



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINTÉ-FOY-DE-PEYROLIÈRES

## PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE 1-B : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

PIECE 1 – RAPPORT DE PRESENTATION - PIECE 1-B – DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE

ARTELIA  
HELIOPARC – 2 AVENUE PIERRE ANGOT – CS 8011 – 64053 PAU CEDEX 9

# SOMMAIRE

<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>10</b>
<b>1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>12</b>
1.1. Présentation générale et situation géographique .....	12
1.2. L'intercommunalité : Communauté de Communes cœur de Garonne .....	13
1.3. le PETR du Pays Sud Toulousain.....	13
1.4. Objectifs de la révision du PLU .....	14
1.5. Les documents supra-communaux : le SCoT et le PLH.....	15
1.5.1. Le SCoT du Pays Sud Toulousain .....	15
1.5.2. Le PLH cœur de Garonne .....	17
<b>2. CONTEXTE PAYSAGER.....</b>	<b>18</b>
2.1. Des ambiances paysagères diversifiées .....	18
2.2. Des unités paysagères étagées, qui reflètent la structure des vallons.....	19
2.3. Les espaces bâtis : le bourg et les hameaux .....	20
2.3.1. Le bourg ancien et ses extensions urbaines.....	20
2.3.2. Les hameaux .....	23
2.3.3. Synthèse des implantations urbaines.....	25
2.4. Les enjeux liés au paysage .....	27
<b>3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>28</b>
3.1. Démographie et habitat .....	28
3.1.1. Une croissance continue mais un ralentissement net depuis 2008.....	28
3.1.2. Une taille des ménages qui témoigne du profil familial des ménages .....	29
3.1.3. Une Commune a vocation résidentielle avec une part de logements vacants non négligeable.....	30
3.1.4. Une prédominance de la maison individuelle de grandes tailles .....	30
3.1.5. Des logements locatifs relevant majoritairement de l'initiative privée .....	31
3.1.6. Habitat spécifique : un EHPAD implanté sur le territoire .....	31
3.1.7. Un ralentissement de la construction .....	31
3.1.8. Synthèse .....	31

3.1.9. Enjeux.....	32
<b>3.2. Equipements et services .....</b>	<b>32</b>
3.2.1. Un bon niveau d'équipements et de services .....	32
3.2.1.1. La petite enfance et les équipements scolaires .....	34
3.2.1.2. Les équipements sportifs et culturels .....	35
3.2.1.3. Les équipements et services liés à la santé .....	36
3.2.2. Les commerces et services.....	36
3.2.3. Synthèse .....	37
3.2.4. Enjeux.....	37
<b>3.3. Emploi &amp; Economie .....</b>	<b>37</b>
3.3.1. Un territoire à vocation principalement résidentielle, sous l'influence de l'agglomération toulousaine.....	37
3.3.2. Un tissu économique principalement composé d'établissements de petite taille.....	38
3.3.3. Un projet de zone d'activités intercommunale.....	39
3.3.4. Une activité agricole encore très présente .....	40
3.3.5. Une activité touristique et de loisirs peu développée .....	45
3.3.6. Synthèse .....	46
3.3.7. Enjeux.....	47
<b>3.4. Mobilités et réseaux numériques .....</b>	<b>48</b>
3.4.1. Les infrastructures routières.....	48
3.4.1.1. Un village au carrefour de plusieurs routes départementales.....	48
3.4.2. Une offre de transports en commun adaptée au caractère rural de la commune et sa situation .....	49
3.4.2.1. Le train.....	49
3.4.2.2. Le bus.....	49
3.4.3. Le transport à la demande .....	50
3.4.4. Co-voiturage et autopartage.....	50
3.4.5. Le transport individuel, principal mode de déplacement .....	50
3.4.6. L'offre de stationnement .....	51
3.4.7. Des déplacements doux limités .....	52
3.4.7.1. Les déplacements piétons .....	52
3.4.7.2. Les déplacements vélos.....	54
3.4.8. Réseaux numériques : une amélioration récente de la desserte .....	54
3.4.9. Synthèse .....	54

3.4.10. Enjeux.....	55
<b>3.5. Les réseaux.....</b>	<b>55</b>
3.5.1. Alimentation en eau potable .....	55
3.5.2. La défense incendie .....	57
3.5.3. Assainissement des eaux usées.....	57
3.5.3.1. Réseau d’assainissement collectif .....	58
3.5.3.2. Dispositifs d’assainissement autonome .....	58
3.5.4. Gestion du pluvial .....	59
3.5.5. Synthèse .....	59
3.5.6. Enjeux.....	59
<b>3.6. Consommation foncière et potentiel de densification et de mutation .....</b>	<b>60</b>
3.6.1. Analyse de la consommation de l’espace depuis 2010 (T0 du SCoT).....	60
3.6.2. Analyse de la consommation de l’espace entre 2011 et 2021 .....	67
3.6.3. Le potentiel de densification et de mutation en termes d’habitat .....	67
<b>ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>74</b>
<b>1. ETAT INTIAL DE L’ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>76</b>
1.1. Caractéristiques physiques du territoire .....	76
1.1.1. La topographie .....	76
1.1.2. Le réseau hydrographique .....	76
1.1.3. Géologie et pédologie .....	77
1.2. Un Patrimoine bâti de qualité.....	77
1.2.1. Aucun édifice protégé au titre du patrimoine.....	77
1.2.2. Au-delà des sites protégés, un patrimoine dit « ordinaire » de qualité .....	77
1.2.3. Le patrimoine archéologique .....	80
1.3. Synthèse.....	80
1.4. Enjeux .....	80
<b>2. BIODIVERSITÉ ET FONCTIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>81</b>
2.1. Zonages d’inventaire ou de protection reconnus.....	81
2.1.1. Zone Natura 2000.....	81
2.1.1.1. Présentation et nature de la protection.....	81

2.1.1.2. Sites présents à proximité du territoire communal .....	81
<b>2.1.2. Zone Naturelle d’Inventaire Ecologique Floristique et Faunistique .....</b>	<b>83</b>
2.1.2.1. Présentation et nature de la protection.....	83
2.1.2.2. Site présent sur le territoire communal .....	84
<b>2.2. Biodiversité .....</b>	<b>85</b>
2.2.1. Les engagements de la commune .....	85
2.2.2. Le patrimoine communal.....	86
2.2.2.1. Les principaux types de milieux rencontrés .....	86
2.2.2.2. Les enjeux de préservation et préconisations .....	90
<b>2.3. Habitat spécifique : les zones humides .....</b>	<b>92</b>
<b>2.4. Fonctionnement écologique du territoire .....</b>	<b>95</b>
2.4.1. Contexte réglementaire autour des continuités écologiques et définition des trames vertes et bleues .....	95
2.4.2. Préfiguration des continuités écologiques sur le territoire .....	96
2.4.3. Le fonctionnement écologique du territoire .....	99
<b>2.5. Synthèse.....</b>	<b>101</b>
<b>2.6. Enjeux .....</b>	<b>101</b>
<b>2.7. Ressources naturelles .....</b>	<b>102</b>
2.7.1. Eau.....	102
2.7.2. Sols et sous-sols .....	102
2.7.3. Synthèse .....	102
2.7.4. Enjeux.....	102
<b>2.8. Pollutions et nuisances.....</b>	<b>103</b>
2.8.1. La qualité de l’air.....	103
2.8.1.1. Données générales et contexte réglementaire.....	103
2.8.1.2. Qualité de l’air aux abords du territoire.....	105
2.8.2. La qualité des eaux.....	105
2.8.2.1. Les outils de gestion et de planification du domaine de l’eau .....	105
2.8.2.2. Des objectifs de qualité des masses d’eaux.....	108
2.8.3. Les sols et sous-sols.....	112
2.8.4. La gestion et le traitement des déchets.....	113
2.8.4.1. Ordures ménagères et tri sélectif .....	113
2.8.4.2. Déchetterie .....	114
2.8.5. Les nuisances sonores .....	114

2.8.6. Synthèse .....	115
2.8.7. Enjeux.....	115
<b>3. RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES .....</b>	<b>115</b>
3.1. Les risques naturels .....	115
3.1.1. Arrêtés de catastrophe naturelle .....	115
3.1.2. Le risque inondation.....	116
3.1.3. Le risque sismique .....	117
3.1.4. Le risque mouvement de terrain.....	117
3.1.5. Le potentiel radon .....	118
3.2. Les risques anthropiques .....	118
3.2.1. Les Installations Classées pour la Protection de l’Environnement .....	118
3.3. Synthèse.....	119
3.4. Enjeux .....	119
<b>4. CLIMAT/ENERGIE .....</b>	<b>119</b>
4.1.1. Le contexte règlementaire.....	119
4.1.2. Le PCAET .....	120
4.1.3. Le potentiel en énergies renouvelables.....	124
4.1.4. Production d’énergie renouvelable sur la commune .....	127
4.1.4.1. Hydroélectricité.....	127
4.1.4.2. L’éolien .....	127
4.1.4.3. Solaire.....	127
4.1.4.4. Bois énergie.....	127
4.1.4.5. Biogaz .....	127
4.1.4.6. Géothermie .....	127
4.2. Synthèse.....	128
4.3. Enjeux .....	128
<b>ANNEXES .....</b>	<b>130</b>
1- Analyse multicriteres par quartier .....	130
2- NOTE SDIS .....	130
3- ATLAS BIODIVERSITE COMMUNAL .....	130

## FIGURES

Figure 1- Situation générale de la commune par rapport à l'agglomération toulousaine.....	12
Figure 2- Extrait du DOO su SCoT .....	16
Figure 3- Extrait du DOO du SCoT .....	17
Figure 4 - La silhouette du village sur la crête allongée, entre le Vallon de la Galage et le Vallon du Trujol.....	18
Figure 5- Carte des trois unités paysagères .....	19
Figure 6- Lisibilité de la structure ancienne du bourg en comparaison avec le cadastre napoléonien .....	20
Figure 7- Carte synthétique de la structure du bourg et ses extensions .....	22
Figure 8- Carte schématique des implantations urbaines.....	26
Figure 9- Carte des enjeux paysagers sur le territoire communal .....	27
Figure 10- Carte des enjeux paysagers sur le bourg .....	27
Figure 11- Taux de variation annuelle moyenne de population.....	28
Figure 12- Localisation des principaux équipements, commerces et services de la commune ...	34
Figure 13- Projection du futur groupe scolaire élémentaire .....	35
Figure 14- Localisation des zones d'activités de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (source : Atlas des ZA 2015 – CD 31) .....	39
Figure 15- Localisation de la zone d'activités intercommunale de Sainte-Foy-de-Peyrolières (Source : note de présentation création ZA – Cap Terre).....	40
Figure 16- Potentiel agronomique des terres (source : <a href="https://www.geocatalogue.fr/">https://www.geocatalogue.fr/</a> ).....	41
Figure 17- Exploitation agricoles recensées sur la commune et la localisation des terres déclarées agricoles (Source : questionnaire agricole et données de la commune et Registre Parcellaire Graphique 2019).....	44
Figure 18- Localisation des terres irriguées (source : commune) .....	45
Figure 19- Réseau routier principal .....	48
Figure 20- Réseau arc en ciel (septembre 2019).....	49
Figure 21- Recensement du stationnement public.....	51
Figure 22- Principaux déplacements piétons recensés dans le bourg .....	52
Figure 23- Trottoirs aménagés au niveau de l'école élémentaire.....	52
Figure 24- Principaux axes piétons stratégiques à aménager .....	53
Figure 25- Localisation des espaces consommés dans le bourg depuis 2010 .....	61
Figure 26- Illustration des principaux cours d'eau s'écoulant sur le territoire .....	76
Figure 27- Localisation des sites Natura 2000 les plus proches .....	82
Figure 28- Localisation de la ZNIEFF sur le territoire communal .....	85
Figure 29- Liste des milieux mis en évidence sur le territoire (Source : ABC Nature Midi-Pyrénées) .....	87
Figure 30- Cartographie des milieux naturels et semi-naturels (Source : ABC Nature Midi-Pyrénées) .....	88
Figure 31- Cartographie des zones à enjeux et préconisations (Source : ABC Nature Midi-Pyrénées) .....	90
Figure 32- Localisation des zones humides sur la commune.....	94
Figure 33- Illustration de la trame verte et bleue sur le territoire (Source : SRCE).....	97
Figure 34- Extrait des orientations de protection du maillage écologique à hauteur du projet (Source : SCoT Pays du Sud Toulousain) .....	98
Figure 35- Carte des continuités écologiques .....	100
Figure 36- Extrait du guide méthodologique l'Eau dans les documents d'urbanisme (AEAG 2011) .....	106
Figure 37- Extrait de la carte du classement sonore routier (Source : <a href="https://www.haute-garonne.gouv.fr/">https://www.haute-garonne.gouv.fr/</a> ).....	114

<b>Figure 38- Extrait de la CIZI à hauteur du territoire communal .....</b>	<b>117</b>
<b>Figure 39- Localisation de l'ICPE sur le territoire.....</b>	<b>118</b>
<b>Figure 40- Protection totale d'EnR sur le périmètre du PCAET .....</b>	<b>124</b>
<b>Figure 41- Résumé du potentiel EnR identifié dans le PCAET .....</b>	<b>125</b>
<b>Figure 42- Gisement EnR identifié dans le PCAET par EPCI .....</b>	<b>125</b>





# DIAGNOSTIC TERRITORIAL



# 1. CONTEXTE GENERAL

## 1.1. PRESENTATION GENERALE ET SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Sainte-Foy-de-Pérolières se situe en Haute-Garonne, au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, à une trentaine de kilomètre de Toulouse (45 min).

Le territoire communal, d'une superficie de 3802 hectares, se situe proximité de deux pôles d'emplois, de commerces et de services que sont Rieumes (à une quinzaine de minutes) et Saint-Lys (commune limitrophe à Sainte-Foy-de-Peyrolières).



Figure 1- Situation générale de la commune par rapport à l'agglomération toulousaine

## 1.2. L'INTERCOMMUNALITE : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières fait partie de la communauté de communes Cœur de Garonne qui regroupe 48 communes et compte près de 35 000 habitants.

En 2018, la communauté de communes a établi un projet de territoire fondé sur 4 axes prioritaires :

- La mobilité,
- La pérennisation et l'accessibilité aux services publics,
- Le soutien et l'accompagnement aux personnes âgées,
- L'environnement.



## 1.3. LE PETR DU PAYS SUD TOULOUSAIN

La commune appartient également au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays Sud Toulousain qui compte 99 communes adhérentes des 3 communautés de communes que sont : la Communauté de communes du Volvestre, la Communauté de communes Cœur de Garonne, la Communauté de communes du Bassin Auterivain.

Il intervient dans les 5 grands domaines que sont :

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Application du Droit des Sols (ADS),
- La contractualisation au titre des politiques publiques : Contrat Régional Unique, Contrat de Ruralité, LEADER,
- La transition énergétique et écologique : Plan Climat, Plan de mobilité rurale,
- La rénovation énergétique : Conseil aux particuliers, Conseil aux collectivités, Energies renouvelables, Précarité énergétique,
- La culture : Agenda culturel du territoire et accompagnement culturel des collectivités et des acteurs.

## 1.4. OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU

Le droit des sols est actuellement régi par un PLU approuvé le 24 juin 2014. Les objectifs motivant la procédure de révision du PLU par la commune, inscrits dans la délibération de prescription, sont les suivants :

- **Mettre en compatibilité le PLU actuel avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Sud Toulousain** en vigueur, mais également prendre en compte les évolutions de celui-ci, en particulier en matière d'accueil de logements et d'activités économiques (au sein du tissu urbanisé et dans des espaces d'accueil dédiés), au fur et à mesure de l'avancée de la révision du SCOT en cours de réalisation par le syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain ;
- **Préserver et aménager les espaces naturels et tenir compte des questions environnementales** (nuisances, prévention des risques d'inondation, cadre de vie, transports). Le futur PLU devra intégrer les réflexions issues de l'atlas de la biodiversité porté par la commune et traduire sur le territoire communal le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le SCOT qui définissent les trames verte et bleue permettant de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques ;
- Il conviendra notamment de porter une attention aux grands espaces boisés de « La Salvetat », « La Croix », « La Blagnague », « Quillé » ainsi qu'aux corridors vert et bleu comme « La Saudrune » ou les ruisseaux de « Bajoly », « Galage », « Trujol », « des secs » identifiés sur la commune ;
- **Maîtriser et préciser les conditions de l'urbanisation**, pour permettre l'accueil de nouveaux habitants sur la base d'une utilisation économe, équilibrée et diversifiée de l'espace, à partir d'un urbanisme de projet rendu possible par le nouveau contenu du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) défini dans l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 réformant le livre 1er du code de l'urbanisme ;
- **Développer les possibilités d'urbanisation de la commune en fonction du projet d'accueil de la population prévu en cohérence avec les prescriptions du SCOT du Pays du Sud Toulousain**. Les secteurs à proximité du bourg seront à privilégier en cohérence avec les possibilités de raccordement à l'assainissement collectif. Les projets d'urbanisation s'accompagneront de la création d'OAP ;
- **Analyser les problématiques liées aux déplacements et au stationnement**, notamment en privilégiant les modes doux pour relier les différents équipements publics en toute sécurité pour les usagers. Des préconisations en matière d'emplacement réservé pourraient être nécessaires à la mise en œuvre de ces projets ;
- **Anticiper les accompagnements publics nécessaires au développement de l'urbanisation** (espace et équipements publics) pour réserver les capacités foncières indispensables à leur réalisation. Dans ce cadre, il conviendra de prévoir des emplacements réservés si besoin ;
- **Préserver l'activité agricole**, en appliquant les nouvelles règles en matière :
  - D'extension des habitations isolées existantes non liées à l'agriculture et des possibilités de création d'annexes (suppression du pastillage Nh) ;
  - De désignation des constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destinations ;
  - De création de secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL), en particulier pour des constructions exceptionnelles ne pouvant être réalisées en zones U ou AU.

## 1.5. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX : LE SCOT ET LE PLH

### 1.5.1. Le SCoT du Pays Sud Toulousain

Faisant partie du périmètre du SCOT du Pays du Sud Toulousain approuvé en octobre 2012, la commune se doit de l'intégrer dans ses réflexions. En effet, le SCOT s'impose en terme de compatibilité au PLU.

Lors de l'élaboration du SCoT du Pays Sud Toulousain, les élus ont déterminé les priorités de développement pour le territoire :

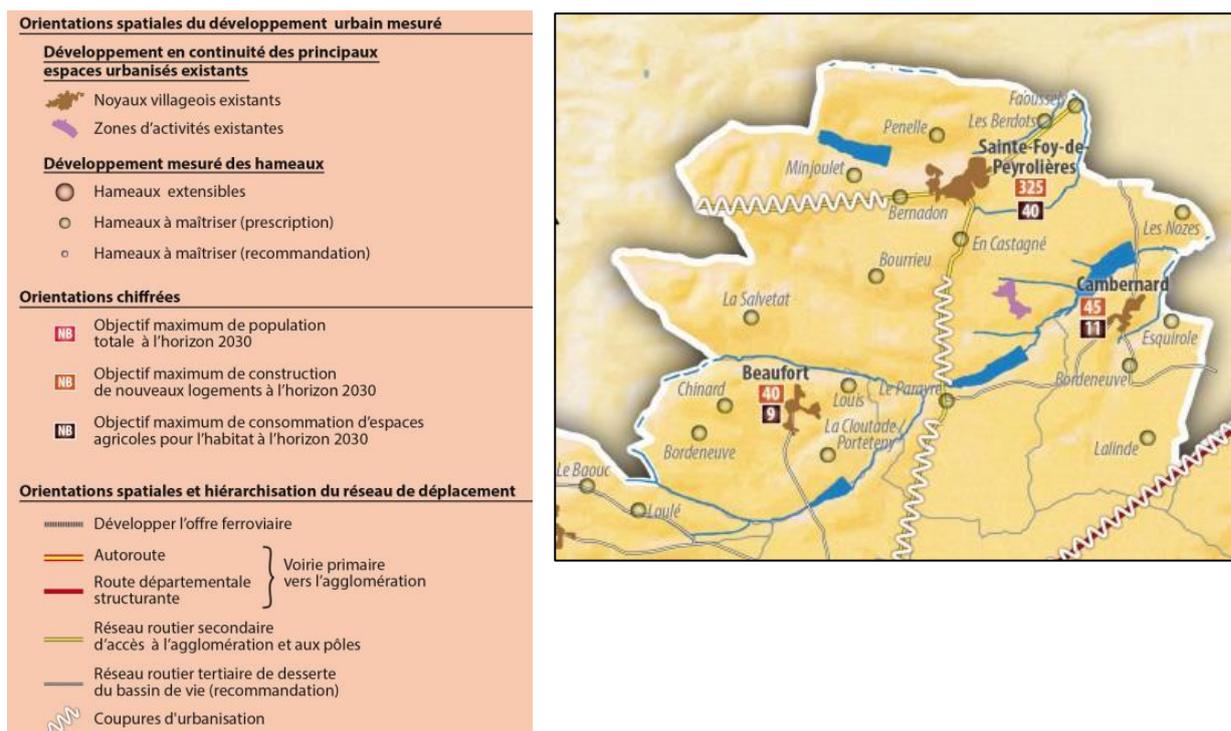
- **Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030**
  - Se doter d'un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent,
  - Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire.
- **Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures**
  - Préserver le maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats,
  - Valoriser les espaces agricoles et développer une agriculture de qualité,
  - Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage,
  - Mieux gérer et économiser les ressources,
  - Garantir la santé publique : prévenir les risques, diminuer les nuisances et les pollutions.
- **Conforter l'autonomie économique du territoire**
  - Développer l'emploi et une économie pérenne,
  - Développer et organiser l'économie du territoire,
  - Renforcer les filières économiques porteuses,
  - Favoriser un développement équilibré de l'activité commerciale.
- **Assurer une urbanisation durable pour tous**
  - Répondre aux besoins en matière de logements,
  - Agir pour une urbanisation durable et maîtrisée,
  - Irriguer le territoire de services et d'équipements de qualités.
- **Promouvoir une mobilité pour tous, une accessibilité à tout**
  - Favoriser et développer les modes de transports alternatifs à l'automobile afin de limiter les pollutions et les gaz à effet de serre,
  - Poursuivre l'amélioration du maillage routier,
  - Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement.

A noter que le Pays Sud Toulousain a prescrit la révision de son document d'urbanisme (SCoT) le 10 octobre 2018. Cette révision s'articule autour de plusieurs objectifs :

- D'une part, adosser le SCoT aux politiques sectorielles portées par le Pays Sud Toulousain (Plan Climat Air-Énergie Territorial et Plan de Mobilité Rural) ou par les communautés de communes (Plan Local de l'Habitat),
- D'autre part, optimiser le modèle d'organisation territoriale à l'horizon 2040-2050 ; adapter le territoire au changement climatique et diminuer la vulnérabilité de la population ; renforcer l'attractivité du territoire en développant ses ressources.

Les principales orientations sur Sainte-Foy-de-Peyrolières sont les suivantes :

- Une production de 325 logements entre 2010 et 2030,
- Dix hameaux à maîtriser,
- Des coupures d'urbanisation à maintenir le long de la RD632 (Route de Lombez) et de la RD7 (route de Rieumes),
- Des corridors bleus au niveau des ruisseaux de Bajoly, de la Galage, du Trujol, des Secs et de la Saudrune à préserver,
- Des surfaces en eaux inscrites dans des espaces naturels remarquables au niveau des retenues collinaires,
- Des espaces naturels remarquables et continuités écologiques à préserver et à créer.



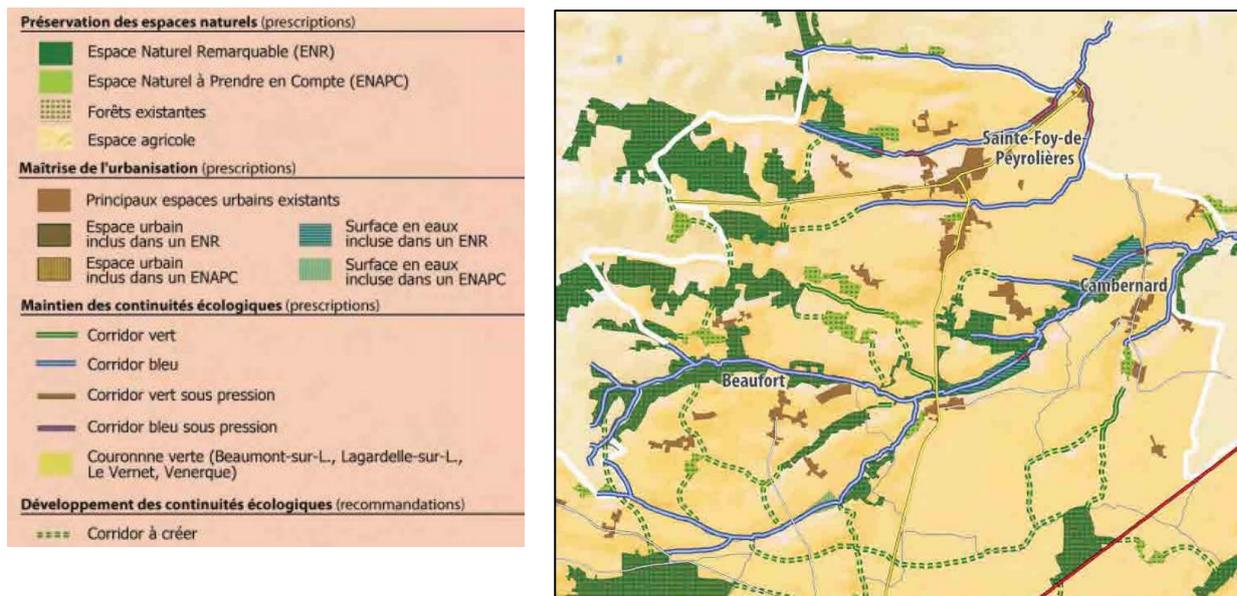


Figure 3- Extrait du DOO du SCoT

### 1.5.2. Le PLH cœur de Garonne

La commune fait partie du périmètre du Programme Local de l'Habitat (PLH) Cœur de Garonne adopté par le conseil communautaire le 24 septembre 2019.

Il s'organise autour des quatre orientations suivantes :

- 1. Poursuivre une politique d'attractivité résidentielle forte en diversifiant l'offre et les publics cibles pour ne pas aggraver la dépendance au coût de l'énergie,
- 2. Diversifier le parc pour répondre à davantage de besoins,
- 3. Engager une politique de réhabilitation et de remise à niveau du parc de logements anciens occupés,
- 4. Garantir l'opérationnalité du PLH.

Les objectifs fixés sur Sainte-Foy-de-Peyrolières sont les suivants :

- Une production de logements comprise entre 39 et 46 logements entre 2019 et 2024,
- Un objectif de production de 25% de logements locatifs (entre 10 et 12 logements locatifs) dont 12% de logements locatifs sociaux (entre 5 et 6 logements dont 1 à 2 PLAi).

*A noter que les objectifs du PLH se veulent des objectifs opérationnels sans réelle valeur réglementaire. Ils ne pourraient être opposables aux communes que si leur document d'urbanisme n'en permettait la réalisation d'aucune façon.*

## 2. CONTEXTE PAYSAGER

### 2.1. DES AMBIANCES PAYSAGERES DIVERSIFIEES

Le territoire communal prend place sur la haute terrasse de la Garonne et présente un relief marqué, en transition avec les premières hauteurs des coteaux du Gers.

L'analyse paysagère établie dans le cadre du SCOT décrit le paysage de la Haute terrasse de la Garonne comme une terrasse agricole plane, entrecoupée de vallées et de versants, aux pentes soulignées par des boisements. Les villages s'établissent généralement sur les hauteurs et présentent un patrimoine urbain et architectural remarquable.

Les paysages de la commune de Sainte Foy de Peyrolières présentent un étagement caractéristique de la Haute terrasse fluviale, découpée par des cours d'eaux nombreux, d'orientation Ouest/Est, à l'origine d'une série de vallons parallèles. Il en résulte une alternance de points hauts, aux vues très ouvertes, notamment vers le village et son clocher. La silhouette du village, sur une crête allongée, constitue un repère dans le paysage. Les reliefs et les cours d'eau sont soulignés par une trame arborée très présente.



Figure 4 - La silhouette du village sur la crête allongée, entre le Vallon de la Galage et le Vallon du Trujol

On retrouve ainsi les éléments structurants suivants :

- De grandes étendues cultivées sur les zones planes, paysages qui tendent vers la monoculture de maïs,
- Des vallons parallèles, d'orientation Ouest/Est, aux pentes soulignées de boisements,
- Un réseau hydrographique dense, composé de cours d'eaux parallèles et ponctués de plans d'eau,
- Le bourg, implanté sur la crête allongée entre les deux principaux vallons, la Galage et le Trujol,
- Des vues très ouvertes avec des perceptions en belvédère et des vues lointaines, notamment sur le village,
- La RD7 et la RD632, qui traversent le territoire communal pour se rejoindre au bourg, offrent une bonne lisibilité de la structure des paysages.

## 2.2. DES UNITES PAYSAGERES ETAGEES, QUI REFLETENT LA STRUCTURE DES VALLONS

La structure du paysage s'organise autour des vallons parallèles formés par la succession des cours d'eau. On retrouve ainsi trois unités paysagères :

- **Les premières hauteurs des coteaux du Gers** : Elle occupe la partie Ouest du territoire. Ce secteur présente un paysage plus fractionné du fait de la présence de nombreux vallons. Le relief s'escarpe, souligné par les boisements qui y sont nombreux. Les vues alternent entre perceptions fermées et ouvertures depuis les hauteurs.
- **Le versant ondulé, espace de transition entre la haute terrasse et les coteaux** : orienté vers l'Est, il forme des crêtes étroites et parallèles, aux ambiances changeantes. Les vues sont remarquables, en surplomb des paysages de la plaine. Cette unité paysagère accueille la majorité de l'urbanisation, insérée dans une trame boisée riche. Les perceptions sont variées, entre les grands panoramas depuis les points hauts et la fermeture des pentes boisées, parfois raides, notamment vers le ruisseau de Trujol. A l'inverse, les pentes douces du ruisseau de la Galage, au Nord du village, offre un paysage bocager champêtre plus ouvert.
- **La haute terrasse de la Garonne** : elle présente un relief plat relativement homogène, formé de grandes parcelles céréalières ; les cours d'eau et la végétation animent ce paysage de champs, dominé par les vues lointaines. La plaine est vouée à l'agriculture et n'accueille que peu de bâti, à l'exception des fermes, parfois groupées en hameaux. Cependant, ces terres planes ont accueilli des extensions urbaines, notamment le long des voies, en rupture avec la structure ancienne des paysages.

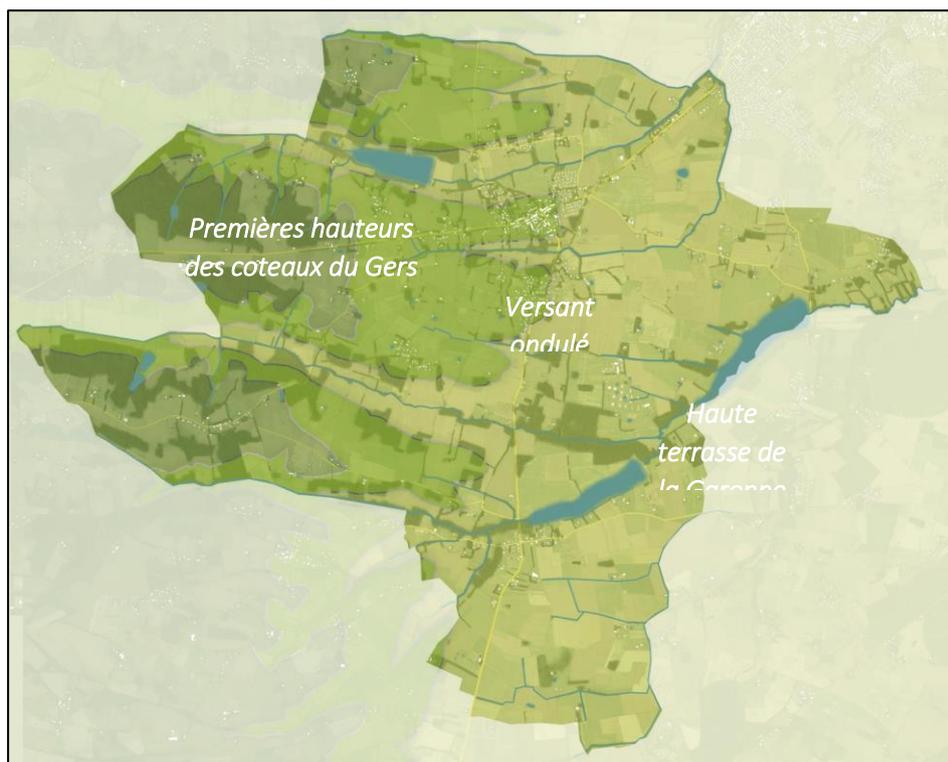


Figure 5- Carte des trois unités paysagères

## 2.3. LES ESPACES BATIS : LE BOURG ET LES HAMEAUX

L'urbanisation sur le territoire se répartit entre :

- Le noyau villageois ancien et ses extensions,
- Les hameaux répartis sur l'ensemble du territoire.

### 2.3.1. Le bourg ancien et ses extensions urbaines

Le bourg s'est implanté sur le haut du versant, le long d'une ligne de crête qui s'avance vers l'Est, en surplomb sur les paysages de la plaine. Son contour est clairement défini par la rupture de pente.

Le bourg ancien est constitué d'un village-rue le long de la RD632, formé par des maisons mitoyennes en front de rue. Les constructions les plus anciennes sont marquées par l'utilisation de la brique rouge. L'ensemble forme un paysage urbain remarquable, du fait notamment de la continuité des façades mais aussi du fait de l'alternance entre espaces bâtis, jardins et espaces publics, notamment au droit de la salle des fêtes.

La structure ancienne est aussi composée par les anciens glacis, qui forment aujourd'hui une trame viaire orthogonale, bâtie plus récemment.



Figure 6- Lisibilité de la structure ancienne du bourg en comparaison avec le cadastre napoléonien

Les versants aux abords de la structure ancienne ont rendu difficile les extensions urbaines dans la continuité du tissu ancien. Les extensions urbaines sont ainsi séparées du village-rue, créant une rupture dans les implantations et dans le maillage urbain mais protégeant aussi la lisibilité du bourg ancien.

Les extensions urbaines se matérialisent sous différentes formes :

- Des lotissements sur les pentes du versant Est, au maillage continu mais qui présentent un paysage quelque peu banalisé, notamment en entrée de ville depuis la RD53A,
- Des quartiers constitués au fur et à mesure, par divisions successives de parcelles, sans maillage urbain continu (Quartier En Castagné, séparé du bourg par le vallon du Trujol ainsi que le long du Chemin de Notre Dame du Lait, au Nord-Ouest du bourg ancien, en pente vers la Galage),
- Des extensions linéaires éloignées, qui nuisent à la qualité des paysages notamment sur le haut du Vallon de la Galage, bénéficiant de l'orientation vers le Sud et de la vue sur le bourg ancien.

On notera que la végétation, importante sur la commune, favorise l'intégration du bâti dans le paysage rural, notamment les structures bocagères sur les versants mais aussi les alignements de platanes qui caractérisent et identifient les entrées de ville.

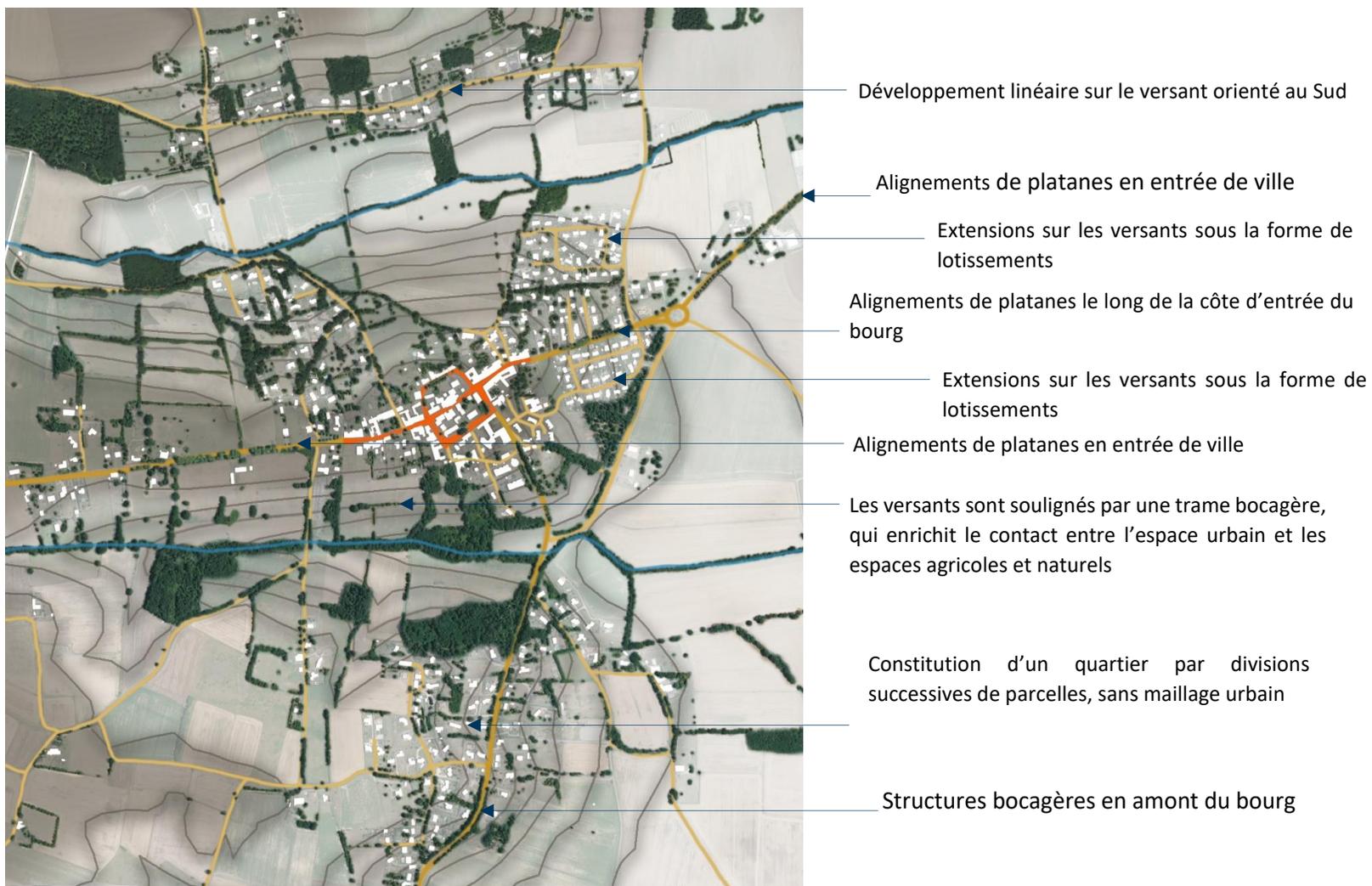
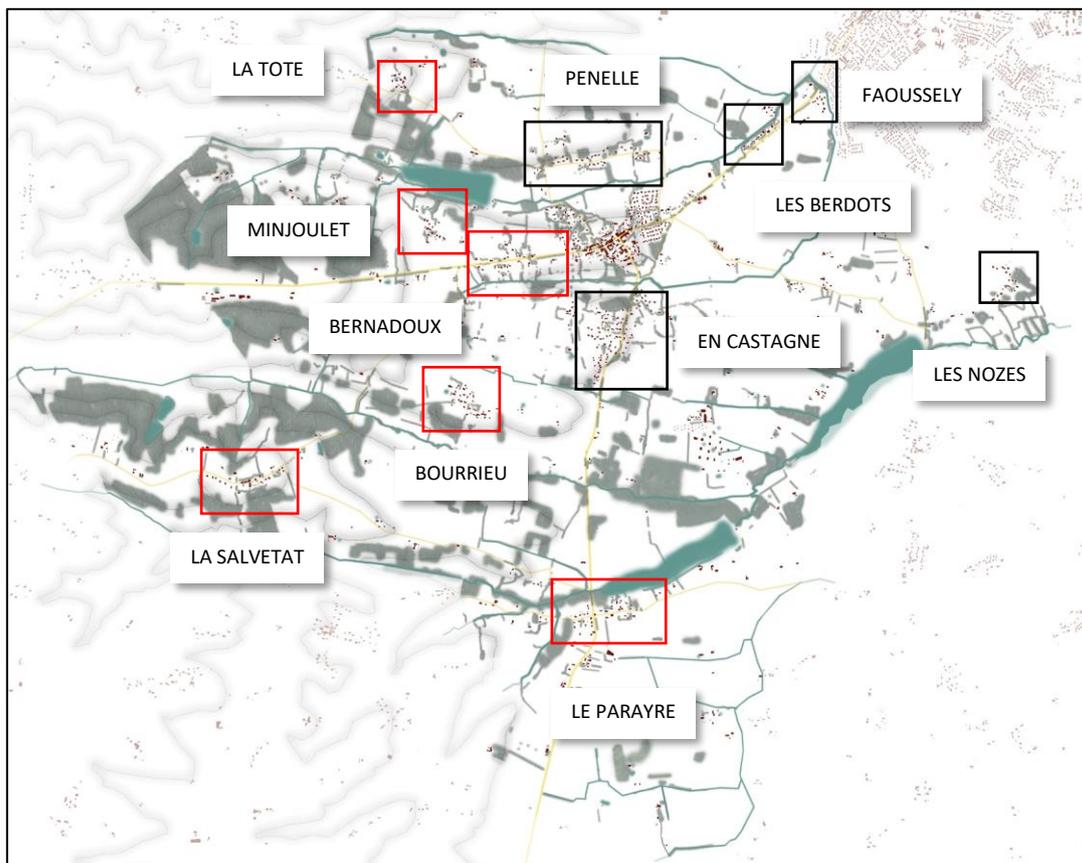


Figure 7- Carte synthétique de la structure du bourg et ses extensions

### 2.3.2. Les hameaux

La commune compte de nombreux hameaux sur son territoire, certains constituant des hameaux anciens (La Salvetat, ancienne sauveté, Le Parayre, Bourrieu, ...) et d'autres plus récents (En castagne, Penelle, ...).



Ils se distinguent ainsi deux sous-ensembles :

- Les hameaux traditionnels (en rouge sur la carte ci-avant) : La Salvetat, Bourrieu, Le Parayre, Minjoulet, La Tote dont certains ont connu un fort développement tel que Bourrieu, La Salvetat et le Parayre. Les photos ci-après illustre l'évolution de ces hameaux anciens depuis les années 50.

#### HAMEAU BOURRIEU



### HAMEAU LA SALVETAT



### HAMEAU LE PARAYRE



- Les hameaux plus récents (en noir sur la carte ci-avant) : En Castagné, Faoussely, Les Berdots, Penelle, ....

### HAMEAU EN CASTAGNE



### HAMEAU PENELLE



### HAMEAU LES BERDOTS



La plupart des hameaux ont ainsi connu une forte évolution ces dernières décennies sous la forme de constructions réalisées au coup par coup sans réelle structuration notamment le long des principales voies d'accès, en particulier le long de la RD632 en direction de Saint-Lys et de la RD7.

### 2.3.3. Synthèse des implantations urbaines

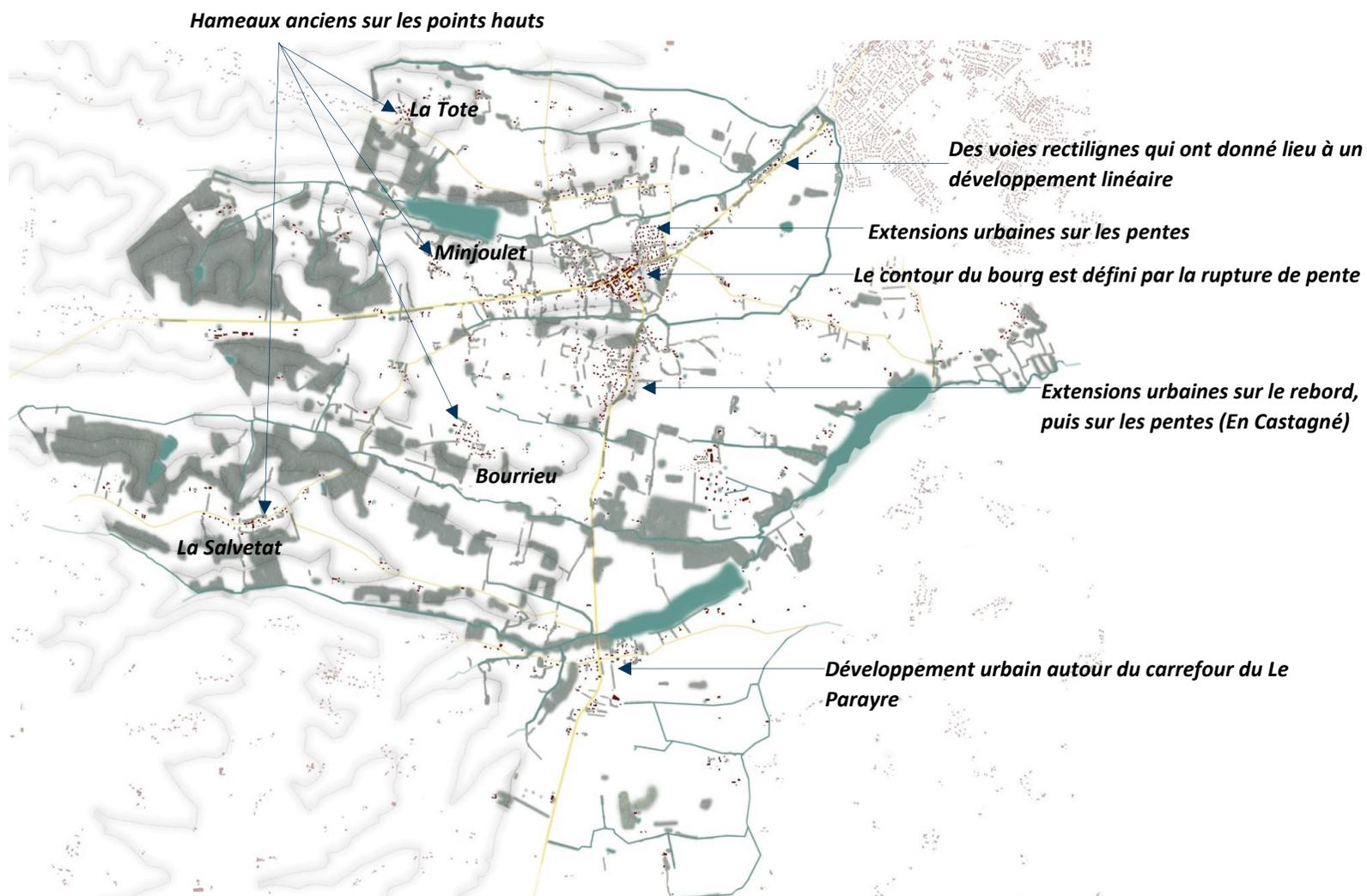


Figure 8- Carte schématique des implantations urbaines

## 2.4. LES ENJEUX LIES AU PAYSAGE

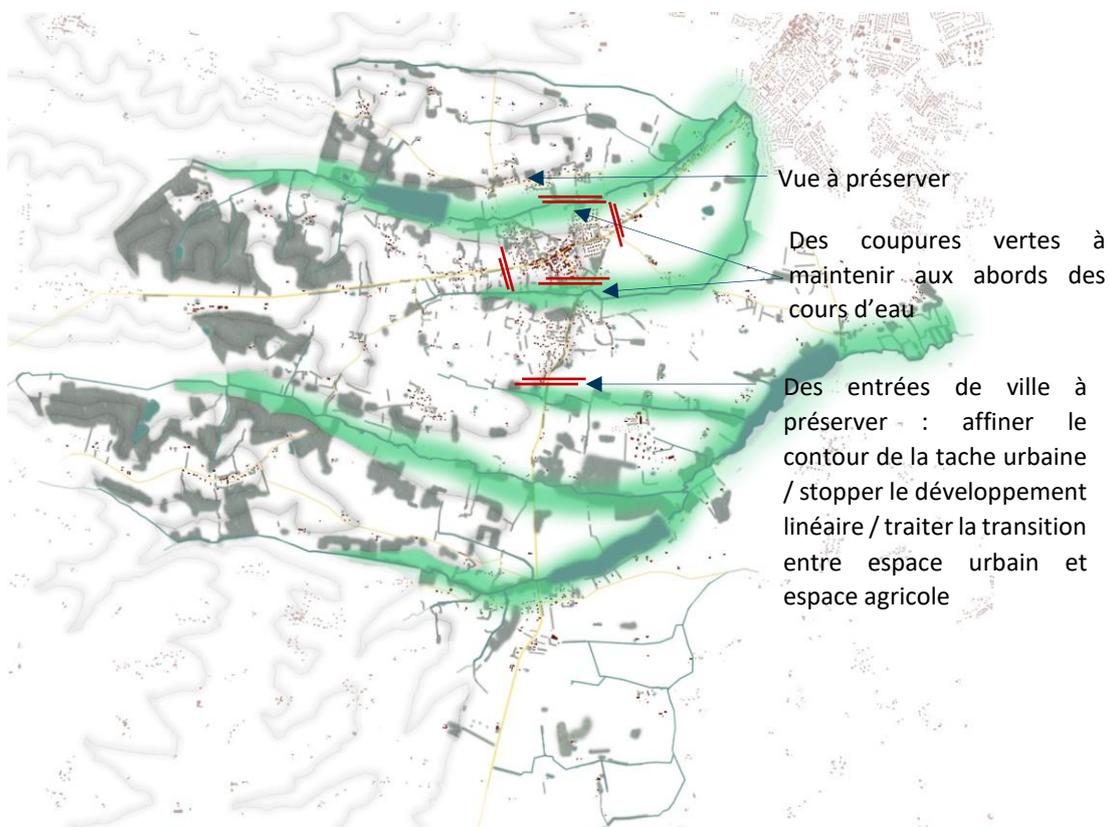


Figure 9- Carte des enjeux paysagers sur le territoire communal

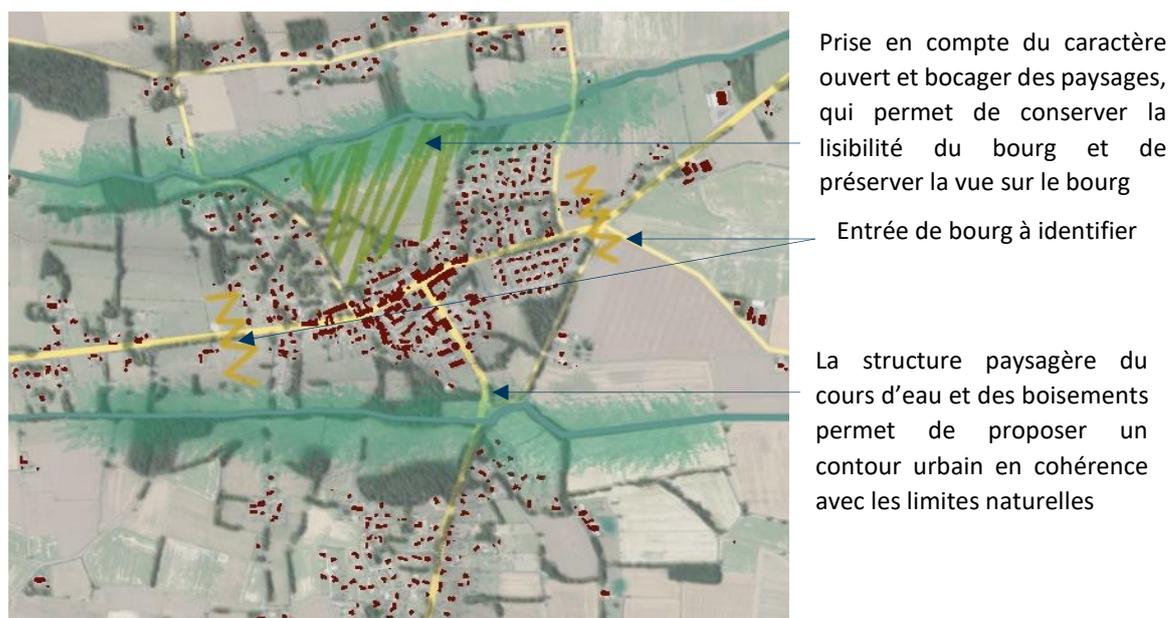


Figure 10- Carte des enjeux paysagers sur le bourg

### 3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

#### 3.1. DEMOGRAPHIE ET HABITAT

##### 3.1.1. Une croissance continue mais un ralentissement net depuis 2008

En 2018, la commune compte 2091 habitants selon les données INSEE.

Depuis 1975, la commune connaît une croissance démographique continue de population avec toutefois de fortes variations en fonction des périodes intercensitaires. Ainsi, si le taux de variation annuelle a oscillé entre 1,6% et 3,7% entre 1975 et 2008 avec notamment deux périodes de forte croissance entre 1975-1982 et 1999-2008 (3,6%), il a connu un ralentissement notable depuis 2008 pour atteindre 0,4% sur la dernière période intercensitaire (2003-2018).

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	881	832	1 074	1 221	1 436	1 968	2 053	2 091
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	23,2	21,9	28,2	32,1	37,8	51,8	54,0	55,0

Source : INSEE

A titre de comparaison, celui de la communauté de communes Cœur de Garonne a été de 0,6% sur cette période 2013-2018.

Depuis 1975, la croissance démographique de la commune est quasi-exclusivement liée à l'attractivité du territoire pour les personnes extérieures à ce dernier. Le solde naturel sur cette période s'est avéré relativement faible, oscillant entre -0,2% (entre 1975 et 1990 et 2013 et 2018) et 0,4% (entre 1999 et 2013).

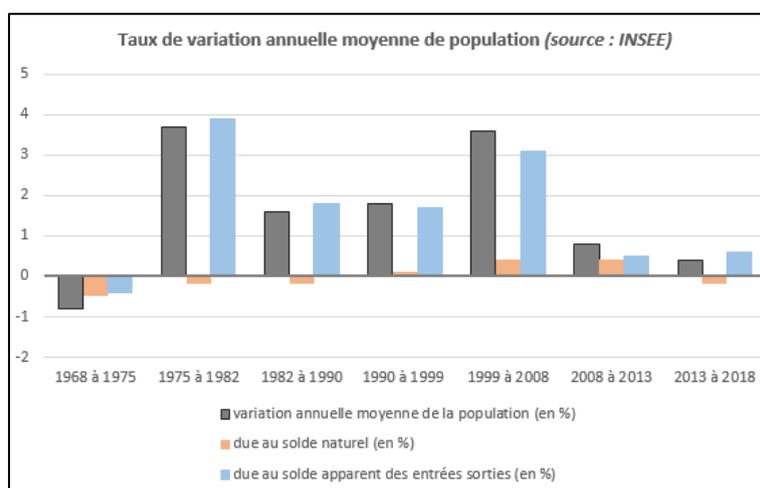


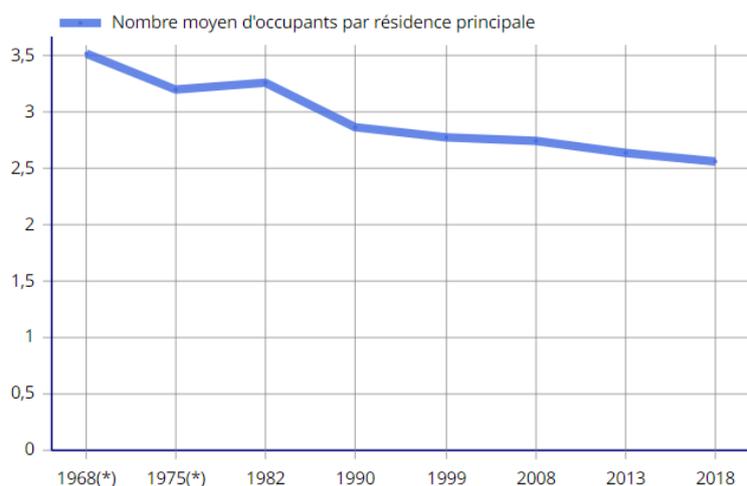
Figure 11- Taux de variation annuelle moyenne de population

La dynamique démographique est donc intimement liée à l'attractivité du territoire. Dès lors, le ralentissement démographique observé est à mettre en lien avec le ralentissement de la construction de logements sur le territoire (cf. chapitre habitat). En effet, l'absence de zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation dans le PLU de 2014 en raison des problématiques liées à la station d'épuration a eu un impact non négligeable sur la croissance de population.

### 3.1.2. Une taille des ménages qui témoigne du profil familial des ménages

En 2018, la taille moyenne des ménages est de 2,56 personnes. Cette moyenne est légèrement supérieure à celle observée sur la communauté de communes Cœur de Garonne (2,35).

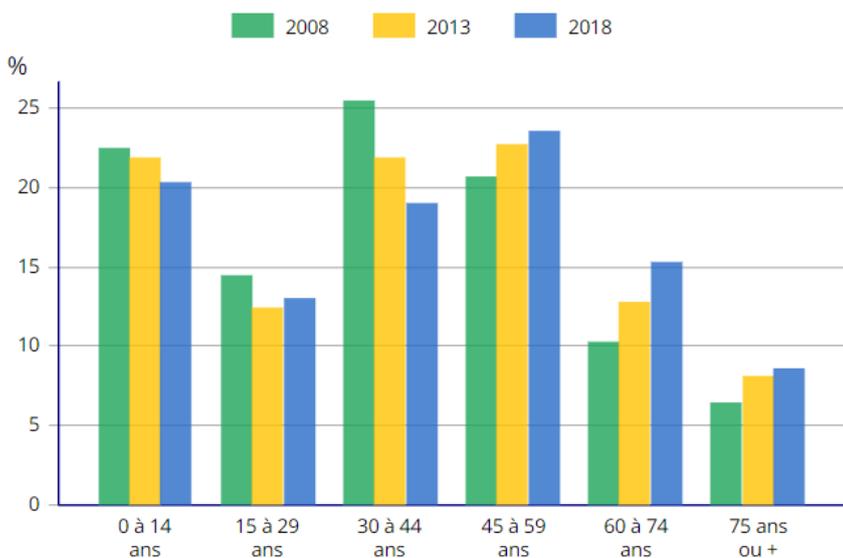
FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Sur le territoire communal, l'indice de jeunesse (rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans) est de 1,1 témoignant d'une prédominance des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans. A titre d'exemple, l'indice de jeunesse au niveau de la communauté de communes Cœur de Garonne est de 0,96 et celui du département de Haute-Garonne est de 1,11 en 2018.

Toutefois, depuis 2008, la part des plus de 60 ans a progressé significativement pour représenter près de 24% de la population en 2018 contre 16,8% en 2008. Cette progression s'est faite au détriment de la catégorie des moins de 44 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



*Source : INSEE*

Cette évolution dans la structure par âge de de la population est à mettre en lien avec l'effet conjugué du fort ralentissement du solde migratoire et de la structure du parc de logements composée essentiellement de résidences principales en accession à la propriété ne favorisant pas un renouvellement de la population. En effet, en 2018, près de 60% de la population a emménagé sur la commune depuis plus de 10 ans.

### 3.1.3. Une Commune a vocation résidentielle avec une part de logements vacants non négligeable

En 2018, Sainte-Foy-de-Peyrolières compte 861 logements dont 91,5% sont des résidences principales. La part de résidences secondaires et logements occasionnels reste faible (1%).

Selon les données INSEE, la commune compte 7,4% de logements vacants en 2018 soit 64 logements contre 6,5% en 2018 (50 logements). La commune dispose toutefois d'une part de logements vacants inférieure à celui de la Communauté de Communes qui avoisine les 10% en 2018.

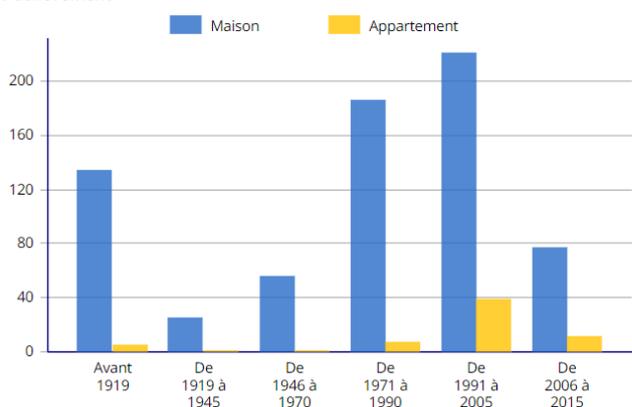
Sur la vacance, le diagnostic du PLH de 2019 identifie la présence de petits logements (T1/T2) récents collectifs vacants sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières (21 logements concernés lors du diagnostic). Il s'agit d'une opération de défiscalisation n'ayant pas trouvé de place sur le marché local et avec un taux de rotation important. Le PLH met ainsi en avant le fait que la commune est essentiellement composée par la « vacance défiscalisée » et beaucoup moins par celle du parc ancien.

### 3.1.4. Une prédominance de la maison individuelle de grandes tailles

En cohérence avec le caractère rural de la commune, la maison individuelle prédomine (90,6% du parc de logements) et est majoritairement de grande taille (84,7 % des résidences principales ayant 4 pièces ou plus).

La commune compte toutefois 9,3% d'appartements réalisés essentiellement après les années 90. La forte croissance sur la période 1991-2005 est à mettre en lien avec la réalisation de l'opération de défiscalisation dans le bourg.

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : INSEE

Si avec un nombre moyen de 2,9 pièces, les appartements permettent de proposer une offre de logements de plus petite taille, complémentaire à celle des maisons individuelles, la commune est toutefois confrontée à de la vacance sur une partie de ces logements (logements liés à la défiscalisation).

### 3.1.5. Des logements locatifs relevant majoritairement de l'initiative privée

En 2018, les propriétaires représentent près de 84% des occupants des résidences principales. La part du locatif (près de 15%), si elle apparaît non négligeable pour une commune rurale, a connu toutefois une légère diminution entre 2013 et 2018. La majorité de ces logements locatifs relèvent de l'initiative privée.

En 2018, 13 de ces logements locatifs sont des logements locatifs sociaux (source : RPLS).

Concernant la réalisation de logements locatifs sociaux, le PLH de la communauté de communes Cœur de Garonne met en avant les difficultés rencontrées par certaines communes sur les efforts de diversification au regard du recentrage des actions des opérateurs de logements sociaux sur les territoires les plus tendus. Il cite notamment le cas de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour laquelle le projet envisagé est aujourd'hui suspendu par le bailleur social, compromettant dès lors les efforts de diversification engagés sur la commune.

### 3.1.6. Habitat spécifique : un EHPAD implanté sur le territoire

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières accueille un des six EHPAD présent sur la communauté de communes Cœur de Garonne. Sa capacité totale est de 60 places soit un peu plus de 16% de la capacité d'accueil des personnes âgées dépendantes de la communauté de communes. Il dispose d'une unité d'Alzheimer de 14 places.

### 3.1.7. Un ralentissement de la construction

Depuis 2010, le rythme de construction a été fortement variable en fonction des années pour une moyenne d'environ 8 logements par an. Les constructions réalisées l'ont été majoritairement au coup par coup pour la construction de maisons individuelle.

En terme de répartition géographique, la majorité de ces constructions ont été réalisées au niveau des hameaux via une urbanisation au coup par coup. Ainsi, aucune opération d'aménagement d'ensemble n'a été réalisée sur le territoire depuis 2010 en raison notamment d'un classement en zone 2AU des principales zones de développement identifiées dans le PLU en lien avec les problématiques de la stations d'épuration.

### 3.1.8. Synthèse

SYNTHESE

- Une **croissance continue de population** depuis les années 70 mais un fort ralentissement depuis 2008 en lien avec des zones à urbaniser fermées à l'urbanisation,
- Une croissance issue de **l'arrivée de population nouvelle** quasi-exclusivement,
- Un **profil familial de la population** : 2,56 personnes/ménage,
- Un parc de logements composé majoritairement de résidences principales,
- Une **part de logements vacants stable mais non négligeable** notamment au niveau des logements collectifs liés à la défiscalisation,
- Une **prédominance de la maison individuelle de grande taille**,
- Une **majorité de propriétaires occupants et des logements locatifs relevant majoritairement de l'initiative privé.**

### 3.1.9. Enjeux

#### ENJEUX

- Permettre une croissance démographique échelonnée dans le temps et en adéquation avec le niveau d'équipement de la commune,
- Définir, dans la mesure du possible un projet, en cohérence avec le PLH approuvé,
- Favoriser une diversification de l'habitat en cohérence avec le statut rural de la commune et les dynamiques du territoire.

## 3.2. EQUIPEMENTS ET SERVICES

### 3.2.1. Un bon niveau d'équipements et de services

Les équipements et services se répartissent en 3 gammes (approche INSEE) :

- La gamme de proximité comporte 27 types d'équipements : poste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi, ...
- La gamme intermédiaire comporte 36 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...,
- La gamme supérieure comporte 47 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, ....

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières compte (selon la base permanente des équipements 2018) :

- 26 équipements/services différents de la gamme de proximité, (bureau de poste, artisans, coiffeur, boulanger, médecin généraliste, ...),
- 8 équipements/services de la gamme intermédiaire (EHPAD, Crèche, psychologue, orthophoniste, ...),
- 1 équipement de la gamme supérieure (poissonnerie).

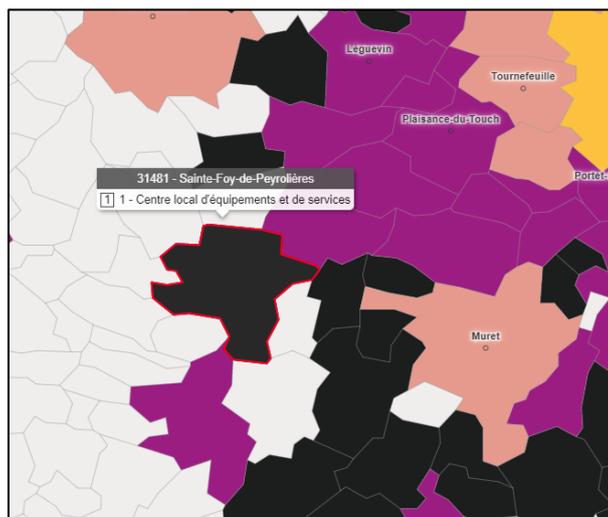
La commune dispose ainsi d'un très bon niveau d'équipements et services au regard de son caractère rural.

Elle fait ainsi partie des sept communes de la communauté de communes Cœur de Garonne proposant une diversité d'offres de services et d'équipements de proximité supérieure ou égale à 25 avec les communes de Bérat, Cazères, Le Fousseret, Lherm, Martres-Tolosane et Rieumes (source : diagnostic PLH).

Elle est identifiée comme centre local d'équipements et de services.

L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019. Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables.

Ces centres se caractérisent par la présence simultanée de services et équipements du quotidien ou de « proximité ». La majorité des centres locaux (61,5 %) sont attractifs et animent une aire qui contient le centre et au moins une autre commune non centre.



Appartenant au bassin de vie de Saint-Lys (source : INSEE), la commune dispose de la proximité de ses équipements et services (collège, SDIS, gendarmerie, supermarché, ...) et donc d'un temps de parcours relativement faible pour accéder à une offre relativement complète.





Figure 12- Localisation des principaux équipements, commerces et services de la commune

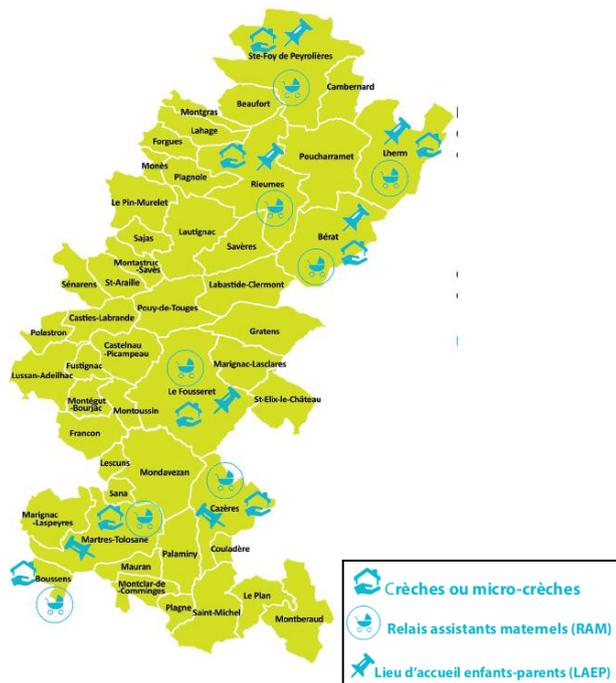
### 3.2.1.1. La petite enfance et les équipements scolaires

#### Petite enfance

La communauté de communes propose 8 structures d'accueil sur le territoire (4 pour le secteur nord et 4 pour le secteur sud), 3 relais assistants maternels (RAM) et 2 lieux d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant.

La commune accueille sur son territoire :

- Une crèche intercommunale « le Chaudron magique » d'une capacité d'accueil de 25 enfants réalisée en 2010 et implantée dans le bourg,
- Un RAM,
- Un LAEP.



Source : site internet communauté de communes Cœur de Garonne

### Ecole maternelle et primaire

En terme d'équipement scolaires, la commune accueille :

- Une école primaire : l'école maternelle Jean- Baptiste Clément. Elle compte quatre classes pour un total de 88 élèves à la rentrée 2019,
- Une école élémentaire : l'école élémentaire Jules Ferry. Elle compte 161 élèves à la rentrée 2019.

Situées dans le bourg, il existe actuellement un projet de déplacement de l'école élémentaire à proximité de l'école maternelle. Le projet vise à permettre l'articulation des différents quartiers et des équipements publics. Le fonctionnement général du site permettra ainsi de réunir en seul point les accès aux différentes entités que sont la salle polyvalente sportive, le city-stade, l'ALAE et l'école élémentaire.



Figure 13- Projection du futur groupe scolaire élémentaire

### Enseignement secondaire

La commune est rattachée au collège « Robert Roger » de Rieumes et au lycée « Clémence Royer » de Fonsorbes.

#### **3.2.1.2. Les équipements sportifs et culturels**

Sainte-Foy-de-Peyrolières dispose :

- De deux salles des fêtes, l'une dans le village et l'autre au hameau du Parayre,
- D'un plateau sportif comprenant des terrains de grands jeux, de tennis et un boulodrome,
- D'un city-stade en contrebas du village, à proximité de l'école maternelle et dans le prolongement du futur groupe scolaire élémentaire.

### 3.2.1.3. Les équipements et services liés à la santé

La commune accueille plusieurs professionnels de santé sur la commune, à savoir :

- Un cabinet médical généraliste,
- Trois cabinets infirmier,
- Un cabinet d'orthophonistes,
- Un cabinet de pédicure/podologues,
- Un chirurgien-dentiste,
- Un cabinet d'ostéopathie,
- Des masseurs kinésithérapeute
- Une sophrologue,
- Une psychologue

En outre, la commune compte une pharmacie située en plein cœur du bourg.

La commune dispose ainsi d'un bon niveau d'équipements et de services en matière de santé. Les équipements et services complémentaires les plus proches se situent ensuite principalement sur la commune de Saint-Lys.

### 3.2.2. Les commerces et services

La commune de Sainte-Foy de Peyrolières compte quelques commerces et services situés principalement dans le centre-bourg et participant au dynamisme de ce dernier. Le bourg accueille notamment : un tabac/presse, une boulangerie, un salon de coiffure, une auto-école, un restaurant, une pizzeria, ...

La commune dispose toutefois de quelques locaux commerciaux vacants dans le centre-bourg, le long de la RD632.

Ainsi, si la RD632 constitue un axe stratégique recherché par les commerçants, se pose toutefois la problématique du stationnement et de la sécurisation des déplacements piétons au regard de la configuration du centre-bourg (cf. chapitre Mobilités).

### 3.2.3. Synthèse

#### SYNTHESE

- Un niveau d'équipement et services adapté à la taille de la commune et complétée par l'offre présente sur Saint-Lys notamment,
- Un renforcement des équipements initié depuis plusieurs années (crèche, groupe scolaire, citystade, ...),
- Un projet de regroupement des équipements scolaires en cours de réalisation,
- Des équipements principalement recentrés au niveau du bourg à l'exception des équipements sportifs,
- La présence de commerces et services dans le bourg majoritairement le long de la RD632 participant à la dynamique du centre-bourg,
- Quelques locaux commerciaux vacants.

### 3.2.4. Enjeux

#### ENJEUX

- Anticiper sur les besoins éventuels en matière d'équipements et services induits par le développement projeté,
- Maintenir la dynamique commerciale dans le centre-bourg,
- Améliorer l'accessibilité aux équipements, commerces et services

## 3.3. EMPLOI & ECONOMIE

### 3.3.1. Un territoire à vocation principalement résidentielle, sous l'influence de l'agglomération toulousaine

La commune de Sainte-Foy de Peyrolières se situe dans la zone d'emploi de l'agglomération Toulousaine. En 2018, la commune compte 79,8% d'actifs dont 72,4% ont un emploi. Parmi eux, seulement 14,6% travaillent sur la commune. Au regard de sa situation à moins de 30 min de l'ouest de l'agglomération toulousaine, la commune apparaît ainsi attractive pour les actifs travaillant sur le bassin d'emploi toulousain.

En 2018, selon l'INSEE, la commune offre 341 emplois soit près d'une vingtaine d'emplois supplémentaire par rapport à 2013. Sainte-Foy-de-Peyrolières présente toutefois un taux de concentration d'emplois de 35,7 (rapport entre le

nombre d'actifs résidant sur un territoire et le nombre d'emplois dans cette zone) témoignant du caractère résidentiel du territoire.

A noter une légère augmentation du taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans entre 2013 et 2018 en passant de 8,3% à 9,3% tant pour les hommes que pour les femmes.

### 3.3.2. Un tissu économique principalement composé d'établissements de petit taille

*L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.*

Parmi les établissements recensés au 31 décembre 2019, le secteur d'activités qui prédomine, en nombre d'établissements, est celui de l'administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale (23,1%) suivi par celui des commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (21,8%), puis de la construction (21,1%).

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>147</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	9	6,1
Construction	31	21,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	32	21,8
Information et communication	2	1,4
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	4	2,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	12	8,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	34	23,1
Autres activités de services	23	15,6

Source : INSEE

Les établissements relevant de la sphère présenteielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone) prédominent ainsi sur le territoire tant en terme de nombre d'établissements qu'en terme d'emplois.

La majorité des établissements présent sur la commune sont de petites tailles : près de 85% des établissements implantés sur le territoire ne comptent aucun salarié et près de 13% comptent moins de 10 salariés.

Les deux établissements les plus importants relèvent du secteur de l'industrie et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (entre 50 et 99 salariés). Il s'agit :

- **De l'entreprise Lacroix-Ruggieri spécialisée dans le domaine de la pyrotechnie.** La business Unit RUGGIERI est dédiée aux spectacles pyrotechniques, que ce soit pour le particulier, les collectivités locales ou les métiers du spectacle. Le site de Sainte-Foy de Peyrolières est spécifiquement destiné à cette entité depuis plus de 30 ans avec une forte activité logistique. Il comporte également un laboratoire d'essai destiné à la qualification des pièces d'artifices et un centre de formation d'artificiers.
- **De l'EHPAD l'Albergue.**

### 3.3.3. Un projet de zone d'activités intercommunale

La Communauté de Communes Cœur de Garonne comptabilise 14 zones d'activités (existantes ou en projet) pour la plupart localisées au nord du territoire ou dans le sud, le long de l'A64.

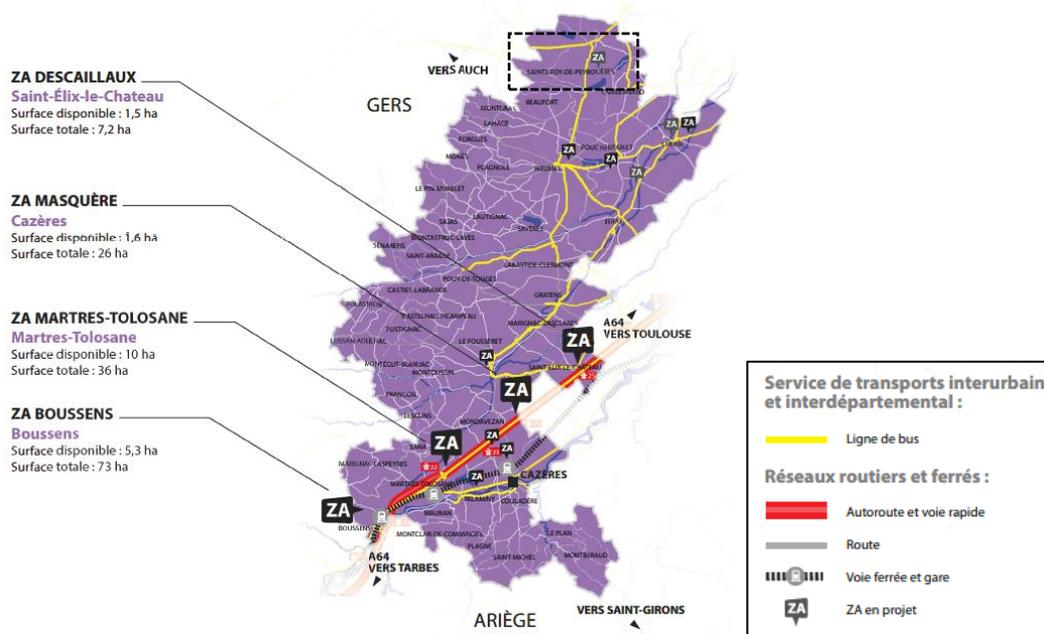


Figure 14- Localisation des zones d'activités de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (source : Atlas des ZA 2015 – CD 31)

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est fixée quatre principaux objectifs :

- Conforter le tissu des entreprises existantes sur son territoire,
- Mettre en place les conditions d'accueil de nouvelles structures,
- Favoriser la rencontre des offres et des demandes d'emplois émanant de son territoire,
- Faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et/ou de formations complémentaires.

Afin de mettre en œuvre ses objectifs, elle a fait réaliser une « Étude de Positionnement Économique et Stratégique » par la Direction des Affaires Économiques et du Développement Local du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Cette étude a fait émerger les actions à mener en priorité. L'une de ces actions prioritaires est la création de nouvelles offres d'accueil pour les porteurs de projet dans un contexte de pénurie d'offre.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a ainsi identifié plusieurs réserves foncières potentielles pour le développement de ces nouvelles zones d'activités, dont une de 3 ha environ sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Le développement de cette zone est une priorité, dans la mesure où plusieurs demandes d'installations ont été faites par des entreprises.

Le développement de cette zone d'activités s'inscrit de plus dans les objectifs fixés par le SCOT, de développer et harmoniser l'économie du territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne prévoit donc la création d'une zone d'activités à vocation commerciale et artisanale sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, au niveau du lieu-dit Le Couloumé. Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

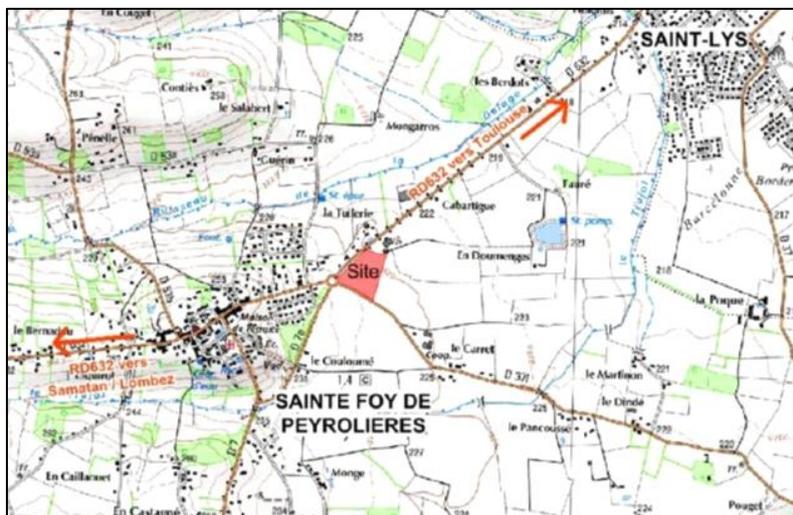


Figure 15- Localisation de la zone d'activités intercommunale de Sainte-Foy-de-Peyrolières  
(Source : note de présentation création ZA – Cap Terre)

### 3.3.4. Une activité agricole encore très présente

L'activité agricole est très présente sur la commune puisqu'elle occupe 63% de la surface communale.

Elle se définit notamment par le biais de cultures céréalières ; ces dernières représentent en effet 47% des terres agricoles. Viennent ensuite :

- Les oléagineux : 29%,
- Les prairies (temporaires et permanentes) : 11%,
- Autres (protéagineux, fruits à coques, autres cultures industrielles, etc.) : 13%.

Une activité d'élevage diversifiée est également présente dans ce secteur. La diminution du nombre des exploitations d'élevage relève des investissements importants nécessaires à la mise aux normes, ainsi qu'à la crise que traversent les filières d'élevage.

Tous ces élevages relèvent du régime du Règlement Sanitaire Départemental. Cette réglementation impose un périmètre de réciprocity de 50 mètres ; ces distances sont valables pour les constructions des tiers comme pour les constructions de l'exploitation agricole.

Le potentiel agronomique des terres est qualifié de moyen à bon sur la moitié Est de la commune et globalement faible sur la moitié Ouest.

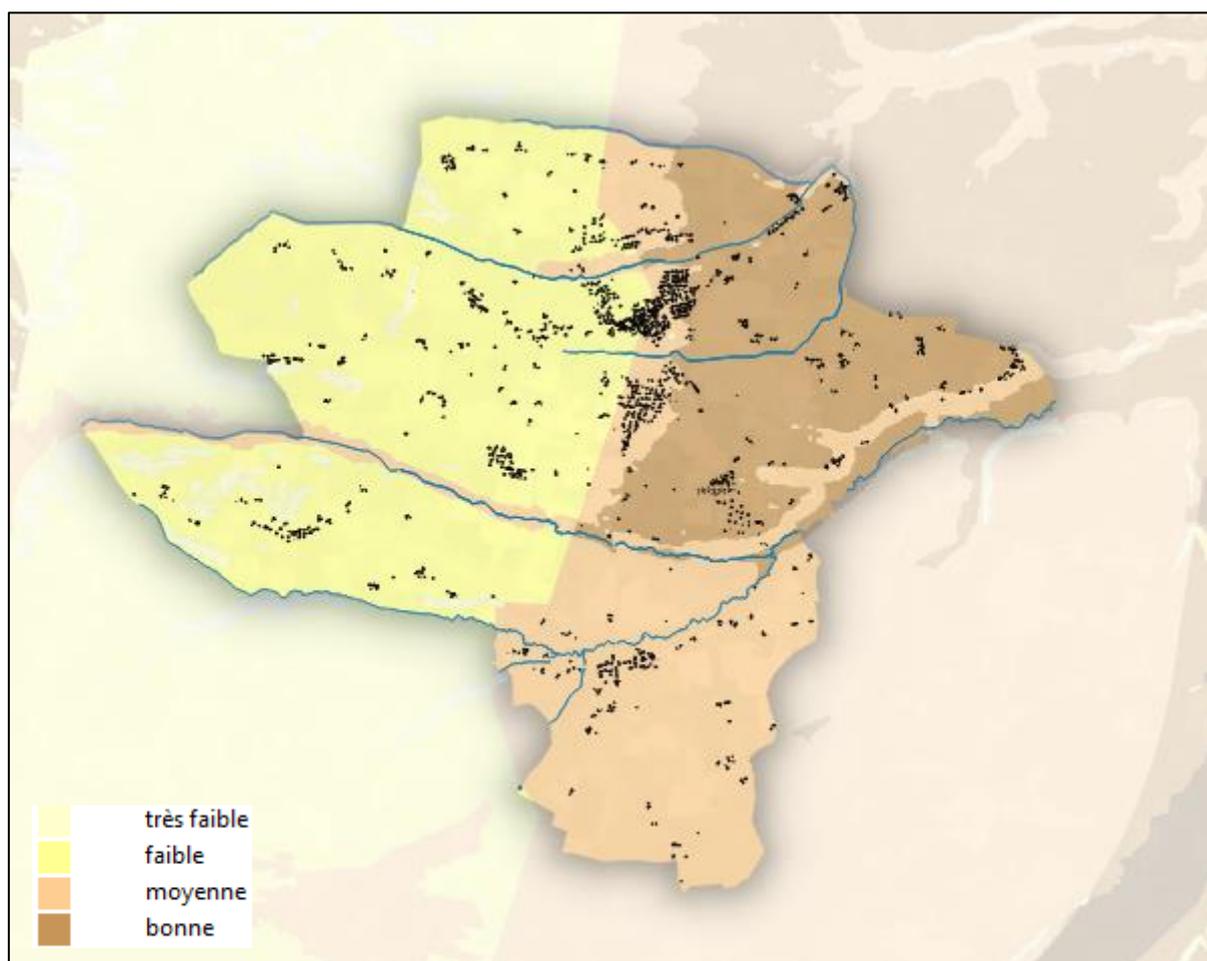


Figure 16- Potentiel agronomique des terres (source : <https://www.geocatalogue.fr/>)

La commune compte actuellement 32 exploitants dont 23 exploitations agricoles implantées sur son territoire :

N°	Statut	Activité	SAU	Dont en propriété	Age exploitant	Reprise connue	Projet	Irrigation/Drainage
1	Chef d'exploitation	Production et transformation canards gras Elevage de daims et transformation	7 ha intégralement sur la commune	La totalité	40-55 ans	/	Vente directe canards et volailles	/
2	Chef d'exploitation	Céréales	Près de 15 ha intégralement sur la commune	La totalité	>55 ans	Non	/	/
3	EARL	Céréales	Près de 125 ha dont environ 70 ha sur la commune	0 ha	40-55 ans	/	/	/
4	Chef d'exploitation : gérant d'écurie	Equins : pensions, élevages, enseignements	10 ha	0,5 ha	<40 ans	/	Poney-club Hangar photovoltaïque	/

N°	Statut	Activité	SAU	Dont en propriété	Age exploitant	Reprise connue	Projet	Irrigation/Drainage
5	Chef d'exploitation	Elevage bovins (35)	Près de 20 ha	1,69 ha	<40 ans	/	/	/
6	SCEA	Céréales	410 ha dont 120 ha sur la commune	80 ha	40-55 ans	/	/	/
7	Chef d'exploitation	Elevage équins (18) Maraîchage	93 ha dont 69 ha sur la commune	54 ha	>55 ans	Non	/	/
8	Chef d'exploitation	Céréales	70 ha dont 15 ha sur la commune	0 ha	<40 ans	/	Hangar agricole photovoltaïque Maraîchage	ASA Réseau 31
9	Chef d'exploitation	Elevage bovins (50) Céréales	96 ha dont 64 ha sur la commune	64 ha	>55 ans	Oui	Hangar agricole photovoltaïque Vente viande bovine et légumes	ASA Réseau 31
10	Chef d'exploitation	Céréales	166 ha dont 130 ha sur la commune	0 ha	<40 ans	/	Hangar de stockage photovoltaïque	/
11	Chef d'exploitation	Elevage porcs Céréales	50 ha	-	>55 ans	Non	/	/
12	Chef d'exploitation	Elevage bovins (35) Céréales	Près de 46 ha dont 42 ha sur la commune	38,94 ha	>55 ans	Non	/	/
A	Chef d'exploitation	Céréales	33 ha	33 ha		Non		ASA Parayre
B	Chef d'exploitation	Céréales	8 ha	-		-	-	/
C	Chef d'exploitation	Elevage équins	33 ha	33 ha			-	/
D	Chef d'exploitation	Elevage	30 ha	30 ha				/
E	Chef d'exploitation	Céréales bio	49 ha	49 ha			Vente directe de farines bio à la ferme	40 ha drainés
F	Chef d'exploitation	Céréales	72 ha	70 ha			Gîte rural	13 ha drainés
G	Chef d'exploitation	Elevage équins	-	-	-	-	-	/
H	Chef d'exploitation	Céréales					Projet photovoltaïque et logements saisonniers	ASA Réseau 31
I	Chef d'exploitation	Pension de chevaux	13,4 ha	13,4 ha			Bâtiment agricole	/
J	Chef d'exploitation	Centre équestre					Achat de terres	/

N°	Statut	Activité	SAU	Dont en propriété	Age exploitant	Reprise connue	Projet	Irrigation/Drainage
K	Chef d'exploitation	Céréales	20 ha	2,23 ha			En cours d'installation	/
L	Chef d'exploitation	Céréales	54 ha	54 ha	<40 ans		Vente à la ferme de farine et fabrication de pâtes	ASA Cambernard
	Chef d'exploitation	Céréales Bio		23 ha			-	/
	Chef d'exploitation	Céréales		15 ha				/
	Chef d'exploitation			26 ha				/
	Chef d'exploitation	Céréales	56 ha	40 ha				Oui
	Chef d'exploitation	Céréales	112 ha	100 ha				Oui
	Chef d'exploitation	Céréales	47,5 ha	45 ha				ASA Parayre
	Chef d'exploitation	Noisetiers						ASA Parayre
	Chef d'exploitation			24 ha				/

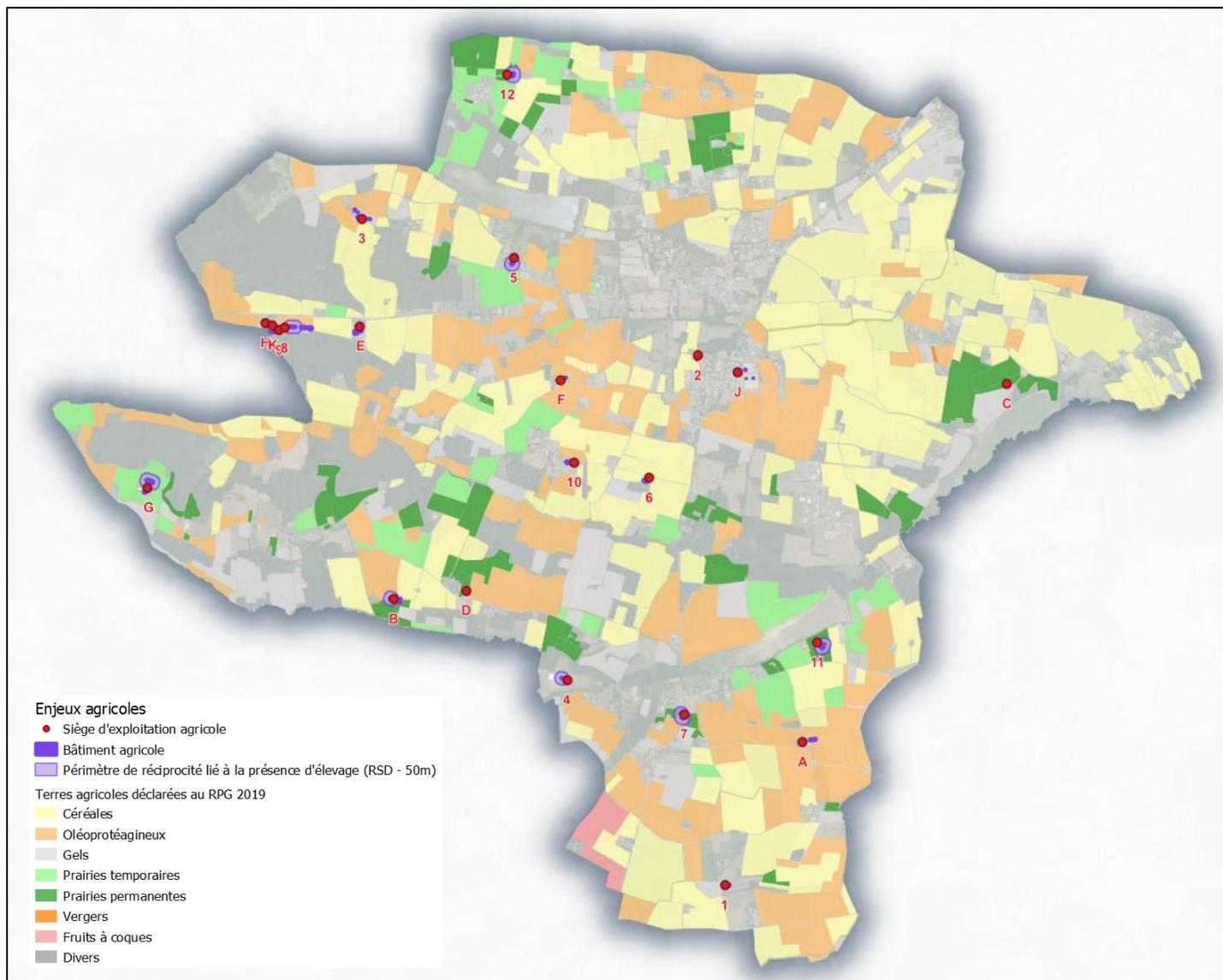


Figure 17- Exploitation agricoles recensées sur la commune et la localisation des terres déclarées agricoles  
 (Source : questionnaire agricole et données de la commune et Registre Parcellaire Graphique 2019)

La superficie irrigable sur la commune est d'environ 490 hectares (34%). Ce chiffre est supérieur à la moyenne Haut-Garonnaise qui se situe à 15%. Trois ASA interviennent sur la commune : l'ASA de la Galage reprise par Réseau 31, l'ASA Parayre et l'ASA Cambernard. Il est à noter des difficultés relatives aux coûts importants que génèrent de telles installations (réseaux-lacs) et qui sont supportés par les exploitations.

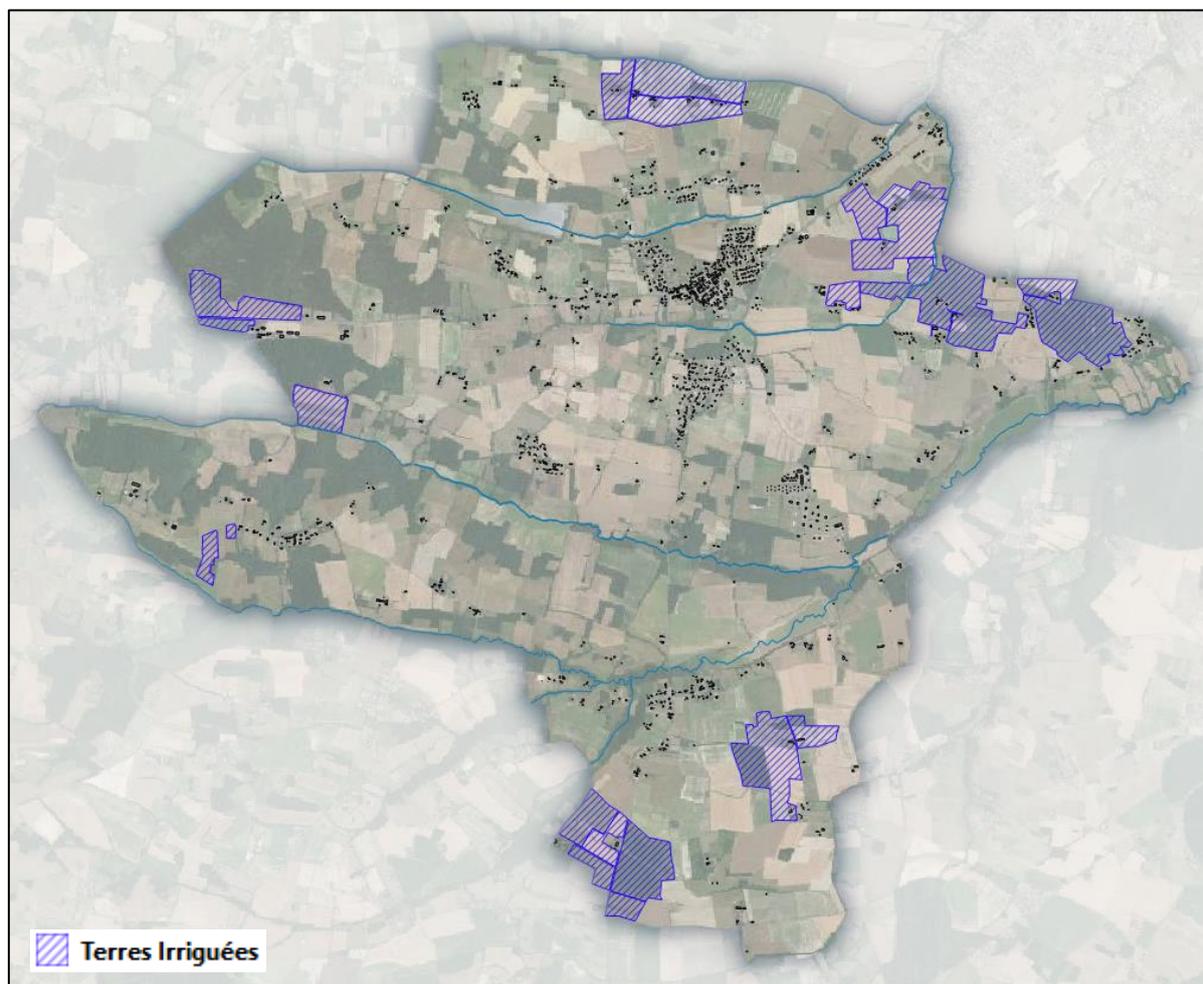


Figure 18- Localisation des terres irriguées (source : commune)

### 3.3.5. Une activité touristique et de loisirs peu développée

L'activité touristique et de loisirs est peu développée sur le territoire.

La commune compte trois hébergements touristiques dont un gîte et une location Clévacances dans le bourg et un gîte au lieu-dit Lartigole (Source : office intercommunal Cœur de Garonne).

Quelques équipements sont également identifiés pour les activités sportives et de loisirs par l'office du tourisme intercommunal :

- Le Lac du Parayre identifié comme un équipement de loisirs pour la balade,
- Le centre équestre EQUITEC.

Plusieurs chemins de randonnées balisés existent sur le territoire :

- Le circuit du lac de Sainte-Foy



- le circuit du lac et du bois de Saint-Thomas



- le circuit du Lac de Parayre,



- un partie du GR86.

### 3.3.6. Synthèse

#### SYNTHESE

- Un territoire à vocation résidentielle sous l'influence de l'agglomération toulousaine,
- Une population active travaillant essentiellement en dehors de la commune,
- Un tissu économique principalement composé d'établissements de petite taille et relevant majoritairement de la sphère présentielle,
- Une entreprise nationale spécialisée dans la pyrotechnie implantée sur la commune,
- Un projet de zone d'activités intercommunale en cours de réalisation,
- Une activité agricole très présente sur le territoire,
- Une activité touristique et de loisirs peu développée.

### 3.3.7. Enjeux

#### ENJEUX

- Permettre le maintien voire le développement des activités existantes, ...
- Favoriser la réalisation de la ZAE intercommunale en cohérence avec la stratégie de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,
- Assurer la pérennité de l'entreprise spécialisée dans la pyrotechnie,
- Maintenir l'activité agricole dans de bonnes conditions,
- Favoriser un développement touristique et de loisirs en cohérence avec le potentiel de la commune et la stratégie intercommunale.

## 3.4. MOBILITES ET RESEAUX NUMERIQUES

### 3.4.1. Les infrastructures routières

#### 3.4.1.1. Un village au carrefour de plusieurs routes départementales

Le maillage principal du territoire communal est assuré par un réseau de nombreuses voies départementales de divers gabarits. Les deux principales sont :

- La RD632 reliant le Gers à Toulouse et traversant le bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières,
- La RD7 reliant Rieumes au bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Le reste des voies départementales ont principalement une vocation de desserte locale :

- La RD53A reliant le bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières à la commune de Saint-Thomas,
- La RD53B reliant le bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières à la commune de Saiguède,
- La RD37i reliant le bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières à la commune de Cambernard,
- La RD7E reliant la RD7 à la RD632 et permettant un contournement du bourg-centre,
- La RD50A reliant Sainte-Foy-de-Peyrolières à la commune de Sabonnères,
- La RD50 traversant le sud du territoire et reliant Sainte-Foy-de-Peyrolières à la commune de Beaufort via le hameau du Parayre,
- La RD7D reliant le hameau du Parayre au hameau de la Salvetat.

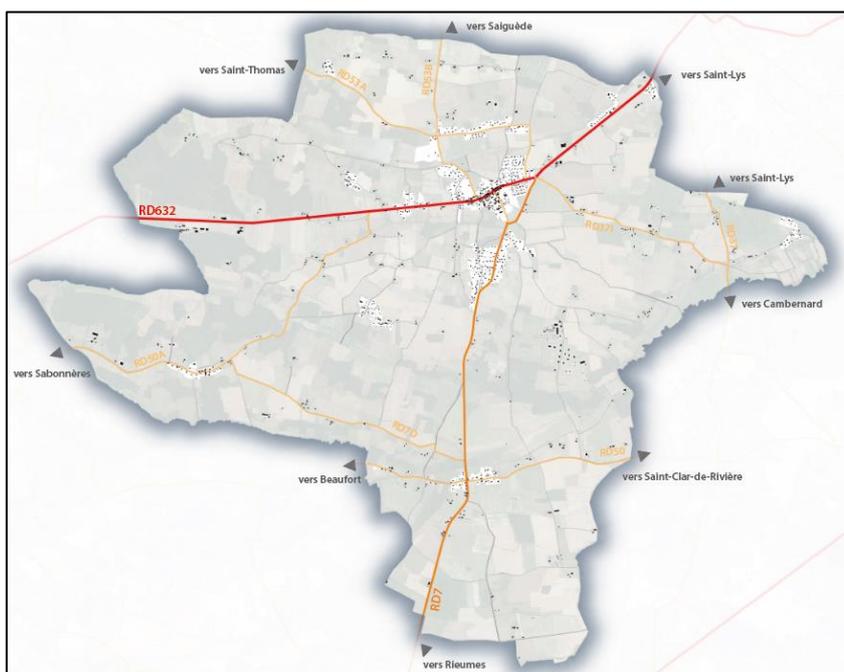


Figure 19- Réseau routier principal

### 3.4.2. Une offre de transports en commun adaptée au caractère rural de la commune et sa situation

#### 3.4.2.1. Le train

La gare la plus proche est située sur la commune de Muret (20 mn) permettant un accès à Toulouse centre depuis Sainte-Foy-de-Peyrolières en une quarantaine de minutes.

#### 3.4.2.2. Le bus

La commune est desservie par le réseau régional liO. Deux lignes régulières de bus traversent la commune :

- La ligne 365 *Boulogne-sur-Gesse-Samatan-Toulouse* avec un arrêt au niveau de la mairie et de l'aire de co-voiturage du Couloumé. Cette ligne met entre 1h et 1h30 pour relier Toulouse selon les horaires,
- La ligne 305 *Rieumes – Fontenilles – Toulouse Arènes* avec un arrêt à la salle des fêtes et à l'aire de co-voiturage du Couloumé. Cette ligne met entre 1h et 1h30 pour relier Toulouse selon les horaires.

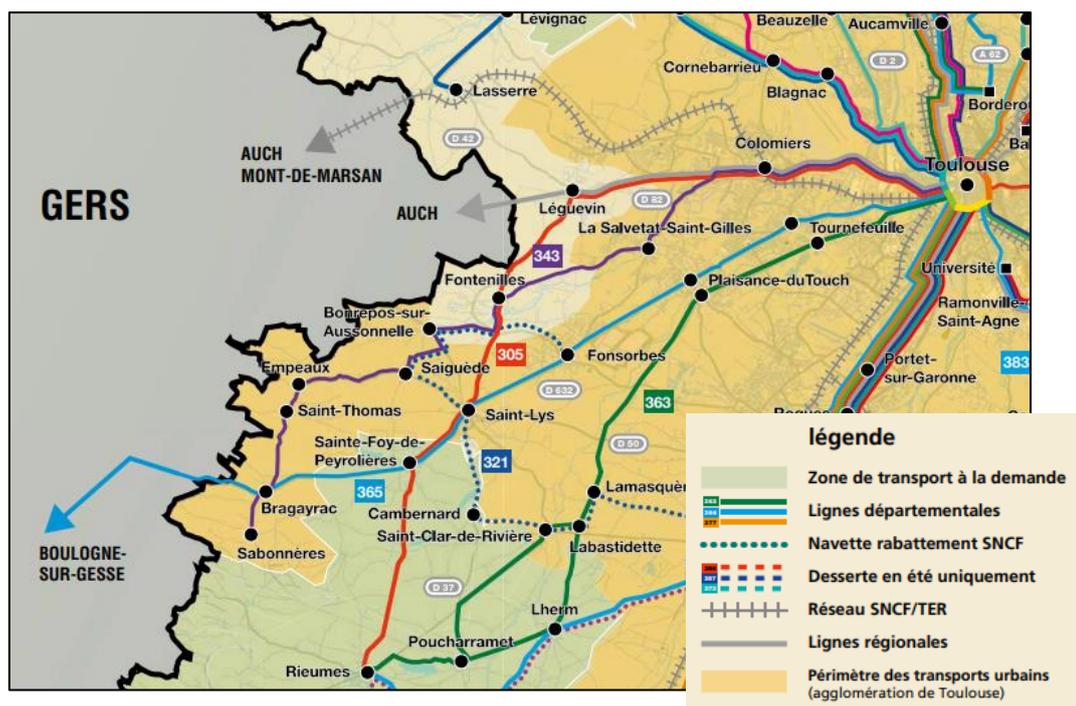


Figure 20- Réseau arc en ciel (septembre 2019)

A noter que la commune se situe hors des limites du périmètre des transports urbains de l'agglomération toulousaine.

### 3.4.3. Le transport à la demande

La communauté de communes Cœur de Garonne a mis en place un service de transport à la demande « EN ROUTE SIMONE » permettant de se déplacer sur le territoire Cœur de Garonne pour faire ses courses, effectuer les démarches administratives, ... Pour le secteur 1 dont dépend Sainte-Foy-de-Peyrolières, la destination proposée est le centre-ville de Rieumes le jeudi matin (jour du marché).

### 3.4.4. Co-voiturage et autopartage

La commune dispose d'une aire de co-voiturage de 7 places le long de la RD632 à proximité du rond-point de la RD632/RD7E/RD371.



### 3.4.5. Le transport individuel, principal mode de déplacement

La voiture reste le mode de déplacement privilégié sur Sainte-Foy-de-Peyrolières. Le taux d'équipement automobile des ménages témoigne de cette forte dépendance à la voiture (97,2%) avec notamment 65% des ménages disposant de 2 voitures ou plus.

### 3.4.6. L'offre de stationnement

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières dispose actuellement de 179 places de stationnement dans le village, réparties de la façon qui suit :

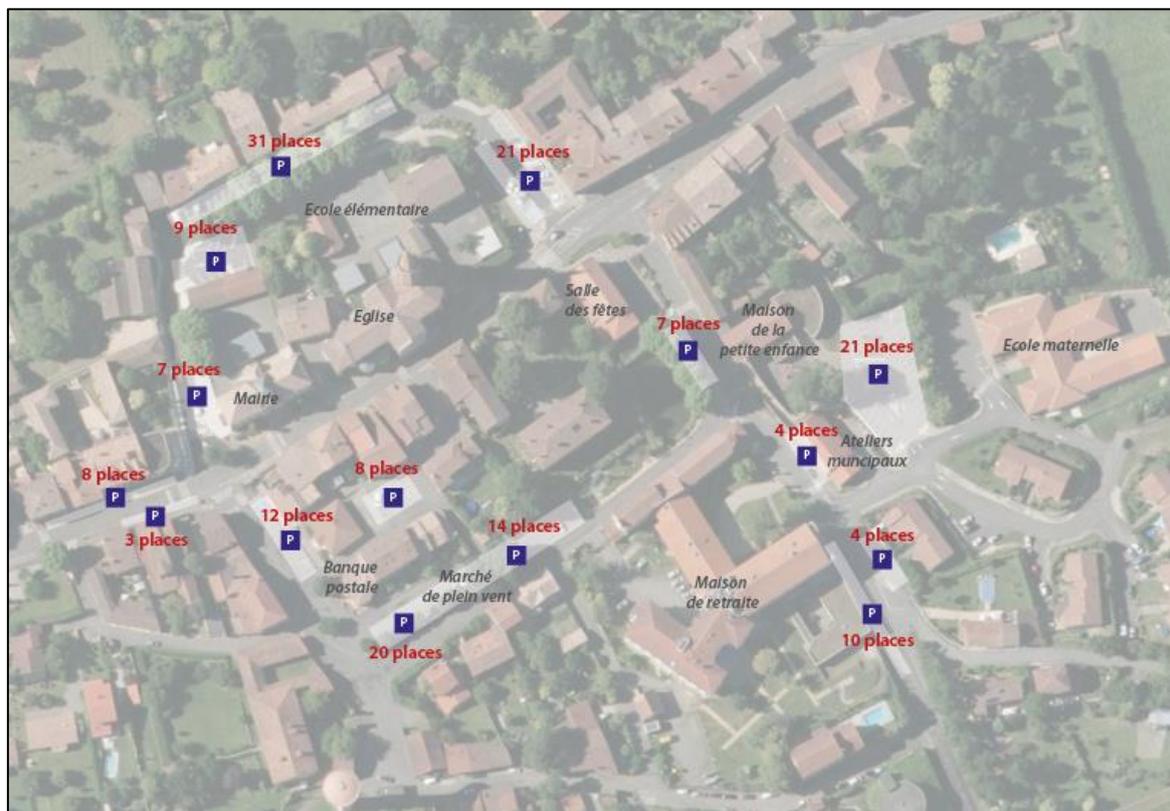


Figure 21- Recensement du stationnement public

Dans le cadre de la concertation « comment-voez-vous votre village ? » mise en place par la commune, il est apparu un manque de visibilité des différentes aires de stationnement plutôt qu'une insuffisance du nombre de places.

La commune est toutefois confrontée à une problématique de stationnement le long des voies ou sur les trottoirs (ex : Avenue du 19 mars 1962) liée à la configuration de son centre-bourg avec un front bâti continu et une implantation des constructions à l'alignement des voies et emprises publiques qui limite les possibilités de stationnement des personnes vivant dans le centre-bourg.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) déploie un réseau de 100 bornes de recharge publiques pour véhicules électriques. Les bornes de recharge sont réparties de manière homogène sur le territoire de la Haute-Garonne, tous les 15 à 20 kilomètres. L'objectif du SDEHG est d'encourager le développement du véhicule électrique afin de lutter contre la pollution de l'air et réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières dispose ainsi d'une borne située place Henri Dunant depuis 2018.

A noter que la commune ne dispose d'aucun stationnement vélo couvert.

### 3.4.7. Des déplacements doux limités

#### 3.4.7.1. Les déplacements piétons

Suite à la concertation réalisée avec les habitants, il apparaît que le déplacement piéton est pratiqué principalement par les personnes habitant dans le centre-bourg, pour du loisir ou en complément du déplacement voiture pour les personnes habitant dans les quartiers ou hameaux périphériques au bourg.

Les déplacements piétons sont ainsi majoritairement des déplacements courts pour accéder aux commerces, services et équipements du bourg.

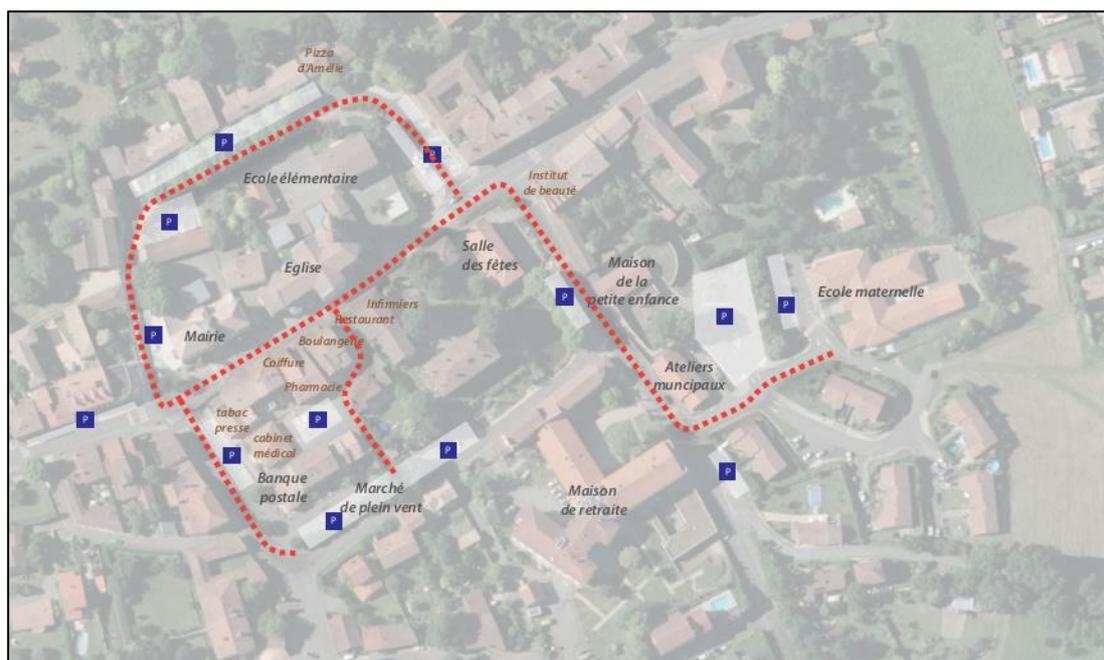


Figure 22- Principaux déplacements piétons recensés dans le bourg

Concernant le centre-bourg, si ce dernier a fait l'objet d'aménagements pour sécuriser les déplacements piétons autour de la mairie et de l'école élémentaire via un aménagement de larges trottoirs, il apparaît que les déplacements piétons restent globalement contraints par la traversée de la RD632 et la circulation induite, l'absence de trottoirs ou de matérialisation des cheminements piétons sur certaines parties du bourg et le stationnement de certaines voitures sur les espaces dédiés aux piétons.



Figure 23- Trottoirs aménagés au niveau de l'école élémentaire

Lors de la concertation avec la population, les principaux axes stratégiques à améliorer identifiés ont été les suivants :

- Entre la place de la Poste et l'Allée des Tilleuls,
- Le long de l'allée des Tilleuls (qui comprend notamment une aire de jeux pour enfants),
- Le long de la rue des Pyrénées,
- Le long de la rue Saint-Jude,
- Entre l'école et le city-stade.

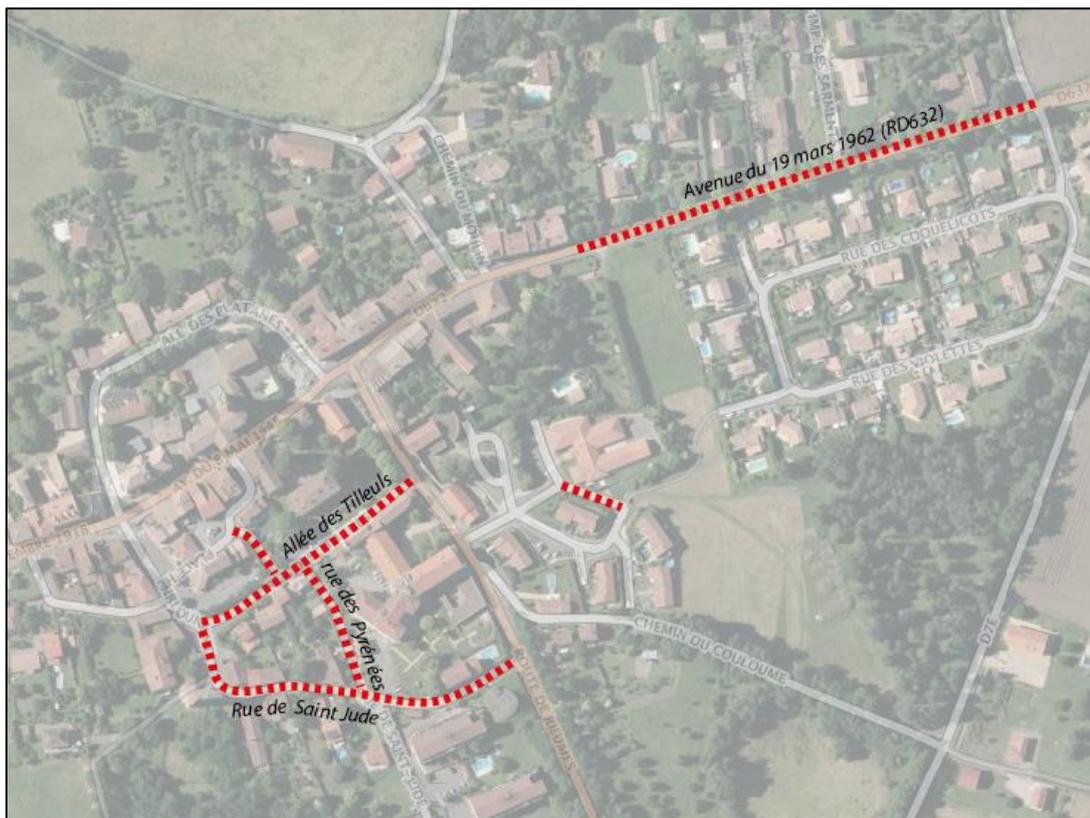


Figure 24- Principaux axes piétons stratégiques à aménager

Afin de favoriser cette modalité de déplacements, la commune mène actuellement des réflexions sur la sécurisation du village. Il est notamment envisagé la mise en place d'une zone 30 dans le cœur de bourg qui concernerait toutes les voies situées entre l'esplanade du monument aux morts jusqu'à la future sortie de la zone école et sur la RD7 au niveau de la rue Saint-Jude pour une protection du parking proche de l'école maternelle.

Plusieurs chemins de randonnées balisés existent sur le reste du territoire comme précisé dans le chapitre sur l'activité touristique.

A noter que la commune projette une liaison piétonne vers Saint-Lys via un cheminement longeant la Galage depuis la station d'épuration jusqu'à la piscine de Saint-Lys.

### 3.4.7.2. Les déplacements vélos

Le déplacement vélo reste également très ponctuel sur la commune majoritairement pour des questions de sécurité des déplacements (dangerosité RD632 et RD7) et de topographie. Il est principalement utilisé par des personnes vivant dans les quartiers situés en périphérie immédiate du centre-bourg (quartier Pénelle, quartier En Castagné).

Afin de faciliter les déplacements vélo, la commune prévoit la réalisation d'une piste cyclable vers Saint-Lys.

Il est ainsi envisagé :

- La réalisation d'une piste longitudinale à la RD632 entre le parking de co-voiturage et le dépôt récup'verre en sortie de Sainte-Foy-de-Peyrolières, quasiment en entrée de l'agglomération de Saint-Lys,
- La sécurisation du rond-point RD632/RD7 et une extension jusqu'au carrefour de la route de Saint-Thomas permettant un accès provisoire sécurisé au centre bourg via le lotissement « les Prés de la ville » dans l'attente, à terme d'un aménagement des bas-côtés de la RD632.

Cette piste vise à répondre à une forte demande des usagers piétons/cycles en prolongement des pistes existantes avec la possibilité de rejoindre Fonsorbes.

### 3.4.8. Réseaux numériques : une amélioration récente de la desserte

En 2018, la commune a fait l'objet d'une montée en débit DSL par le conseil départemental via le syndicat mixte Haute-Garonne numérique. Cette montée en débit a concerné 620 abonnés sur les 815 lignes que compte la commune

Cette opération a consisté au remplacement d'une partie du réseau téléphonique en cuivre par de la fibre optique en attendant le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné d'ici 2022.

Lutter contre la fracture numérique est l'objectif majeur du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique, qui prévoit de déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire, par la fibre optique jusqu'à l'abonné, entre 2018 et 2022.

### 3.4.9. Synthèse

SYNTHESE

- Un village au carrefour de plusieurs routes départementales permettant d'offrir une bonne accessibilité mais ayant un impact sur le fonctionnement du bourg,
- Une offre de transports en commun recentrée sur le bourg,
- La voiture comme principal mode de déplacement,
- Des déplacements piétons peu sécurisés au niveau du bourg et des axes stratégiques à améliorer,
- Des projets pour améliorer les circulations douces vers Saint-Lys,
- Une offre de stationnement importante au niveau du village mais avec un manque de visibilité,
- Une amélioration récente de la desserte en terme de réseaux numériques.

### 3.4.10. Enjeux

#### ENJEUX

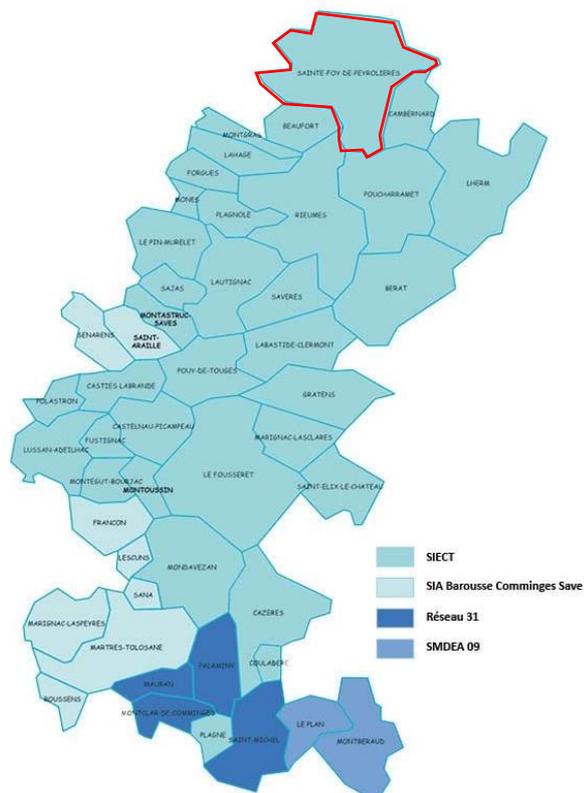
- Améliorer les circulations à l'intérieur du bourg,
- Privilégier un développement à proximité des transports en commun,
- Anticiper sur l'impact potentiel des choix de développement en matière de déplacement,
- Anticiper sur les besoins de stationnement en fonction du développement envisagé ».

## 3.5. LES RESEAUX

### 3.5.1. Alimentation en eau potable

La compétence eau potable est gérée par la communauté de communes Cœur de Garonne depuis le 1er janvier 2018 et déléguée aux syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT),
- Syndicat des eaux Barousse Comminges Save (SIA),
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement - Ariège Pyrénées (SMDEA 09),
- Réseau 31.



Sur Saint-Foy-de-Peyrolières, l'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) qui dessert 54 communes situées au sud-ouest de Toulouse.

L'eau, traitée dans deux usines situées à Lherm et au Fousseret, est extraite toute l'année du Canal de Saint Martory, sauf au mois de Mars où le canal est mis en chômage pour travaux et entretien.

Le canal trouve son origine dans la Garonne, au niveau de la commune de Saint Martory située à l'aval de Martres Tolosane. Après un parcours d'environ 100 km, le canal se rejette de nouveau dans la Garonne à Toulouse.

Au mois de Mars, l'eau brute est pompée dans le Touch à l'usine de traitement de Lherm et dans la Louge à l'usine de traitement du Fousseret.

La retenue de la Bure, située en amont du Touch sur la commune de Poucharramet, constitue une réserve de sécurité d'eau brute pour le mois de Mars.

Les communes du nord du syndicat (dont fait partie Saint-Foy-de-Peyrolières) sont alimentées en eau potable par l'usine du Lherm d'une capacité de 1 200 m<sup>3</sup>/heure. Construite en 1973, l'usine a été successivement agrandie en 1981 et 1998. De 2011 à 2013, d'importants travaux ont été réalisés afin de réhabiliter l'usine et d'augmenter sa capacité de 50%.

Dans sa nouvelle configuration, l'usine de Lherm comprend un dégrillage, une étape de décantation, puis une filtration sur sable, une désinfection par ozonation, une injection de charbon actif en poudre, un affinage par ultrafiltration membranaire, puis une ultime désinfection au bioxyde de chlore avant distribution sur le réseau. Les boues de décantation sont par ailleurs traitées par centrifugation et évacuées en centre de compostage.

A la sortie des usines, l'eau produite est pompée vers les ouvrages de stockage puis transite dans le réseau de distribution.

La desserte de la commune est assurée grâce à un seul réseau de type gravitaire et quatre réservoirs de contenances différentes : 4 200 m<sup>3</sup>, 1 000 m<sup>3</sup> ; 200 m<sup>3</sup> ; 100 m<sup>3</sup>.

#### Travaux et projets en cours :

En 2006, le SIECT a réalisé son schéma directeur d'expansion du réseau sur 20 ans. Ce schéma, actualisé en 2011 puis en septembre 2016, a mis en évidence la nécessité de renforcer les usines de production, les ouvrages de stockage ainsi que le réseau d'adduction, afin de fournir une eau de qualité et en quantité suffisante aux abonnés du syndicat pour les années à venir.

Une évaluation des besoins futurs à l'horizon 2035, couplée avec une modélisation fine de tout le système de distribution, a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux d'expansion à réaliser.

#### Qualité de l'eau :

L'eau distribuée par le SIECT présente une bonne qualité microbiologique. Elle est peu calcaire (titre Hydrométrique moyen : 14,1°F en 2018), sauf au mois de Mars lors du pompage dans le Touch à l'usine de Lherm et dans la Louge à l'usine du Fousseret.

### 3.5.2. La défense incendie

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence communale, l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie* ».

La jurisprudence administrative a admis que la responsabilité de la commune puisse être engagée pour faute simple en cas de défaillance du service de lutte contre l'incendie. La responsabilité pénale du Maire peut être engagée s'il n'a pas accompli les diligences normales compte tenu de ses compétences, du pouvoir et des moyens dont il dispose ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi lui confie.

Cette compétence peut également être déléguée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Suite au référentiel national de Défense incendie de décembre 2015, chaque département a dû adapter les prescriptions au contexte de son territoire par la rédaction d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Sur la commune, la défense incendie est assurée par la présence de 38 poteaux incendie (PI) répartis entre le bourg et les quartiers et 3 PI privés sur le site des établissements Lacroix Ruggieri.

En novembre 2021, un état des lieux de la défense incendie a été réalisée par le SDIS sur les quartiers et le centre bourg intégrant les zones à urbaniser.

Ainsi, ce dernier a permis de mettre en évidence que la défense incendie :

- Sur plusieurs quartiers n'est pas assurée : la Salvetat, Minjoulet, les Nozes, la Tote, secteur Lombez/route Salvetat/Miaou.

Des pistes permettant d'en assurer la défense incendie ont été évoquées.

- Sur les zones à urbaniser prévues dans le bourg, la défense incendie pouvait être assurée mais nécessitait la mise en place d'un PI propre à chacune des zones et un renforcement de la canalisation pour la zone AU2.

A noter qu'en terme :

- D'accessibilité des bâtiments aux engins de secours : les accès aux engins de lutte contre l'incendie devront être réalisés conformément aux règlements inhérents aux bâtiments à défendre et répondre aux caractéristiques des « voies engins ». De plus, en raison de leur hauteur, certains bâtiments devront permettre la mise en station des échelles aériennes, ces zones sont dénommées « voies échelles » ;
- De défense en eau contre l'incendie : les points d'eau incendie (PEI) permettant d'assurer la défense extérieure contre l'incendie des bâtiments devront être aux normes françaises en vigueur. Leurs nombres, débits (ou capacités) et implantations seront déterminés ultérieurement en fonction du risque à défendre en accord avec le SDIS et conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du 24 février 2017.

(Cf. en annexe au RP)

### 3.5.3. Assainissement des eaux usées

Deux dispositifs existent pour gérer les eaux usées avec des dispositions propres aux rejets des équipements épuratoires et des ouvrages d'assainissement : le système collectif de gestion des eaux usées et les dispositifs individuels d'épuration des eaux usées.

La commune est actuellement en cours de révision de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui est menée en parallèle de la révision du PLU.

### 3.5.3.1. Réseau d'assainissement collectif

La commune de Saint-Foy-de-Peyrolières a transféré la compétence assainissement collectif à RESEAU31.

La commune dispose d'un assainissement collectif qui dessert les habitations du centre-bourg.

Elle est pourvue d'une station d'épuration (STEP) située Route de Saint-Thomas de type boues activées à aération prolongée d'une capacité nominale de 1600 EH. Cette station d'épuration a été mise en service en octobre 2015.

Le pré-diagnostic de l'assainissement mené en phase 1 de l'étude du SDA a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Les équipements de la station d'épuration sont en bon état général et parfaitement fonctionnels,
- Les visites et bilans du SATESE témoignent d'un bon fonctionnement et de bonnes performances épuratoires de l'installation,
- Environ 550 Equivalents Habitants raccordés à la station d'épuration actuellement pour une capacité nominale de 1 600 EH, ce qui permet d'envisager le raccordement de nouveaux équivalents habitants.

### 3.5.3.2. Dispositifs d'assainissement autonome

En l'absence de réseau collectif (tout à l'égout), une habitation doit traiter ses eaux usées grâce à une installation individuelle d'assainissement. Le but est l'épuration et l'évacuation des effluents traités sans atteinte à la salubrité publique et l'environnement grâce à l'élimination d'une grande partie de la pollution contenue dans les eaux usées.

Dans le respect des règlements nationaux, le dispositif d'assainissement doit être choisi et dimensionné en fonction des caractéristiques liées à l'habitation. Il est important de connaître :

- Les conditions hydrogéologiques du terrain (perméabilité, nature du sol, fluctuation de la nappe, topographie, ...),
- Le projet de construction, la capacité d'accueil de l'habitation, l'utilisation des locaux (habitation, loisirs, ...).

Sur le territoire, c'est le SPANC du Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) qui est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif à travers 3 types de contrôles (contrôle de conformité des installations, diagnostic des installations existantes et contrôle de bon fonctionnement intervenant 4 ans après le premier contrôle puis tous les 8 ans).

A l'échelle de la commune, 561 installations sont recensées dont plus de 40% doivent être contrôlées en vue de vérifier leur état de fonctionnement. Une campagne de contrôle des installations était initialement envisagée durant l'année 2020 mais a dû être reportée en raison des événements liés à la crise sanitaire.

Dans le cadre du SDA, l'état des lieux des dispositifs d'assainissement autonome réalisé lors du pré-diagnostic a notamment permis de mettre en évidence que la nature et la perméabilité des sols en place sur la commune sont très défavorables à l'infiltration.

Les problématiques les plus notables sont localisées sur le secteur En Castagné où d'importantes problématiques d'insalubrités sont relevées dans la majorité des fossés et où l'absence de continuité d'un fossé jusqu'à son exutoire, entraînant des inondations en aval, est signalée par le schéma d'assainissement.

### 3.5.4. Gestion du pluvial

Le développement urbain, qui conduit à l'imperméabilisation croissante des sols et à la réduction des zones d'infiltration naturelle des eaux pluviales, impose la prise en compte de la gestion des eaux de ruissellement dans les réflexions d'urbanisme.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne promeut ainsi l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans tous les projets d'aménagement du territoire, qu'ils soient urbains ou ruraux, pour répondre à deux enjeux majeurs :

- La protection qualitative des milieux naturels,
- La prévention des risques liés aux inondations.

La commune ne dispose pas de schéma d'eaux pluviales.

### 3.5.5. Synthèse

<b>SYNTHESE</b>	<b>Eau potable</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Une absence de captage d'eau potable sur la commune,</li><li>■ Une évaluation des besoins futurs à l'horizon 2035, ayant permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux d'expansion à réaliser.</li></ul>
	<b>Assainissement</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Un bourg desservi en grande partie par l'assainissement collectif,</li><li>■ Une capacité résiduelle de la station d'épuration de 1050 EH,</li><li>■ Un schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation,</li><li>■ Une nature et une perméabilité des sols sur la commune très défavorables à l'infiltration avec des problématiques sur le secteur En Castagné.</li></ul>
	<b>Eaux pluviales</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Absence de schéma d'eaux pluviales.</li></ul>

### 3.5.6. Enjeux

<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Proposer un développement en cohérence avec la capacité des réseaux (actuels ou programmés),</li><li>■ Privilégier un développement urbain en assainissement collectif,</li><li>■ Encadrer la gestion des eaux pluviales pour limiter impacts sur le milieu récepteur.</li></ul>
---------------	--

## 3.6. CONSOMMATION FONCIERE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

L'article L151-4 du code de l'urbanisme précise que le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. »

Les chapitres suivants visent ainsi à présenter l'analyse de la consommation foncière depuis 2010 (T0 du SCoT) ainsi qu'une analyse du potentiel de densification et de mutabilité offert par l'ensemble des espaces bâtis du territoire.

### 3.6.1. Analyse de la consommation de l'espace depuis 2010 (T0 du SCoT)

Sur le territoire, depuis 2010, ont été réalisés 91 logements. Sur ces 91 logements, 15 n'ont généré aucune consommation d'espace (densification dans la tache urbaine). La consommation d'espace observée est liée :

- Pour l'habitat : 13,18 ha pour 76 lots, soit une moyenne de 1730 m<sup>2</sup>/lot (densité moyenne de 5 à 6 logements/ha),
- Pour les équipements : 3 ha pour le groupe scolaire, les ateliers municipaux, le city-stade et la station d'épuration.

Dans les cartes ci-après :

- Les secteurs identifiés en jaune correspondent à des constructions liées à des divisions parcellaires ; dès lors, elles ne peuvent être considérées comme ayant généré de la consommation d'espace NAF,
- Les secteurs identifiés en orange correspondent à des constructions réalisées en dent creuse ou en extension ; dès lors, elles sont considérées comme ayant généré de la consommation d'espace NAF,
- Les secteur identifiés en rouge correspond à la consommation d'espaces NAF induite par les équipements publics.

Cette consommation s'est répartie de la façon suivante :

- **Bourg :**
  - Habitat : 25 constructions d'habitations dont 23 ayant généré une consommation d'espace de 2,7 ha soit une moyenne de 1174 m<sup>2</sup>/lot (8 à 9 logements/ha),
  - Equipements : 2 ha pour les équipements publics groupe scolaire, city-stade et ateliers municipaux.



Figure 25- Localisation des espaces consommés dans le bourg depuis 2010

- Quartiers : 10,48 ha pour 53 logements soit une moyenne de 1976 m<sup>2</sup>/lot (5 à 6 logements/ha).

La Tote

1 construction d'habitation générant une consommation d'espace de 2650 m<sup>2</sup>

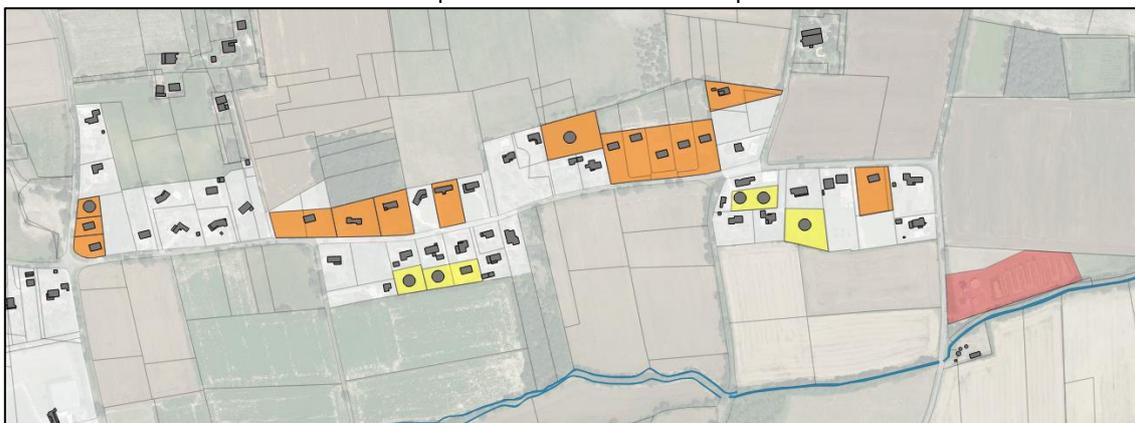


Ortho 2010 (source IGN)



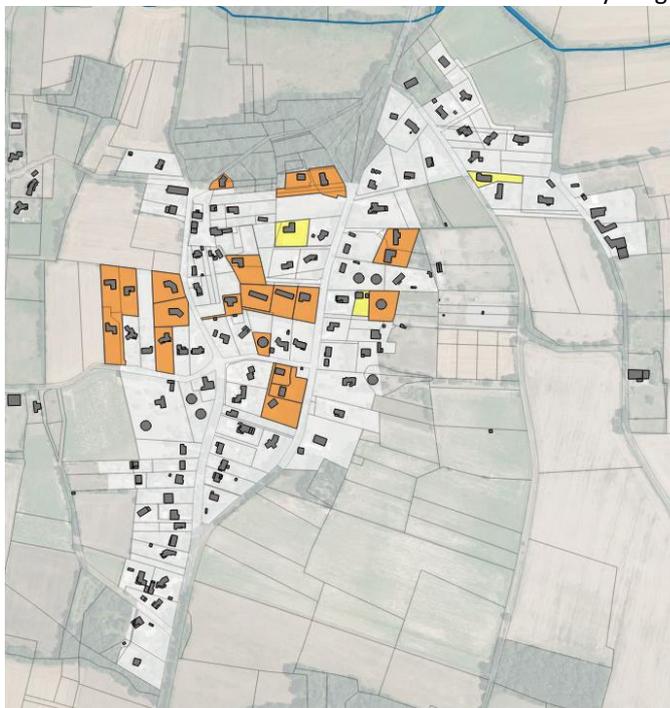
Penelle :

21 constructions d'habitation dont 15 ayant généré une consommation d'espace de sur 3,2 ha  
1 ha consommé pour la nouvelle station d'épuration



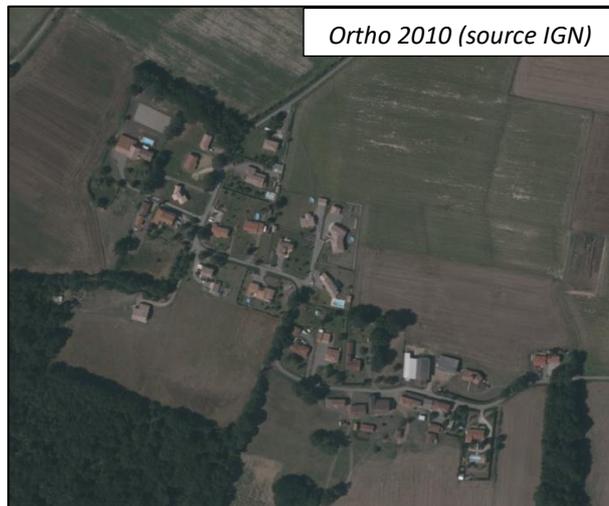
En Castagne :

24 constructions d'habitation dont 21 ayant généré une consommation de 3,7 ha



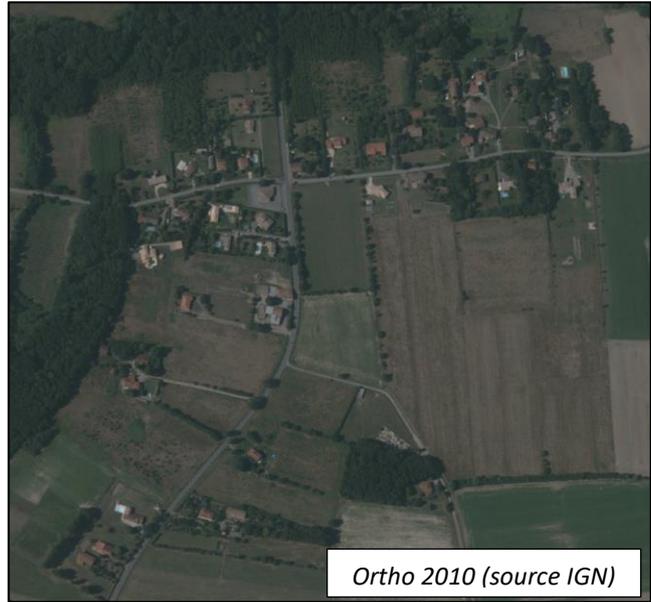
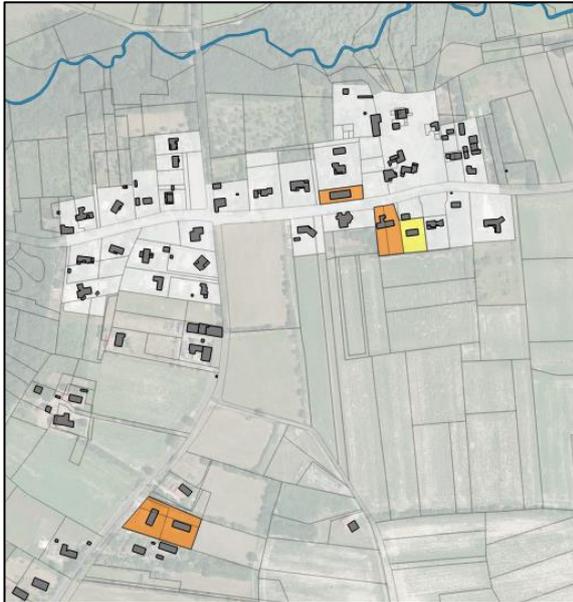
Bourrieu :

3 constructions d'habitation ayant généré une consommation de 6300 m<sup>2</sup>



Le Parayre :

5 constructions d'habitation ayant généré une consommation de 7600 m<sup>2</sup>



La Salvetat

4 constructions d'habitation dont 3 ayant généré une consommation de 8200 m<sup>2</sup>



Minjoulet et Bernadoux :  
3 constructions d'habitation dont 2 ayant généré une consommation de 6200°m<sup>2</sup>



Les Nozes :

3 constructions d'habitation dont 2 ayant généré une consommation de 3800 m<sup>2</sup>



Les Berdots :

2 constructions d'habitation dont 1 ayant généré une consommation de 1060 m<sup>2</sup>



### 3.6.2. Analyse de la consommation de l'espace entre 2011 et 2021

La consommation d'espace observée sur la période 2011-2021 est de 15,54 ha dont 12,54 ha pour de l'habitat et 3 ha pour les équipements publics.

Trois constructions ont ainsi été réalisées entre 2010 et 2011, 1 construction à En Castagné et 2 à Bourrieu.

### 3.6.3. Le potentiel de densification et de mutation en termes d'habitat

Le potentiel de densification et de mutation comprend l'analyse, dans la tache urbaine, du :

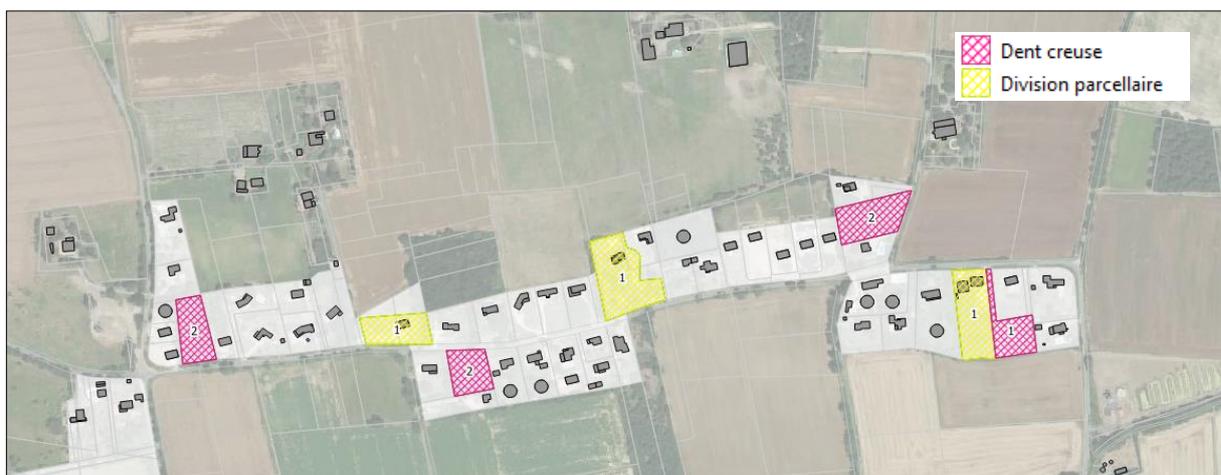
- *Potential de renouvellement urbain (friches éventuelles),*
- *Potential de mobilisation des logements vacants,*
- *Potential dit « en dent creuse » : parcelles non bâties inférieures à 1 ha (sur la base du SCoT du Pays Sud Toulousain) et situées dans l'enveloppe bâtie actuelle,*
- *Potential dit « en division parcellaire » : parcelles bâties qui, de par leur taille et l'implantation actuelle du bâti pourraient faire l'objet d'une division parcellaire pour accueillir une nouvelle construction,*
- *Potential en comblement d'espace interstitiel : parcelles non bâties supérieures à 1 ha et situées dans l'enveloppe bâtie actuelle.*

Dans un premier temps, une analyse fondée sur la tâche urbaine existante sur l'ensemble de la commune (bourg et hameaux) a été réalisée. Il est ainsi apparu que la commune présentait un potentiel de densification de la tache urbaine réparti de la façon qui suit :

- Un potentiel en renouvellement urbain de 10 logements sur le site de l'ancienne école,
- 17 lots en dent creuse correspondant à un potentiel d'environ 30 logements (dont dans les hameaux 13 lots correspondant à 20 logements),
- 33 lots correspondant à 45 logements en division parcellaire (dont 23 lots qui correspondent à une trentaine de logements dans les hameaux),
- 20 logements en espace interstitiel.

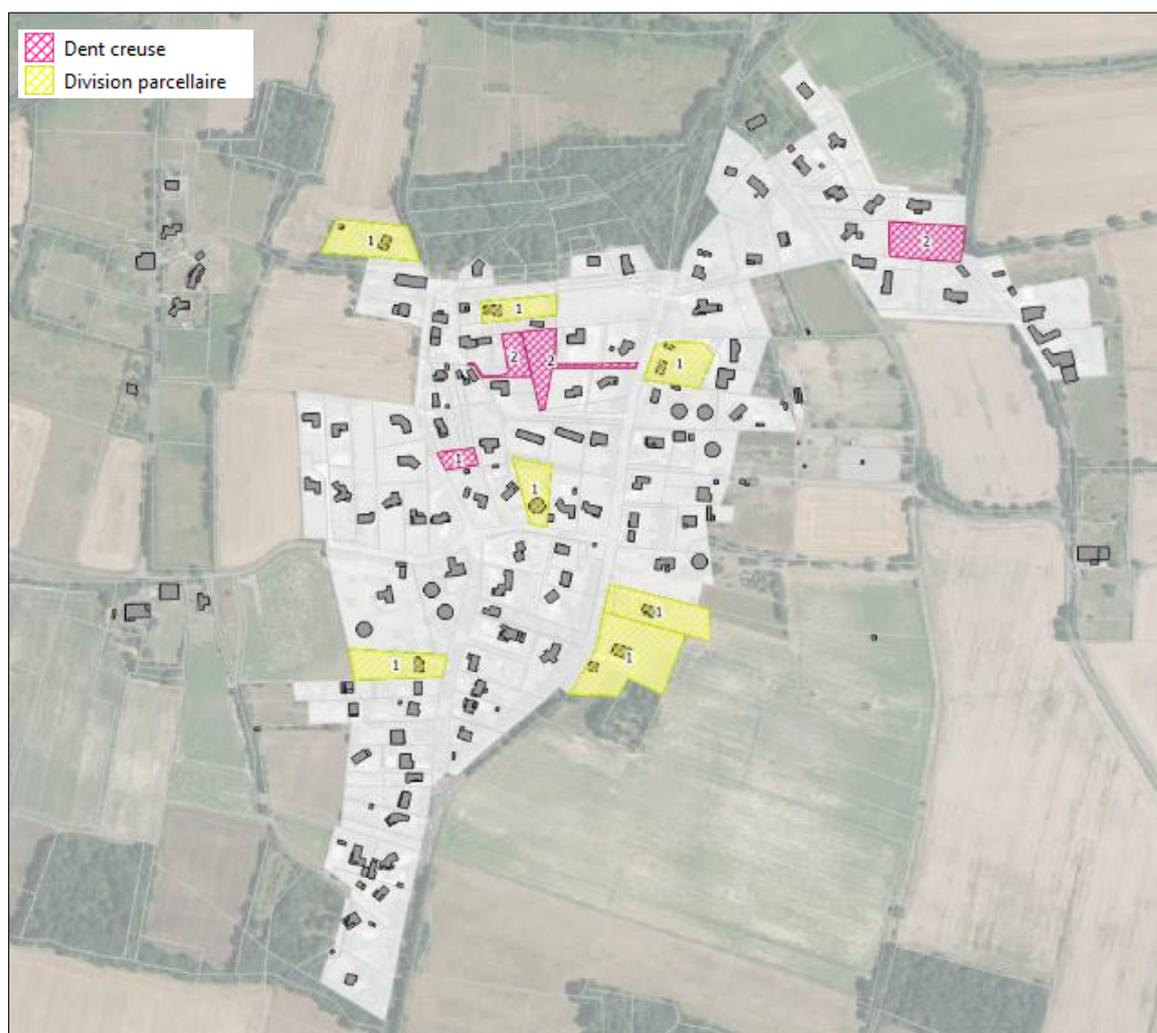
### Penelle

Potentiel estimé : 7 dents creuses et 3 divisions parcellaires



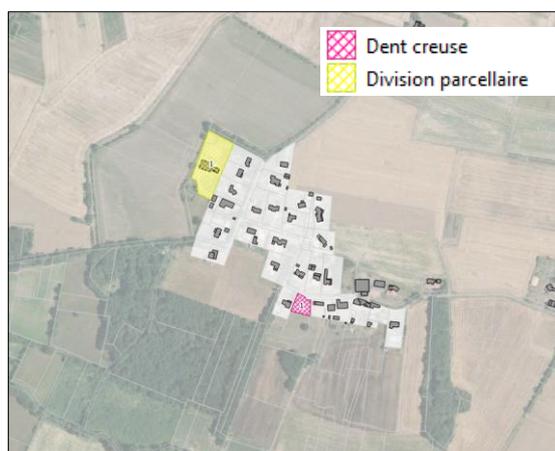
### En Castagné

Potentiel estimé : 7 dents creuses et 6 divisions parcellaires



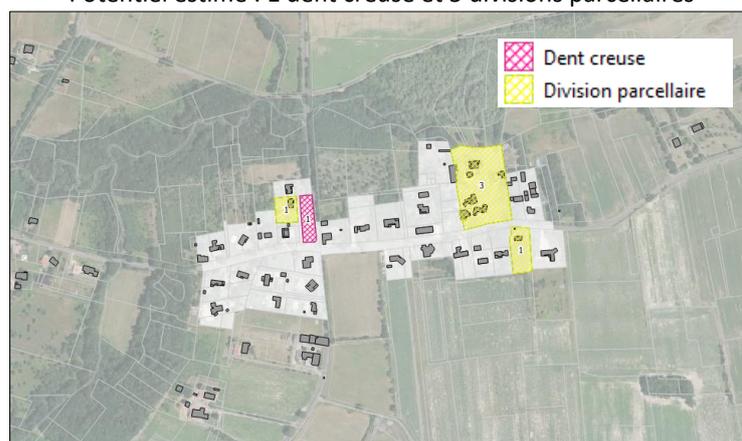
### **Bourrieu**

Potentiel estimé : 1 dent creuse et 1 division parcellaire



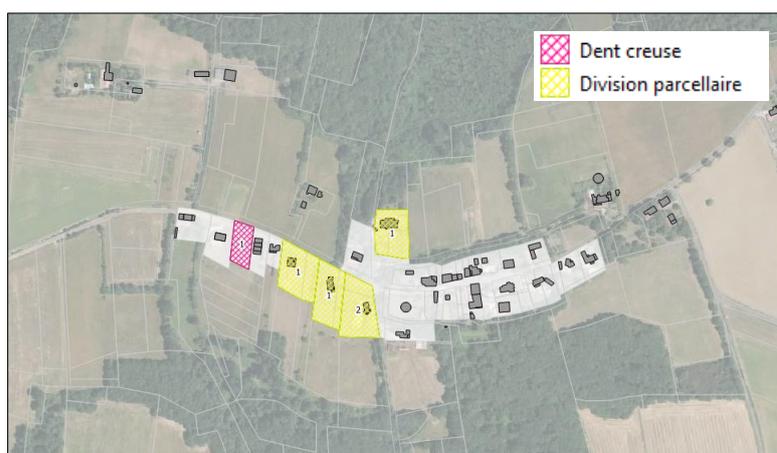
### **Le Parayre**

Potentiel estimé : 1 dent creuse et 5 divisions parcellaires



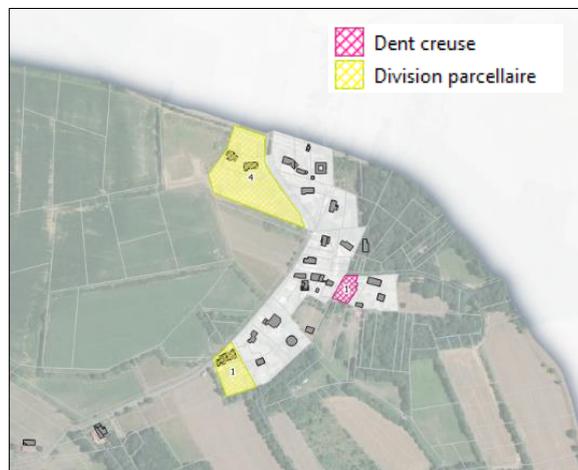
### **La Salvetat**

Potentiel estimé : 1 dent creuse et 5 divisions parcellaires



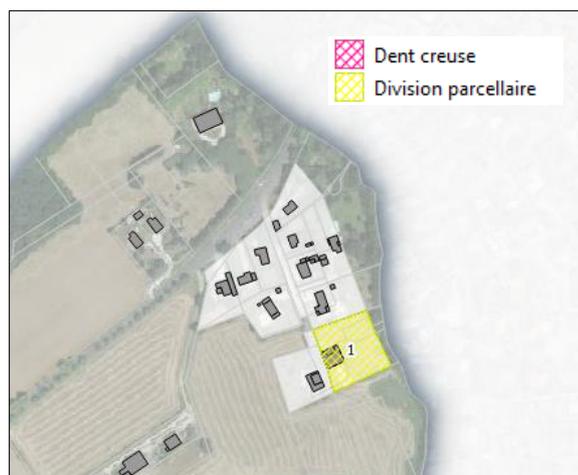
**Les Nozes**

Potentiel estimé : 1 dent creuse et 5 divisions parcellaires



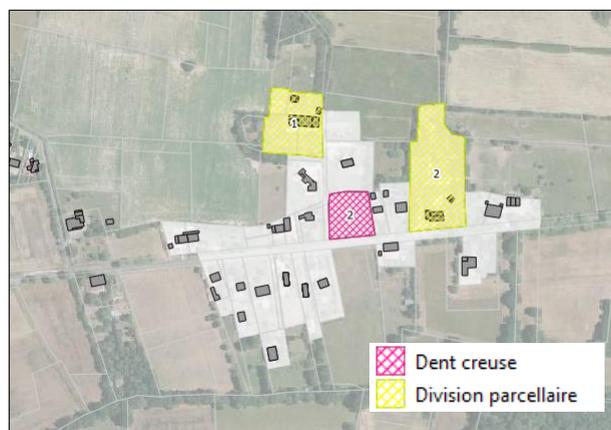
**Faoussely**

Potentiel estimé : 1 division parcellaires



**Faoussely**

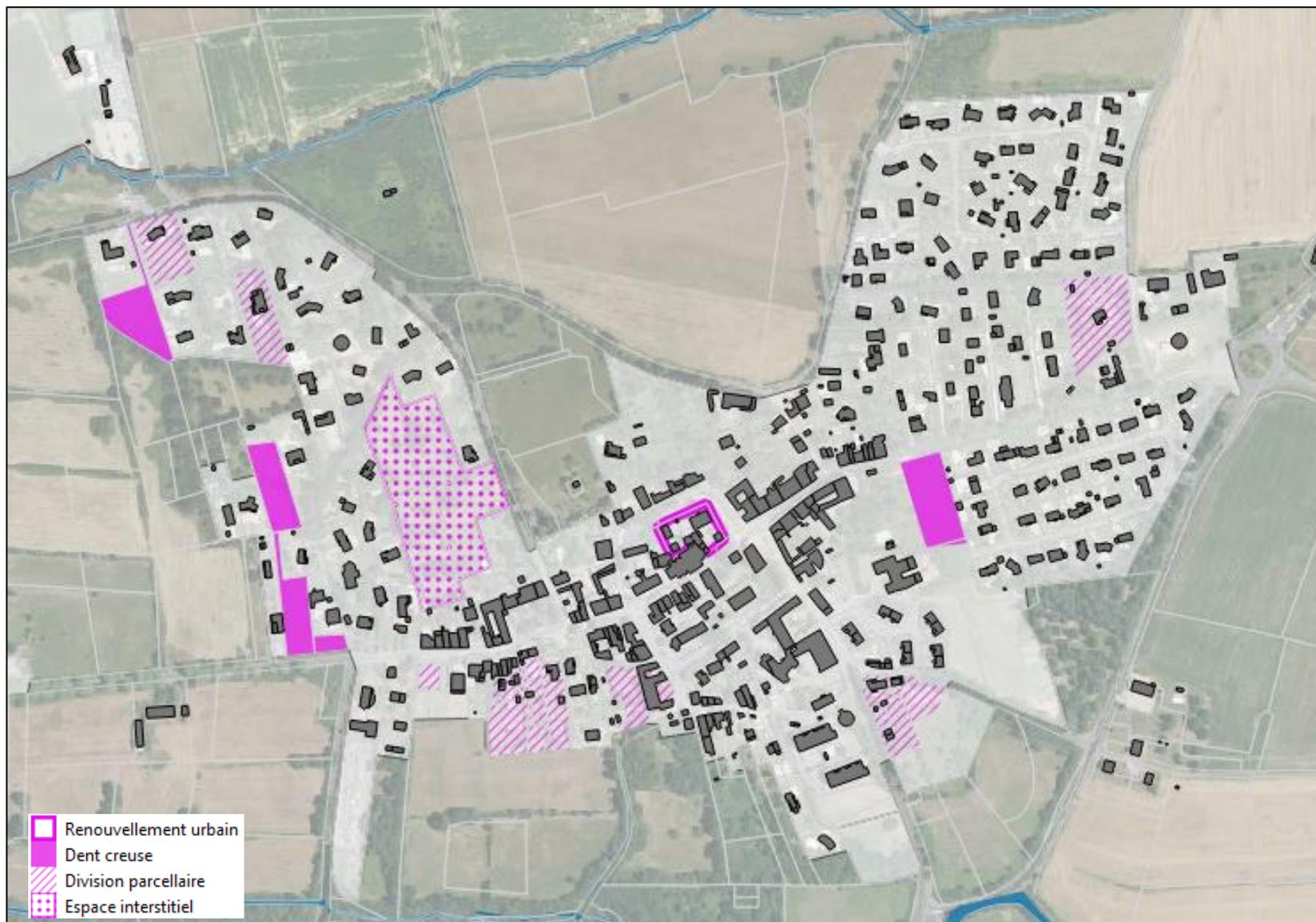
Potentiel estimé : 2 dents creuses et 3 divisions parcellaires



Suite à la réalisation d'une analyse multicritères qui a associé analyse des formes urbaines et contraintes à la densification (risques, accessibilité, assainissement, enjeux environnementaux, ...), il est apparu que les hameaux, ne présentaient pas des conditions favorables à recevoir de la densification sans que cela n'induisent des coûts de renforcement de réseaux notables, des incidences sur le milieu récepteur, l'activité agricole, ... (cf. annexe du présent document).

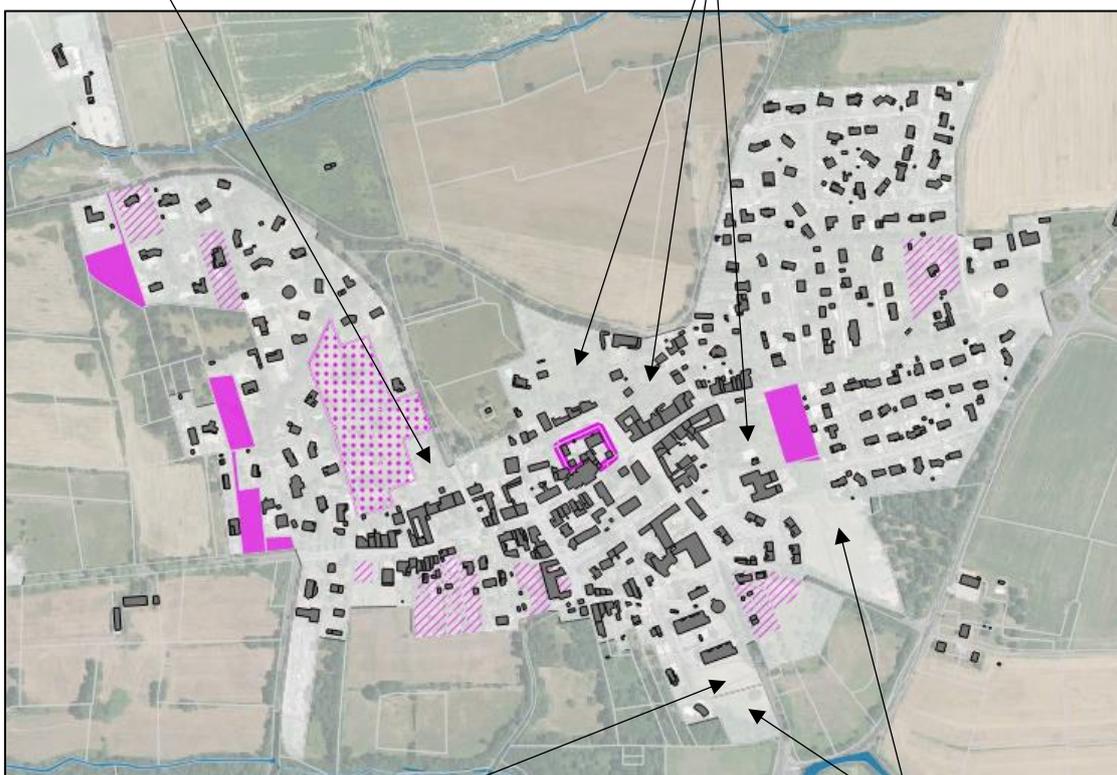
Dès lors, seul le potentiel de densification/mutabilité du bourg a été retenu. A savoir :

- **Un potentiel en renouvellement urbain de 10 logements sur le site de l'ancienne école,**
- **Un potentiel dit « en dent creuse » : Ce potentiel est estimé à une dizaine de logements,**
- **Un potentiel dit « en division parcellaire » : Ce potentiel, estimé à une quinzaine de constructions, reste toutefois très aléatoire car il se heurte immédiatement au fait qu'il relève de l'initiative privée,**
- **Un potentiel en comblement d'espace interstitiel estimé à une vingtaine de constructions.**



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION – PIECE 1-B – DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

Certaines parcelles et/ou unités foncières, comprises dans la tache urbaine ne sont pas identifiées dans le potentiel de densification pour les motifs suivants :



Autorisations d'urbanisme en cours avec travaux engagés



# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



# 1. ETAT INTIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 1.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

### 1.1.1. La topographie

Le territoire est implanté en bordure occidentale de la plaine de la Garonne, à la limite des terrasses les plus anciennes. La morphologie du territoire communal présente trois niveaux séparés par des talus aux pentes variables :

- Le plateau inférieur, s'élevant à une altitude de 225 m, est situé à l'Est et au Nord-Est du bourg et est faiblement incliné vers l'Est. Il correspond à la moyenne terrasse de la Garonne,
- Le plateau central s'élève à une altitude moyenne de 26 5m et est constitué de différents lambeaux,
- Le plateau supérieur ne présente plus que des buttes témoins.

### 1.1.2. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique communal est très développé et comprend plusieurs ruisseaux qui traversent le territoire selon un axe ouest/est : le ruisseau de Bajoly, la Galage, le Trujol, le ruisseau des Secs, la Saudrune et l'Espèrès, la Saudrune étant le plus important.

Trois grandes retenues, une sur la Galage et deux sur la Saudrune, constituent des milieux bien particuliers, et jouent un rôle majeur sur l'hydrologie des deux ruisseaux en aval. Ce dernier est également marqué par de nombreuses mares, fossés et petits étangs.



Figure 26- Illustration des principaux cours d'eau s'écoulant sur le territoire

### 1.1.3. Géologie et pédologie

Si elle est relativement homogène à l'échelle du territoire, il est tout de même distingué quatre grands ensembles géologiques :

- Les alluvions des rivières secondaires :

Il s'agit de formations sableuses ou graveleuses, surmontées de limons d'inondation issues de l'action des ruisseaux sur les terrasses de la Garonne et le substratum molassique.

- Les alluvions des moyennes terrasses :

Ces alluvions présentent des galets très altérés de quartzites, de schistes, de granit (arènes). Elles sont recouvertes de limons argileux, souvent hydromorphes.

- Les alluvions des hautes terrasses :

La haute terrasse de Rieumes découpée par les ruisseaux secondaires, domine la moyenne terrasse d'environ 40 mètres. Elle présente des galets très altérés et une matrice à dominante argileuse.

- Les alluvions de hauts niveaux :

Elles subsistent à l'état de lambeaux sur les points hauts et présentent une altération poussée, avec des galets généralement très altérés, des quartz rubéfiés et des limons superficiels altérés et hydromorphes.

- Les éboulis et solifluxions des alluvions quaternaires :

Les formations érodées ont glissé sur les pentes des talus molassiques ; elles correspondent en général à un mélange d'argiles rougeâtres et de galets.

## 1.2. UN PATRIMOINE BATI DE QUALITE

### 1.2.1. Aucun édifice protégé au titre du patrimoine

Le territoire ne compte aucun édifice protégé au titre du patrimoine (Monument Historique, site classé, inscrit).

### 1.2.2. Au-delà des sites protégés, un patrimoine dit « ordinaire » de qualité

La commune compte un patrimoine religieux réparti sur plusieurs sites de la commune.

L'église de Sainte-Foy-de-Peyrolières Du XIIe au XIXe siècle : de la brique cuite, située dans le centre bourg. Sa situation sur un point haut en fait un élément de repère dans le paysage et qui forme un ensemble remarquable avec la mairie.



La chapelle Saint-Anne qui se situe sur le hameau de La Salvetat constitue également un patrimoine d'intérêt. L'emplacement choisi fut entouré de palissades et de fossés (douve actuelles).



La chapelle du Parayre



**La commune compte un très bel ensemble architectural** au centre bourg, avec des maisons de caractère en briques rouges, galets et briques crues. On peut y voir, **les maisons du dernier juge royal (1791), de notaires royaux, la mairie-école (1880), la halle, l'église.**

Le bourg compte quelques ensembles bâtis remarquables se distinguant par l'ensemble formé par la bâtisse ancienne, le portail en brique, et le parc ou jardin.



### 1.2.3. Le patrimoine archéologique

Le site du Ministère de la Culture faisant état des zones de présomption de prescriptions archéologiques (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>) n'identifie aucun site sur le territoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

En dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont néanmoins possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnées par la législation relative aux crimes et délits contre les biens, le service régional de l'archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine.

## 1.3. SYNTHÈSE

### SYNTHÈSE

- Une absence d'édifice protégés sur la commune,
- Un patrimoine bâti conférant au bourg et hameaux anciens leur identité.

## 1.4. ENJEUX

### ENJEUX

- Prendre en compte les spécificités du patrimoine bâti notamment dans le village,
- Assurer la préservation des ensembles bâtis remarquables présents dans le bourg.

## 2. BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

### 2.1. ZONAGES D'INVENTAIRE OU DE PROTECTION RECONNUS

#### 2.1.1. Zone Natura 2000

##### 2.1.1.1. Présentation et nature de la protection

*Références législatives et réglementaires : articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement*

*Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau de sites pour abriter des habitats naturels (pelouses calcaires, landes, forêts alluviales, ...) ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées.*

*Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes n°79/409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux » et n°92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats ».*

*La « Directive Habitats » demande aux Etats membres de constituer des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC). La désignation des ZSC s'appuie en grande partie sur l'inventaire ZNIEFF.*

*La création de ce réseau n'a pas pour but d'interdire toute activité humaine sur ces zones. Ainsi, à chaque fois qu'un aménagement sera prévu sur un site appartenant au réseau Natura 2000 ou susceptible d'y être intégré, une évaluation des incidences du projet est réalisée. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectifs (DOCOB). Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000.*

##### 2.1.1.2. Sites présents à proximité du territoire communal

Le territoire communal n'est pas concerné par la présence d'un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont :

- ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » à une 15<sup>aine</sup> de km à l'Est et ZPS « Vallée de la Garonne de Bousens à Carbonne » à environ 25 km au sud ; toutes 2 caractérisées par une avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France bien représentée,
- ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » à une 15<sup>aine</sup> de km à l'Est qui présente un grand intérêt pour les poissons migrateurs (zones de frayères potentielles importantes pour le Saumon en particulier) et comporte encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées aux cours d'eau intéressantes et abrite de petites populations relictuelles de Loutré et de Cistude d'Europe notamment.

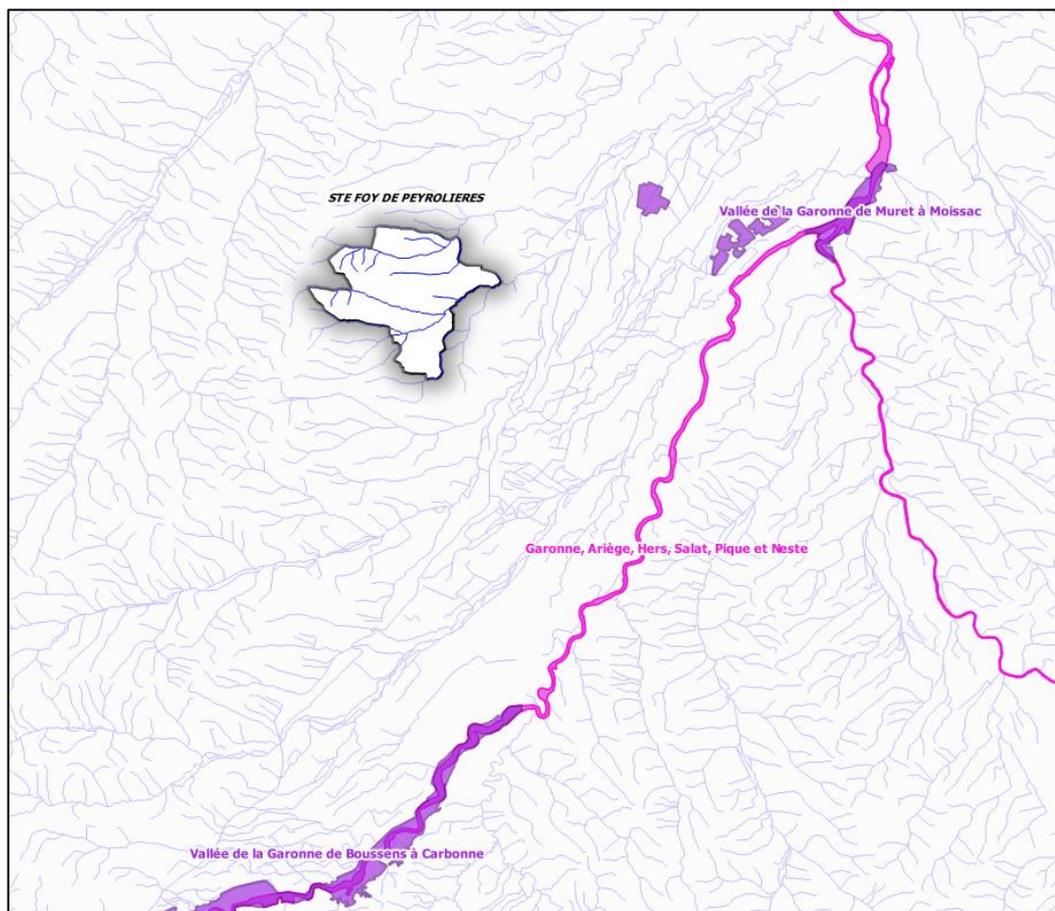


Figure 27- Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

Le territoire communal n'a aucune interaction avec les ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » et « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne ».

En revanche, il existe une interaction entre les écoulements du territoire qui confluent vers le Touch, affluent de la Garonne et le site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

### **Zone spéciale de conservation (ZSC) n°FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »**

#### **Contexte**

Ce site est constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées.

Il a été désigné en droit français le 27 mai 2009.

Il est caractérisé par la présence d'espèces piscicoles migratrices : le saumon atlantique, la grande alose, la lamproie marine ; de mammifères comme le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe et de nombreuses espèces de chauves-souris mais également d'habitats naturels comme les forêts de l'Europe tempérée (saulaie, aulnaie-frênaie), les habitats intermédiaires entre la forêt et l'eau (mégaphorbiaies), les habitats d'eau douce (renoncules, potamots, ...) ou les sources d'eau dure.

Compte tenu de sa dimension, le site de la Garonne en Midi-Pyrénées a été découpé en 5 parties et fait donc l'objet de plusieurs DOCOB.

L'opérateur des DOCOB pour la partie Garonne est le SMEAG.

### **Qualité et importance**

Grand intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs (zones de frayères actives et potentielles importantes pour le Saumon en particulier qui fait l'objet d'alevinages réguliers et dont des adultes atteignent déjà Foix sur l'Ariège, Carbonne sur la Garonne, suite à l'équipement des barrages en systèmes de franchissement (passes à poissons par exemple) sur le cours aval).

Intérêts particuliers de la partie large de la Garonne (écomplexe comportant une diversité biologique remarquable) et de la moyenne vallée de l'Hers qui comporte encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées au cours d'eau intéressantes et abrite des populations de Loutre, espèce en voie de recolonisation.

Intérêt des parties intra-pyrénéennes de la Garonne, de la Pique et de la Neste pour la diversité des habitats pionniers du lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques.

### **Vulnérabilité**

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques subissent encore les effets des anciennes extractions en lit mineur (réduction du transport solide et du renouvellement des formes alluviales, abaissement de la nappe et dépérissement des saulaies arborescentes), même si l'on observe dans certains secteurs une réelle dynamique des bancs de graviers et des habitats pionniers associés.

Les obstacles à la libre circulation formés par les barrages restent un frein important au développement des populations de poissons migrateurs, malgré les progrès engendrés par les ouvrages de franchissement à la montaison et à la dévalaison. Les éclusées hydroélectriques entraînent des perturbations du milieu aquatique et peuvent réduire la productivité biologique des cours d'eau ; selon la configuration des vallées alluviales, elles peuvent affecter directement la réussite de la reproduction et la croissance des alevins de salmonidés.

La qualité des eaux reste dégradée sur des tronçons importants. Les apports excessifs en fertilisants et en MES touchent avant tout les habitats naturels des eaux stagnantes.

Le maintien des prairies maigres de fauche riveraines est lié aux pratiques agricoles associées à l'élevage. D'une manière plus générale, la mosaïque bocagère favorable aux chauves-souris et aux insectes du bois dépend du maintien d'une activité agricole associant polyculture et élevage, notamment sur la partie du site en amont de Toulouse.

## **2.1.2. Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Floristique et Faunistique**

### **2.1.2.1. Présentation et nature de la protection**

*Références législatives et réglementaires : circulaires du 14 mai 1991 du ministre chargé de l'environnement*

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type I sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne,
- Les ZNIEFF de type II concernent les grands ensembles naturels, roches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I localisées et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires sont de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels.

### 2.1.2.2. Site présent sur le territoire communal

Le territoire communal est concerné par la ZNIEFF de type 1 « Etangs de Cambernard et de Parayré ».

Les données qui suivent sont issues de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Il s'agit d'un ensemble de deux étangs collinaires proches, à pentes peu marquées et à fort marnage saisonnier, reliés entre eux par un ruisseau et sa bande boisée riveraine, additionnés des boisements de feuillus situés sur les versants. L'un des deux étangs possède une saulaie régulièrement inondée d'un grand intérêt. Ce site est situé dans une zone agricole à caractère relativement extensif composée d'une mosaïque de milieux variés. Cette ZNIEFF constitue le site de nidification et d'alimentation de plusieurs espèces d'ardéidés. La saulaie de l'étang de Cambernard constitue le site de nidification principal ; cependant, les années où cette dernière est exondée en période d'installation (février-mars), la colonie se replie sur les boisements situés sur les versants, notamment celui situé près de « Gatgé ». La héronnière est constituée d'une colonie mixte dominée par le Héron cendré (*Ardeea cinerea*) comprenant cinq à dix couples, le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) avec un à deux couples, plus récemment rejoints par le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*). Comme toutes les colonies d'ardéidés, elle est soumise à des fluctuations en termes d'espèces et d'effectifs, et semble actuellement en expansion. La saulaie abrite aussi, certaines années, la nidification du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*). L'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) sont régulièrement observés en période de nidification à proximité de la colonie. Les boisements situés sur les versants des étangs et le long du ruisseau servent de site de nidification au Milan noir (moins de dix couples, espèce non déterminante). Le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) niche certaines années sur les berges des étangs. Ces derniers constituent un site migratoire et d'hivernage pour les anatidés, les ardéidés et les limicoles, ainsi que pour le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*). Le nombre total d'hivernants est assez faible mais ils présentent une certaine diversité. Ce site peut servir de refuge temporaire en cas de dérangement sur les étangs proches (étang de Rieumes notamment). L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*) est bien présent dans les espaces agricoles environnants, et peut utiliser la zone comme secteur d'alimentation. Les berges des deux étangs, les mares proches et le ruisseau de la Saudrune constituent des zones d'alimentation privilégiées pour les ardéidés, bien que le secteur d'alimentation global soit bien plus vaste. On peut également relever l'intérêt de la situation géographique de la colonie d'ardéidés, située à distance notable des colonies de la Garonne, ce qui permet aux oiseaux d'exploiter des zones d'alimentation pas ou peu utilisées par ces dernières.

Les limites englobent les secteurs de nidification avérés et potentiels des ardéidés (saulaie de Cambernard et boisements situés sur les versants des lacs). La nidification est actuellement connue sur le seul lac de Cambernard, mais un déplacement ou une extension sur Parayré sont possibles. Les deux lacs et le corridor les rejoignant sont des zones d'alimentation et de refuge privilégiées pour ces oiseaux sensibles au dérangement, et sont donc pris en compte dans la ZNIEFF.



Figure 28- Localisation de la ZNIEFF sur le territoire communal

## 2.2. BIODIVERSITE

### 2.2.1. Les engagements de la commune

La commune s'est engagée dans une démarche « zéro-phyto » visant à bannir l'utilisation des produits chimiques et la mise en place de la gestion différenciée pour ses espaces publics. Depuis 2018, la commune a ainsi mis en place :

- De nouveaux moyens : balayeuse de rue, désherbage thermique, rototils spécifiques,
- De nouvelles méthodes via des ateliers participatifs : tonte raisonnée, éco pâturage, etc.

Elle est également à l'origine de l'organisation de chantiers participatifs pour la plantation de haies champêtres : stade, city-stade, chemin piétonnier reliant le cimetière à l'église du hameau du Parayre, etc.

### 2.2.2. Le patrimoine communal

Dans un souci commun d'amélioration de la connaissance et de la gestion du patrimoine naturel, de la sensibilisation et de l'information des habitants, la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières a signé un partenariat avec l'association Nature Midi-Pyrénées pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal.

Ce dernier a permis de réaliser un état des lieux le plus complet possible et synthétique des connaissances sur la flore, la faune et les milieux naturels de la commune. À partir de l'analyse des observations faites, des enjeux de préservation et de gestion sont identifiés et des mesures adaptées sont proposées.

L'approche a été réalisée en deux temps :

- Etat des lieux des connaissances de la commune : travail de cartographie à partir des photographies aériennes, synthèse de toutes les informations disponibles (données d'espèces et de milieux)
- Inventaires faunistiques et floristiques : réalisé sur la période de l'année favorable à la détection des espèces animales et végétales du territoire. La carte des enjeux écologiques est alors affinée en fonction de toutes les informations complémentaires récoltées et des préconisations générales sont définies.

Les prospections se sont déroulées entre 2016 et 2017 sur 51 journées de prospection et ont porté sur les groupes suivants : reptiles, amphibiens, oiseaux, plantes, insectes et mammifères.

L'analyse des enjeux a été réalisée en évaluant la patrimonialité de chaque espèce de flore et des milieux, de chaque espèce de faune et de leur habitat préférentiel, en tenant compte des fonctionnalités écologiques.

Une carte des zones à enjeux écologiques globaux et des préconisations générales a été réalisée et a servi de base de travail dans le cadre de la révision du PLU.

Les données qui suivent sont extraites de l'ABC joint en annexe.

Le territoire est marqué par une mosaïque diversifiée de milieux assurant une forte diversité d'espèces. A l'ouest du territoire, dominé par le relief et la forêt, la faible densité de l'habitat et de la pression des activités humaines sur le milieu, permettent d'assurer tranquillité, sécurité dans les refuges et les déplacements. Dans la plaine, où les cultures labourées occupent la majeure partie de la surface, la diversité biologique y est nettement plus faible. Néanmoins, les quelques boisements épars, alignements boisés, prairies de fauche permettent d'apporter le maintien d'une vie sauvage plus variée. Les ruisseaux qui traversent la commune d'ouest en est et les corridors qui les accompagnent constituent à la fois des milieux de vie mais aussi des axes de communication pour les animaux et les plantes aquatiques et terrestres. Eléments incontournables du paysage, les trois grands étangs collinaires, ont créé des habitats nouveaux, attirant des espèces végétales et animales spécifiques, ainsi que des paysages d'intérêt pour la découverte de la nature. Enfin, la multitude de mares constituent un réseau favorable au maintien d'une faune et flore aquatique d'intérêt.

#### 2.2.2.1. Les principaux types de milieux rencontrés

19 types de milieux naturels et semi-naturels ont été mis en évidence sur le territoire communal ; ces derniers ont été regroupés en 8 grands types de milieux.

Intitulé du milieu naturel ou semi naturel recensé	Grand type de milieu décrit
Plans d'eau	Plans d'eau et leurs bordures végétalisées
Saulaies inondables	
Végétations de bords des lacs	
Prairies mésophiles	Prairies (mésophiles et hygrophiles)
Prairies humides	
Fourrés arbustifs	Fourrés arbustifs, friches et landes à genêt
Friches et zones rudérales	
Landes à genêts	
Haies	
Bois de feuillus	Bois (feuillus, conifères et mixtes)
Bois de conifères	
Bois mixtes	
Cultures	Cultures et verger
Verger	
Parcs et jardins	Parcs, jardins et bâti
Bâti	
Mares	Mares et fossés
Douves	
Cours d'eau et ripisylve	Cours d'eau et ripisylve

Figure 29- Liste des milieux mis en évidence sur le territoire  
(Source : ABC Nature Midi-Pyrénées)

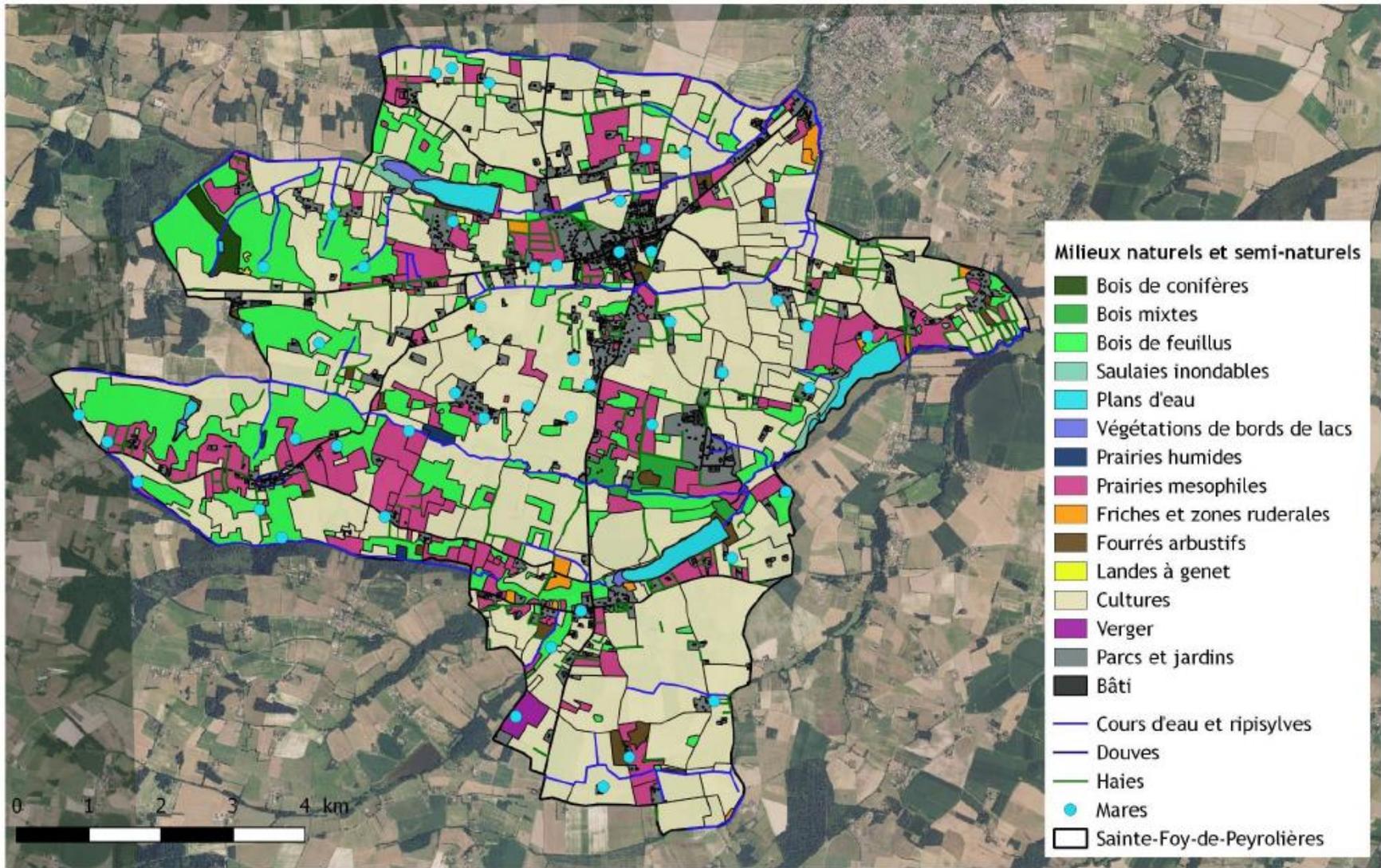
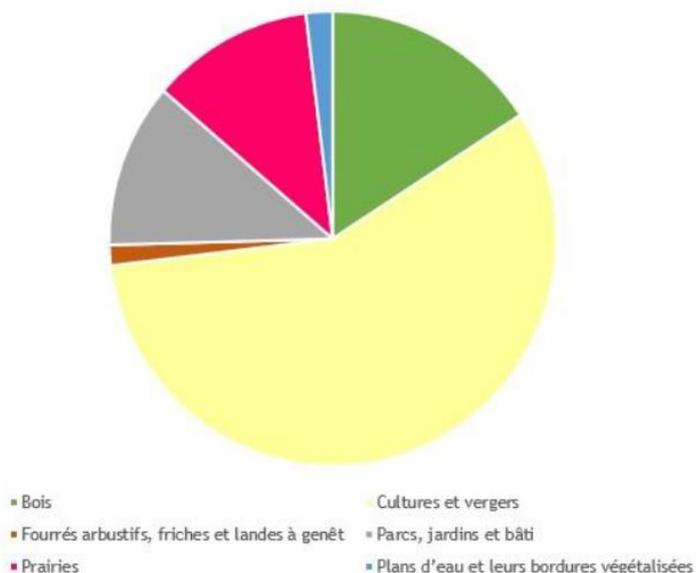


Figure 30- Cartographie des milieux naturels et semi-naturels (Source : ABC Nature Midi-Pyrénées)

### Proportion de chaque grand type de milieu



Il apparaît que les cultures sont l'habitat majoritaire, couvrant plus de la moitié de la commune. Les boisements occupent également une place importante (environ 1/6ème de la surface totale), juste avant les prairies et les zones associées à l'urbanisation (bâti, parc, jardins, espaces verts, ...) (chacun occupant un peu moins de 16% de la surface). Les deux habitats minoritaires sont les fourrés, landes et friches d'une part, et les plans d'eau et végétations associées d'autre part.

## 2.2.2.2. Les enjeux de préservation et préconisations

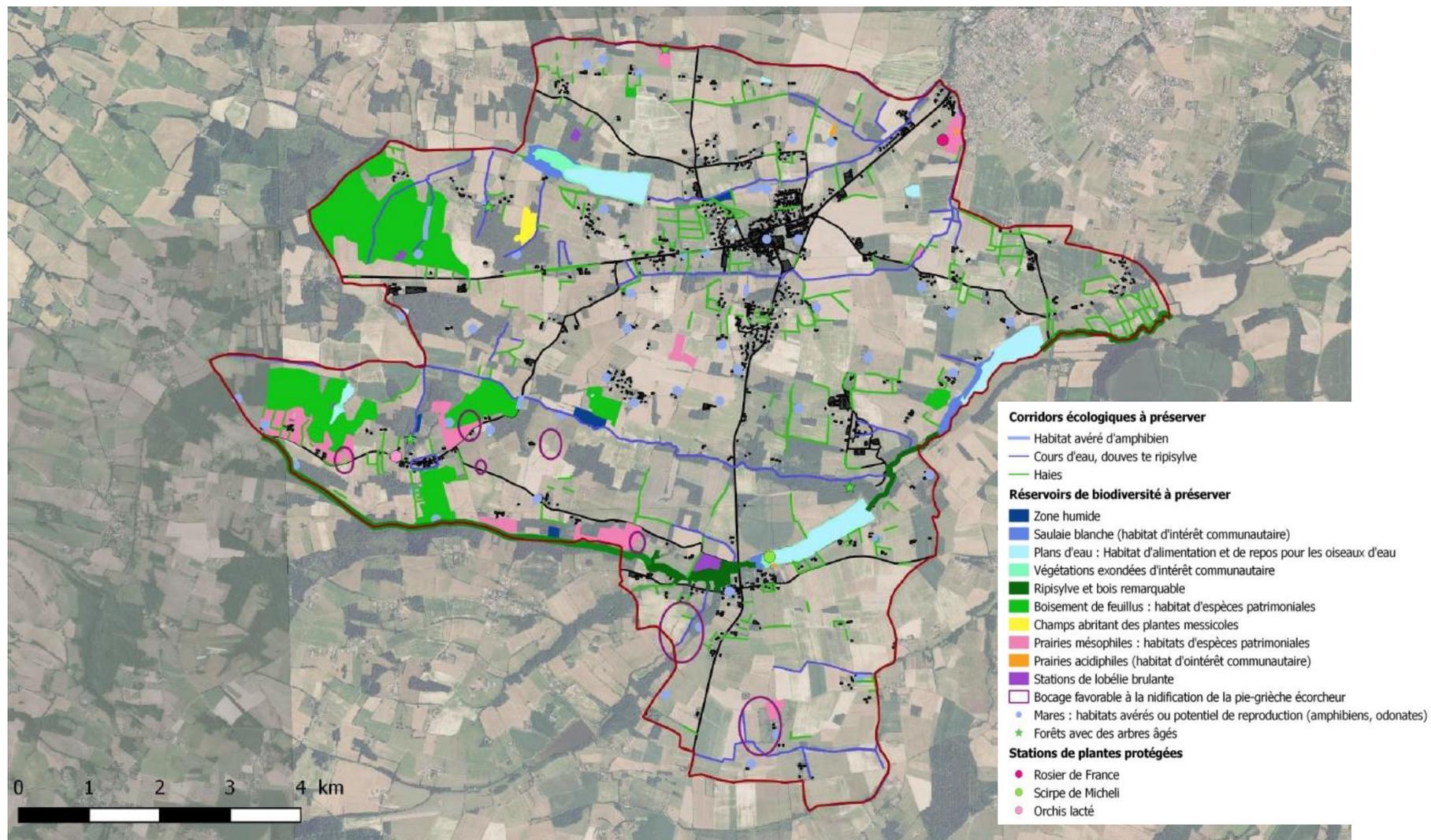


Figure 31- Cartographie des zones à enjeux et préconisations (Source : ABC Nature Midi-Pyrénées)

Type de milieu	Enjeux de préservation	Préconisations
Zones humides	Biodiversité spécifique souvent menacée Rôle écologique dans la régulation de l'eau	
Etangs et berges	Habitat de reproduction, alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau Milieux favorables à des espèces floristiques spécifiques	Limiter la fréquentation en période de nidification des rapaces et hérons
Saulaies blanches	Habitat d'intérêt communautaire Site de grande importance pour la conservation du héron pourpré	Maintenir l'intégrité de ces milieux et éviter toute la fréquentation (humains, chiens) de ces sites en période de nidification des hérons (février-juin).
Ripisylve de la Saurune	Diversité d'essences arborées supérieure aux autres boisements de la commune Milieu à forte diversité représentant un enjeu patrimonial supra-local important pour la commune	Maintenir l'intégrité de ce boisement (bois et sous-bois)
Mares	Habitat potentiel ou avéré de reproduction d'amphibiens, de reptiles et/ou d'odonates patrimoniaux	
Cours d'eau et ripisylves en général	Habitat pour les espèces et axes de déplacement Milieux très importants pour la conservation de nombreuses espèces de faune et de flore	Maintien de la couverture arborée permettant de limiter l'échauffement de l'eau, et offrant des abris pour les espèces dans leur phase terrestre (amphibien, reptiles, odonates), la qualité de l'eau est un enjeu pour le maintien des espèces aquatiques et passe par la prévention de toute pollution chimique ou organique, notamment les pollutions diffuses.
Boisements	Sites de nidification d'oiseaux ou habitats de repos, de reproduction et d'alimentation de mammifères, de reptiles et d'amphibiens d'intérêt patrimonial	Limiter la fréquentation en période de nidification des espèces d'oiseaux et préserver les vieux arbres
Milieux cultivés	Abriment des plantes messicoles ou plantes des moissons qui constituent un patrimoine naturel unique, témoin du développement de l'agriculture, et sont aujourd'hui menacées	Ne pas utiliser ou délimiter l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides) pour l'entretien des champs
Prairies mésophiles	Abriment plantes et arthropodes (notamment papillons et orthoptères) considérés comme patrimoniaux et des cortèges importants de faune	Fauche une à deux fois par an pour éviter leur embuissonnement
Prairies maigres acidiphiles	Habitat se raréfiant fortement Le milieu se referme, remplacé par un habitat de friche, faisant disparaître les espèces spécifiques de ces milieux	

Station de lobélie brûlante	Plutôt inféodée aux zones humides et très rare dans le département, espèce présente à plusieurs endroits sur la commune	Maintien du milieu par fauche
Station d'orchis lacté	Espèce méridionale très rare en France : un seul pied recensé sur la commune	Gestion des bords de route et chemins agricoles favorables aux espèces protégées est à mettre en place.
Haie	Enjeu pour toute la faune : utilisées comme corridors de déplacements, d'abris et d'alimentation	Maintenir le bocage en faveur de certaines espèces  Utiliser des essences locales si un renforcement de ces réseaux était souhaité
Station à Rosier de France	Protégé car rare et menacé en France : une seule station naturelle à notre connaissance sur la commune, une haie basse d'une quinzaine de mètres en bord de chemin, qu'il est nécessaire de conserver	Gestion des bords de route et chemins agricoles favorables aux espèces protégées à mettre en place

## 2.3. HABITAT SPECIFIQUE : LES ZONES HUMIDES

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter les zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement.

Les zones humides sont, le plus souvent, des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques et s'identifient par leurs fonctions et leurs valeurs.

Les zones humides représentent 3 grandes fonctions :

- Hydrologiques par la régulation de la ressource en eau (stockage de l'eau, atténuation des crues, restitution de l'eau en période de sécheresse, échange avec les nappes souterraines),
- Biologiques par la constitution de réservoirs de biodiversité (faune et flore particulières) et de production de biomasse,
- Physiques et biochimiques par la dépollution des eaux (filtre naturel, transformation des matières organiques et chimiques).

Ainsi, le rôle et la présence des zones humides sont très importants.

Un inventaire des zones humides a été réalisé à l'échelle du département de la Haute-Garonne pour le compte du Conseil Départemental dans le but de disposer d'un porter à connaissance permettant de préserver les zones humides du territoire.

Dans le cadre de cet inventaire, plusieurs zones humides ont été identifiées sur le territoire communal. Il s'agit des sites suivants :

- 1 – bordures de l'étang du ruisseau de la Galage,
- 2 – zone humide non gérée constituée de milieux ouverts en voie de fermeture et d'une ripisylve aux abords du ruisseau de la Galage,
- 3 – zone humide située aux abords du ruisseau des secs et constituée :
  - D'une mosaïque de milieux comprenant une très petite partie de prairies humides atlantiques et subatlantiques en cours de colonisation par de très jeunes aulnes, frênes et saules, d'où une dynamique pouvant tendre vers la mégaphorbiaie,
  - De deux mégaphorbiaies séparées par une haie dense,
  - Ripisylve attenante.
- 4 - berges peu pentues avec végétation de bord d'étang à Courtade sur la Saudrune : communauté de roselières, cariçaie, boisement inondable,
- 5 – roselière et boisement inondable du lac relié au ruisseau de la Saudrune : plan d'eau aux berges en pente douce avec végétation caractéristique telles que roselière, cariçaie, jonchaie, forêt inondable (saulaie blanche notamment), communauté hygrophile de hautes herbes, secteur la Parayre,
- 6 – mégaphorbiaie du ruisseau de la Saudrune,
- 7 – végétation de bordure de cours d'eau aux abords de la Saudrune : saulaie, aulnaie, communauté à Reine des prés, cariçaie,
- 8 – zone humides au niveau du ruisseau de Saint-Thomas,
- 9 – mégaphorbiaie au lieu-dit les Oliviers,
- 10 – zone humide composée d'une mosaïque de milieux comprenant des prairies humides atlantiques et subatlantiques en partie en cours de colonisation par de très jeunes aulnes, frênes et saules, d'où une dynamique pouvant tendre vers la mégaphorbiaie aux abords de la Saudrune,
- 11 – prairie humide des Nozes : zone humide composée d'un habitat de prairies humides atlantiques et subatlantiques en partie en cours de colonisation par de très jeunes aulnes, frênes et saules, d'où une dynamique pouvant tendre vers la mégaphorbiaie.

A noter que ces zones humides ont été reprises dans l'ABC.

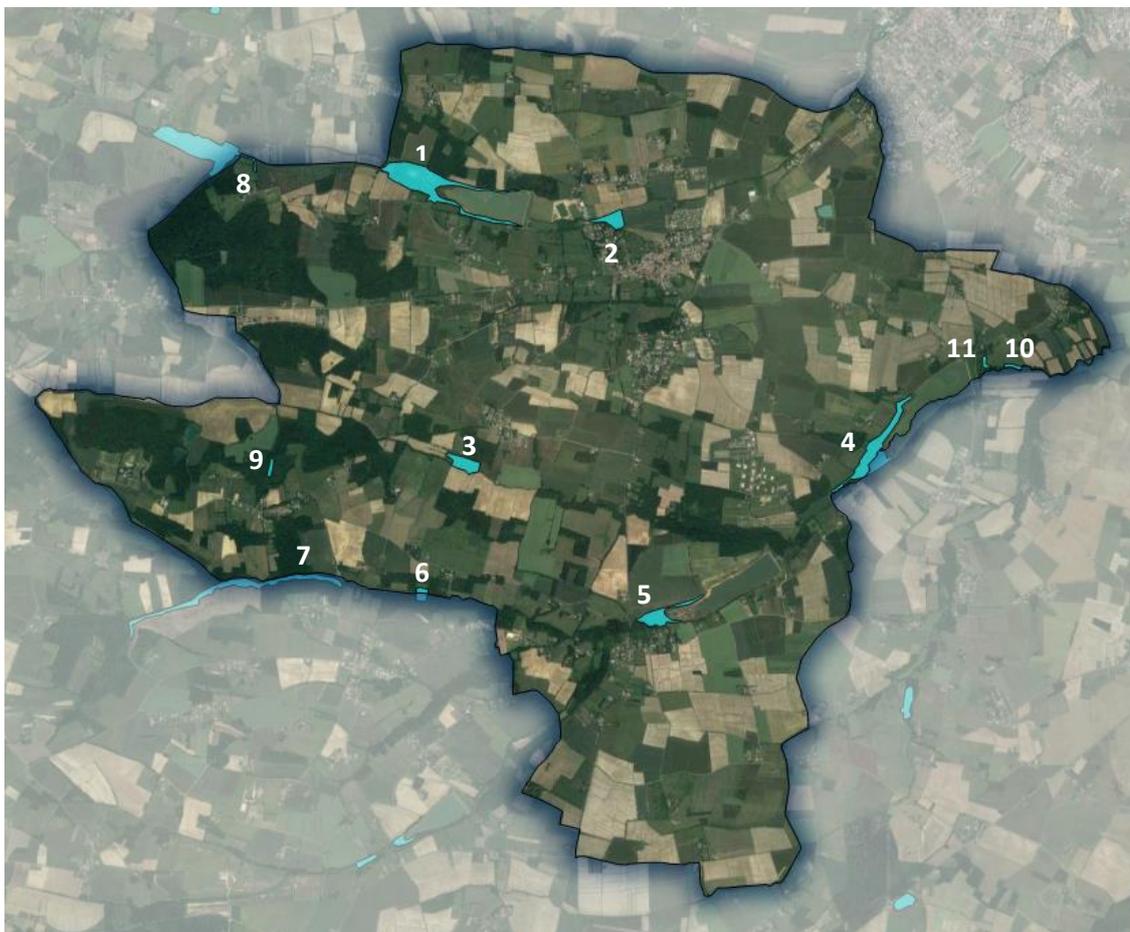


Figure 32- Localisation des zones humides sur la commune

## 2.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

### 2.4.1. Contexte réglementaire autour des continuités écologiques et définition des trames vertes et bleues

#### ➤ Les lois « Grenelle de l'Environnement »

Définies par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement pour l'Environnement, « les trames vertes et bleues ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

A cette fin, ces trames contribuent à :

- *Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,*
- *Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,*
- *Préserver les zones humides,*
- *Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,*
- *Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,*
- *Améliorer la qualité et la diversité des paysages. »*

Cette même loi demande la prise en compte de ces trames vertes et bleues (TVB) à différents échelons :

- **National**, au travers de l'élaboration d'un document-cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »,
- Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) doivent prendre en compte et appliquer à l'échelle régionale les orientations nationales définies au niveau national, ainsi que prendre en compte les dispositions des SDAGE,
- Enfin, aux échelons **supracommunal et communal**, les SCOT et les PLU doivent appliquer ces dispositions et définir leur propre projet en faveur de continuités écologiques à l'échelle de leur territoire.

#### ■ La Trame Verte et Bleue (TVB)

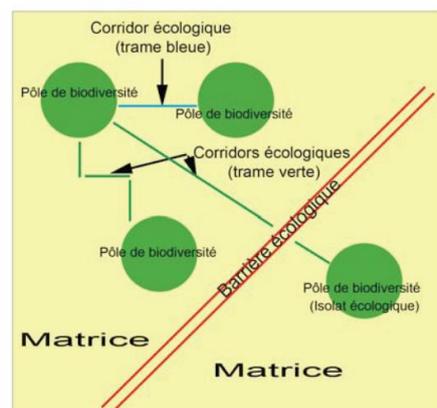
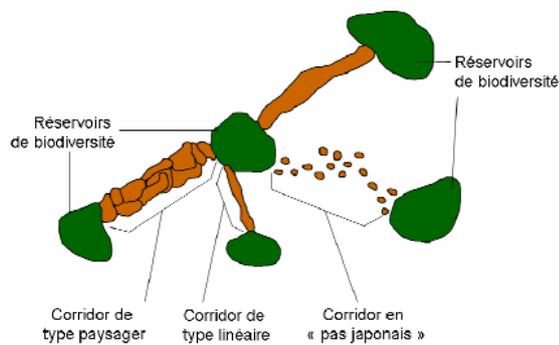
Les trames verte et bleue (TVB) représentent un réseau écologique qui vise à favoriser le déplacement des espèces entre les divers habitats favorables présents sur leur aire de répartition. La trame est donc constituée de deux composants principaux : les réservoirs, ou pôles de biodiversité et les corridors (assurant les échanges entre les réservoirs).

Une TVB se définit donc au travers de plusieurs éléments :

- Des réservoirs, ou noyaux de biodiversité : secteurs naturels d'intérêt de taille diverses formant les habitats de la faune et de la flore remarquables et ordinaires,

- Les corridors écologiques, qui relient les pôles de biodiversité entre eux,
- Et enfin les coupures écologiques, créées par l'anthropisation du territoire (voies, urbanisation, ...) : même si leur utilité n'est pas (toujours) remise en cause, leur présence induit une fragmentation et de fait une diminution des habitats naturels.

La structure écologique d'un territoire peut ainsi s'expliquer schématiquement de la façon suivante :



La délimitation d'une trame verte et bleue dans un document d'urbanisme permet de repérer ces différents éléments, et de constituer une aide à la décision dans la formulation des objectifs et du projet communal, le but étant de construire un PLU qui vise à ne pas fragmenter de façon trop importante les habitats naturels et à préserver les continuités écologiques les plus importantes.

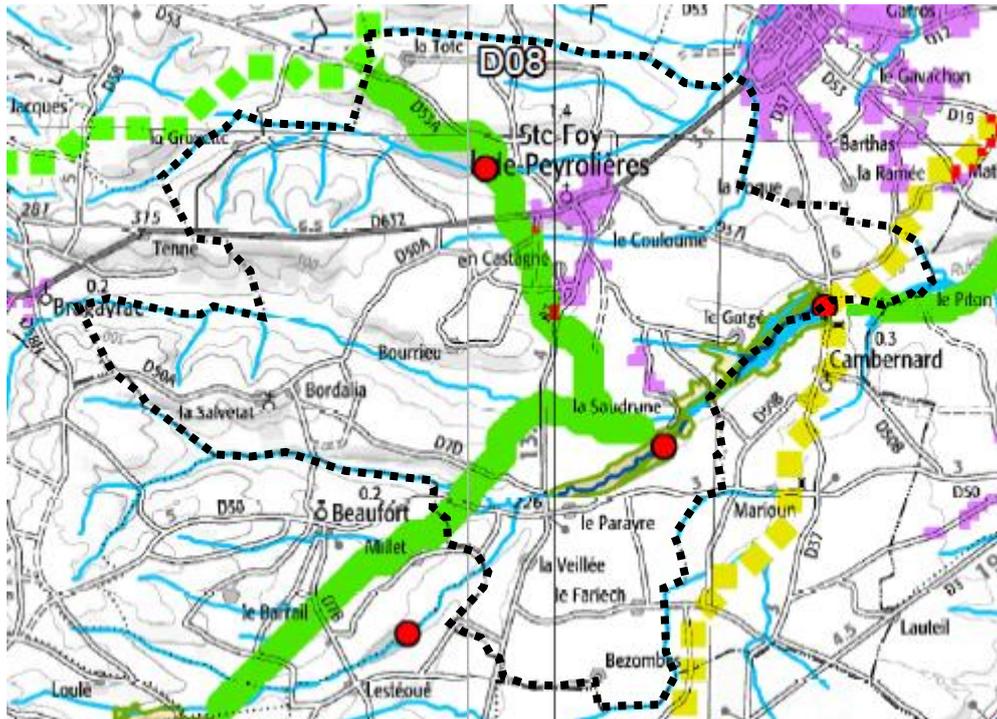
## 2.4.2. Préfiguration des continuités écologiques sur le territoire

Afin de garantir l'articulation de la préservation des continuités écologiques à travers ses différentes échelles de définition, il est nécessaire de considérer les éléments mis en avant à l'échelle régionale, dans le SCoT et à échelle locale dans l'ABC.

### ■ L'état des lieux des continuités écologiques régionales de Midi-Pyrénées

Le SRCE Midi-Pyrénées approuvé le 27 mars 2015 identifie plusieurs éléments constitutifs de la trame verte et bleue sur le territoire communal :

- La Saurune en réservoir de biodiversité de la trame bleue marquée par plusieurs obstacles à l'écoulement,
- Les autres principaux cours d'eau s'écoulant sur le territoire et annexes hydrauliques de la Saurune en corridor écologique de la trame bleue,
- Les milieux boisés de plaine associés à la Saurune en réservoir de biodiversité de la trame verte (identification en ZNIEFF),
- Des corridors écologiques de la trame verte formés d'une succession de petits bois et alignements boisés assurant notamment une continuité nord/sud marquée néanmoins par des obstacles liés à la proximité de l'urbanisation.



	Boisés				Ouverts et semi-ouverts		Cours d'eau	
	de plaine		d'altitude		de plaine			
	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état	A préserver	A remettre en bon état
Réservoirs de biodiversité								
Corridors								

Figure 33- Illustration de la trame verte et bleue sur le territoire (Source : SRCE)

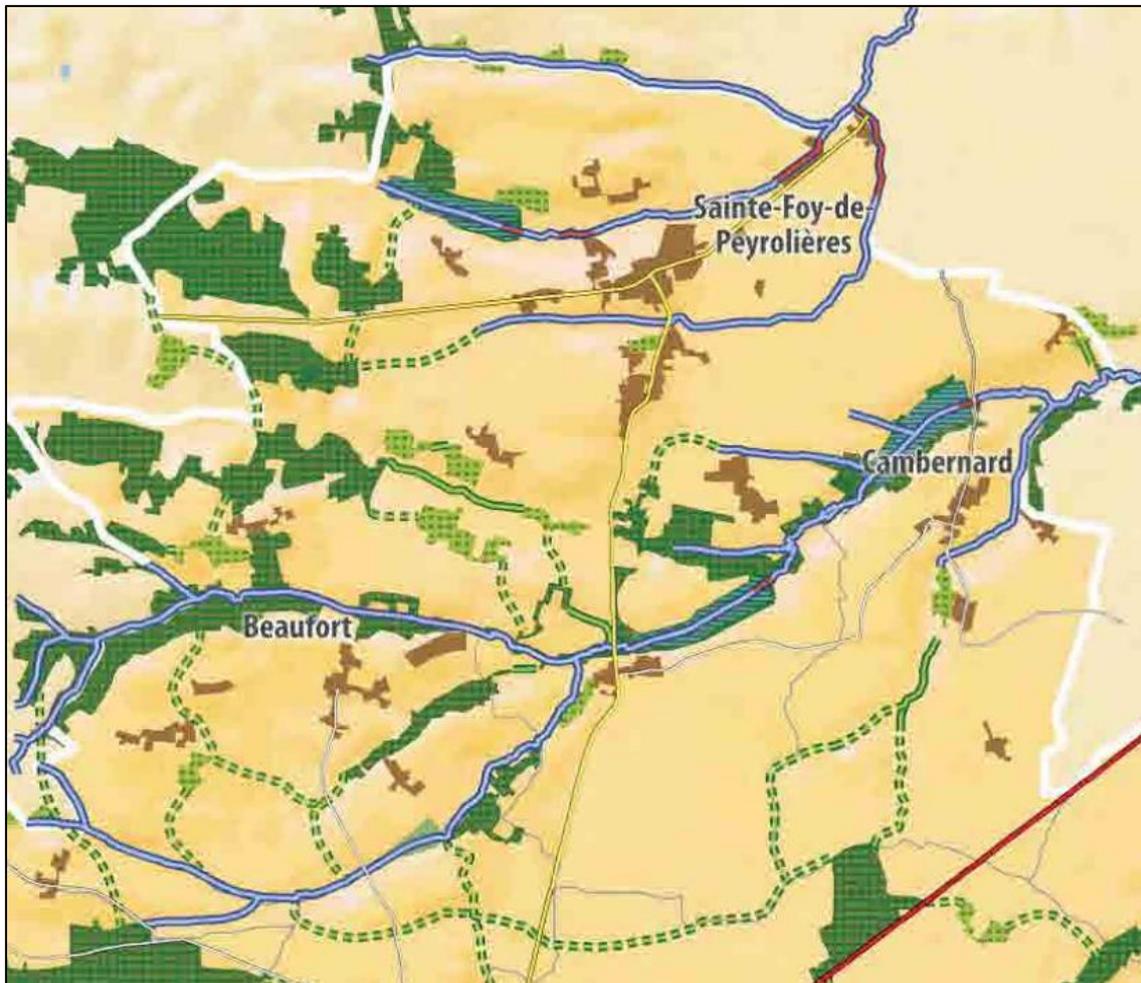
### ■ Les orientations du SCoT en matière de protection du maillage écologique

Le SCoT du Pays du Sud Toulousain a été approuvé le 28 octobre 2012. Sa révision a été prescrite le 10 octobre 2018.

Sur le territoire, le SCoT identifie :

- La Saudrune, le ruisseau des Secs, de Bajoly, le Trujol, la Galage en corridor bleu
- Les boisements les plus étendus situés principalement à l'ouest du territoire et aux abords de la Galage et du ruisseau des Secs en Espace Naturel Remarquable (ENR)
- Certains boisements plus réduits en Espace Naturel A Prendre en Compte (ENAPC)
- Les retenues sur la Galage et la Saudrune en surfaces en eau incluses dans un ENR.

En outre, il identifie des portions de la Galage, du ruisseau des Secs et de la Saudrune comme corridors bleus sous pression.



**Préservation des espaces naturels (prescriptions)**

	Espace Naturel Remarquable (ENR)
	Espace Naturel à Prendre en Compte (ENAPC)
	Forêts existantes
	Espace agricole

**Maintien des continuités écologiques (prescriptions)**

	Corridor vert
	Corridor bleu
	Corridor vert sous pression
	Corridor bleu sous pression

**Maîtrise de l'urbanisation (prescriptions)**

	Principaux espaces urbains existants
	Surface en eaux incluse dans un ENR

**Développement des continuités écologiques (recommandations)**

	Corridor à créer
---	------------------

Figure 34- Extrait des orientations de protection du maillage écologique à hauteur du projet (Source : SCoT Pays du Sud Toulousain)

### 2.4.3. Le fonctionnement écologique du territoire

Les principaux cours d'eau que sont les ruisseaux de la Saudrune, des Secs, de Bajoly, de Trujol, et de la Galage, s'écoulant sur le territoire selon une orientation générale Ouest-Est présentent un enjeu fort tant en matière de trame bleue que de trame verte.

En effet, ces espaces constituent des corridors bleus mais revêtent également un intérêt en tant que corridor vert pour les ripisylves et boisements adjacents qui les accompagnent. La ripisylve de la Saudrune présente notamment une diversité d'essences arborées supérieures aux autres boisements de la commune.

Sur le territoire, la trame bleue est également caractérisée par la présence de retenues (Galage et Saudrune), de mares et de nombreuses zones humides (prairies humides, végétation de bords d'étangs, etc.), qu'il est important de préserver car abritant une biodiversité spécifique jouant un rôle écologique majeur dans la régulation du cycle de l'eau.

En matière de trame verte, les milieux boisés de plaine que l'on retrouve notamment à l'ouest du territoire communal, s'inscrivent dans un axe écologique essentiel à l'échelle régionale. Ils constituent, avec les boisements attenants à la Saudrune, des réservoirs de biodiversité qu'il est important de préserver car constituant des habitats importants offrant une diversité de milieux favorable au développement des espèces.

Ces réservoirs sont reliés entre eux par l'intermédiaire de petits boisements formant des corridors en « pas japonais » mais également via des linéaires boisés associés ou non aux cours d'eau permettant en outre aux espèces de se déplacer en restant cachées.

Sont également identifiés en tant que réservoirs de biodiversité de la trame verte les prairies mésophiles à enjeu, les prairies accueillant des espèces messicoles et protégées (Lobélie brulante) identifiées dans le cadre de l'ABC.

On observe ainsi un bon potentiel de continuités :

- Est-ouest, au sud du territoire entre le ruisseau des Secs et la Saudrune
- Nord-sud, à l'ouest du territoire en raison de la densité de boisements et au centre en lien avec le maillage bocager.

Les principaux obstacles aux continuités observés sur le territoire sont :

- D'une part, l'urbanisation qui, par endroit, tend à se développer de façon linéaire le long de la voie (exemple du quartier Penelle au nord du village),
- D'autre part, les principales voies de communication que sont les RD7 et 632.

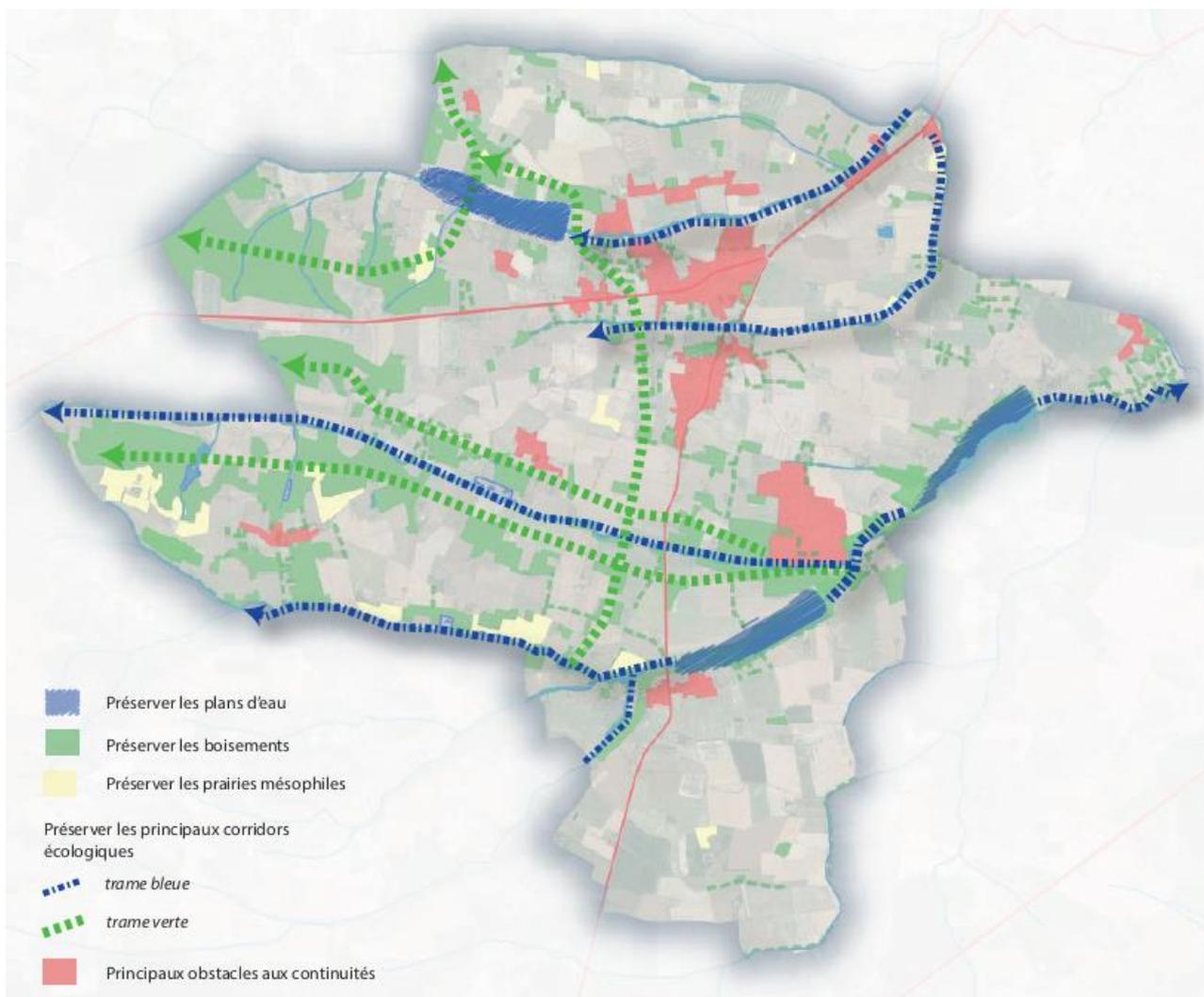


Figure 35- Carte des continuités écologiques

## 2.5. SYNTHÈSE

SYNTHÈSE	<b>Zonage d'inventaire ou de protection reconnus</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Une ZINEFF à l'Est du territoire « Etangs de Cambernard et de Parayré »,</li><li>■ Une interconnexion avec le site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » située sur la commune limitrophe.</li></ul>
	<b>Biodiversité</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Des zones à enjeu identifiés dans le cadre de l'ABC.</li></ul>
	<b>Zones humides</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Des zones humides identifiées dans le cadre de l'inventaire départemental du CD31.</li></ul>
<b>Trame verte et bleue</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Un SCoT du Pays du Sud Toulousain qui identifie et veille à la préservation des espaces naturels et continuités écologiques,</li><li>■ Un enjeu fort de la trame verte et bleue,</li><li>■ Des obstacles aux continuités matérialisés par l'urbanisation et les principaux axes de communication.</li></ul>	

## 2.6. ENJEUX

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Préservation des espaces naturels d'intérêt identifiés dans le SCoT et dans le cadre du diagnostic,</li><li>■ Préservation des enjeux identifiés dans le cadre de l'ABC,</li><li>■ Protection des zones humides identifiées,</li><li>■ Considérer les impacts potentiels du PLU sur la biodiversité dans les choix d'urbanisation.</li></ul>
--------	--

## 2.7. RESSOURCES NATURELLES

### 2.7.1. Eau

La commune est classée en zone de répartition des eaux.

*Les zones de répartition des eaux sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.*

Aucun point de prélèvement pour l'alimentation en eau potable ou industriel n'est présent sur le territoire.

Il existe en revanche quelques points de prélèvements agricoles en lien avec l'irrigation. En 2016, le volume prélevé pour l'irrigation était de 650 000 m<sup>3</sup>.

A noter que l'étiage sévère que traversent certains cours d'eau haut-garonnais durant la saison estivale implique des restrictions de prélèvement des ressources en eau. Dans l'optique d'anticiper ces restrictions, Réseau31, a souhaité mettre en œuvre une expérimentation de réalimentation sur la rivière Aussonnelle en 2017, en collaboration avec l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Faisant partie intégrante d'un projet nommé « Défi Aussonnelle », mené par Réseau31, cette expérimentation avait pour but d'être pérennisée, avec une réalimentation plus conséquente en cours d'étude pour la prochaine saison d'étiage.

### 2.7.2. Sols et sous-sols

Le territoire ne fait l'objet d'aucun site d'exploitation du sol ou du sous-sol.

### 2.7.3. Synthèse

#### SYNTHESE

- Absence de captage d'eau potable sur la commune
- Des prélèvements agricoles liés à l'irrigation
- Absence de site d'exploitation du sol et sous-sol

### 2.7.4. Enjeux

#### ENJEUX

- Limiter les prélèvements sur la ressource en eau

## 2.8. POLLUTIONS ET NUISANCES

### 2.8.1. La qualité de l'air

#### 2.8.1.1. Données générales et contexte réglementaire

La pollution de l'air se caractérise par l'émission à l'atmosphère de fumées, de vapeurs, de suies, de poussières, de gaz odorants, toxiques ou corrosifs.

L'évolution de la qualité de l'air et les pics de pollution survenus ces dernières années en France, comme dans les pays voisins, ont conduit à définir une politique spécifique de suivi, d'information et d'action dans ce domaine.

#### ■ Les différents polluants atmosphériques

Les teneurs dans l'atmosphère en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NOx), poussières en suspension (PS), ozone (O<sub>3</sub>), plomb (Pb) et oxydes de carbone (COx), sont ainsi suivies depuis quelques années et sont réglementées dans l'air ambiant.

Le choix de ces polluants résulte de leur caractère nocif et du fait qu'ils constituent de bons indicateurs généraux de la pollution atmosphérique globale.

#### ■ La réglementation en matière de qualité de l'air

En matière de pollution atmosphérique, la réglementation française est codifiée aux articles L.200-1 et L.200-2 du Code de l'environnement, qui définit « le droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Depuis 1980, la communauté européenne a établi des valeurs limites à ne pas dépasser, ainsi que des valeurs guides (objectifs de qualité), pour différents polluants atmosphériques.

Ces directives européennes ont donné lieu, en France, à différents textes relatifs à la qualité de l'air, à ses effets sur la santé et à sa surveillance (Décret n°98-360 du 6 mai 1998 modifié par le décret n°2003 1085 du 12 novembre 2003 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites).

Polluants	Objectif de qualité	Valeur limite pour la santé	Seuil de recommandation et d'information	Seuil d'alerte
<b>NO<sub>2</sub></b> <b>(dioxyde d'azote)</b>	40 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	200 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h (centile 98) 240 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h (centile 99,8) 48 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	200 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h	400 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h ou 200 µg/m <sup>3</sup>
<b>PM 10</b> <b>(particules de diamètre &lt; 10 mm)</b>	30 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	40 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an 50 µg/m <sup>3</sup> moyenne / j (centile 90,4)		
<b>Plomb</b>	0,25 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	0,5 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an		
<b>SO<sub>2</sub></b> <b>(dioxyde de soufre)</b>	50 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	125 µg/m <sup>3</sup> moyenne / j (centile 99,2) 350 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h (centile 99,7)	300 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h	500 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h 3 h consécutives
<b>O<sub>3</sub></b> <b>(ozone)</b>	Protection de la santé humaine : 110 µg/m <sup>3</sup> moyenne / 8 h		180 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h	1er seuil : 240 µg/m <sup>3</sup> moyenne/h sur 3 h consécutives  2ème seuil : 300 µg/m <sup>3</sup> moyenne/h sur 3 h consécutives  3ème seuil : 360 µg/m <sup>3</sup> moyenne/h
	Protection de la végétation : 65 µg/m <sup>3</sup> moyenne / j 200 µg/m <sup>3</sup> moyenne / h			
<b>CO</b> <b>(monoxyde de carbone)</b>	10 mg/m <sup>3</sup> moyenne / 8 h	-	-	-
<b>Benzène</b>	2 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an	9 µg/m <sup>3</sup> moyenne / an		

Seuil d'information : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, au-delà duquel des effets limités et transitoires sont constatés sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée.

Seuil d'alerte : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises

La réglementation ne vise pas un niveau zéro de pollution atmosphérique. Les activités humaines et naturelles ont produit, et continueront de produire de nombreux gaz dans l'atmosphère. L'objectif est de contenir les concentrations en deçà des valeurs sans effet notable pour la santé et l'environnement, de manière directe ou indirecte.

### 2.8.1.2. Qualité de l'air aux abords du territoire

L'Etat est chargé de la surveillance de la qualité de l'air sur tout le territoire français. Pour cela, il agrée des associations dans les grandes agglomérations et les sites les plus sensibles, en partenariat avec les collectivités locales, les émetteurs potentiels de polluants et les associations de protection de l'environnement. Pour la région Midi-Pyrénées, l'association mesurant la qualité de l'air est l'ATMO.

Les sites de mesures continues de la qualité de l'air les plus proches sont situés sur Toulouse. Au nombre de 12, ils sont de 3 types : mesure de la qualité de l'air en proximité industrielle (5), mesure de la qualité de l'air en proximité de trafic automobile (4), mesure de la qualité de l'air ambiant de fond de ville (3).

Le rapport d'activités 2018 indique pour le département de la Haute-Garonne, que :

- Le secteur industriel est le premier émetteur de PM10, en raison notamment de la présence de gravières. Les émissions de ce polluant sont en baisse depuis 2010,
- Les secteurs émetteurs de PM2,5 sont le secteur résidentiel (31%), l'industrie (29%) et les transports (27%),
- Le secteur des transports contribue à 73% des émissions de NOx. Les émissions de ce polluant sont néanmoins en baisse depuis 2010 (-17%), grâce aux évolutions du parc automobile et malgré l'augmentation régulière du trafic.

La pollution de fond sur la Haute-Garonne respecte les seuils réglementaires et les niveaux moyens sont en légère diminution pour la majorité des polluants réglementés. Seules les concentrations d'ozone ne respectent pas les objectifs de qualité, comme sur l'ensemble de l'Occitanie.

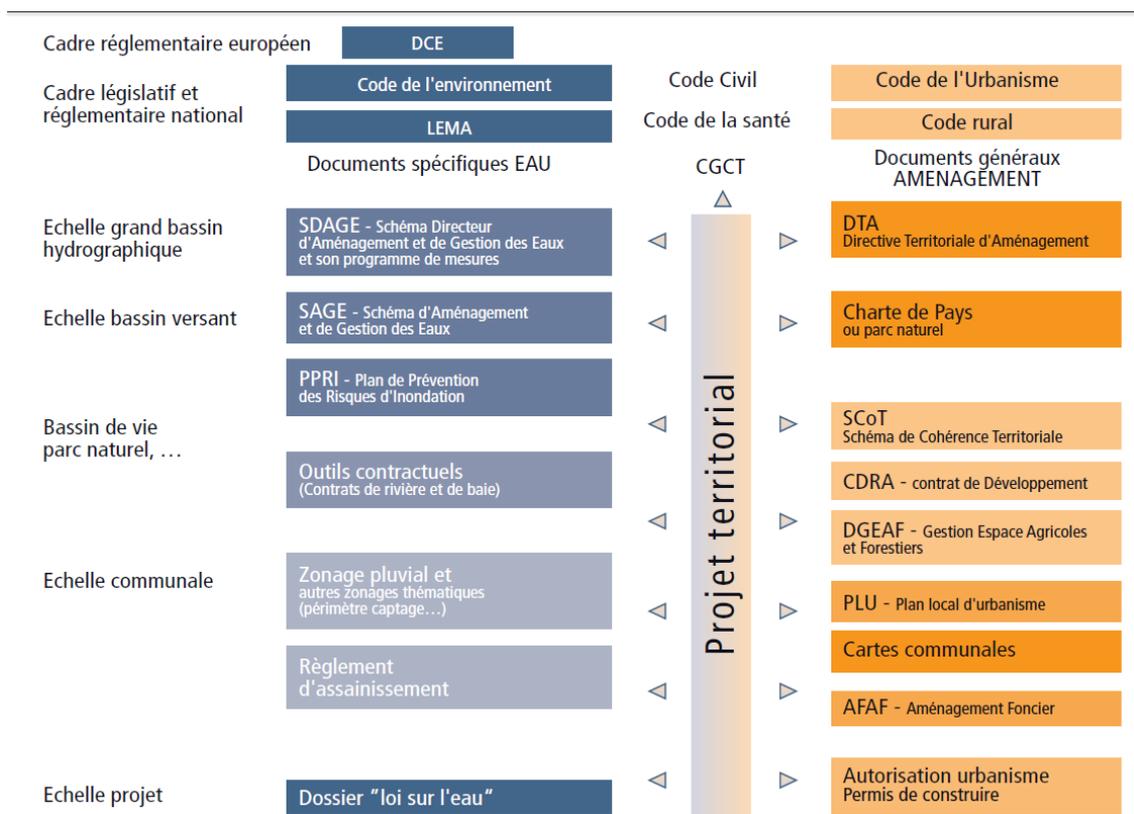
À proximité des axes de circulation, la valeur limite pour le dioxyde d'azote et l'objectif de qualité pour les particules PM2,5 ne sont toujours pas respectés.

Saint-Foy-de-Peyrolières est située à l'écart des principaux sites industriels et voies de circulation majeures. Elle bénéficie donc d'une qualité de l'air préservée.

## 2.8.2. La qualité des eaux

### 2.8.2.1. Les outils de gestion et de planification du domaine de l'eau

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, de manière à satisfaire simultanément l'ensemble des usages de l'eau, à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et à les protéger contre toute pollution.



(Source : Guide du GRAIE sur la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme)

Figure 36- Extrait du guide méthodologique l'Eau dans les documents d'urbanisme (AEAG 2011)

Plusieurs outils de planification ont été créés dont, et surtout, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE met en œuvre la politique européenne de l'eau instituée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Il constitue ainsi le cadre de référence de la gestion de l'eau. Grâce à cet outil, chaque grand bassin hydrographique peut désormais mieux organiser et mieux prévoir ses orientations fondamentales.

Le territoire communal est concerné par le **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin le 10 mars 2022**. Ce document de planification résume l'état des ressources en eau et décrit les orientations de gestion et de politique générale. Il se traduit par un ensemble de mesures définissant les objectifs à atteindre, pour l'ensemble des milieux aquatiques et les orientations fondamentales pour la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne.

Les 4 orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 sont :

- A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- B. Réduire les pollutions,
- C. Agir pour assurer l'équilibre quantitatif,
- D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau représente un enjeu majeur pour le bassin Adour-Garonne qui connaît régulièrement des étiages sévères.

Le SDAGE identifie le territoire en zone de répartition des eaux (ZRE). Cette zone est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

L'enjeu principal de la gestion quantitative de la ressource en eau est de trouver un équilibre entre :

- La satisfaction des usages pour la subsistance de la population et de ses activités économiques (alimentation en eau potable, agriculture, industries, ...),
- La préservation de la ressource afin de garantir sa pérennité et assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le territoire est classé en **zone vulnérable** et en **zone sensible**.

Une **zone vulnérable** est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Les **zones sensibles** sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

A une échelle plus locale, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le territoire est concerné par le **SAGE Vallée de la Garonne** approuvé par arrêté inter-préfectoral du 21 juillet 2020. Ce dernier comprend cinq objectifs principaux :

**OBJECTIF GÉNÉRAL 1 :**  
RESTAURER DES MILIEUX AQUATIQUES, LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LUTTER CONTRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES  
- La restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques  
- La lutte contre les pressions anthropiques  
Exemples d'actions : préserver et restaurer les zones humides, accompagner la réduction des pollutions générées par les activités industrielles et agricoles, ...

**OBJECTIF GÉNÉRAL 2 :**  
CONTRIBUER A LA RÉSORPTION DES DÉFICITS QUANTITATIFS  
- La réalisation d'économies d'eau  
- La gestion des retenues existantes  
- La création de retenues dans le cadre de projets de territoire  
- L'évaluation et un renforcement éventuel du réseau de mesures hydrométriques  
Exemples d'actions : mener des actions d'économies d'eau, optimiser les prélèvements d'eau, approfondir les connaissances, favoriser la concertation au sein des projets de territoires pour la gestion des ressources en eau, optimiser le soutien des étiages de la Garonne

**OBJECTIF GÉNÉRAL 3 :**  
INTÉGRER LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LA POLITIQUE d'aménagement  
- Le soutien de la gestion et la restauration des zones humides  
- La prise en compte de l'espace de mobilité de la Garonne  
- La lutte contre les inondations  
- La valorisation du statut domanial de la Garonne  
Exemples d'actions : penser à l'eau dans toutes ses dimensions avant d'aménager le territoire, protéger les espaces agricoles, stocker et recycler les eaux de pluie, ...

**OBJECTIF GÉNÉRAL 4 :**  
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR CRÉER UNE IDENTITÉ GARONNE  
- La communication, la sensibilisation et la formation sur le partage de la ressource en eau  
- La valorisation de la connaissance sur les zones humides et diffusion des services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides  
- La communication sur les outils de prévention et de gestion intégrée du risque inondation  
- La communication et sensibilisation des particuliers sur la pollution des eaux  
- Le rétablissement d'un lien entre les acteurs locaux et le grand cycle de l'eau  
Exemples d'actions : mener des actions de sensibilisation et de formation sur le partage de la ressource et le changement climatique, communiquer sur les fonctions du fleuve et des milieux aquatiques, reconquérir les sites de baignade et de loisirs nautiques, accompagner les initiatives de développement durable autour du fleuve et sa vallée, ...

**OBJECTIF GÉNÉRAL 5 :**  
CRÉER LES CONDITIONS STRUCTURELLES DE MISE EN ŒUVRE PERFORMANTE DU SAGE  
- Une structure porteuse type Etablissement Public Territorial de Bassin  
- Une instance de concertation et de coordination inter-SAGE  
- Des moyens humains suffisants pour la mise en œuvre du SAGE  
Exemples d'actions : mettre en place une structure dédiée à la mise en œuvre du SAGE, développer un réseau de référents territoriaux, animer un inter-SAGE sur le bassin de la Garonne, créer une instance de pilotage transfrontalière, ...

### **2.8.2.2. Des objectifs de qualité des masses d'eaux**

En application de la directive cadre sur l'eau 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, les objectifs de qualité jusqu'alors utilisés par cours d'eau sont remplacés par des objectifs environnementaux qui sont retenus par masse d'eau.

Les objectifs de qualité des eaux sont fixés par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ces objectifs doivent être atteints au plus tard le 22 décembre 2015 (sauf reports de délai ou objectifs moins stricts).

L'état des masses d'eau est défini par l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du Code de l'environnement.

Quatre masses d'eau superficielles sont présentes sur le territoire.

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Etat écologique	Objectif état écologique	Type de dérogation	Origine de l'exemption	Etat chimique (sans ubiquistes)	Objectif état chimique	Type de dérogation	Origine de l'exemption	Pressions significatives et élevées (Etat des lieux 2013)
Ruisseau de la Saudrune	FRFR600	Moyen	Objectif moins strict	Raisons techniques	I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière, Oxygène	Bon	2021	/	/	Pressions ponctuelles : rejets de stations d'épurations collectives Pressions diffuses : azote diffus d'origine agricole, pesticides Pression de prélèvement pour l'irrigation Altération de l'hydrologie et morphologie
Ruisseau l'Aiguebelle	FRFR155_8	Moyen	Objectif moins strict	Raisons techniques	I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice bio. diatomées, Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques	Bon	2015	/	/	Pressions ponctuelles : rejets de stations d'épurations collectives Pressions diffuses : azote diffus d'origine agricole, pesticides Pression de prélèvement pour l'irrigation Altération de l'hydrologie et morphologie
Ruisseau du Montant	FRFR600_2	Moyen	Objectif moins strict	Raisons techniques	I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques, T°C	Bon	2015	/	/	Pressions diffuses : azote diffus d'origine agricole, pesticides Altération de la morphologie

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Etat écologique	Objectif état écologique	Type de dérogation	Origine de l'exemption	Etat chimique (sans ubiquistes)	Objectif état chimique	Type de dérogation	Origine de l'exemption	Pressions significatives et élevées (Etat des lieux 2013)
Ruisseau des Secs	FRFR600_3	Moyen	Objectif moins strict	Raisons techniques	I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques, T°C	Bon	2015	/	/	Pressions diffuses : azote diffus d'origine agricole, pesticides Altération de la morphologie

Les masses d'eau superficielles présentes sur le territoire font l'objet de nombreuses pressions significatives en lien notamment avec les pratiques agricoles, ce qui justifie le classement en zone vulnérable du territoire.

Quatre masses d'eau souterraines sont présentes sur le territoire.

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Etat quantitatif	Objectif de bon état quantitatif	Etat chimique	Objectif de l'état chimique	Origine de l'exemption	Type de dérogation	Pressions significatives (Etat des lieux 2013)
Molasses du bassin de la Garonne – Agenais et Gascogne	FRFG043D	Bon	2015	Mauvais	Objectif moins strict	Atrazine déisopropyl déséthyl, Metolachlor ESA	Raisons techniques	Pressions diffuse : nitrates d'origine agricole
Moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers	FRFG087	Bon	2015	Mauvais	Objectif moins strict	Métazachlore ESA, Metolachlor ESA, Nitrates	Raisons techniques	Pressions diffuse : nitrates d'origine agricole

### 2.8.3. Les sols et sous-sols

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée dans le cadre réglementaire relatif aux installations classées (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Les dispositions introduites par la loi du 30 juillet 2003 prévoient, lorsqu'une installation est mise à l'arrêt définitif, que son exploitant rétablisse le site dans un état tel qu'il permette un usage futur du site déterminé conjointement avec le maire et l'exploitant ou le propriétaire du terrain sur lequel est située l'installation. A minima, l'exploitant place son site dans un état tel qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

La connaissance de l'état de pollution des sols constitue donc un enjeu de l'organisation territoriale qui peut être déterminant pour le devenir des espaces concernés. En effet, la pollution des sols peut limiter la capacité des sites à évoluer selon des contraintes d'occupation du sol et des conditions financières acceptables car les opérations de dépollution et de réhabilitation peuvent être onéreuses. Ainsi, on est souvent en présence de sites potentiellement pollués abandonnés dont les collectivités, peinent à obtenir la réhabilitation ou à l'assumer dans le cas des sites orphelins.

En matière de risque sanitaire, la pollution des sols a potentiellement un impact sur les milieux naturels et sur l'homme par la dispersion des charges polluantes via notamment les eaux de surfaces et souterraines.

Il existe deux outils d'information sur les risques de pollution des sols :

- La base de données « BASOL » gérée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, élaborée sur la base des inspections des installations classées. Elle identifie les sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, et recense les sites pollués ou dont la pollution est fortement présumée. Il s'agit donc de situations clairement identifiées, traitées, en cours de traitement ou allant être traitées,
- La base de données « BASIAS » (base de données des anciens sites industriels ou activités de services) est gérée par le BRGM. Elle inventorie les sites, abandonnés ou non, susceptible d'être pollués. Cette base de données est établie à partir d'un inventaire historique, issu de recherches documentaires, permettant de recenser toutes les activités artisanales, commerciales ou industrielles, de 1850 à 2004, susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des sols.

La base de données BASOL ne fait état d'aucun site ou sol potentiellement pollué sur le territoire communal.

Le site BASIAS mentionne quant à lui 8 sites :

- En activité :
  - Lacroix - stockage et essais de matières explosives,
  - Commune - station d'épuration,
  - Buratto, DLI - garage auto,
  - Coopérative de meunerie agricole - dépôt de produits agro pharmaceutiques.
- Activité terminée :
  - Commune - décharge ordures ménagères,
  - Caujolle – station-service.
- Etat d'activités inconnu :
  - Provost – Mécanique de précision,
  - AM2i – assemblage et réglage de bâti de montage.

## 2.8.4. La gestion et le traitement des déchets

### 2.8.4.1. Ordures ménagères et tri sélectif

La communauté de communes Cœur de Garonne assure en régie la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue une partie de la compétence traitement à un syndicat de transport et de traitement des déchets : le SYSTOM des Pyrénées. Le service gestion des déchets gère également un réseau de trois déchèteries et assure la sensibilisation au tri et la prévention et l'animation du plan de prévention des déchets.

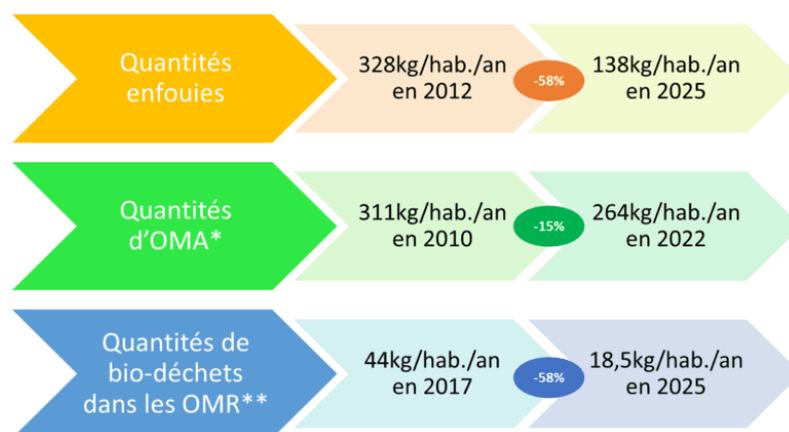
La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), du verre et des autres déchets recyclables (emballages légers et papiers) est effectuée en régie par les agents de la communauté de communes et est divisée en deux secteurs (Zone nord et zone sud). Chaque secteur est géré par des équipes différentes postées à Rieumes et Mondavezan.

En moyenne, un habitant de la communauté de communes Cœur de Garonne produit pratiquement 500 kilos de déchets par an dont 223 kilos qui ne sont pas valorisables et envoyés à l'enfouissement.

Cette production de déchets, liée à nos modes de vie et de consommation, représente une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) en plus d'être coûteuse en termes de ressources et de gestion.

Face à cette problématique, la communauté de communes Cœur de Garonne, labellisée territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage depuis 2016, en partenariat avec L'Ademe, s'est fixée comme objectif de réduire considérablement les déchets destinés à l'enfouissement tout en maîtrisant ses coûts. Pour parvenir à ces objectifs, la collectivité s'est engagée et continue à mener plusieurs actions phares : optimisation des collectes, redevance spéciale, comptabilité analytique, programme local de prévention des déchets, relance de la communication, ...

Les objectifs attendus pour le territoire intercommunal :



\*OMA=Ordures ménagères et assimilées / \*\*OMR=ordures ménagères résiduelles

Sur la commune de Saint-Foy-de-Peyrolières, qui appartient à la zone nord, les ordures ménagères de même que le tri sélectif sont collectées au porte à porte.

Les ordures ménagères résiduelles collectées sont acheminées vers le Centre d'Enfouissement Technique du Pihourc.

Les emballages sont quant à eux acheminés par bennes au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière où ils sont triés puis conditionnés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage spécifique.

### 2.8.4.2. Déchetterie

Aucune déchetterie n'est présente sur le territoire communal.

Trois déchetteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes ; la plus proche de la commune est située sur Rieumes.

### 2.8.5. Les nuisances sonores

Sur le territoire, les principales sources de nuisances sonores peuvent être liées :

- Aux voies de circulation : la RD632 entre Saint-Lys et le giratoire d'entrée Ouest du bourg de Sainte-Foy-de-Peyrolières fait l'objet d'un classement sonore (arrêté préfectoral du 04/12/2020). Sur le tronçon identifié sur la carte ci-après, la zone affectée par le bruit s'étend sur 100 m de part et d'autre de la voie.



Figure 37- Extrait de la carte du classement sonore routier (Source : <https://www.haute-garonne.gouv.fr>)

- A l'activité de la société Etienne Lacroix (essais pyrotechniques).
- A l'activité agricole en lien avec certains engins agricoles.

## 2.8.6. Synthèse

### SYNTHESE

- Des masses d'eau superficielles mais aussi souterraines sensibles aux pollutions d'origine agricole
- Un territoire classé en zone sensible et en zone vulnérable
- 8 sites en activité ou abandonnés, susceptibles d'être pollués
- Une gestion et un traitement des déchets à l'échelle de la Communauté de Communes labellisée territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage depuis 2016
- Des nuisances sonores principalement en lien avec les circulations routières et l'activité pyrotechnique

## 2.8.7. Enjeux

### ENJEUX

- Prendre en compte les nuisances identifiées dans les choix de développement
- Limiter le développement de l'habitat le long de la RD632

## 3. RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES

### 3.1. LES RISQUES NATURELS

#### 3.1.1. Arrêtés de catastrophe naturelle

Le territoire communal présente des sensibilités vis-à-vis de certains risques naturels et notamment les mouvements de terrain et l'inondation.

Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont en effet été pris sur la commune :

Nom du péril	Arrêté	Parution au JO
Inondations, coulées de boues et mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boues	11/01/2005	01/02/2005
	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	04/12/1991	27/12/1991
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	19/09/1997	11/10/1997
	08/07/2003	26/07/2003
	11/01/2005	01/02/2005
	30/11/2012	06/12/2012
	16/09/2016	21/10/2016
	17/09/2017	20/10/2017
Tempête	30/11/1982	02/12/1982

### 3.1.2. Le risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Le territoire présente, par endroits, des contraintes pédologiques, topographiques et hydrologiques engendrant des problèmes de ruissellement importants nécessitant une gestion raisonnée des eaux pluviales.

Les zones à fort ruissellement pluvial correspondent généralement aux zones urbaines denses. En ces points la capacité d'infiltration est faible, le risque de ruissellement s'avère donc fort.

Dans les secteurs accidentés le risque de crue est renforcé par l'effet de la pente des versants qui agit sur le temps de concentration et les vitesses d'écoulement. La topographie locale peut augmenter la sensibilité d'une zone à des événements hydrologiques brefs et violents.

**La commune est concernée par le risque inondation de la Saurdrone en aval de la retenue située à proximité du secteur Le Parayre.**

**Si aucun Plan de Prévention des Risques Inondation n'a été prescrit sur le territoire, le risque inondation est identifié dans la carte informative des zones inondables (CIZI) de Lannemezan datant de 2000.**

**Le risque identifié, cantonné aux abords de la Saurdrone, est situé à l'écart des principales zones bâties du territoire ; aucune construction n'est située dans l'emprise des zones de crue identifiées.**

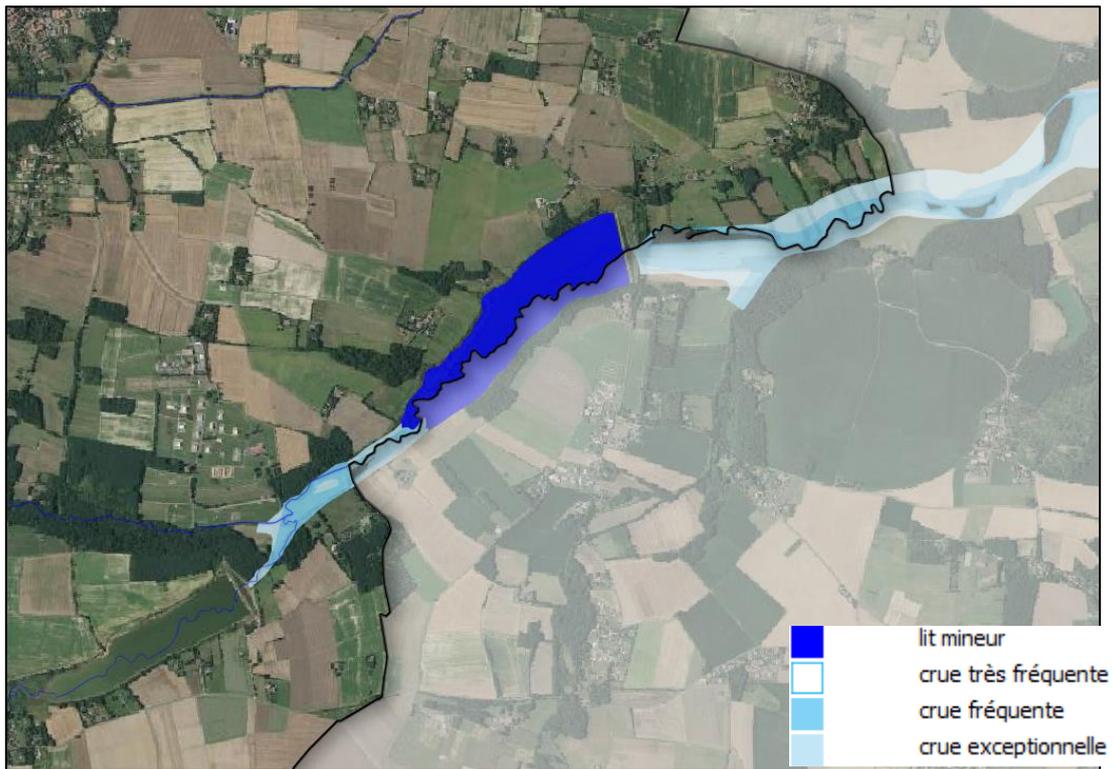


Figure 38- Extrait de la CIZI à hauteur du territoire communal

### 3.1.3. Le risque sismique

Le territoire est classé en zone de sismicité dite très faible (1).

Aucune exigence réglementaire n'existe concernant les règles de construction en zone de sismicité 1.

### 3.1.4. Le risque mouvement de terrain

La commune est concernée par le risque mouvement de terrain.

Le territoire est couvert par un PPRn sécheresse (tassements différentiels) approuvé le 22 décembre 2008 qui classe la commune en zone d'aléa moyennement exposé (B2).

Ce PPRn constitue une servitude d'utilité publique qui sera annexée au PLU.

### 3.1.5. Le potentiel radon

La commune est identifiée comme relevant de la catégorie 1.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

## 3.2. LES RISQUES ANTHROPIQUES

### 3.2.1. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le territoire communal est concerné par l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement liée à la société Etienne Lacroix tous artifices.

Activité	Régime	Statut SEVESO	Etat d'activité
Fabrication de produits explosifs	Autorisation	Seuil haut	En fonctionnement



Figure 39- Localisation de l'ICPE sur le territoire

Cette ICPE fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 13/12/2010. Ce dernier constitue une servitude d'utilité publique qui sera annexée au PLU.

Il concerne les aléas effet thermique et effet de surpression.

### 3.3. SYNTHÈSE

#### SYNTHÈSE

- Plusieurs risques naturels et anthropiques recensés sur le territoire (Inondation, mouvement de terrain, site SEVESO, ...),
- Un PPR Sécheresses et un PPRT applicables sur le territoire,
- Risque inondation identifié au travers d'une CIZI.

### 3.4. ENJEUX

#### ENJEUX

- Prendre en compte les risques identifiés dans les choix de développement.

## 4. CLIMAT/ÉNERGIE

### 4.1.1. Le contexte réglementaire

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Midi-Pyrénées a été adopté en juin 2012 et révisé en mars 2016. Instaurés par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II » dans son article 68, ces schémas sont élaborés conjointement entre l'État et la Région. Ils définissent les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière :

- De réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- De maîtrise de la demande énergétique,
- De développement des filières d'énergies renouvelables,
- De lutte contre la pollution atmosphérique, de qualité de l'air et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Il est à noter que le SRCAE de Midi-Pyrénées sera intégré au futur SRADDET d'Occitanie.

Le schéma régional comporte **cinq objectifs stratégiques à l'horizon 2020** :

- Réduire les consommations énergétiques :
  - Dans le bâtiment, réduction de 15% à l'horizon 2020 par rapport à 2005,
  - Dans le transport, réduction de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2005,

Consommations d'énergie (Mtep)		
	Bâtiment	Transport
Situation en 2005	2,69	2,16
Scénario tendanciel en 2020	-15 % 3,15	-10 % 2,17
Objectifs SRCAE en 2020	2,29	1,94

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre :
  - Bâtiment : réduction de 25% à l'horizon 2020 par rapport à 2005.

Dans le transport, réduction de 13% à l'horizon 2020 par rapport à 2005.

- Artificialisation des sols : réduire le rythme d'artificialisation des sols au moins de moitié au niveau régional par rapport à celui constaté entre 2000 et 2010.
- Développer la production d'énergies renouvelables : augmentation de 50% entre 2008 et 2020,
- Adapter les territoires et les activités socio-économiques face au changement climatique,
- Prévenir et réduire la pollution atmosphérique :
  - Respecter les valeurs limites de qualité de l'air pour les oxydes d'azote et les particules, et les valeurs cibles pour l'ozone,
  - Tendre vers un respect des objectifs de qualité,
  - Contribuer à l'objectif national de réduction des émissions d'oxydes d'azote,
  - Contribuer à l'objectif national de réduction des particules fines.

#### 4.1.2. Le PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il a été établi sur le périmètre de 3 communauté de communes : Cœur de Garonne, Volvestre et Lèze Ariège.

Il définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions, afin :

- D'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- De développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie (en cohérence avec les engagements internationaux de la France),
- D'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

Un plan d'actions a ainsi été établi sur la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour la période 2018-2024.

Six orientations ont ainsi été définies, déclinées en plusieurs axes :

**ORIENTATION 1 : UN TERRITOIRE MOBILISATEUR ET ENGAGE POUR LA REDUCTION DE SON EMPREINTE CARBONE, PORTE PAR SON SCOT**

*AXE : Piloter et suivre le Plan Climat*

CCCG.O1.A1.1	Fluidifier la communication et le travail en commun entre les EPCI et le PETR sur le plan climat
CCCG.O1.A1.2	Développer des ressources internes pour mettre en œuvre le PCAET au quotidien
CCCG.O1.A1.3	Créer des instances de suivi et évaluation du PCAET communes PETR/EPCI
CCCG.O1.A1.10	Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET

*AXE : Faire connaître le plan climat et animer un réseau local d'acteurs engagés*

CCCG.O1.A2.4	Mobiliser les entreprises du territoire en lien avec les chambres consulaires
--------------	---

*AXE : Parvenir à une cohérence et coopération inter EPCI*

CCCG.O1.A3.5	Mutualiser les pratiques et les équipements de gestion des déchets sur le territoire du Pays Sud Toulousain
CCCG.O1.A3.6	Favoriser le tri dans les établissements publics
CCCG.O1.A3.8	Mutualiser les salles et bâtiments publics en lien avec le PETR
CCCG.O1.A3.9	Améliorer la gestion de l'énergie des bâtiments publics

**ORIENTATION 2** : LA SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DU BATIMENT ET L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

*AXE : Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement*

CCCG.O2.A4.12	Intégrer les enjeux climat, air , énergie dans le PLH
CCCG.O2.A4.13	Mobiliser les communes sur la rénovation de l'habitat en lien avec le PETR

*AXE : Faire du patrimoine public une vitrine d'exemplarité*

CCCG.O2.A5.14	Communiquer sur les actions exemplaires
---------------	---

*AXE : Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens*

CCCG.O2.A6.15	Défi des collectivités à énergies positives
CCCG.O2.A6.16	Mettre en place l'affichage de température dans les bureaux et afficher le coût énergétique du bâtiment et du bureau (w, €, émission de CO2)
CCCG.O2.A6.17	Remettre l'utilisateur au centre du bâtiment public

**ORIENTATION 3** : LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE, UN ATOUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

*AXE : Développer les compétences et l'intelligence territoriale autour de la transition énergétique*

CCCG.O3.A7.18	Orienter les entreprises vers les conseillers existants en Maîtrise de l'énergie et ENR
---------------	---

*AXE : Développer l'économie circulaire*

CCCG.O3.A8.19	Favoriser la collecte de produits à réutiliser (seconde vie), développer des ressourceries
CCCG.O3.A8.34	Développer les recycleries et les actions de réparation

*AXE : Développer une agriculture durable*

CCCG.O3.A9.20	Maîtrise foncière pour développer l'agriculture durable
---------------	---

*AXE : Aménager durablement les zones d'activités*

CCCG.O3.A10.21	Mettre en place sur l'existant et déployer sur les nouvelles zones d'activités une démarche qualité ambitieuse
----------------	--

**ORIENTATION 4 : UN TERRITOIRE FAVORISANT LES MOBILITES RESPONSABLES ET SOLIDAIRES POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE L’AIR**

*AXE : Faciliter et amplifier les mobilités alternatives*

CCCG.04.A12.22	Développer les transports collectifs locaux
CCCG.04.A12.23	Favoriser les usages vertueux de l'automobile
CCCG.04.A12.24	Favoriser les usages vertueux de l'automobile
CCCG.04.A12.25	Favoriser les usages vertueux de l'automobile
CCCG.04.A12.26	Faciliter les modes de déplacements doux
CCCG.04.A12.27	Faciliter les modes de déplacements doux

*AXE : Aménager le territoire au service des mobilités alternatives et pour limiter les déplacements*

CCCG.04.A14.28	Permettre la "non mobilité" via la mise en place de services dédiés
----------------	---

**ORIENTATION 5 : UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE**

*AXE : Contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables en coopérant entre les acteurs pour créer de la valeur locale*

CCCG.05.A16.29	Valoriser les déchets verts en combustible chaudières bois
CCCG.05.A16.30	Favoriser l'acceptation des ENR
CCCG.05.A16.31	Favoriser le développement de la chaleur renouvelable
CCCG.05.A16.32	Favoriser le développement du solaire

**ORIENTATION 6 : UN TERRITOIRE ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*AXE : Maintenir la qualité de vie et limiter l'exposition aux risques des populations par un aménagement durable*

CCCG.06.A17.33	Réappropriation des programmes environnementaux et des lieux sur la commune par les habitants
----------------	---

*AXE : Tendre vers une consommation et alimentation durable et en limiter l'impact*

CCCG.06.A18.35	Mettre en œuvre la Responsabilité Élargie des producteurs (REP)
CCCG.06.A18.36	Développer les achats durables

CCCG.06.A18.37	Favoriser les circuits courts
CCCG.06.A18.39	Developper le co-compostage de dechets verts et de boues de stations d'épuration
CCCG.06.A18.41	Favoriser le broyage de déchets verts et son utilisation

*AXE : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité*

CCCG.06.A19.40	Améliorer la gestion des zones d'infiltration de l'eau de pluie
----------------	---

### 4.1.3. Le potentiel en énergies renouvelables

En Occitanie, La production d'énergies renouvelables s'élève à 26,4 TWh en 2017. Sur la dernière décennie, on observe une augmentation de la production d'Énergie Renouvelable (EnR), ainsi qu'une diversification des moyens de production. Le bois-énergie reste de loin la première source d'énergie renouvelable, devant l'hydroélectricité. La production de chaleur renouvelable (48%) et d'électricité renouvelable (52%) sont quasiment au même niveau (source : OREMIP).

Dans le cadre du PCAET, le diagnostic met en avant une production totale d'EnR sur les trois intercommunalités étudiées de 408 GWh/an soit 18% de la consommation totale du territoire.

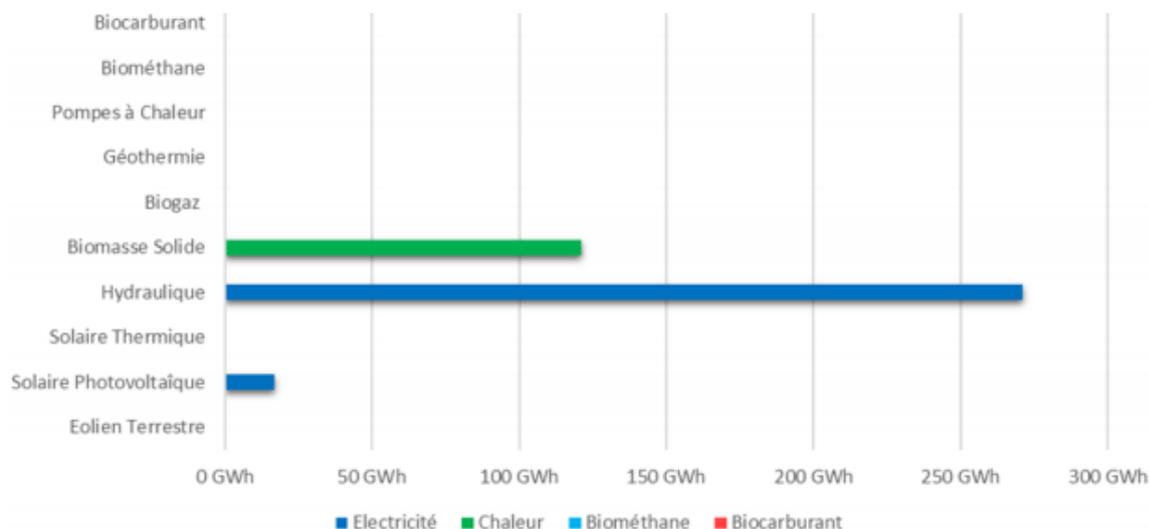


Figure 40- Protection totale d'EnR sur le périmètre du PCAET

Le potentiel cumulé du gisement des filières étudiées dans le cadre du PCAET est de 894 GWh/an soit quasiment 40% des consommations énergétiques totales du territoire. Si on somme la production actuelle d'EnR avec le potentiel détecté sur le territoire, nous parvenons à un total de 1 300 GWh/an soit quasiment 57% des consommations du territoire. L'objectif TEPOS est de couvrir 100% de ces consommations énergétiques par des EnR. Cet objectif ne peut être atteint qu'à condition de réduire de manière importante les consommations énergétiques du territoire. Concernant l'électricité, le territoire pourrait être fortement exportateur d'électricité renouvelable grâce à ses potentiels dans les filières solaire PV, éolien et hydroélectricité.

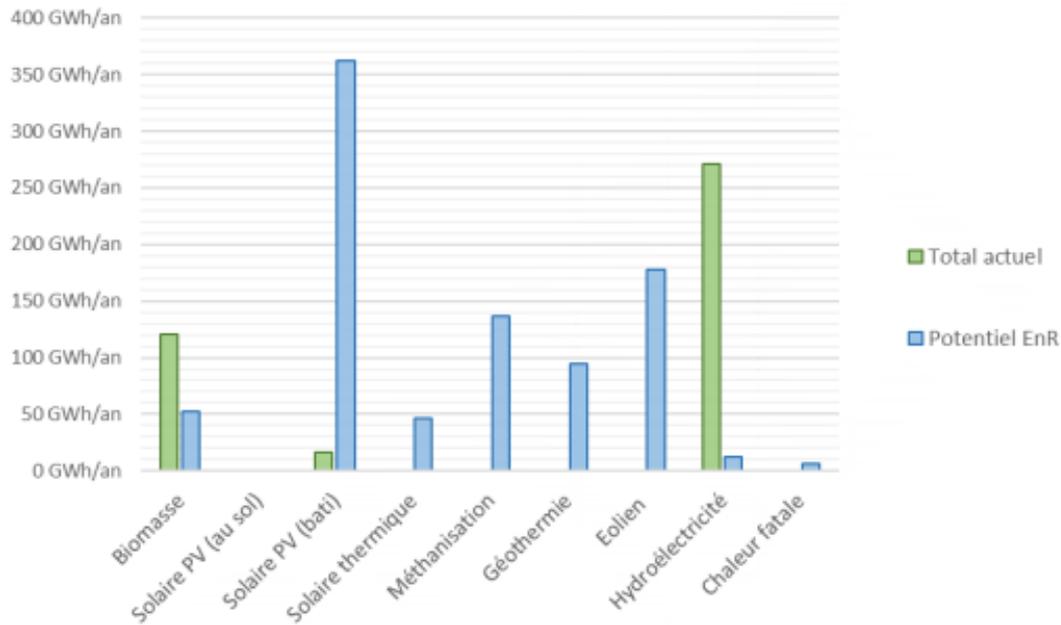


Figure 41- Résumé du potentiel EnR identifié dans le PCAET

Le Gisement EnR identifié par EPCI est le suivant :

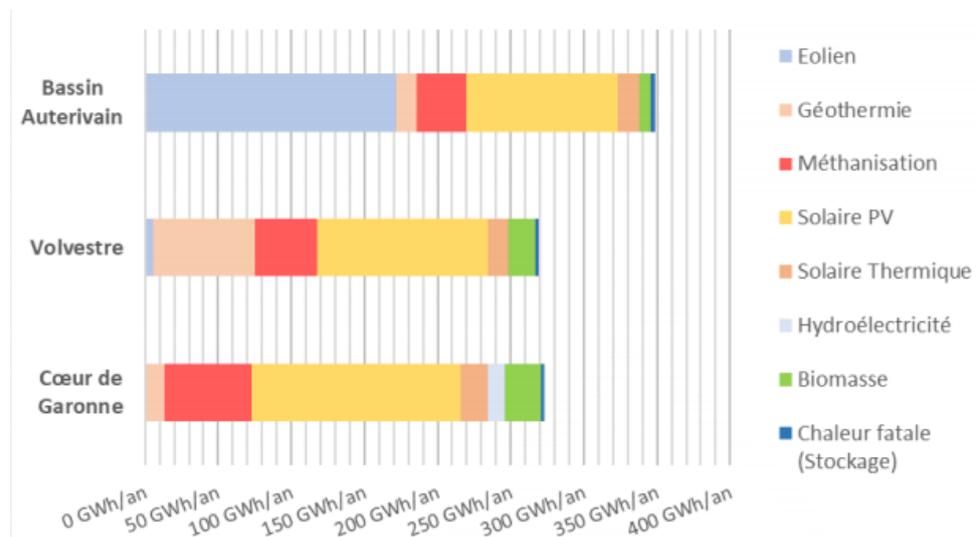
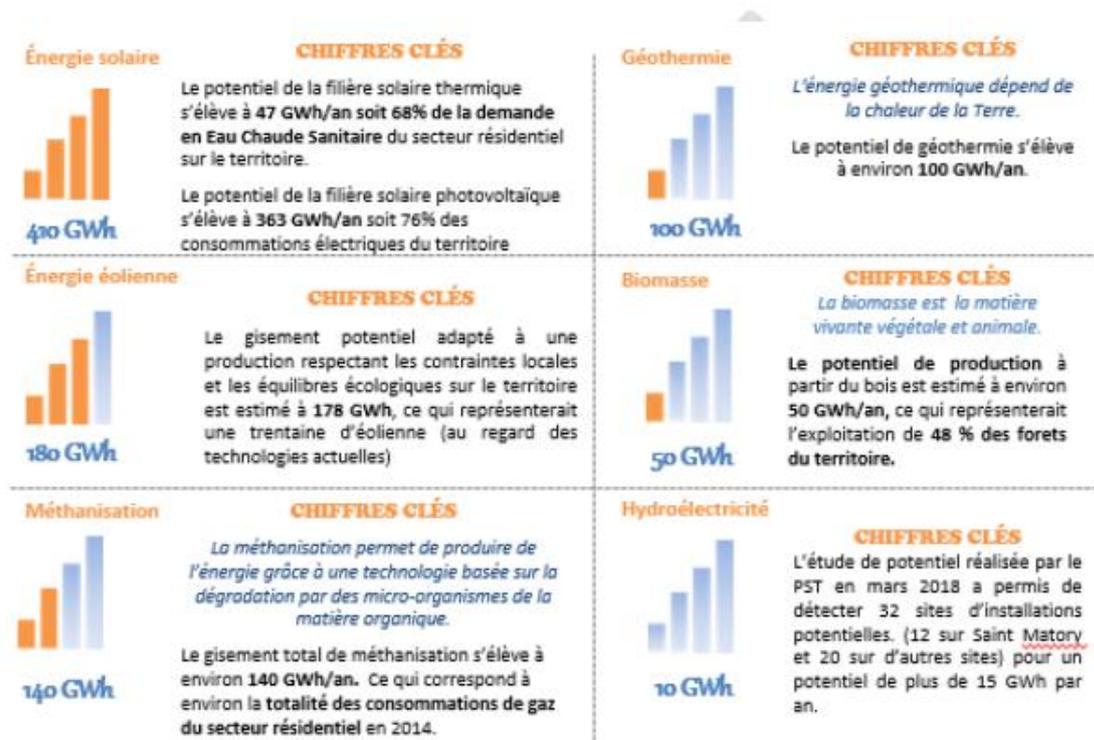


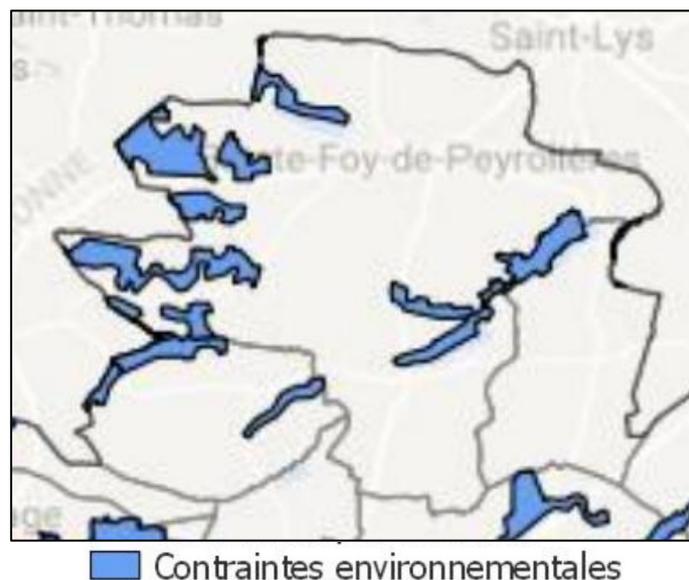
Figure 42- Gisement EnR identifié dans le PCAET par EPCI

Le territoire produit 409 GWh d'énergies renouvelables par an, soit 18% des consommations actuelles. Le potentiel est estimé à 890 GWh/an de production d'énergies renouvelables sur le territoire, qui se répartit comme suit :



(Source : PCAET)

**A noter que sur Saint-Foy-de-Peyrolières, il existe des contraintes environnementales au développement des énergies renouvelables. Ces dernières sont principalement liées aux boisements les plus étendus et aux retenues présents sur le territoire.**



#### **4.1.4. Production d'énergie renouvelable sur la commune**

##### **4.1.4.1. Hydroélectricité**

Aucune installation hydroélectrique n'est présente sur le territoire communal.

##### **4.1.4.2. L'éolien**

Aucune installation éolienne n'existe à ce jour sur le territoire.

##### **4.1.4.3. Solaire**

###### **Solaire photovoltaïque**

La commune compte une puissance raccordée de 0,32 MW sur le territoire.

Aucun parc photovoltaïque n'existe toutefois à ce jour.

##### **4.1.4.4. Bois énergie**

Sur la commune, les boisements occupent environ 1/6<sup>ème</sup> de la surface. Principalement représentés sous forme de bosquets et linéaires boisés (réseaux de haies, ripisylves) ; les boisements les plus étendus sont localisés à l'Ouest du territoire mais ne font à ce jour l'objet d'aucune exploitation.

##### **4.1.4.5. Biogaz**

Il n'existe aucune production de biogaz qui pourrait venir d'installation de méthanisation sur le territoire.

##### **4.1.4.6. Géothermie**

Il n'est recensé aucune production de chaleur ni d'électricité provenant d'opérations de géothermie sur le territoire.

## 4.2. SYNTHÈSE

### SYNTHÈSE

- Un PCAET applicable sur le territoire

## 4.3. ENJEUX

### ENJEUX

- Prendre en compte les orientations émises dans le PCAET sur lesquelles le PLU peut influencer
- Favoriser le développement des énergies renouvelables



# ANNEXES



- 1- ANALYSE MULTICRITERES PAR QUARTIER
- 2- NOTE SDIS
- 3- ATLAS BIODIVERSITE COMMUNAL





# ANNEXE 1

## **ANALYSE MULTICRITERES PAR QUARTIER**



## QUARTIER FAOUSSELY



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat récent composé de 11/12 constructions d'habitation	
	Limite Est marque par la traversée du Trujol qui crée une rupture avec l'urbanisation de Saint-Lys	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 2,5 km	
	RD632 en limite de quartier et voie privée desservant le quartier	
	Absence de cheminements piétons	
	Arrêt bus du Conseil Départemental	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP suffisante : diam. 100-200mm	
<b>Risques</b>	Pas de risque identifié	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Ruisseau du Trujol identifié sous pression sur ce secteur	
	Biodiversité : Prairie mésophile à enjeu au sud	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER LES BERDOTS



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat récent composé de plus de 18 constructions	
	Présence d'activités autres que l'habitat (garage et cave à bière)	
	Développement linéaire	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 1,8 km	
	RD632 en limite de quartier : problématique des accès directs	
	Absence de cheminements piétons	
	Arrêt bus du Conseil Départemental (en face sans passage piéton)	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP suffisante : 250mm	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG) – bonne valeur agronomique des terres	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Proximité immédiate du ruisseau de La Galage identifié sous pression sur ce secteur	
	Biodiversité : linéaire à enjeu	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER PENELLE



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat récent composé de plus d'une quarantaine de constructions	
	Développement linéaire / zone de co-visibilité	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 1,5 km mais proximité des équipements sportifs	
	Desservi par la RD53A : étroite et vitesse	
	Absence de cheminements piétons mais possibilité de jonction avec chemin Guérin	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP suffisante avec un renforcement récent : diam 100mm	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	RAS	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER LA TOTE



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat composé de moins de dix constructions	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 2,7 km	
	Desservi par la RD53A	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite 50mm de diamètre – insuffisante Absence de DFCI	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	RAS	
<b>SCOT</b>	Secteur non identifié dans le SCOT	

## QUARTIER MINJOLET



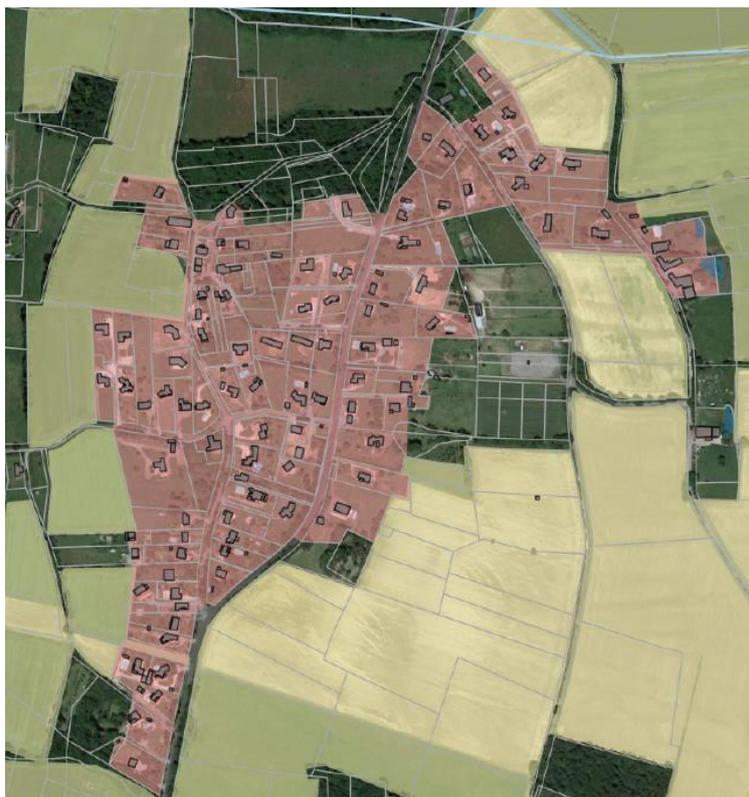
<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier composé de plus de 11-12 constructions	
	Développement linéaire	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 2 km	
	Desservi par le chemin du Minjoulet	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Problématique eau potable : canalisation à restructurer	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Présence d'une exploitation agricole	
<b>Environnement</b>	RAS	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER BERNADOUX



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat récent composé de plus d'une vingtaine de constructions	
	Développement linéaire	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 900 m	
	RD632 : problématique des accès directs et sécurité	
	Absence de cheminements piétons	
	Arrêt bus du Conseil Départemental	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Problématique eau potable : restructuration	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Présence de terres non agricoles à proximité de l'urbanisation (RPG)	
	Pas d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Biodiversité : linéaire à enjeu au sud et mare à l'est	
	Corridor bleu : ruisseau le Trujol au sud	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER EN CASTAGNE



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier d'habitat récent composé de plus d'une cinquantaine de constructions	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 1,2 km	
	RD7 : problématique d'accès directs et de sécurité	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome (problématique milieu récepteur)	
<b>Eau potable</b>	Diam 250mm mais distinction entre secteurs	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Présence d'un centre équestre à l'est	
<b>Environnement</b>	Espace naturel (boisement au nord) à préserver	
	Corridor bleu : ruisseau le Trujol nord	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER BOURRIEU



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier historique composé de plus d'une vingtaine de constructions	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 3,3 km	
	Desservi par le chemin de Bourrieu (problématique largeur voirie)	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP suffisante : 100-250mm	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Présence d'un bâtiment agricole à l'est	
<b>Environnement</b>	Biodiversité : présence de deux mares et d'un bois à préserver (sud)	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER LA SALVETAT



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier historique composé de plus d'une vingtaine de constructions	
	Développement linéaire : secteur tourné vers Beaufort	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 4,5 km	
	Desservi par la RD50A	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome (problématique milieu récepteur : sol imperméable)	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP en 63mm et 90mm : saturation DFCI non assurée	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Biodiversité : linéaire à enjeu – station de flore protégée à l'ouest, boisement à préserver au sud et prairie mésophile à l'est	
	Corridor vert : espace naturel remarquable et corridor vert à créer	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER LE PARAYRE



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier historique composé de plus d'une trentaine de constructions	
	Développement linéaire : secteur tourné vers Beaufort	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 4 km	
	RD7 : problématique d'accès directs et de sécurité	
	Absence de cheminements piétons	
	Arrêt bus du Conseil Départemental	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP suffisante : 250mm	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Terres à vocation agricole en périphérie de l'urbanisation existante (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Biodiversité : boisements à préserver au nord-ouest et proximité zone humide au nord-est	
	Corridor bleu : Saudrune au nord du quartier	
	ZNIEFF au Nord	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

## QUARTIER LES NOZES



<b>Situation et forme urbaine</b>	Quartier composé de 11-12 constructions	
	Développement linéaire	
<b>Mobilités</b>	Distance au bourg : 4,3 km	
	Desservi par le chemin Les Nozes	
	Absence de cheminements piétons	
	Absence d'arrêt de transport en commun	
<b>Assainissement</b>	Assainissement autonome	
<b>Eau potable</b>	Conduite AEP :110mm et défense incendie pouvant être assuré par un PI 100	
<b>Risques</b>	NON	
<b>Agriculture</b>	Présence de terres non agricoles à proximité de l'urbanisation (RPG)	
	Absence d'exploitations agricoles	
<b>Environnement</b>	Biodiversité : linéaire à enjeu	
	Corridor vert : boisement au sud	
<b>SCOT</b>	Secteur identifié comme HAMEAU A MAITRISER	

**Synthèse :**

Dans leur ensemble les quartiers présentent des caractéristiques plutôt défavorables à l'urbanisation notamment sur le critère mobilités, assainissement et environnement. Plusieurs quartiers présentent également des problématiques en matière d'eau potable.

	Situation et forme urbaine	Mobilités	Assainissement	Eau potable	Risques	Agriculture	Environnement	SCOT	Secteur Favorable à la densification
QUARTIER FAOUSSELY									NON (motif : mobilités, assainissement, impact environnemental)
QUARTIER LES BERDOTS									NON (motif : mobilités, assainissement, impact environnemental)
QUARTIER PENELLE									NON (motif : assainissement, dangerosité voirie)
QUARTIER LA TOTE									NON (motif : taille du hameau, insuffisance réseau, assainissement)
QUARTIER MINJOULET									NON (motif : mobilités, insuffisance réseau, assainissement)
QUARTIER BERNADOUX									NON (motif : insuffisance réseau, impact environnemental)
QUARTIER EN CASTAGNE									NON (motif : dangerosité RD7, assainissement, impact environnemental)
QUARTIER BOURRIEU									NON (motif : insuffisance réseau, impact environnemental)
QUARTIER LA SALVETAT									NON (motif : mobilités, assainissement, insuffisance réseau, impact environnemental)
QUARTIER LE PARAYRE									NON (motif : mobilités, assainissement, impact environnemental)
QUARTIER LES NOZES									NON (motif : mobilités, assainissement, impact environnemental)



## ANNEXE 2 NOTE SDIS

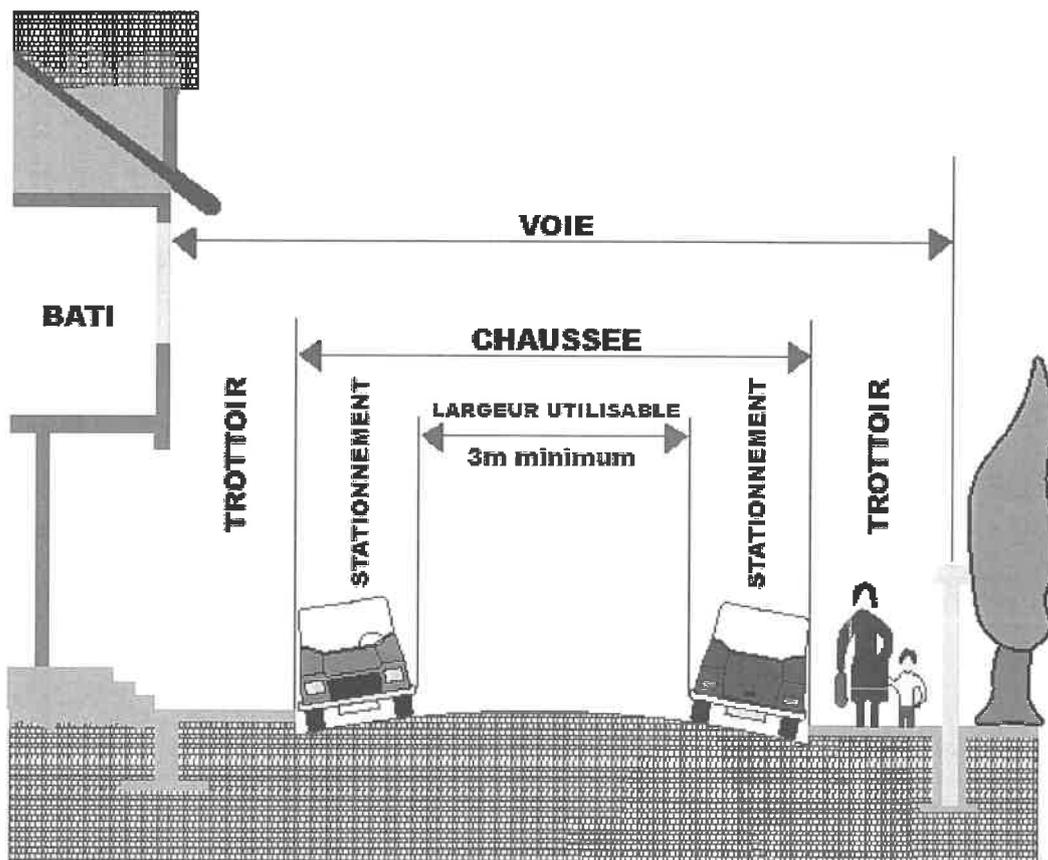


**ANNEXE 1 :**  
**Rappel réglementaire des obligations liées aux conditions d'accessibilité des secours**

**VOIES ENGINES :**

**Permettre l'approche des engins d'incendie et de secours par une chaussée carrossable située à moins de 200 mètres de l'entrée de chacun des bâtiments et répondant aux caractéristiques suivantes :**

- Largeur utilisable : 3 mètres (bandes de stationnement exclues)
- Force portante : 160 kilo newtons avec un maximum de 90 kilo-newtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60m au minimum.
- Rayon intérieur : R = 11 mètres minimum
- surlargeur :  $S = 15/R$  si  $R < 50$  mètres (S et R étant exprimés en mètres)
- Hauteur libre : 3.50 mètres
- Pente éventuelle : inférieure à 15 %
- Résistance au poinçonnement : 80 N / cm<sup>2</sup> sur une surface minimale de 0,20m<sup>2</sup>



**VOIES ECHELLES :**

C'est une « voie engins » dont les caractéristiques sont complétées ou modifiées comme suit :

- Longueur minimale : 10 mètres
- Largeur utilisable (bandes de stationnement exclues) : 4 mètres minimum
- Section de voie échelle en impasse : 7mètres de chaussée libre au moins
- Pente éventuelle : inférieure à 10 %
- Implantation : elles sont soit perpendiculaires, soit parallèles aux façades qu'elles desservent
  - Voie perpendiculaire : son extrémité est à moins de 1 mètre de la façade
  - Voie parallèle : son bord le plus proche de la façade est à plus de 1 mètre et à moins de 6 mètres de la projection horizontale de la partie la plus saillante de la façade.

**VOIES EN IMPASSE :**

- Pour les voies collectives en impasse, au-delà d'une distance de 60 mètres sans possibilité de demi-tour, il y a lieu de porter la largeur utilisable de la chaussée à 5 mètres et mettre en place une des solutions présentées dans les schémas ci-après afin de permettre le retournement et le croisement des véhicules de secours.

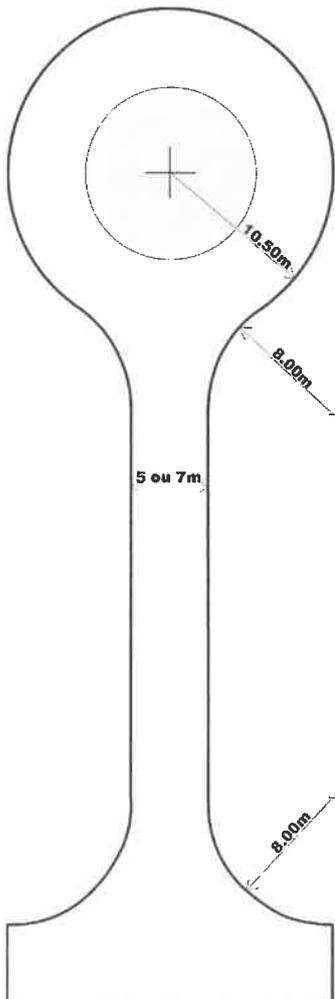


Figure 1 - Principe de retournement de type « raquette »

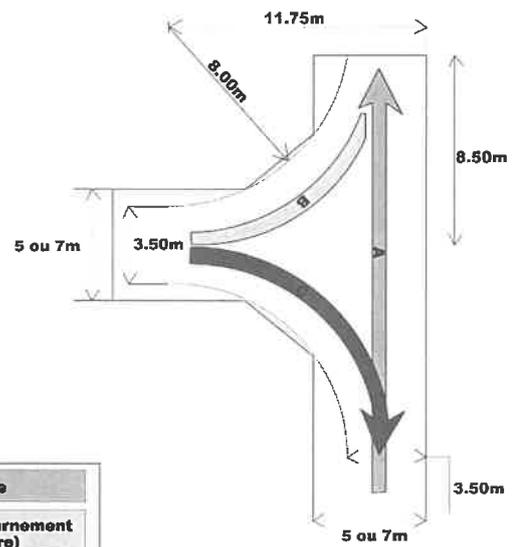
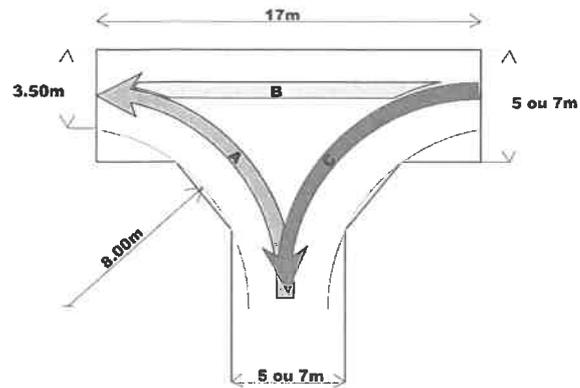


Figure 2 - Principe de retournement de type « en T »

<b>A : Manoeuvre d'arrivée</b>
<b>B : Manoeuvre de retournement (marche arrière)</b>
<b>C : Manoeuvre de départ</b>

**ANNEXE 2 :****Estimation des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie****Cas des habitations :**

Classement des Habitations	Besoin en DECI	Nombre de points d'eau	Distances maximales
<b>Risques Courant Faibles</b> (Distances entre Habitations > 4m ou séparées par mur CF 1h ET Surface Habitation < 500 m <sup>2</sup> )	<b>30 m<sup>3</sup></b>	1 poteau d'incendie de 30 m <sup>3</sup> /h  Ou Réserve incendie de 30 m <sup>3</sup>	<b>400 m</b>
<b>Risques Courant Ordinaires</b> (Distances entre Habitations < 4m ou <b>non</b> séparées par mur CF 1h ET Surface Habitation < 500 m <sup>2</sup> ou (Habitations > 500 m <sup>2</sup> )	<b>60 m<sup>3</sup></b>	1 poteau d'incendie de 60 m <sup>3</sup> /h  Ou Réserve incendie de 60 m <sup>3</sup>	<b>200 m</b>
<b>Risques Courants Ordinaires</b> (Cas Particulier 3 <sup>ème</sup> famille A ou B sans colonne sèche ET H ≤ 28m ET ≤ R+7)	<b>120 m<sup>3</sup></b>	1 poteau d'incendie de 60 m <sup>3</sup> /h  Ou Une réserve incendie de 120 m <sup>3</sup>	<b>200 m</b>
<b>Risques Courant Importants</b> (Centre-ville ancien ou H ≤ 50 m habitation ou H ≤ 28 m ERP ou entreprises en centre-ville)	<b>120 m<sup>3</sup></b>	1 poteau d'incendie de 60 m <sup>3</sup> /h  Ou Une réserve incendie de 120 m <sup>3</sup>	<b>100 m</b>
<b>Risques Particulier</b> (3 <sup>ème</sup> famille B avec colonne sèche ET H ≤ 28m ET > R+7) Ou (4 <sup>ème</sup> famille avec colonne sèche ET H > 28m ET > R+7)	<b>120 m<sup>3</sup> ou +</b>	1 poteau d'incendie de 60 m <sup>3</sup> /h	<b>60 m</b>

Dans les cas autres que les bâtiments d'habitation, les besoins en eau sont calculés en fonction de divers paramètres, dont la plus grande surface non recoupée coupe-feu 1 heure. Un bâtiment peut donc être compartimenté de cette manière, ce qui réduit les besoins en eau.

### Cas des Bâtiments industriels :

Les besoins en eau dépendent de nombreux paramètres (nature de l'activité, hauteur du bâtiment, plus grande surface non recoupée, nature du stockage...).

Ainsi, ils ne peuvent être définis précisément qu'après l'étude du dossier de permis de construire.

Néanmoins, il sera toujours demandé au **minimum** un poteau d'incendie normalisé (**débit 60 m<sup>3</sup>/h**) à moins de **100 mètres** de l'établissement (notamment pour les bâtiments de moins de 1000 m<sup>2</sup>).

Pour les établissements plus importants, **l'ordre de grandeur** sera de 120 m<sup>3</sup> disponibles en 2h (soit 60 m<sup>3</sup>/h) **par tranche de 1000 m<sup>2</sup>** de surface non recoupée (coupe-feu 1 heure).

Aucun débit ne peut être inférieur à 30 m<sup>3</sup>/h

### Cas des Bâtiments de bureaux :

Les besoins en eau dépendent de la hauteur du bâtiment et de la plus grande surface non recoupée.

Il sera demandé un débit de **60 m<sup>3</sup>/h (à moins de 150m)** pour un établissement de moins de 8m (plancher haut) et d'une plus grande surface non recoupée inférieure à 500 m<sup>2</sup>.

Il sera demandé un débit de **120 m<sup>3</sup>/h** pour un établissement de moins de 28m (plancher haut) et d'une plus grande surface non recoupée inférieure à 2000 m<sup>2</sup>.

Aucun débit ne peut être inférieur à 30 m<sup>3</sup>/h

### Cas des Etablissements recevant du public :

Les besoins en eau dépendent de l'activité et de la plus grande surface non recoupée.

Aucun débit ne peut être inférieur à 30 m<sup>3</sup>/h

### **ANNEXE 3 :**

#### **Les moyens pour assurer la défense extérieure contre l'incendie**

Les solutions proposées ci-dessous tiennent compte de la mise en conformité des dispositifs de lutte existants. Les moyens de lutte contre l'incendie devront pouvoir évoluer en fonction de l'évolution de votre Plan Local d'Urbanisme (Diamètre et maillage des canalisations) **en prenant en compte l'avis du SDIS qui reste à votre écoute afin de préconiser les travaux à effectuer.**

Plusieurs solutions techniques énoncées ci-après peuvent être envisagées.

#### **SOLUTION N°1**

La première solution consiste :

- ✚ Mise en conformité en regard des normes en vigueur (NFS 61-211/213 et 62-200) des poteaux d'incendie (PI) existants, afin d'obtenir un débit supérieur ou égal à 30 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar de pression dynamique pour un PI de Ø 80mm, et 60 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar de pression pour un PI de Ø 100 mm
- ✚ Implantation de nouveaux poteaux d'incendie normalisés (NFS 62-200) afin que toute habitation, exploitation, ferme, établissement, etc ... puisse être défendu par l'un de ces dispositifs (ou plusieurs en fonction des risques) à une distance inférieure à 100 mètres en zone urbaine dense ou 400 mètres dans le cas de Risque Courant Faible.

#### **SOLUTION N°2**

Cette deuxième solution pourra être exceptionnellement envisagée si, pour des raisons techniques (diamètre des canalisations d'adduction d'eau ne permettant pas d'obtenir des débits normalisés notamment), la mise aux normes des dispositifs existants et l'implantation de nouveaux P.I. dans les secteurs dépourvus de défense contre l'incendie s'avérait irréalisable.

Elle consiste à implanter des réserves artificielles conformes au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du 24 février 2017.

#### **SOLUTION N°3**

Cette dernière solution se complète à la précédente. Elle consiste en effet en l'aménagement de réserves d'eau naturelles (étang, grande mare, rivière, canal,) de capacité supérieure ou égale à 30 m<sup>3</sup> et permettant en tout temps la mise en aspiration des engins-pompes des sapeurs-pompiers

**ANNEXE 4 :**  
**Réglementations applicables selon les types de bâtiments :**

**Les différentes constructions devront être réalisées conformément aux réglementations en vigueur, en particulier :**

- les **bâtiments industriels** ne relevant pas de la réglementation des installations classées, ainsi que les **bureaux**, seront soumis au code du travail.
- les **installations classées** devront être assujetties à la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, au décret d'application n°77-1133 du 21 Septembre 1977 pris pour la protection de l'environnement.
- les **établissements recevant du public** relèveront du code de la construction et de l'habitation et des arrêtés y étant annexés.
- les bâtiments **d'habitations** seront soumis au décret n° 69-596 du 14 juin 1969, aux arrêtés annexés, notamment à l'arrêté ministériel du 31 janvier 1986 modifié.
- les **terrains de camping** et **stationnement des caravanes** soumis à risque naturel ou technologique prévisible devront faire l'objet de mesures visant à assurer la sécurité des occupants, conformément au décret n° 94-614 du 13/07/1994.



## ANNEXE 3

# ATLAS BIODIVERSITE COMMUNAL





# Atlas de Biodiversité Communale Sainte-Foy-de-Peyrolières



Contribution de Nature Midi-Pyrénées



14 rue de Tivoli  
31 000 Toulouse



contact@naturemp.org



05 34 31 97 90



www.naturemp.org

Avec le soutien, et en partenariat avec :



Coordination : Nature Midi-Pyrénées

Rédaction : Nature Midi-Pyrénées, Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Crédits photos : Benoît Bousquet, Romain Baghi, Jérôme Calas, Régis Mathon, Mathieu Menand, Xavier Pessey, Benjamin Piccini, Roxane Raynal, Jean-Paul Tonnelier

# SOMMAIRE

<b>Partie 1 – Le programme « ABC » et le partenariat à Sainte-Foy-de-Peyrolières.....</b>	<b>5</b>
1. Les objectifs concrets du programme "ABC" .....	6
2. Quels moyens financiers.....	6
3. Le partenariat sur la commune.....	7
<b>Partie 2 – Présentation de la commune.....</b>	<b>8</b>
1. Le territoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières.....	9
1.1. La géologie.....	9
1.2. L'organisation de la commune.....	9
1.3. Le réseau hydrographique .....	10
1.4. L'occupation des sols.....	11
1.5. Le bâti.....	11
2. La population et la vie économique de la commune.....	11
3. Les zonages et documents de planification .....	12
3. 1. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique..	12
3. 2. Inventaire des zones humides de Haute-Garonne.....	13
3. 3. Documents d'urbanisme.....	13
4. Les engagements de la commune en faveur de la biodiversité .....	14
<b>Partie 3 – Méthodologie.....</b>	<b>15</b>
1. Etat des lieux des connaissances de la commune.....	16
2. Inventaires faunistiques et floristiques .....	16
2. 1. Déroulement des inventaires .....	17
2. 2. Analyse des résultats .....	18
<b>Partie 4 – Etat des lieux de la biodiversité et propositions d'actions .....</b>	<b>20</b>
1. Aperçu général.....	21
2. Analyse des résultats.....	22
2. 1. Bilan sur les données .....	22
2. 2. Analyse faune, flore et milieux naturels.....	23
2. 3. Enjeux et préconisations.....	40
2. 3. 1. Enjeux de préservation.....	42
2. 3. 2. Préconisations .....	45

3. Fiches biodiversité et actions .....	47
Plans d'eau et leurs bordures végétalisées .....	48
Prairies (mésophiles et hygrophiles) .....	49
Fourrés arbustifs, friches et landes.....	50
Bois (feuillus, conifères et mixtes) .....	51
Cultures et verger .....	52
Parcs, jardins et bâti .....	53
Mares et fossés.....	54
Cours d'eau et ripisylve.....	55
 Partie 5 – Conclusion et perspectives.....	 56
 Bibliographie.....	 58
 Annexes .....	 60
Annexe 1 : liste des espèces végétales recensées.....	61
Annexe 2 : liste des espèces de reptiles et d'amphibiens recensées.....	72
Annexe 3 : liste des espèces d'oiseaux recensées.....	73
Annexe 4 : liste des espèces d'arthropodes recensées.....	77
Annexe 5 : liste des espèces de mammifères recensées.....	82
Annexe 6 : Nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique.....	83
Annexe 7 : Surfaces des grands types de milieux recensés.....	84

# ● PARTIE 1

Le programme « ABC »  
et le partenariat à  
Sainte-Foy-de-Peyrolières



# Partie 1 – Le programme « ABC » et le partenariat à Sainte-Foy-de-Peyrolières

## 1. Les objectifs concrets du programme “ABC”

Le Ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'énergie et du développement durable, a mis en place en 2010 le programme Atlas de Biodiversité Communale (ABC), visant à créer un dialogue entre élus, scientifiques, gestionnaires et habitants au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques publiques.

L'objectif principal de l'atlas est de fournir un outil d'aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel.

Pour cela, est réalisé un état des lieux le plus complet possible et synthétique des connaissances sur la flore, la faune et les milieux naturels de la commune. À partir de l'analyse des observations faites, des enjeux de préservation et de gestion sont identifiés et des mesures adaptées sont proposées. Ces résultats sont présentés à l'ensemble des acteurs (élus, équipes techniques municipales, habitants, ...) afin de favoriser leur compréhension et leur appropriation des enjeux « biodiversité » du territoire. En effet, l'implication de tous les acteurs est nécessaire pour améliorer la gestion des espaces publics et privés de la commune.

Enfin, l'ABC est l'occasion de sensibiliser et d'informer le grand public, les scolaires et les élus à la richesse du patrimoine naturel de leur commune pour une meilleure appropriation du territoire. Cet objectif peut être éventuellement appuyé par la réalisation d'inventaires participatifs.

## 2. Quels moyens financiers ?

Le coût moyen d'un ABC est actuellement estimé entre 15 000 et 35 000 euros. Ce coût varie selon plusieurs critères comme la surface de la commune, ou encore le degré d'exhaustivité demandé pour les inventaires.

Différentes sources de financements existent. Généralement, il est conseillé de rechercher plusieurs financeurs pour atteindre le budget nécessaire à la réalisation d'un ABC. La première démarche consiste à répondre à « l'appel à manifestation d'intérêt » du ministère en charge de l'Écologie afin de s'engager à réaliser un ABC et de respecter la démarche du guide national.

Les partenaires financiers à rechercher peuvent être la commune qui souhaite réaliser l'ABC, l'intercommunalité de la commune, les conseils régionaux, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB), qui fonctionne par appel à candidature pour les communes déjà retenues par l'appel du ministère en charge de l'Écologie, les entreprises et/ou acteurs locaux, ...

A Sainte-Foy-de-Peyrolières, le budget de la réalisation de l'ABC est de l'ordre de 17 000€, dont 4000€ d'autofinancement de la part de la commune. La Région Occitanie finance en partie ce projet via le Programme Trame Verte et Bleue, ainsi que le Fond de Dotation pour la Biodiversité. Nature Midi-Pyrénées participe également au financement sur fonds propres (investissement bénévole). Le budget a également bénéficié d'une réserve parlementaire.

### 3. Le partenariat sur la commune

Sainte-Foy-de-Peyrolières est un village bénéficiant d'un environnement privilégié à quelques dizaines de kilomètres de la grande agglomération toulousaine. La préservation de la faune et flore est un élément indispensable au développement raisonné du village. De nombreux citoyens sont sensibilisés sur le sujet, ces connaissances doivent être partagées par l'ensemble de la population.

L'association Nature Midi-Pyrénées est une association naturaliste régionale ([www.naturemp.org](http://www.naturemp.org)), forte de plus de 700 adhérents et d'une équipe d'une vingtaine de salariés, engagée dans la protection de la nature et la sensibilisation de tous les publics à sa découverte et sa préservation.

Dans un souci commun d'amélioration de la connaissance et de la gestion du patrimoine naturel, de la sensibilisation et de l'information des habitants, la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières et l'association Nature Midi-Pyrénées se sont rapprochées pour promouvoir la valorisation du patrimoine naturel. Cela s'est concrétisé par la signature d'une convention de partenariat, dont les actions se dérouleront du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune s'engage à intégrer les résultats de l'ABC dans le futur PLU, notamment en vue du respect du Grenelle II (SRCE), et d'aménager de nouvelles liaisons douces, intégrant la problématique de corridors écologiques (vergers, haies, ...). Nature Midi-Pyrénées est chargée de la réalisation de l'ABC, de le faire vivre et de mener des actions de sensibilisation des élus et de tous les publics à la préservation de la biodiversité, ainsi que de mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et de porter à connaissance. La commune accueille deux écoles, maternelle et élémentaire, environ 270 élèves. Ce projet s'intégrera parfaitement au cursus des écoliers, toujours intéressés par ce type de projet, concret et accessible à tous. Il est prévu également de mettre à contribution le centre de loisirs (ALAE), dans le cadre des activités extra scolaires.

Ce partenariat s'inscrit :

- dans le cadre de la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'environnement
- dans le cadre des missions d'inventaire du patrimoine naturel, de conseil en gestion d'espaces naturels, d'information et d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature.



● PARTIE 2

Présentation de la commune

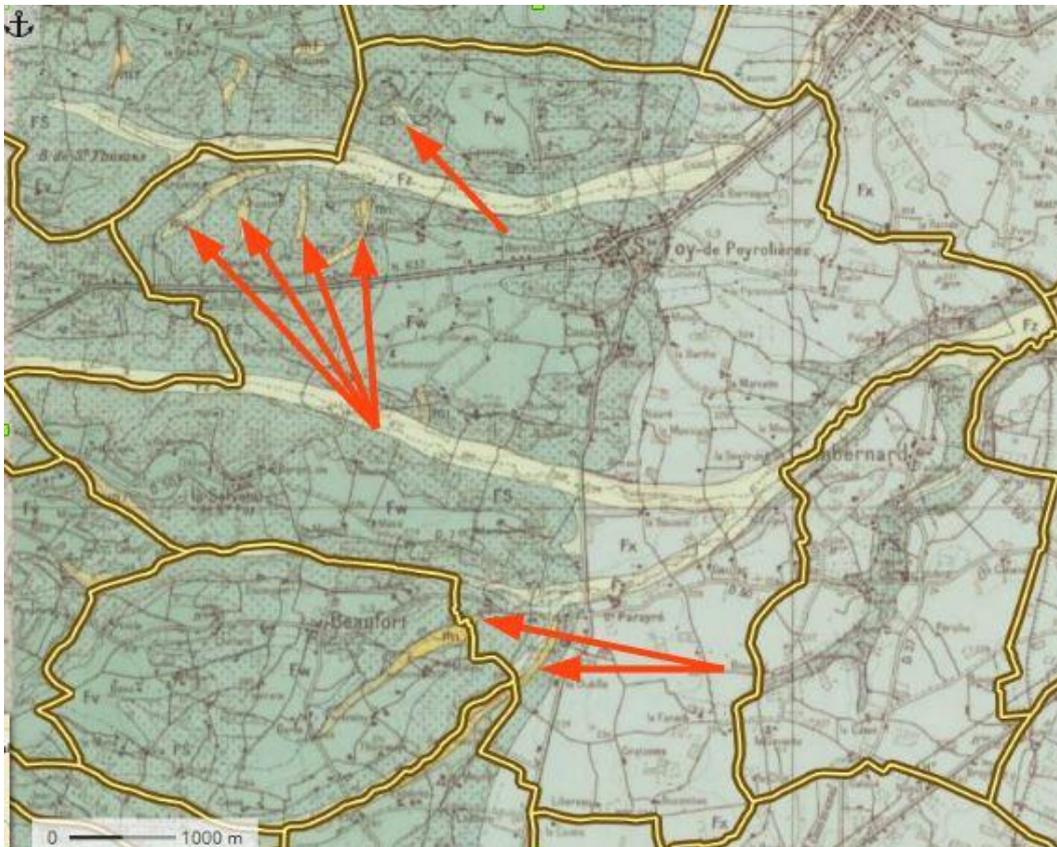


# Partie 2 – Présentation de la commune

## 1. Le territoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières

### 1.1. La géologie

Elle est assez homogène, la majeure partie de la surface de la commune étant constituée d'alluvions récents déposés par la Garonne ou plus récemment par les divers ruisseaux. Ces alluvions fluviaux sont à l'origine de la nette dominante acide des sols. Quelques affleurements marneux (flèches rouges sur la carte) se rencontrent, essentiellement dans la zone de haute terrasse avec des caractéristiques pédologiques différentes des milieux alentours. Le caractère moins acide permet en effet la présence de plantes non ou peu présentes ailleurs sur la commune.



Carte géologique de la commune : Source : IGN (via geoportail.fr)

### 1.2. La topographie de la commune

D'une superficie de 3802 ha, la commune est située en bordure occidentale de la plaine de Garonne, à la limite des terrasses les plus anciennes. Elle est traversée sur un axe Sud / Nord par le talus qui délimite, à l'est, la zone de terrasse moyenne, généralement plane avec quelques échancrures liées aux ruisseaux, de la haute terrasse, à l'ouest, zone de relief modéré de collines et vallées peu

marquées. Nous verrons que cette dichotomie a une forte influence sur les milieux naturels rencontrés, notamment du fait d'une utilisation des sols bien différenciée entre ces deux secteurs.

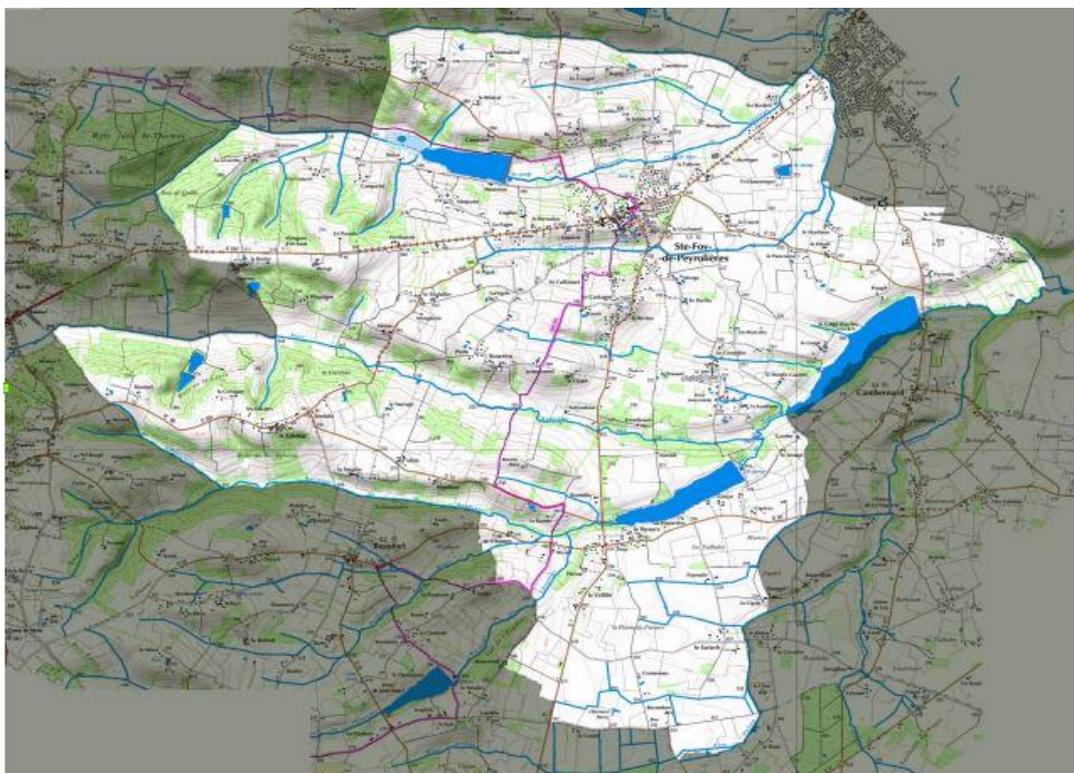
### 1.3. Le réseau hydrographique

La commune ne possède pas de grande rivière mais des ruisseaux d'orientation est-ouest, eux-mêmes alimentés par des rus de plus faible capacité drainant les versants. Du nord au sud, on rencontre : le ruisseau de Bajoly, la Galage, le Trujol, le ruisseau des Secs, la Saudrune et l'Espèrès, la Saudrune étant le plus important. Tous ces ruisseaux connaissent un assec régulier en été mais les plus importants conservent généralement des vasques en eau tout l'été.

Trois grandes retenues, une sur la Galage et deux sur la Saudrune, constituent des milieux bien particuliers, et jouent un rôle majeur sur l'hydrologie des deux ruisseaux en aval.

De nombreuses mares, fossés, bassins ou petits étangs parsèment le territoire communal. Ils possèdent des caractéristiques physiques et biologiques très hétérogènes en fonction de leur configuration, utilisation, ou situation dans le paysage.

Tous ces éléments, à des degrés divers en fonction de leur potentiel biologique participent à la dimension aquatique de la biodiversité, mais leurs abords immédiats sont également le support d'habitats terrestres de grand intérêt écologique, comme les prairies humides, ou les boisements de rives.



Milieux aquatiques sur la commune (Source : IGN ; cartographie par Nature Midi-Pyrénées)

## 1.4 L'occupation des sols

Dans un contexte rural prononcé, l'occupation des sols, guidée essentiellement par l'activité agricole, joue un rôle prépondérant dans la répartition des différents habitats naturels et semi-naturels. D'une manière schématique, les secteurs ouest et sud, plus plats et donc plus facilement cultivables, sont occupés par des grandes cultures, enserrant çà et là des parcelles en herbe vouées à l'élevage, ou de rares friches. La zone collinaire à l'ouest est un paysage en mosaïque, où boisements, prairies et cultures se répartissent équitablement le territoire. Entre les deux, une zone intermédiaire, dominée par les cultures labourées, inclut une part significative d'espaces semi-naturels (bois, prairies, fourrés), ce secteur se prolonge vers l'ouest dans la plaine par les corridors des ruisseaux des Secs et de la Saudrune. Enfin, le bourg et ses abords proches, délimitent un dernier secteur spécifique, limité en surface.

## 1.5. Le bâti

Il se concentre logiquement au sein ou autour du bourg-centre, et à un degré moindre, au niveau des deux hameaux : la Salvetat et le Parayre. De nombreuses fermes parsèment le territoire communal, isolées, ou regroupées en petits noyaux. Un élément original est constitué par l'entreprise Ruggieri-Lacroix, composées de bâtiments de petites dimensions implantées dans l'espace rural. Globalement le bâti est concentré autour des noyaux existants et ne mite pas fortement le paysage. Les voies de communication sont peu larges et d'une fréquentation modérée, ce qui limite leur impact sur la fragmentation du paysage.

## 2. La population et la vie économique de la commune

Sainte-Foy-de-Peyrolières se trouve à 30 kilomètres au sud-ouest de Toulouse. Avec ses 2060 habitants, la commune s'étend sur 3802 hectares et compte deux hameaux importants, Le Parayre et La Salvetat. Elle est adhérente de la Communauté de Communes du Savès, qui a pour vocation première un aménagement du territoire urbain et rural cohérent, afin de fournir aux populations les meilleurs services possibles.

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, bien que tenant à son étiquette «rurale», regroupe près de 70 artisans et commerçants dont une entreprise majeure la Société Lacroix Tous Artifices, ainsi qu'une entreprise utilisant les nouvelles technologies, EVOL Electric, spécialisée dans les vélos électriques et développant une gamme destinée aux personnes à mobilité réduite. De très nombreuses associations oeuvrent pour offrir aux Foyens des activités diverses, culturelles, sportives et de loisirs (source : site Internet de la Communauté de Communes du Savès).

La croissance démographique de la commune est régulière et relativement modérée en regard de la démographie de la région toulousaine comme en témoignent les récents recensements :

- 1975 : 832 habitants
- 1982 : 1074
- 1990 : 1221
- 1999 : 1436
- 2006 : 1850
- 2018 : env. 2100

Après une augmentation sensible au début des années 2000, la hausse s'est nettement ralentie, en raison de la baisse des constructions de logements neufs.

### 3. Les zonages et documents de planification

#### 3. 1. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est réalisé sous la responsabilité du Ministère chargé de l'environnement et sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les ZNIEFF sont des territoires abritant des habitats naturels, ou des espèces patrimoniaux remarquables, par leur rareté ou les menaces qui pèsent sur eux.

Sainte-Foy-de-Peyrolières accueille la ZNIEFF Étangs de Cambernard et de Parayré (n°730030371<sup>1</sup>), à cheval sur le territoire de la commune et de celle de Cambernard). Elle délimite le territoire de nidification et d'alimentation régulière d'une colonie multispécifique de hérons. Elle englobe les étangs de Cambernard et du Parayré ainsi que la bande boisée riveraine de la Saudrune qui les relie. Cette colonie abrite principalement le héron cendré, mais certaines années, le Bihoreau gris et le très rare héron pourpré s'y sont certainement reproduits.

#### Remarque :

Le premier inventaire ZNIEFF avait désigné la ZNIEFF du "Bois de Saint-Thomas" qui s'étendait en partie sur la commune. Cependant, celle-ci n'avait pas été retenue lors de la modernisation des ZNIEFF en raison du manque de données déterminantes sur ce site. Ce site, par ailleurs mentionné dans le PLU, n'est donc plus d'actualité. Cependant, les inventaires réalisés depuis, notamment dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, ont permis de réunir des données qui pourraient permettre de proposer à nouveau un classement de ce bois lors d'une éventuelle actualisation de l'inventaire ZNIEFF.

---

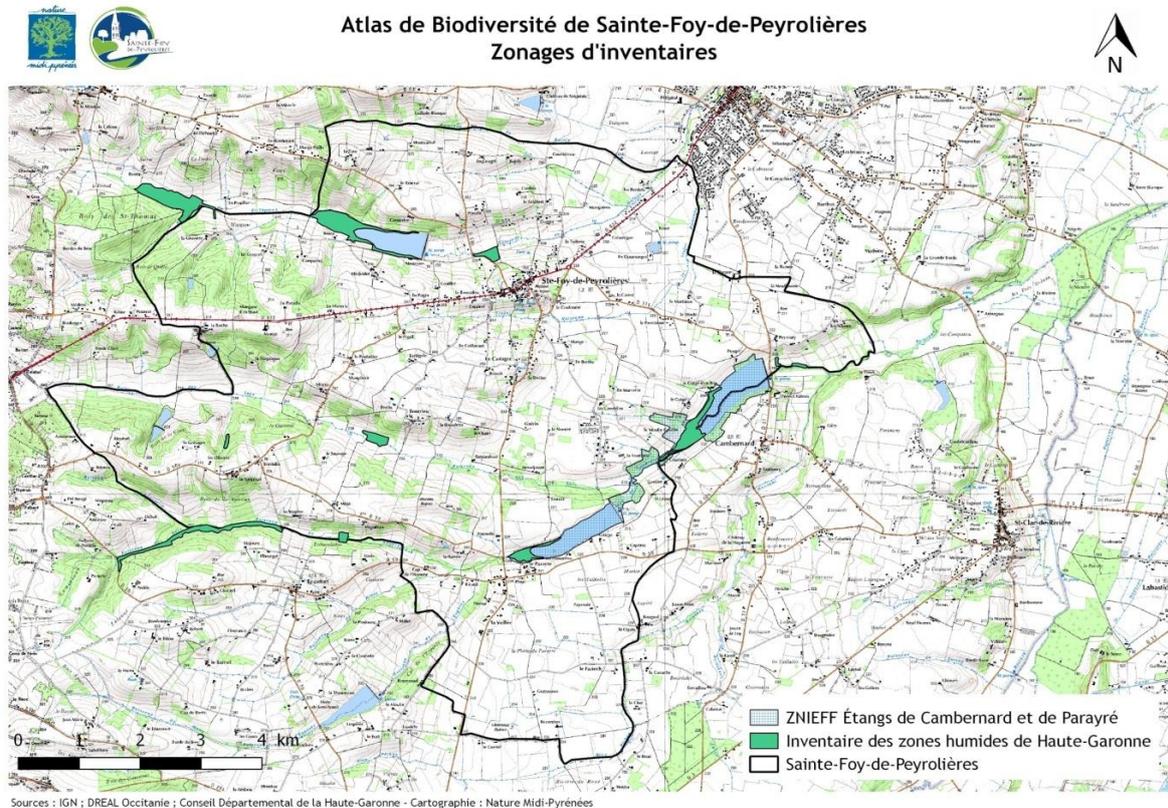
<sup>1</sup>Calas Jérôme (Nature Midi-Pyrénées), - 730030371, Étangs de Cambernard et de Parayré. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030371.pdf>

### 3. 2. Inventaire des zones humides de Haute-Garonne

L'inventaire des zones humides de la Haute-Garonne a été réalisé de 2014 à 2016 par le bureau d'étude Ecotone et l'association Nature Midi-Pyrénées, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 31. Il permet un porté à connaissances pour l'ensemble des porteurs de projets territoriaux et d'aménagement.

Il a permis de recenser 11 **zones humides** sur le territoire de la commune (voir carte ci-après).

L'ensemble des informations et des données de l'inventaire des zones humides est disponible via ce lien : <https://www.haute-garonne.fr/les-zones-humides>



Carte des zones d'inventaires sur la commune

### 3. 3. Documents d'urbanisme

Le PLU de Sainte-Foy-de-Peyrolières a été approuvé le 24 juin 2014. Deux modifications ont été approuvées par délibération du 26 janvier 2016 et du 21 mars 2017.

Lors de la rédaction de ce rapport, la commune était en phase de révision, lié à des projets municipaux (nouvelle école, bâtiments des services techniques)

La commune dépend du SCOT Sud toulousain exécutoire depuis le 6 janvier 2013.

#### 4. Les engagements de la commune en faveur de la biodiversité

Accompagnée du bureau d'étude "Territori", la commune s'est lancée dans un plan "zéro-phyto" consistant à bannir l'utilisation des produits chimiques et à la mise en place de la gestion différenciée pour ses espaces verts.

La commune mène également une réflexion sur l'aménagement de liaisons douces (sentiers pédestres et pistes cyclables) à l'échelle de son vaste territoire.

Enfin, dans le cadre de l'appel à initiatives en faveur de la biodiversité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières et l'association Arbres et Paysages d'Autan ont organisé un chantier participatif de plantation d'une haie champêtre autour du nouveau stade de sport de plein air et du city-stade. Elle a en projet la plantation de 400 arbres sur une bande terrain récemment acquise pour créer un chemin piétonnier reliant le cimetière à l'église du hameau du Parayré.



**Chantier participatif en faveur de la biodiversité**  
**Plantation d'une haie champêtre**  
**Dimanche 10 décembre 2017**  
Stade municipal dès 10h  
**SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES**

*Ouvert à tous*

**La haie**

- ✓ Protège des aléas du climat,
- ✓ Protège la ressource en eau
- ✓ Evite l'érosion des sols
- ✓ Favorise la biodiversité
- ✓ Améliore nos paysages

*Planter une haie, c'est préserver et respecter la nature.*

**Arbres et Paysages d'Autan**  
Tél. 05 34 86 42 13 - apa31@free.fr

**Mairie de Sainte-Foy**  
Tél. 05 61 91 73 09  
mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

**La Municipalité de Sainte-Foy**  
*En partenariat avec Arbres et Paysages d'Autan*

**Venez participer en famille ou entre amis à la plantation de 400 arbres et arbustes**

**10h – Accueil convivial**  
**10h30 – Début du chantier**  
**Stand d'information et exposition « Le rôle des haies pour la biodiversité »**  
**Fin du chantier à 14h**

**A prévoir : bottes, pelles, bêches, arrosoir, gants.**

*Avec le soutien financier*

 **Une urne de collecte de dons pour le Téléthon sera à disposition sur le site.**

Invitation à participer au chantier de plantation

● PARTIE 3  
Méthodologie



# Partie 3 – Méthodologie

Afin de mieux connaître la biodiversité de la commune et de définir les enjeux, l'approche a été faite en deux temps :

- état des lieux des connaissances de la commune : travail de cartographie à partir des photographies aériennes, synthèse de toutes les informations disponibles (données d'espèces et de milieux)
- inventaires faunistiques et floristiques : réalisé sur la période de l'année favorable à la détection des espèces animales et végétales du territoire. La carte des enjeux écologiques est alors affinée en fonction de toutes les informations complémentaires récoltées et des préconisations générales sont définies.

## 1. Etat des lieux des connaissances de la commune

Ce travail a pour objectif de repérer et comprendre l'organisation du territoire, son occupation et de définir les secteurs propices d'une part à l'installation d'espèces (zones « réservoirs ») et les zones assurant des fonctionnalités remarquables (zones « corridors », zones « tampons »). En effet, au-delà du strict intérêt lié à la présence de telle ou telle espèce, il convient de prendre en compte des problématiques plus globales liées notamment au déplacement des espèces et aux connectivités nécessaires entre les divers milieux.

Cette analyse s'appuie sur une connaissance globale des espèces et de leur écologie. Ainsi, d'après une photographie aérienne récente, il devient possible de repérer des secteurs à fort potentiels mais également d'identifier les divers éléments du paysage qui peuvent jouer un rôle pour la circulation des espèces (linéaires de haies, boisements en bord de cours d'eau mais aussi réseau de mares, jardins privatifs, voie ferrée, etc.).

Cette étape va permettre de cibler certains secteurs à visiter en priorité car représentant un potentiel fort d'accueil d'espèces remarquables

## 2. Inventaires faunistiques et floristiques

Les inventaires de terrain permettent d'une part d'améliorer les connaissances sur les espèces, leurs habitats, et les éléments du paysages en tant qu'entités fonctionnelles, et de vérifier ou d'affiner certaines informations qui ne pourraient être déterminées sur photographies aériennes.

Une grande partie du travail est fait sur le terrain afin de contacter le maximum d'espèces. Cela nécessite donc une approche pluri disciplinaire complexe (connaissance des divers groupes d'espèces, faune et flore) et une temporalité particulière (liée au mode de vie et à la phénologie des diverses espèces. Ainsi, certaines espèces ne pourront être détectées que sur des périodes très courtes en début de printemps, d'autres ne seront présentes que plus tard dans l'année, etc.). Un inventaire le plus exhaustif possible s'étale sur l'ensemble de l'année avec une activité plus forte entre mars et septembre.

## 2. 1. Déroulement des inventaires

Les inventaires sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ont été menés essentiellement par les bénévoles naturalistes de l'association. L'apport de certains habitants a permis d'obtenir des informations complémentaires. Les prospections se sont déroulées de mars à octobre et ont porté sur les groupes suivants :

- reptiles
- amphibiens
- oiseaux
- plantes
- insectes (presque exclusivement les papillons de jour, les libellules et les orthoptères (=sauterelles et criquets)
- mammifères

Pour l'ensemble des groupes, les recherches se sont faites de façon non sélective de manière à contacter un maximum d'espèce. On notera cependant qu'une vigilance plus particulière aura été apportée à la recherche de certains indices précisant la présence des espèces animales sur la commune afin de savoir s'il s'agissait de passage ou d'une installation/reproduction sur le territoire communal.



C'est le cas notamment pour les oiseaux qui peuvent se déplacer sur de grandes distances.

Les prospections s'organisent en visite de terrain, à un ou plusieurs bénévoles. Ces visites s'orientent sur des secteurs parcourus le plus finement possible.

Selon les groupes d'espèces, les inventaires se basent sur des contacts directs (visuels, sonores) ou indirects : indices de présence (traces, empreintes, relief de repas, gîtes/nids, etc.). Certaines espèces ne peuvent ainsi être contactées qu'indirectement et certaines autres nécessitent des protocoles d'inventaires plus lourds à mettre en œuvre (voir « résultats »).

Selon les groupes, voici les indices qui ont pu être recherchés :

- reptiles : contacts visuels, indices de présence (mues)
- amphibiens : contacts visuels et sonores (chant), indices de présence (pontes)
- plantes : contacts visuels
- oiseaux : contacts visuels et sonores (chants, cris), indice de présence (nids vides, reliefs de repas)
- insectes : contacts visuels (avec ou sans capture au filet) et sonores (chants des orthoptères)

- mammifères : indices de présence (empreintes, traces, fèces, reliefs de repas), contact visuel, récolte de pelotes de réjection de chouette effraie, pose d'appareils photo automatiques.

Entre 2016 et 2017, 51 journées de prospection (de 3 à 7 heures en moyenne) ont été effectuées dans le cadre de l'ABC. Au total 23 personnes ont participé à ces inventaires.

## 2. 2. Analyse des résultats

Les résultats font l'objet d'une analyse partielle en cours de saison afin d'orienter éventuellement les prospections (recherche d'espèces particulières sur milieux très favorables identifiés, précision du statut de certaines espèces ...).

L'analyse des enjeux a été réalisée en évaluant la patrimonialité de chaque espèce de flore et des milieux, de chaque espèce de faune et de leur habitat préférentiel, en tenant compte des fonctionnalités écologiques.

Chaque espèce connue sur la commune est associée à un degré d'intérêt écologique « négligeable », « faible », « moyen » ou « fort », très fortement lié au territoire d'étude. Par exemple, une même espèce n'aura pas le même intérêt relatif en plaine garonnaise et dans les piémonts pyrénéens. Le degré d'intérêt écologique est déterminé à dire d'expert par les spécialistes de chaque domaine d'étude de Nature Midi-Pyrénées, en analysant les critères suivants :

- répartition locale et abondance de l'espèce dans le contexte éco-paysager du territoire ;
- tendance démographique globale des populations de l'espèce ;
- capacité d'adaptation de l'espèce à un changement du milieu ;
- sensibilité de l'espèce à la fragmentation du paysage (capacité de déplacement et de colonisation de nouveaux espaces) ;
- responsabilité conservatoire du territoire par rapport à l'espèce ;
- statut patrimonial local ou national de l'espèce (espèces protégées nationales, régionales ou départementales, listes rouges, espèces déterminantes de ZNIEFF...);
- utilisation du milieu par l'espèce (principalement utilisé pour les oiseaux et les chiroptères), ...

Certains critères peuvent être plus ou moins utilisés suivant les domaines d'études. Par exemple, le caractère protégé d'une espèce de reptiles ne rentrera pas en compte de la définition de son degré d'intérêt écologique, tous les reptiles de France étant protégés. A l'inverse, très peu d'arthropodes sont protégés, ce critère prend alors dans ce cas une importance cruciale.

Lorsqu'une espèce (ou une donnée précise) présente un **intérêt patrimonial incontournable** et qu'il apparaît nécessaire de la faire apparaître, cela sera notifié sur la carte des enjeux écologiques. Par exemple, le site de nidification identifié d'un oiseau rare, la station d'une plante rare et/ou protégée très localisée dans les environs ....

NB : seules les données immédiatement mobilisables (c'est à dire celles de BazNat et celles de l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées) sont prises en compte.

En fonction des observations de terrain réalisées, plusieurs cartographies sont produites :

- une carte des milieux naturels et semi-naturels,
- une carte sur la flore et la faune représentant des enjeux de conservation (ainsi que leurs habitats d'espèces)
- une carte des zones à enjeux écologiques globaux et des préconisations générales : ils sont indiqués par un code couleur **qui indique un intérêt écologique et leur type**. En plus des zones surfaciques et linéaires, les **enjeux écologiques ponctuels incontournables** sont figurés sur la carte. Ceux-ci reflètent des points d'intérêts sur lesquels il est nécessaire d'apporter une attention conservatoire particulière.

L'analyse est développée au travers de fiches actions par secteur, voire par habitat pour les habitats jugés prioritaires



● PARTIE 4

Etat des lieux de la biodiversité  
et propositions d'actions



# Partie 4 – Etat des lieux de la biodiversité et propositions d'actions

## 1. Aperçu général

Vigie posée sur le rebord du talus, le village domine la plaine dessinée par la Garonne au fil des millénaires. Ce talus marque une nette séparation entre le tiers oriental de la commune, constitué de zones planes où dominent les cultures, et les 2/3 occidentaux de la zone collinaire à l'occupation du sol plus diversifiée.

Ce contraste paysager se retrouve bien entendu dans la répartition des milieux naturels. Ici, comme c'est le cas dans nos contrées, il est plus juste de parler de milieux semi-naturels, car en effet, dans les territoires occupés par l'homme, la répartition des espèces animales et végétales est très fortement influencée par les paysages issus des activités humaines.

### La mosaïque diversifiée des collines

La moindre intensité de l'activité agricole, le relief, la présence de la forêt, font de l'ouest de la commune une mosaïque très diversifiée de milieux, assurant à son tour une forte diversité d'espèces. Ainsi, aux espèces spécifiques d'un milieu particulier (forêt, prairie, lande, ...), s'ajoutent celles qui exploitent des horizons très différents à des échelles de temps variables, journaliers, ou annuel. De plus, la faible densité de l'habitat et de la pression des activités humaines sur le milieu, permettent d'assurer tranquillité, sécurité dans les refuges et les déplacements. C'est cet ensemble de facteurs qui font de cette zone le principal réservoir de biodiversité de la commune, tant en diversité qu'en importance des populations.

### La Plaine, domaine des cultures

Dans la plaine, les cultures labourées occupent la majeure partie de la surface. Malgré la présence d'espèces végétales et animales spécialisées dans ces grandes étendues, la diversité biologique y est nettement plus faible. Cependant, de ci de là, des petits ensembles non cultivés permettent le maintien d'une vie sauvage plus variée. Il s'agit des quelques boisements de feuillus (à dominante de chênes et charmes), de quelques friches à des stades plus ou moins avancés, et surtout de pâturages, ou prairies de fauche liées à divers types d'élevages (chevaux, ânes, moutons). Malheureusement, ces espaces sont souvent isolés les uns des autres et les connections écologiques entre eux, comme les haies, ou les fossés, rarement continus et fonctionnels.

### L'eau comme lien

Les ruisseaux qui traversent la commune d'ouest en est et les corridors qui les accompagnent constituent à la fois des milieux de vie mais aussi des axes de communication pour les animaux et les plantes aquatiques et terrestres. Dans ce cadre, la continuité des boisements de berges (comme dans le cas de la Saudrune par exemple), revêt un très fort intérêt écologique.

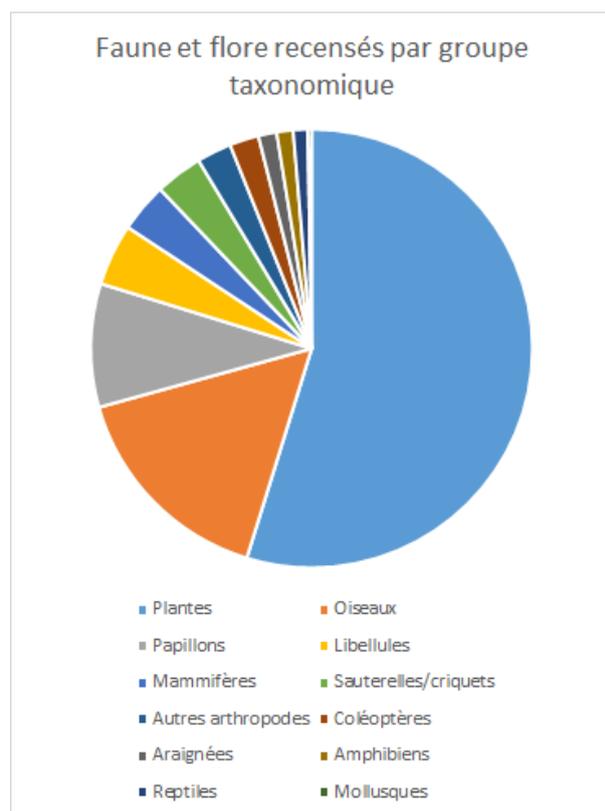
Éléments incontournable du paysage, les trois grands étangs collinaires, ont créé des habitats nouveaux, attirant des espèces végétales et animales spécifiques, ainsi que des paysages d'intérêt pour la découverte de la nature. Enfin n'oublions pas la multitude de mares (probablement une centaine sur la commune), qui constituent un réseau favorable au maintien d'une faune et flore aquatique d'intérêt.

### Autour du bâti, la vie aussi

Là où l'homme s'installe, la vie sauvage ne disparaît pas, elle s'adapte. Sous les tuiles, dans les interstices, des murs, dans le foisonnement végétal des jardins, dans la tranquillité des granges, on trouve les plantes et les animaux qui, la plupart du temps ont substitué les édifices humains à leur milieu rocheux d'origine, ou les jardins d'agrément aux milieux bocagers.

## 2. Analyse des résultats

### 2.1. Bilan sur les données



La collecte des données existantes et les inventaires ont permis de rassembler environ **4962 données** brutes ou observations (plus de 1800 de flore, 950 d'arthropodes, 165 de mammifères, 1820 d'oiseaux et 200 de reptiles et amphibiens).

Ces données concernent **747 espèces distinctes** inventoriées sur la commune dont plus de **400 espèces de flore** (voir annexe 1 pour la liste complète), dont **3 sont protégées**, et plus de **260 espèces de faune** (voir annexe 2 à 5 pour les listes complètes). Parmi eux, une libellule et trois mammifères, sont protégés<sup>2</sup>, comme presque tous les oiseaux, ainsi que tous les reptiles, ces derniers étant protégés sur tout le territoire national. Le nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique est indiqué en **annexe 6**.

<sup>2</sup> Les textes de lois encadrant la protection des espèces sont indiqués en légende des annexes 1 à 5, pour chacun des groupes taxonomiques.

Le travail fourni pendant ces trois années a permis de caractériser **19 grands types de milieux naturels et semi-naturels**. Ils ont été regroupés pour arriver finalement à **8 groupes de milieux**, selon la répartition suivante :

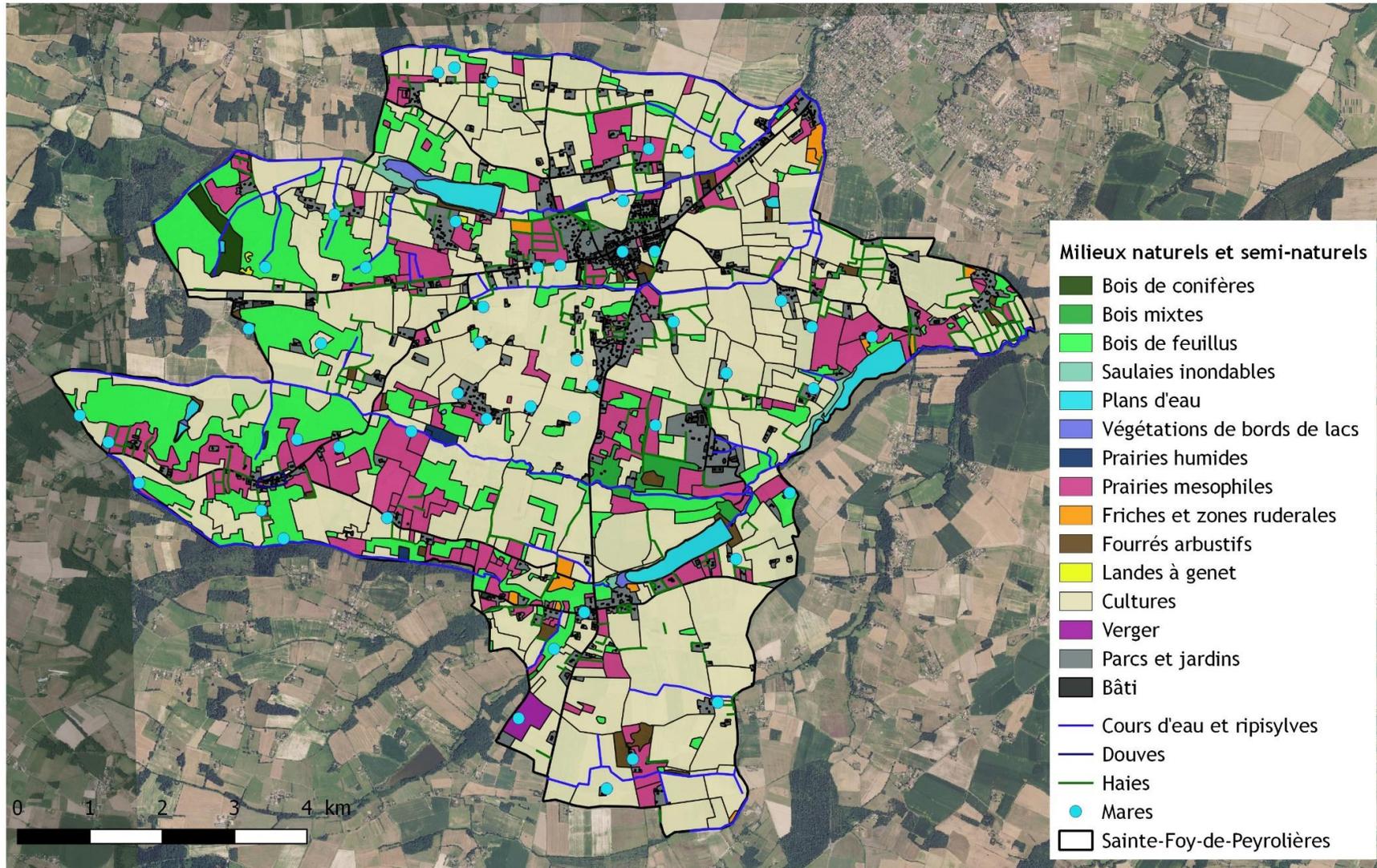
Intitulé du milieu naturel ou semi naturel recensé	Grand type de milieu décrit
Plans d'eau	Plans d'eau et leurs bordures végétalisées
Saulaies inondables	
Végétations de bords des lacs	
Prairies mésophiles	Prairies (mésophiles et hygrophiles)
Prairies humides	
Fourrés arbustifs	Fourrés arbustifs, friches et landes à genêt
Friches et zones rudérales	
Landes à genêts	
Haies	
Bois de feuillus	Bois (feuillus, conifères et mixtes)
Bois de conifères	
Bois mixtes	
Cultures	Cultures et verger
Verger	
Parcs et jardins	Parcs, jardins et bâti
Bâti	
Mares	Mares et fossés
Douves	
Cours d'eau et ripisylve	Cours d'eau et ripisylve

## 2. 2. Analyse faune, flore et milieux naturels

Les milieux naturels ont été cartographiés (voir carte ci-dessous) et leur description a été faite selon les regroupements en grands types de milieux.



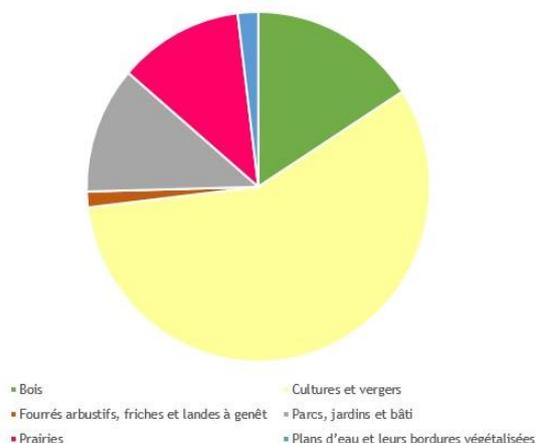
## Atlas de Biodiversité Communale de Sainte-Foy-de-Peyrolières Cartographie des milieux naturels et semi-naturels



Fond cartographique : BD ORTHO ; Cartographie : Nature Midi-Pyrénées - avril 2018 ; Données naturalistes : Baznat

La cartographie sous logiciel de SIG a permis mettre en évidence les proportions occupées par chaque grand type de milieu (voir **annexe 7**).

Proportion de chaque grand type de milieu



Il apparaît que les cultures sont l'habitat majoritaire, couvrant plus de la moitié de la commune. Les boisements occupent également une place importante (environ 1/6<sup>ème</sup> de la surface totale), juste avant les prairies et les zones associées à l'urbanisation (bâti, parc, jardins, espaces verts, ...) (chacun occupant un peu moins de 16% de la surface). Les deux habitats minoritaires sont les fourrés, landes et friches d'une part, et les plans d'eau et végétations associées d'autre part.

Les grands types de milieux recensés sur la commune sont décrits ci-dessous.

- **Plans d'eau et leurs bordures végétalisées**



Sur la commune, les plans d'eau sont représentés par trois lacs : les lacs de Cambernard et du Parayré sur la Saudrune, ainsi que celui de Sainte-Foy-de-Peyrolières sur la Galage.

De par leur configuration, leur topographie, le marnage qu'ils subissent, ils offrent une diversité d'habitats et participent de façon importante à l'intérêt écologique de la commune.

Sur les berges, diverses communautés se succèdent au cours des saisons, notamment en fonction du niveau d'eau. On y trouve deux types de végétations herbacées formant des « ceintures ».

Sur les vases exondées, se développent les communautés amphibies et les roselières à Baldingère. Les communautés amphibies se développent entre août et septembre sur les vases exondées. On y retrouve des végétations de tonsures comme le souchet de Michel et le crypsis faux-vulpin. Les roselières à Baldingère faux-roseau sont des peuplements de *Phalaris arundinacea* présents sur les berges et les vases exondées. Ils sont accompagnés de la grande lysimaque, la laïche couleur de renard, de la salicaire. Les roselières à baldingères se développent sur les zones fréquemment perturbées par de brèves inondations. Aussi, elles occupent les parties les plus hautes des berges et des fossés. Elles forment des végétations denses et linéaires.

Les berges alluviales, quant à elles, sont occupées par des mégaphorbiaies. Ce sont des végétations denses, hautes (de plus d'1m), situées à un niveau topographique supérieur aux roselières. Elles sont formées par des espèces de prairies hygrophiles à hautes herbes, sur sol inondé au moins une partie de l'année. La physionomie des espèces de mégaphorbiaies est adaptée à la disponibilité en eau et en nutriments : elles ont généralement de larges feuilles, permettant l'évapotranspiration. Elles sont dominées par le Lycopse d'Europe, la Pulicaire dysentérique, la Salicaire.

On trouve également des végétations arbustives. En effet, les forêts de saules blancs se trouvent essentiellement en bord de cours d'eau où elles forment un cordon de ripisylve, mais également en queue d'étang. Elles sont caractérisées par la présence de saule blanc, de saule roux-cendré, de frêne oxyphylle, d'aulne glutineux et de peuplier noir. On y observe de vieux individus d'arbres, ce qui est intéressant pour la faune, qui les utilise en tant qu'abris, habitats de repos ou d'alimentation, comme par exemple les chauve-souris et les coléoptères saproxyliques (insectes).

Les étangs sont bien entendu l'habitat de plusieurs espèces de poissons, et plusieurs oiseaux y nichent (héron cendré, grèbe huppé, foulque macroule, ...), hivernent (sarcelle d'hiver, grande aigrette, ...) ou font une pause migratoire, comme le balbuzard pêcheur. Plusieurs espèces de libellules se reproduisent dans les secteurs de berges végétalisés.

### Espèces caractéristiques

Le **saule blanc** (*Salix alba*) est un grand arbre qui peut atteindre 25 m de haut. C'est une espèce pionnière, pouvant vivre une centaine d'années. Le tronc est droit, sauf quand l'arbre est étêté et taillé en têtard. Les jeunes rameaux sont d'un vert ou gris vert très pâle.

Les feuilles, alternes, caduques, de 5 à 12 cm de long, sont entières, lancéolées, étroites, très finement dentées, effilées. La teinte argentée présente sur les deux faces de la feuille est due à de fines soies courtes, surtout présentes sur la face inférieure.



La **salicaire** (*Lythrum salicaria*) est une plante très répandue, poussant à proximité des cours d'eau où elle forme de longues inflorescences rose pourpre semblables à des épis et facilement reconnaissables.

Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) est un oiseau nicheur relativement récent dans la région. Quelques couples se reproduisent dans la végétation des queues d'étangs, du moins les années où ceux-ci ont un niveau d'eau suffisant. En fin de printemps, on peut voir les adultes accompagnés des jeunes, à la nage ou posés sur leur dos.



### Espèces patrimoniales



Le **souchet de Michel** (*Cyperus michelianus*) est une plante annuelle de 5 à 25 cm de de hauteur. Il pousse à l'automne dans les zones exondées des bords de lacs. Ses feuilles linéaires-étroites, sont carénées en V. Les inflorescences sont condensées formant des têtes terminales dépassées par 3 à 6 bractées.

Le **crypsis faux-vulpin** (*Crypsis alopecuroides*) est une graminée qui pousse également dans les zones exondées des bords de lacs. C'est une plante annuelle de 5 à 30 cm de hauteur, aux tiges dressées et arrondies. La panicule en forme d'épi cylindrique présente une teinte violet-grisâtre.



Le **héron cendré** (*Ardea cinerea*), qui avait disparu de la région probablement du fait de destructions directes, a fait sa réapparition dans les années 1980. Une colonie d'une dizaine de couples s'est installée à Sainte-Foy. Cette espèce se nourrit de poissons, d'amphibiens et de petits rongeurs. A partir de la colonie, les individus peuvent se disperser sur des kilomètres pour se nourrir. L'espèce est aussi présente en hiver, où les individus locaux sont probablement rejoints par des hivernants venus du nord.

- **Prairies (mésophiles et hygrophiles)**

La prairie est un milieu destiné à être exploité, par fauche et/ou par pâturage. Lorsqu'elle n'est ni fertilisée, ni traitée, ni semée, on dit que la prairie est « semi-naturelle » (en opposition à une prairie artificielle). Les prairies sont dépendantes de la gestion par l'agriculteur qui contribue à maintenir ces parcelles ouvertes. Dans le cas d'une prairie semi-naturelle, cela concourt à favoriser la biodiversité. A l'élevage traditionnel alimentaire (bovins, ovins) s'est ajouté plus récemment l'élevage des chevaux qui a permis le maintien ou la remise en prairie de grandes surfaces.



Quel que ce soit leur mode d'exploitation, les prairies sont uniquement composées de plantes herbacées, avec une grande dominance d'espèces vivaces, notamment des graminées. Les prairies artificielles,ensemencées, beaucoup plus pauvres en espèces, possèdent des caractères écologiques les rapprochant des cultures.

En fonction de leur localisation et de leur utilisation, ces prairies peuvent être plus ou moins riches en nutriments, les prairies les plus riches en nutriments sont généralement plus pauvres en espèces, la surabondance d'éléments nutritifs dans le sol favorisant l'installation des plantes les plus compétitrices.

Ces habitats peuvent également être plus ou moins humides. Sur les collines ou dans des plaines drainées, les prairies sont dites mésophiles, c'est le cas pour la quasi-totalité des prairies de la commune. Elles deviennent hygrophiles lorsqu'elles sont inondées, au moins une partie de l'année, on en retrouve quelques unes dans les fonds de vallée, à proximité immédiate des ruisseaux.

L'ancienneté des prairies est un paramètre essentiel pour leur biodiversité, car il faut des années voire des décennies pour constituer un sol avec toutes ses composantes biologiques (bactéries, champignons, lichens, plantes, invertébrés). Les plus vieilles prairies possèdent donc un fort intérêt patrimonial.

Les prairies constituent un habitat exclusif pour un grand nombre d'espèces (plantes prairiales, papillons, criquets, ...), ou temporaires pour d'autres qui les utilisent comme zone d'alimentation.

### Espèces caractéristiques

Le **carabe doré** (*Carabus auratus*) est gros coléoptère flamboyant qui habite dans une grande diversité de milieux. Il s'aventure en milieu découvert où on peut l'observer se déplaçant alors très rapidement au sol. Il se nourrit de toute une variété d'invertébrés, insectes, mollusques, vers de terre, ...



Le **demi-deuil** (*Melanargia galathea*) égaye nos prairies dès le début du mois de mai, et devient rapidement une des espèces la plus abondante. Assez grand (4 à 5cm), ce papillon s'identifie rapidement à sa livrée en damier noire et blanche. Il doit son abondance dans les prairies à la préférence alimentaire de chenilles pour les graminées.

Le **Lychnis fleur de coucou** (*Silene flos-cuculi*) appelé également œillet des prés ou œil-de-perdrix, est une espèce de plante herbacée vivace de la famille des Caryophyllaceae. C'est une plante érigée, aux feuilles et fleurs fines, souvent ramifiée, aux feuilles basales pétiolées, oblongues, et aux feuilles caulinaires lancéolées. Les fleurs présentent un calice tubuleux à 10 nervures et 5 pointes. On observe 5 pétales divisés en 4 fines lanières, dont 2 principales et 2 plus fines. La floraison a lieu de mai à août.

### Espèces patrimoniales

La **lobélie brûlante** (*Lobelia urens*) est une plante de prairies humides et de fossés inondés, sur la commune elle a été également notée en forêt, dans des zones herbeuses ouvertes (bords de sentiers). Elle se reconnaît très facilement à sa corolle à deux lèvres dont l'inférieure est divisée en trois alors que la supérieure est divisée en deux. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.



- **Fourrés arbustifs, friches et landes**

Les fourrés arbustifs sont des milieux dominés par des arbustes, de hauteur comprise entre 1 et 6 m. Le plus souvent il s'agit de stades de transition entre la lande et la forêt.

Les arbustes colonisent des zones en déprise agricole, ou des coupes forestières. Les principaux arbustes formant ces fourrés sont la ronce, le Genêt à balais, les sureaux et le Prunellier. On trouve également des pieds de frêne, ces derniers peuvent parfois être dominants, notamment dans les terrains humides.



Les landes forment un milieu ouvert, dominé par des sous-arbrisseaux et des arbrisseaux et comprennent différents types de formations végétales. Sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, il s'agit de landes sèches où le genêt à balais est dominant.

Les landes représentent un intérêt majeur pour la faune qu'elles abritent. On peut citer le busard Saint-Martin, l'hypolaïs polyglotte ou la pie-grièche écorcheur, pour les oiseaux. De nombreux reptiles, insectes et papillons y vivent également. Elle constitue également un refuge privilégié pour de nombreux mammifères.

La friche résulte de l'évolution naturelle d'espaces ouverts abandonnés (cultures, prairies, coupes rases en forêt). Sa constitution est très variable et dépend de l'âge d'abandon, des conditions du climat et du sol, et d'autres facteurs comme la densité d'herbivores (chevreuils, lapins...). Si c'est généralement la strate arbustive qui domine, l'hétérogénéité des milieux est un caractère important puisque cohabitent souvent milieux herbacés, buissons, bosquets et parfois zones humides, d'où le grand potentiel écologique, le plus souvent renforcé par la tranquillité qu'elle assure. Son principal intérêt est le fait qu'elle évolue spontanément, laissant à la nature le loisir d'expérimenter toutes sortes d'associations animales et végétales.

### Espèces caractéristiques

#### Le lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*):

Impossible à confondre, ce gros lézard est toutefois assez difficile à observer. Attentif et farouche, il détale à la moindre alerte pour se mettre à couvert. Il se nourrit d'invertébrés, de petits reptiles ou de rongeurs. Il est relativement commun dès que le paysage offre des habitats variés (haies, lisières, prairies), mais se raréfie dans les zones cultivées et urbanisées.



Le **genêt à balais** (*Cytisus scoparius*) est un arbrisseau de 1 à 2 mètres, dressé, feuilles inférieures trifoliolées, pétiolées et à feuilles supérieures simples et sessiles. Les fleurs jaunes sont grandes avec un style enroulé ce qui le différencie des autres « genêts ».

### Espèces patrimoniales

Le **rosier de France** (*Rosa gallica*), malgré sa faible taille, ne passe pas inaperçu en raison de la couleur rose foncé à rouge de ses fleurs qui apparaissent dès la mi-mai. Cette plante forme des buissons plutôt bas (rarement plus de 80 cm). Les épines sont fines et courtes mais nombreuses, jusque sur la face inférieure de l'ovaire, les fruits (cynorhodons), petits et rouges, sont munis de poils glanduleux. Les fleurs des individus sauvages possèdent généralement 5 pétales fortement colorés et une corolle bien ouverte aux anthères jaune vif. Comme cette rose est à l'origine de nombreuses variétés cultivées, on peut trouver dans la nature des individus d'origine horticole avec, souvent, des pétales multiples cachant le cœur, ainsi que des hybrides. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.





### Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Autrefois largement répandue dans la région, cette espèce a beaucoup régressée. En effet, dépendante des espaces ouverts où elle trouve sa nourriture (gros insectes) parsemés de haies épineuses nécessaires à sa nidification, elle a pâti de la régression de la polyculture-élevage qui lui convenait à merveille. Sur la commune, on estime la population à une dizaine de couples grâce à la présence d'habitats favorables, ce qui est notable pour la plaine toulousaine.

- **Bois (feuillus, conifères et mixtes)**

La forêt est un milieu qui abrite une grande diversité d'espèces. Cependant cette dernière dépend de la gestion passée et actuelle. Elle est favorisée par la diversité des essences, de la structure forestière (notamment présence d'un sous-bois abondant), de la présence des arbres âgés, morts (au sol et sur pied), ou possédant des cavités.



Même si les boisements de la commune ne sont pas d'une richesse écologique exceptionnelle, en raison de la surface occupée et leur diversité, ils jouent un rôle prépondérant dans la préservation de nombreuses espèces et participent à la continuité forestière de la Trame Verte et Bleue. L'essence dominante dans les forêts du secteur est le chêne pédonculé. Il est souvent associé au charme, au châtaigner et, le long des lisières ensoleillées, au chêne pubescent. Le sous-bois est composé de divers arbustes et de fleurs qui éclosent en fin d'hiver/début de printemps alors que les arbres défeuillés laissent encore entrer la lumière, comme les violettes ou la pulmonaire. Les coupes sont colonisées par le genêt à balai, la callune ou l'ajonc d'Europe.

Les milieux forestiers de la commune se répartissent en trois grands types : les grands ensembles de l'ouest, les bois de l'espace agricole et ceux des rives des cours d'eau (traités dans la partie « cours d'eau »).

**Les forêts de l'ouest de la commune** offrent de grandes surfaces boisées, favorables aux espèces à grand territoire et celles sensibles au dérangement, qui y trouvent à la fois des ressources et des zones de tranquillité. Elles font partie du corridor boisé reliant le piémont pyrénéen à la moyenne vallée de la Garonne, axe écologique essentiel de la Trame Verte et Bleue régionale. Elles intègrent des habitats variés d'échelle moyenne (clairières, friches, mares, ruisseaux et zones humides) ou plus petites (arbres creux, souches, ...), habitats indispensables à tout un panel d'espèces animales ou végétales. C'est là que nichent des rapaces rares comme l'aigle botté ou le circaète Jean-le-Blanc, ou des mammifères comme la martre ou la genette.

Les bois « agricoles » offrent des potentialités biologiques plus restreintes, mais la plupart sont assez diversifiés en types d'espèces, d'âge des peuplements, et de micro-habitats, notamment ceux liés aux stades âgés des arbres. Ils sont suffisamment proches pour permettre les échanges pour la plupart des espèces. Ils abritent des espèces animales forestières se contentant d'une petite surface, et d'espèces dont le territoire comporte des espaces ouverts, notamment pour l'alimentation. Les bois sont alors des sites de refuge diurne pour les mammifères comme le renard, ou de nidification pour les oiseaux comme la buse variable. De plus ces bois comportent souvent quelques arbres âgés, support d'espèces spécifiques comme les champignons lignicoles<sup>3</sup>, ou les insectes saproxyliques<sup>4</sup> comme le grand capricorne ou le lucane cerf-volant.

### Espèces caractéristiques

**Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*)** : cette jolie fleur des sous-bois frais est commune en zone de montagne mais se raréfie en plaine. Sur la commune on la trouve essentiellement dans les zones boisées longeant les cours d'eau.



**Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)** : C'est lors de journées et surtout de soirées humides que l'on a le plus de chance d'observer la salamandre et sa magnifique robe jaune et noire. L'adulte, essentiellement terrestre, vit dans les zones boisées. La femelle vient mettre bas dans les points d'eau (mares, ruisseaux forestiers, flaques) où les larves pourront se développer.

### Espèces patrimoniales

**La martre (*Martes martes*)** : alors que sa cousine la fouine fréquente de préférence les secteurs habités, la martre s'établit plutôt dans les zones forestières ou bocagères. Elle est donc plus discrète, mais probablement bien établie sur la commune qui lui offre des habitats favorables.



**Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)** : ce petit aigle, assez rare en plaine, nécessite de grands territoires pour assurer l'alimentation de la nichée. Ses densités sont donc faibles. La commune a la chance d'abriter un couple qui revient chaque année nicher dans une de ses forêts. Ce rapace migrateur est dans notre région de mars à septembre avant de passer l'hiver en Afrique.

<sup>3</sup> Vivant dans ou sur le bois

<sup>4</sup> Les insectes saproxyliques sont impliqués dans, ou sont dépendants, du processus de décomposition fongique du bois, ou des produits de cette décomposition

On retrouve aussi d'autres espèces patrimoniales : Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic mar (*Dendrocoptes medius*), Circoète jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Lucone Cerf-volant (*Lucanus cervus*), ...

- Cultures et verger



Une culture est une surface de production végétale tirée de l'exploitation de la terre. Il en existe plusieurs types selon les espèces exploitées : les grandes cultures annuelles (céréales [blé, orge, seigle, avoine, riz, maïs...], oléagineux [colza, tournesol, soja, lin...], protéagineux [pois, lentilles, lupins...]), le maraîchage (légumes), l'arboriculture fruitière, la viticulture (production du raisin), l'horticulture (pépinières), etc.

Sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, située en zone de plaine, la surface consacrée aux cultures est majoritaire. Elles sont pour la plupart intégrées dans un système d'agriculture intensive, utilisant produits phytosanitaires et engrais, avec des modes d'exploitation mécanisés.

La biodiversité y est assez pauvre. Ces milieux limitent l'expression de cortèges floristiques intéressants, et de la faune associée. On y rencontre principalement des espèces dites commensales des cultures, qui ont un cycle adapté à leur mode d'exploitation : espèces annuelles, s'accommodant de remaniements du sol réguliers, voire résistant par endroit aux pesticides. Certains champs accueillent à peine 5-6 espèces végétales, si ce n'est parfois aucune ! Ce sont aussi de bons vecteurs d'expansion d'espèces invasives, comme certaines graminées américaines (panics, sétaires, ...) ou encore les ambrosies (au pollen très allergisant). En bordure de champs, on trouve des espaces un peu plus diversifiés, capable d'accueillir davantage d'espèces de flore et de faune, mais ceux-ci restent marginaux même si la mise en place de bandes enherbées le long des ruisseaux a permis d'augmenter leur surface.

Les plantes sauvages, au sein des cultures ou sur leurs marges, peuvent attirer des insectes pollinisateurs qui permettent d'améliorer les rendements. Parmi elles, on trouve quelques plantes messicoles. Elles constituent un patrimoine naturel unique, témoin du développement de l'agriculture. Elles sont aujourd'hui menacées. On dénombre aujourd'hui une centaine d'espèces en France, et des disparitions : 7 espèces ont disparu du territoire national et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Considérant les services écosystémiques permis par ces cultures, de nombreux programmes de restauration ont été mis en place.

Un seul grand verger est présent sur la commune, un verger de noisetiers au sud. Il n'a pas fait l'objet de prospection particulière.

### Espèces caractéristiques

Le **glaïeul des moissons** (*Gladiolus italicus*) encore connu sous le nom de glaïeul d'Italie est une plante vivace de la famille des Iridaceae. C'est une plante vivace de 40-80 cm de haut, glabre, à tige assez grêle, à 3-5 feuilles assez larges avec 6 à 10 fleurs en grappe.



Le **glaïeul commun** (*Gladiolus communis*) est beaucoup plus rare dans le département. La tige est robuste de 60 à 120 cm de haut et les fleurs sont d'une couleur rose-rouge intense.



Le **bruant proyer** (*Emberiza calandra*) est un gros passereau sédentaire. Tacheté de brun, il est visible au sommet des haies ou sur les fils d'où il égrène son champ monotone et grinçant. Il affectionne les milieux ouverts, prairies ou cultures, à condition qu'il y trouve des haies pour sa nidification. Il est encore relativement commun mais régresse là où les haies disparaissent du paysage.

### Espèces patrimoniales

Le **bleuet** (*Centaurea cyanus*) est, avec le coquelicot, le symbole des fleurs messicoles. On la trouve donc le plus souvent dans les champs au milieu de cultures hivernales (céréales, colza) et des jachères. Ça et là, elle apparaît dans des milieux annexes comme les talus, ou les terrains récemment remaniés. Elle a une préférence pour des terrains à dominante acide. Autrefois commune, elle a fortement régressé dans les zones de plaine, ne subsistant que de façon localisées. Il en est de même sur la commune où les observations ont été très peu nombreuses.



La **bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*): ce petit passereau migrateur jaune et gris était autrefois rare dans le département, mais ses effectifs ont nettement augmenté depuis un dizaine d'année. A partir de son habitat originel constitué par les prairies humides, il s'est mis en tête de coloniser les champs de céréales. Son expansion dans la région, entamée dans le Lauragais est à suivre

aussi sur le territoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières où un seul site a été inventorié, au sud de la commune.

- **Parcs, jardins et bâti**



Les parcs et jardins publics, aussi appelés espaces verts, et tout espace d'agrément planté de fleurs, d'arbres ou engazonné depuis les massifs fleuris jusqu'aux espaces récréatifs ou sportifs, sont accessibles à tous et correspondent à une demande sociale de nature.

Les parcs, jardins privés et pelouses entourant les habitations peuvent témoigner d'un état de biodiversité plus ancien que celui du voisinage et peuvent être le refuge d'espèces intéressantes.

La diversité en faune et flore est très dépendante de la qualité du sol, du degré de naturalité du site et des mesures de gestion qui y sont pratiquées. Contre bien des idées reçues, il est possible d'y faire de sympathiques rencontres.

Les vieux arbres offrent des cavités propices aux espèces de passereaux cavicoles comme les mésanges charbonnières ou bleues, le gobemouche gris, le rougequeue noir, la sittelle torchepot, ou la chouette hulotte:

La présence de bâtiments anciens est souvent une opportunité pour accueillir des chauves-souris ou encore le martinet noir. Tant à la ville qu'à la campagne, où elles occupent nos constructions, les hirondelles rustiques et de fenêtre font partie des oiseaux que nous côtoyons régulièrement.

La présence de points d'eau permet d'observer au printemps les danses des « libellules ». Parmi elles, les « demoiselles », par leur corps mince et leurs ailes repliées à la verticale sur le dos, se distinguent des « libellules vraies », plus rapides et robustes, comme la libellule déprimée ou l'anax empereur.

Largement répandue en Midi-Pyrénées, la gallinule poule d'eau, est devenue une habituée des parcs et jardins, elle est peu exigeante quant à la qualité du bassin ou de l'étang susceptible de l'accueillir.

Aisément confondu dans la végétation, un œil attentif pourra remarquer le triton palmé nageant avec les gerris ou autres invertébrés aquatiques (notonectes, nèpes, dytiques).

Les espaces enherbés peuvent, avec une gestion adaptée, être très attractifs pour les oiseaux et les insectes. Les papillons et les criquets ne seront que plus abondants si les tontes préservent des zones d'herbes folles sur les marges des pelouses. De même que la huppe fasciée, le pic vert peut être aisément observé au sol en quête d'insectes (fourmis principalement).

## Espèces caractéristiques



Le **sérapias à labelle allongé** (*Serapias vomeracea*), est une plante herbacée pérenne de la famille des Orchidacées. C'est une plante vivace, haute de 15-40 cm. Son inflorescence de couleur brique à pourpre, forme un épi allongé de 3-10 fleurs dont le labelle est trilobé. Ce dernier est constitué de 2 lobes basaux enchâssés dans le casque et dépassant de celui-ci, et d'un lobe central long, pendant, doté

d'une pilosité blanche à sa base. Bien qu'elle ne produise aucun nectar, cette fleur attire les insectes en leur offrant un abri pour la nuit ou en cas de pluie, grâce à la structure en tube de son casque ; les insectes abrités ressortent avec des pollinies collées sur eux, qu'ils déposent ensuite sur d'autres fleurs, assurant ainsi la pollinisation.

Il ne faut pas la confondre avec le **sérapias langue** (*Serapias lingua*), à labelle nettement plus court, présente mais très localisée sur la commune.

**La fouine d'Europe** (*Martes foina*) : ce mustélide nocturne, brun à la bavette blanche, signale sa présence par ses bruits nocturnes dans les greniers ou les crottes qu'il laisse en évidence pour marquer son territoire. Il gîte essentiellement dans les bâtiments, habités ou non et doit être bien présent sur le territoire communal. Bien que ce soit un efficace consommateur de petits rongeurs, cette espèce est encore classée "nuisible" dans le département.

## Espèces patrimoniales

**L'Effraie des clochers** (*Tyto alba*) : cette chouette de taille moyenne s'identifie à coup sûr par ses couleurs claires et son masque facial en forme de cœur. Son habitat est étroitement lié à celui de l'homme, nichant dans des clochers, des granges ou des greniers lorsqu'ils sont accessibles. Elle chasse dans les paysages ouverts ou semi-ouverts, (cultures, prairies, parcs) essentiellement rongeurs et musaraignes.



C'est d'ailleurs à partir de ses pelotes de réjections, que l'on connaît dorénavant les petits mammifères de la commune. Le maintien des accès à ses sites de reproduction dans les bâtiments est essentiel pour la survie de l'espèce.

- **Mares et fossés**

**Les mares** constituent des habitats à part entière qui accueillent de nombreuses espèces animales et végétales. Elles jouent par ailleurs plusieurs rôles fonctionnels notables en retenant les eaux de pluie et de ruissellement. Ces petits points d'eau pleins de vie constituent d'intéressants supports pédagogiques pour découvrir la biodiversité, les cycles de vie de certaines espèces, etc.

Bref, une mare c'est un univers miniature empli de richesses. La faible surface chacun de ces habitats pris isolément est compensée par leur formidable potentiel écologique et par leur nombre. Afin que les populations végétales et animales associées aux mares soient pérennes, il est cependant vital qu'il puisse y avoir échanges réguliers entre elles. Un réseau de mare dense est donc



plus riche. La plupart des espèces, peuvent (en marchant ou en volant) se déplacer de quelques centaines de mètres voire de quelques kilomètres, guère plus. Mais sur ce point, la commune est bien dotée, abritant un réseau assez dense. La répartition territoriale montre cependant de vastes zones blanches. Bien que de nombreuses mares (situées en propriétés privées) n'aient pas pu être inventoriées, la diversité semble bien présente. La plupart des mares sont probablement temporaires (assecs en été), et abritent ainsi une biodiversité spécifique et adaptée.

Bien des espèces sont liées aux mares, que ce soient des insectes comme les libellules ou les coleoptères aquatiques (dytiques, gyrins, ...) ou des amphibiens à l'image des tritons palmé et marbré. Certaines couleuvres y chassent régulièrement, tout comme les divers hérons (héron cendré, héron bihoreau). Elles abritent aussi une végétation spécifique aux eaux "dormantes" (massettes, potamots, ...) qui trouvent là les seuls sites où s'installer.

**Les fossés**, notamment ceux qui restent en eau sur de longues périodes (jusqu'en mai-juin idéalement), abritent une partie des espèces de faune et une flore présentes dans les mares. Ils jouent un rôle important dans les échanges et suppléent l'absence de mares localement. Ces fossés sont plus présents dans les zones plates à l'est et au sud de la commune.

## Espèces caractéristiques

L'**anax empereur** (*Anax imperator*) est la plus grande libellule de France. Elle se rencontre régulièrement sur les étangs et mares de la commune. On peut apercevoir les mâles patrouiller à faible hauteur au-dessus de l'eau, attendant le passage d'une femelle, et évinçant régulièrement les autres mâles qui se trouveraient dans les environs.



La **massette à feuilles larges** (*Typha latifolia*) est une plante vivace aquatique ou hygrophile de 1-2 m de haut, à tige robuste. Ses feuilles sont plates, très allongées, réunies à la base, et dépassant la tige. Cette plante est aussi appelée « quenouille ». Ses parties aériennes sont comestibles : les jeunes pousses se mangent comme des asperges et les parties souterraines peuvent être moulues pour faire une farine, aux propriétés semblables aux farines traditionnelles de céréales. Les feuilles sont également utilisées pour rempailler les chaises. On la retrouve en quantité dans les fossés.

## Espèces patrimoniales

Le **triton marbré** (*Triturus marmoratus*) est un amphibien peu commun en Midi-Pyrénées. Inconfondable avec son coloris vert fluo sur fond noir, c'est le plus grand des tritons en France (jusqu'à 15 cm), un peu moins que la salamandre. Il passe une partie de sa vie caché dans le sous-bois et rejoint la mare la plus proche à la fin de l'hiver et jusqu'à la fin du printemps pour se reproduire.



La **Véronique en écusson** ou **Véronique à écus** (*Veronica scutellata*) est une plante vivace de 10-50 cm de haut, à tiges couchées puis redressées. Les feuilles sont opposées, sessiles, lancéolées-linéaires, presque entières. Les fleurs sont blanchâtres ou bleu rosé, petites, en grappes axillaires, alternes. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées. La seule station observée sur Sainte-Foy-de-Peyrolières a probablement disparue en 2016 par méconnaissance quant à sa présence, suite au comblement partiel d'une mare. Ceci souligne l'intérêt de réaliser un inventaire de connaissances sur les espèces patrimoniales afin d'éviter ces types de destructions involontaires.

- Cours d'eau et ripisylve

Plusieurs ruisseaux traversent la commune d'ouest en est, prenant naissance dans les collines, la plupart du temps sur la commune elle-même ou les communes voisines. Les bassins versants sont de faible surface ce qui limite l'alimentation en eau. De fait, ces ruisseaux sont souvent à sec, complètement ou en partie, de la fin de l'été à l'automne. Cependant, même les années les plus sèches, des vasques en eau persistent et permettent d'abriter des animaux aquatiques qui peuvent ensuite repeupler l'ensemble du linéaire. Les ruisseaux sont l'habitat des poissons, bien entendus, mais aussi de multiples insectes aquatiques, et d'amphibiens comme la salamandre tachetée ou le triton palmé qui se reproduisent dans les zones d'eau calme, tout comme quelques libellules, la plus caractéristique étant la grande cordulegastre annelée.



Le long des cours d'eau se sont maintenus des boisements d'un grand intérêt écologique. Profitant d'une fraîcheur relative, ils abritent une flore spécifique de sous-bois (anémone des bois, ancolie commune, consoude tubéreuse, diverses fougères, ...), et des arbres qui apprécient ces conditions micro-climatiques comme les tilleuls ou l'aulne glutineux. De plus, l'exploitation sylvicole y étant peu marquée, on y trouve des arbres âgés, dont les stigmates de l'âge (cavités, écorces décollées champignons des troncs, souches) constituent des micro-habitats appréciés de nombreux animaux spécialisés, ou d'autres plus généralistes (invertébrés, oiseaux, mammifères, couleuvres).

Le rôle écologique de ces corridors boisés est important. C'est un habitat pour un grand nombre d'espèces. Ils jouent un rôle de filtration des éléments minéraux comme les nitrates, et l'ombrage qu'ils apportent limite l'échauffement estival de l'eau. Ils forment aussi un axe de connexion écologique permettant les déplacements et le refuge des animaux.

### Espèces caractéristiques

L'**Anémone des bois** ou **Anémone sylvie** (*Anemone nemorosa*) est une plante vivace typique des sous-bois feuillus frais, où elle peut former des tapis denses. Elle fleurit en mars-avril. Son cycle végétatif précoce lui permet de profiter de la lumière avant que les feuillages des arbres obscurcissent les sous-bois.





Le **cordulégastré annelé** (*Cordulegaster boltonii*) est une grosse libellule noire tachée de jaune. Elle affectionne les ruisseaux forestiers ou ceux bordée d'une ripisylve dense. On voit souvent les mâles survoler l'eau à faible hauteur avec de nombreux allers-retours. On peut aussi l'observer prenant le soleil, posée sur la végétation des bords de rive.

### Espèces patrimoniales

Le **myosotis gazonnant** (*Myosotis laxa subsp. cespitosa*) se développe dans les sous-bois humides et les fossés. Sa tige, couverte de poils appliqués, mesure de 10-40 cm. Ses fleurs bleues, assez petites et regroupées en grappe, apparaissent de mai à juillet. On le retrouve seulement en plaine, de 150 à 700m d'altitude. C'est une espèce rare dans le département.



Le **martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*): une flèche bleue au ras de l'eau et un cri aigu, c'est ainsi que se signale le plus souvent ce magnifique oiseau. Il creuse son nid dans les berges terreuses des ruisseaux ou des plans d'eau où il pêche petits poissons et invertébrés. Nos observations indiquent la présence de quelques rares couples nicheurs sur la commune.

Le **caloptéryx hémorroïdal** (*Calopteryx haemorrhoidalis*): hôte des ruisseaux ombragés avec une eau de bonne qualité, c'est la plus rare des 3 demoiselles à ailes « enfumées » présentes sur la commune. Les ruisseaux de Sainte-Foy, notamment ceux possédant une belle ripisylve, constituent pour elle un habitat favorable.

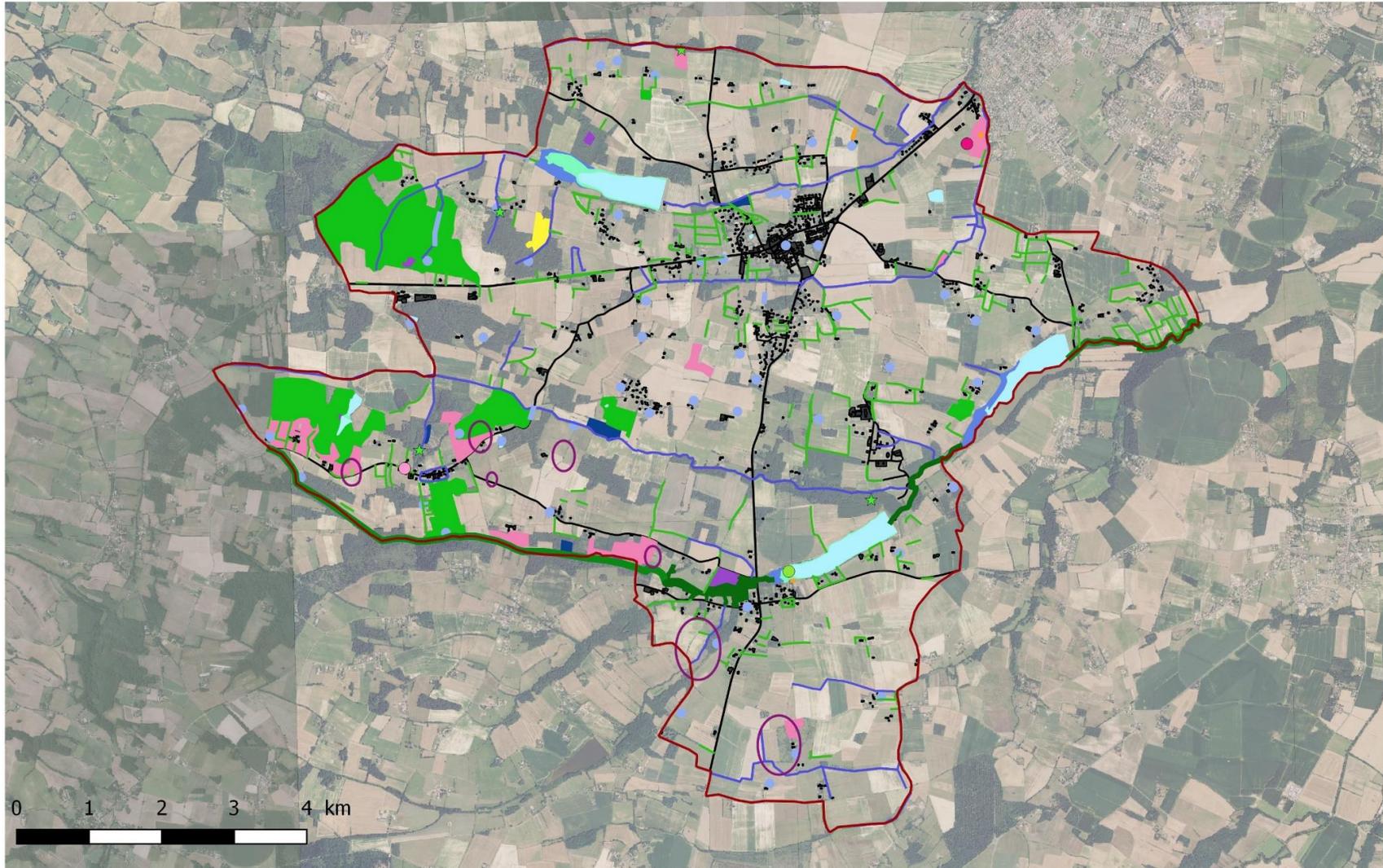


## 2. 3. Enjeux et préconisations

L'analyse des données a permis de dégager les enjeux de préservation, synthétisés dans la carte ci-dessous, et développés plus bas.



## Atlas de Biodiversité Communale de Sainte-Foy-de-Peyrolières Cartographie des zones à enjeux et préconisations



Fond cartographique : BD ORTHO ; Cartographie : Nature Midi-Pyrénées - avril 2018 ; Données naturalistes : Baznat

**Corridors écologiques à préserver**

-  Habitat avéré d'amphibien
-  Cours d'eau, douves et ripisylve
-  Haies

**Réservoirs de biodiversité à préserver**

-  Zone humide
-  Saulaie blanche (habitat d'intérêt communautaire)
-  Plans d'eau : Habitat d'alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau
-  Végétations exondées d'intérêt communautaire
-  Ripisylve et bois remarquable
-  Boisement de feuillus : habitat d'espèces patrimoniales
-  Champs abritant des plantes messicoles
-  Prairies mésophiles : habitats d'espèces patrimoniales
-  Prairies acidiphiles (habitat d'intérêt communautaire)
-  Stations de lobélie brûlante
-  Bocage favorable à la nidification de la pie-grièche écorcheur
-  Mares : habitats avérés ou potentiel de reproduction (amphibiens, odonates)
-  Forêts avec des arbres âgés

**Stations de plantes protégées**

-  Rosier de France
-  Scirpe de Micheli
-  Orchis lacté

### 2. 3. 1. Enjeux de préservation

Les principaux enjeux identifiés sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières sont les suivants :

#### 1 - Zones humides et milieux aquatiques :

**Zones humides** : ces zones humides ont été identifiées dans l'inventaire mené par le Conseil Départemental de 2014 à 2016. Elles abritent une biodiversité spécifique, souvent menacée, et jouent un rôle écologique plus large dans la régulation du cycle de l'eau.

**Etang et berges** : sur les étangs nous avons identifié 2 grands types d'enjeux :

- **Habitat de reproduction, alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau** : ces étangs hébergent plusieurs espèces d'oiseaux d'eau, en période de nidification (héron cendré, grèbe huppé, ...), d'hivernage (sarcelle d'hiver, grande aigrette, ...) et de migration (balbuzard pêcheur, Echasse blanche...). Les berges végétalisées sont les secteurs privilégiés, où se reproduisent aussi plusieurs espèces de libellules.

- **Berges exondées à plantes rares** : les berges qui s'exondent en fin d'été créent des milieux favorables à des espèces floristiques spécifiques et telle que les très rares souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*) et crypsis faux-vulpin (*Crypsis alopecuroides*), relevées uniquement sur l'étang du Parayré, mais potentiellement présentes sur les 2 autres. On y trouve aussi le grillon des torrents, considéré comme patrimonial.

**Saulaies blanches** : la saulaie blanche est un habitat d'intérêt communautaire présente sur la partie amont des 3 étangs. Celle de l'étang de Cambernard abrite une colonie de héron, notamment le héron cendré. Le très rare héron pourpré était présent au sein de la colonie au début des années 2000, et peut potentiellement s'y ré-installer, ce qui en fait un site de grande importance pour sa conservation.

**Ripisylve de la Saudrune** : c'est un complexe de sous-bois à anémone des bois (*Anemone nemorosa*), consoude tubéreuse (*Symphytum tuberosum*), ou encore à fougères, avec une diversité d'essences arborées supérieure aux autres boisements de la commune (par exemple le tilleul à feuilles en coeur (*Tilia cordata*)), abritant de vieux arbres avec micro-habitats. Il s'agit d'un habitat relique qui a disparu de nombreux secteurs de plaine et qui est en bon état à cet endroit. Ce milieu à forte diversité représente un enjeu patrimonial supra-local important pour la commune, à préserver.

**Habitat potentiel ou avéré de reproduction d'amphibiens, de reptiles et/ou d'odonates patrimoniaux** : ce sont toutes les mares recensées sur la commune. Des amphibiens ont été recensés dans la moitié d'entre elles. Parmi les espèces patrimoniales, on y retrouve le triton palmé, la rainette méridionale, la cordulie métallique ou encore l'aeshne affine (considérée comme patrimoniale). Sont également concernés quelques zones de linéaires de cours d'eau ou de fossés identifiés comme des habitats avérés de reproduction pour la salamandre tachetée, le triton palmé, la grenouille agile et l'agrion de Mercure. On retrouve aussi des couleuvres vipérines sur certains linéaires de petits ruisseaux.

**Cours d'eau, douves et ripisylves en général** : à la fois habitat pour les espèces et axes de déplacement, ces milieux sont très importants pour la conservation de nombreuses espèces de faune et de flore, qu'elles soient terrestres ou aquatiques.

## 2 – Boisements

**Boisements à enjeux en tant que sites de nidification d'oiseux ou habitats de repos, de reproduction et d'alimentation de mammifères, de reptiles et d'amphibiens d'intérêt patrimonial** : ces boisements hébergent des sites de nidification de rapaces rares et protégés : circaète Jean-le-Blanc, aigle botté, busard Saint-Martin, héron cendré. Le respect de leur reproduction passe par l'absence d'intervention sylvicole à proximité des aires entre février/mars (suivant les espèces) et septembre, et au maintien des arbres porteurs de ces aires. La présence du Pic mar et du Pic noir est lié à la présence d'arbres âgés. Le maintien de vieux arbres en densité suffisante est donc indispensable, et

bénéfique à de nombreuses autres espèces comme la Martre, la Genette, le Lucane cerf-volant. Ce sont également des habitats importants pour plusieurs espèces de reptiles et amphibiens qui y trouvent la diversité de milieux favorable à leur développement (milieu aquatique, zones buissonnantes, refuges, ...).

**Forêts à arbres âgés** : ces portions de forêt ou de ripisylve possèdent des arbres âgés de probablement plus de 150 ou 200 ans, reconnaissables à leur taille imposante. Ces sites possèdent également souvent de fortes quantités de bois mort (au sol ou sur pied) qui constituent l'habitat d'espèces spécialisées, ainsi qu'un sous-bois diversifié avec par exemple l'anémone des bois (*Anemone nemorosa*). Ce sont les habitats dont la naturalité est la plus importante sur la commune. Nous n'avons pas fait d'inventaire exhaustif ciblant les forêts âgées. Cependant, les 4 sites répertoriés ont été désignés grâce à la présence d'arbres de diamètre supérieur à 70 cm, principalement des chêne pédonculé (*Quercus robur*). Ces parcelles et ces vieux arbres sont des éléments patrimoniaux d'une grande richesse pour la commune et à préserver en l'état.

### 3 – Milieux cultivés

**Champs à messicoles** : ces milieux représentent un enjeu car ils abritent des plantes messicoles, ou plantes des moissons, qui se développent dans les champs de céréales, de colza, de pois, de féveroles, etc., depuis des milliers d'années. Elles ont un cycle biologique rapide, lié aux cycles des récoltes des céréales. Elles font partie des « adventices » (plantes qui poussent dans une culture sans y avoir été semées) mais ont la particularité de parvenir difficilement à se maintenir dans d'autres conditions. Elles constituent un patrimoine naturel unique, témoin du développement de l'agriculture, et sont aujourd'hui menacées. En effet, elles étaient autrefois largement répandues mais subissent une forte régression depuis quelques dizaines d'années. Sur la commune, on trouve la petite amourette (*Briza minor*), le bleuet (*Centaurea cyanus*), le glaïeul commun (*Gladiolus communis*), la renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*) ou encore le peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*).

### 4 - Prairies

**Prairies mésophiles abritant des espèces patrimoniales** : les prairies mésophiles retenues ici sont celles dans lesquelles se trouvent des plantes et arthropodes (notamment papillons et orthoptères) considérés comme patrimoniaux, ainsi que celles abritant des cortèges importants de faune.

**Prairies maigres acidiphiles** : quelques parcelles, abritent des végétations de prairies maigres acidiphiles, habitat se raréfiant fortement. Peu à peu toutefois, dans ces secteurs, le milieu se referme, remplacé par un habitat de friche qui, à terme, fera disparaître les espèces spécifiques de ces milieux.

**Station de lobélie brûlante (*Lobelia urens*)** : cette plante, plutôt inféodée aux zones humides et très rare dans le département, est présente à plusieurs endroits sur la commune. La station la plus importante (une trentaine de pieds)

se situe dans une prairie au nord de la commune, et ce sur un secteur réduit. Le maintien du milieu par fauche lui convient parfaitement.

**Station d'orchis lacté (*Neotinea lactea*)** : Cette espèce méridionale est très rare en France. Un plan d'action régional est mené, piloté par le Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Un seul pied a été recensé sur la commune, sur un talus routier.

## 5 - Haies et milieux buissonnants :

**Haies** : elles représentent un enjeu pour toute la faune. En effet, elles sont utilisées comme corridors de déplacements, très pratique pour se déplacer en restant caché (ex : le hérisson), d'abris et d'alimentation pour de nombreux cortèges d'insectes et d'oiseaux, parmi lesquels le plus emblématique est la Pie-grièche écorcheur.

**Station à Rosier de France (*Rosa gallica*)** (espèce protégée) : ce rosier, protégé car rare et menacé en France, est assez bien présent dans l'ouest de la région toulousaine. La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières abrite une seule station naturelle à notre connaissance, une haie basse d'une quinzaine de mètres en bord de chemin, qu'il est nécessaire de conserver. A noter qu'on peut rencontrer çà et là des cultivars probablement échappés des jardins, qui n'ont pas été pris en compte dans la cartographie.

## 2. 3. 2. Préconisations

Les préconisations cartographiées ci-dessus sont développées ici.

### 1 - Zones humides et milieux aquatiques :

**Saulaies blanches abritant une héronnière** : il est préconisé de maintenir l'intégrité de ces milieux et d'éviter toute la fréquentation (humains, chiens) de ces sites en période de nidification des hérons (février-juin).

**Habitat d'alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau (étangs et leurs berges)** : il est préconisé de limiter la fréquentation en période de nidification des rapaces et hérons

**Ripisylve de la Saudrune** : l'intégrité de ce boisement est à maintenir (bois, sous-bois).

**Cours d'eau, douves et ripisylves en général** : outre le maintien de la couverture arborée permettant de limiter l'échauffement de l'eau, et offrant des abris pour les espèces dans leur phase terrestre (amphibien, reptiles, odonates), la qualité de l'eau est un enjeu pour le maintien des espèces aquatiques et passe par la prévention de toute pollution chimique ou organique, notamment les pollutions diffuses.

## 2 – Boisements

**Boisements à enjeu en tant que sites de nidification d'oiseux ou habitats de repos, de reproduction et d'alimentation de mammifères, de reptiles et d'amphibiens d'intérêt patrimonial** : il est préconisé de limiter la fréquentation en période de nidification des espèces d'oiseaux et de préserver les vieux arbres (favorables au développement d'espèces patrimoniales de coléoptères saproxyliques et de chauve-souris).

**Forêts à arbres âgés** : ces parcelles et ces vieux arbres sont des éléments patrimoniaux d'une grande richesse pour la commune et à préserver en l'état et dans leur intégrité.

## 3 – Milieux cultivés

**Champs à messicoles** : il est conseillé de ne pas utiliser ou d'élimer l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides) pour l'entretien des champs, car cela se retrouve dans les prairies via les fossés, afin de ne pas perturber les équilibres fragiles de ces écosystèmes.

## 4 – Prairies

**Prairies mésophiles abritant des espèces patrimoniales et prairies maigres acidiphiles** : la fauche une à deux fois par an peut être poursuivie pour éviter leur embuisonnement.

**Station de lobélie brûlante (*Lobelia urens*)** : le maintien du milieu par fauche lui convient parfaitement.

## 5 - Haies et milieux buissonnants :

**Haies** : il est conseillé de maintenir le bocage en faveur de certaines espèces, comme la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Il est préconisé d'utiliser des essences locales si un renforcement de ces réseaux était souhaité, comme pour toute plantation sur le site.

**Stations à Rosier de France (*Rosa gallica*) et à orchis lacté (espèce protégée)** : une gestion des bords de route et chemins agricoles favorables aux espèces protégées est à mettre en place. Un accompagnement peut être réalisé auprès du conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (contact : Jérôme Garcia : [jerome.garcia@cbnmp.fr](mailto:jerome.garcia@cbnmp.fr)).

### 3. Fiches biodiversité et actions

Afin de donner un complément d'informations sur les espèces, les enjeux de préservation et les menaces dans chaque grand type de milieu, des fiches biodiversité et action ont été rédigées.



# Plans d'eau et leurs bordures végétalisées

Les 3 grands plans d'eau de la commune offrent une diversité milieux naturels et participent de façon importante à l'intérêt écologique de la commune. Les espèces les utilisent comme habitat mais aussi comme site d'alimentation.

Ils hébergent notamment plusieurs espèces d'oiseaux d'eau qui nichent, hivernent ou font une pause migratoire. Plusieurs espèces de libellules se reproduisent dans les secteurs de berges végétalisées. Les berges exondées abritent des plantes remarquables.



Espèces caractéristiques	
Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Saule roux-cendré	<i>Salix atrocinerea</i>
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
Baldingère	<i>Phalaris arundinacea</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>



## Espèces patrimoniales



© Régis Mathon

Le **souchet de Michel** (*Cyperus michelianus*) est une plante annuelle qui pousse à l'automne dans les zones exondées des bords de lacs. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.



© Régis Mathon

Le **crypsis faux-vulpin** (*Crypsis alopecuroides*) est une graminée qui pousse également dans les zones exondées des bords de lacs. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.



© Jérôme Calas

Le **héron cendré** (*Ardea cinerea*) : les colonies de hérons restent rares dans le département en dehors de l'axe garonnais. La colonie présente à Sainte-Foy se maintient depuis plusieurs années et peut abriter le très rare Héron pourpré (*Ardea purpurea*), et peut-être d'autres espèces de hérons.



## Menaces et enjeux de préservation

La nidification des oiseaux d'eau nécessite la présence d'une ceinture de végétation (basse et arbustive selon les espèces), et l'absence de perturbation durant la période de nidification



## Préconisations de gestion

Conserver en l'état les zones végétalisées de ceinture. Eviter tout dérangement en période de nidification (février -juin). L'idéal serait de créer des zones de quiétude balisées avec un règlement spécifique.



# Prairies (mésophiles et hygrophiles)



Quelles soient mésophiles ou hygrophiles (comme on en trouve quelques-unes dans les fonds de vallée), les prairies constituent un habitat exclusif pour un grand nombre d'espèces (plantes prairiales, papillons, criquets, ...), ou temporaires pour d'autres qui les utilisent comme zone d'alimentation. La disparition continue des surfaces prairiales entraîne avec elle la raréfaction des espèces qui en dépendent, comme beaucoup de plantes ou d'insectes qu'elles abritent. Quelques prairies, probablement anciennes, et sur des sols spécifiques, notamment acides, ont été identifiées sur la commune. Elles sont plus particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique.

Espèces caractéristiques	
Lychnis fleur de coucou	<i>Silene flos-cuculi</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Carabe doré	<i>Carabus auratus</i>
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>



## Espèces patrimoniales



© Romain Baghi

La **Lobélie brûlante (*Lobelia urens*)** est une plante de prairies humides et de fossés inondés très rare en Haute-Garonne. Sur la commune elle a été notée sur 5 sites, en prairie et dans des zones herbeuses au sein de bois. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.



## Menaces et enjeux de préservation

La prairie est l'un des milieux qui a connu la plus forte régression en France ces dernières décennies, par mise en cultures, abandon ou urbanisation. La commune possède encore une superficie importante, notamment pour un secteur de plaine. Le maintien de ces prairies constitue donc un enjeu important pour la préservation de la biodiversité associée.



## Préconisations de gestion

Le maintien des prairies, par la fauche, dépend bien évidemment de l'utilisation, notamment agricole. Les bandes enherbées, les bords de routes ou de chemins, constituent des corridors permettant les déplacements d'espèces. Leur gestion doit être adaptée, notamment par des fauches pas trop précoces ni rapprochées et l'absence de traitements phytosanitaires. Certaines prairies acidiphiles de la commune disparaissent peu à peu par enrichissement, nécessitant un débroussaillage, du moins partiel.



# Fourrés arbustifs, friches et landes



Les fourrés arbustifs et les landes sont essentiellement des habitats pour les espèces animales, leur offrant un milieu de vie (insectes) ou d'alimentation (fruits, fleurs pour les insectes pollinisateurs). Ce sont aussi des zones refuges pour les mammifères, oiseaux ou reptiles. La présence de zones arbustives (sous forme de haie ou de fourrés) est très importantes dans les zones ouvertes, notamment la plaine cultivée.

Espèces caractéristiques	
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>



## Espèces patrimoniales



Le **rosier de France** (*Rosa gallica*) forme des buissons plutôt bas (rarement plus de 80 cm), c'est le cas pour la seule station de la commune. Cette plante est classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées.

La **Pie grièche écorcheur** (*Lanius collurio*). Autrefois largement répandue dans la région, cette espèce a beaucoup régressé. Sur la commune, au moins une dizaine de couples se maintiennent, du fait de la présence d'habitats favorables (prairies agrémentées de haies ou buissons épineux), ce qui est notable pour ce secteur.



© Regis Mathon

© Romain Baghi



## Menaces et enjeux de préservation

L'évolution de ces milieux, temporaires par nature, est très variable dans le temps et dépend beaucoup des pratiques agricoles, globales ou locales (abandon/reprise des exploitations) ou forestières. Victime de leur mauvaise réputation, les friches sont souvent broyées sans raisons véritables, juste pour "faire propre". Il faut avoir conscience que c'est alors tout un cortège d'espèces animales, souvent invisibles, qui perdent leur habitat.



## Préconisations de gestion

La seule préconisation à faire, c'est de ne pas toucher aux friches si une utilisation du terrain n'est pas prévue par la suite. Un entretien léger régulier sur une partie de la surface peut toutefois permettre de maintenir une certaine hétérogénéité surtout dans les terres riches.



# Bois (feuillus, conifères et mixtes)



Les forêts, surtout celles de grande taille sont des sites de nidification de rapaces rares comme l'aigle botté ou le circaète Jean-le-Blanc, et abritent des mammifères comme la martre ou la genette, ainsi que plusieurs espèces de reptiles et amphibiens. Les parcelles possédant des arbres âgés, permettent la présence d'espèces spécifiques comme les champignons lignicoles\*, ou les insectes saproxyliques\* comme le grand capricorne ou le lucane cerf-volant.

Espèces caractéristiques	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>
Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i>
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>



## Espèces patrimoniales



© Jérôme Calas

La **martre (*Martes martes*)** s'établit dans les zones forestières ou bocagères. Elle est probablement bien établie sur la commune, qui lui offre des habitats favorables.

**Aigle botté (*Aquila pennata*)** a besoin de grands territoires pour assurer l'alimentation de la nichée. Ses densités sont donc faibles. La commune a la chance d'abriter un couple qui revient chaque année nicher dans une de ses forêts.



© Romain Baghi



## Menaces et enjeux de préservation

Les forêts ne sont pas menacées en tant que telles, mais une exploitation trop intensive nuit à la capacité d'accueil de nombreuses espèces exigeantes en terme d'habitat et de nourriture et peut impacter notablement la biodiversité associée à ce milieu. Une forêt peu diversifiée en terme d'essences, de structure, d'âge des peuplements est beaucoup moins riche.



## Préconisations de gestion

- Identifier et conserver des arbres âgés ou possédant des habitats spécifiques (cavités, champignons), vivants ou morts ainsi que les essences secondaires.
- Conserver le bois mort au sol : souches, rémanents.
- Préserver des travaux et de la circulation d'engins les sous-bois riches d'une flore spécifique (le plus souvent près des ruisseaux).
- Proscrire les coupes à blanc.



# Cultures et verger



L'enjeu principal dans ces milieux est le maintien des plantes messicoles dans des secteurs très localisés de la commune. D'une manière générale, la biodiversité est plus élevée lorsque sont présentes des marges non cultivées et non traitées en bordure des champs, et surtout le long des fossés et cours d'eau.

Grandes cultures et nature sont compatibles lorsque des pratiques agricoles durables sont mises en œuvre.

Espèces caractéristiques	
Glaïeul des moissons	<i>Gladiolus italicus</i>
Glaïeul commun	<i>Gladiolus communis</i>
Rubéole	<i>Sherardia arvensis</i>
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>

## Espèces patrimoniales



© Mathieu Menand

Autrefois commun, le **Bleuet (*Centaurea cyanus*)** a fortement régressé dans les zones de plaine, ne subsistant que de façon localisées. Il en est de même sur la commune où les observations ont été très peu nombreuses.

La **bergeronnette printanière (*Motacilla flava*)** était autrefois rare dans le département, mais ses effectifs ont nettement augmenté depuis une dizaine d'année. Son expansion dans la région, entamée dans le Lauragais est à suivre aussi sur le territoire de Sainte-Foy, où pour l'instant un seul site a été inventorié au sud de la commune.



© J-F Bousquet

## Menaces et enjeux de préservation

L'intensification des cultures, notamment les traitements phytosanitaires, sont préjudiciables à de nombreuses espèces, tout comme la disparition ou la dégradation des marges non cultivées (bandes enherbées, bosquets et friches arbustives, bord de parcelles ou de chemin, fossés).

## Préconisations de gestion

Le choix de pratiques culturales excluant ou diminuant les produits phytosanitaires est bien entendu à privilégier. D'autres actions sont à mener comme le maintien en bon état des marges non cultivées, et encore mieux, la recréation de milieux favorables comme les haies. Les traitements chimiques des bords de fossés sont à bannir car ils impactent gravement les espèces aquatiques.



# Parcs, jardins et bâti



Les vieux arbres présents dans les parcs et jardins offrent des cavités propices aux espèces de passereaux cavicoles et à certains coléoptères saproxyliques. La présence de bâtiments anciens est souvent une opportunité pour accueillir des chauves-souris ou encore le martinet noir.

La présence de points d'eau permet d'observer des libellules au printemps. Un œil attentif pourra remarquer le triton palmé nageant avec les Gerris ou autres invertébrés aquatiques (notonectes, nêpes, dytiques).

Espèces caractéristiques	
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>



## Espèces patrimoniales



© Thomas Roussel

**L'effraie des clochers (*Tyto alba*)** est une chouette dont l'habitat est étroitement lié à celui de l'homme, nichant dans des clochers, des granges ou des greniers lorsqu'ils sont accessibles. Le maintien des accès à ses sites de reproduction dans les bâtiments est essentiel pour la survie de l'espèce.



## Menaces et enjeux de préservation

Les normes modernes du bâti font disparaître de nombreux gîtes autrefois présents dans les habitats anciens. Dans les jardins, les principales menaces sont l'excès de "propreté" des jardins (tontes rases, produits chimiques, élimination du bois mort), mais aussi la présence d'animaux domestiques prédateurs comme les chats.



## Préconisations de gestion

Dans et autour des habitations, des aménagements peuvent être faits, comme l'installation de nichoirs ou gîtes-refuges (pour oiseaux, chauves-souris, insectes, hérissons). Dans les jardins, il est utile de maintenir des zones un peu négligées, où les tontes seront très espacées voire annuelles, de planter des arbustes locaux, d'aménager une mare, de conserver du bois mort là où il ne risque pas de causer d'accident.



# Mares et fossés

Afin que les populations végétales et animales associées aux mares soient pérennes, il est vital qu'il puisse y avoir échanges réguliers entre elles. Un réseau de mare dense est donc plus riche, ce qui est le cas sur une bonne partie de la commune. Bien que de nombreuses mares (situées en propriétés privées) n'aient pas pu être expertisées, la diversité semble bien présente. La plupart des mares sont probablement temporaires (assecs en été), et abritent ainsi une biodiversité spécifique et adaptée.

Les fossés jouent un rôle important dans les échanges et suppléent l'absence de mares localement. Ces fossés sont plus présents dans les zones plates à l'est et au sud de la commune.



## Espèces caractéristiques

Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>

## ★ Espèces patrimoniales



Le **triton marbré** (*Triturus marmoratus*) est peu commun en Midi-Pyrénées. Il se reproduit dans les mares ou fossés non pollués et à besoin de zone refuges (bois, buissons) où il passe une partie de sa vie caché.

La **Véronique en écusson** ou **Véronique à écus** (*Veronica scutellata*) est une plante classée en liste rouge des espèces menacées en région Midi-Pyrénées. La seule station observée sur Sainte-Foy-de-Peyrolières a probablement disparu en 2016 suite au comblement partiel d'une mare.



© Gilles Pottier

© Mathieu Menand

## ⚠ Menaces et enjeux de préservation

Les mares ont aujourd'hui tendance à disparaître. Comblées, drainées, asséchées ou polluées, elles sont de plus accusées d'être sources de nuisances (prolifération de moustiques...). Leur écosystème peut également être fortement dégradé par la présence de poissons ou d'espèces exogènes, comme la tortue de Floride ou les écrevisses américaines. Situés en bord de champs et de route, les fossés sont fragilisés par les traitements chimiques et les perturbations liées à leur entretien.

## 👤 Préconisations de gestion

Créer des mares, notamment dans les zones qui en sont dépourvues (s'assurer qu'elles ne vont pas causer des nuisances sonores pour le voisinage), en respectant des règles simples pour favoriser l'accueil de la biodiversité (faibles pentes, ensoleillement, refuges terrestres présents à proximité, ...). Aménager des mares existantes mais étant peu accueillantes (en respectant les milieux présents). Ne pas introduire de poissons, éviter les apports de matières polluantes.



# Cours d'eau et ripisylves



Plusieurs ruisseaux traversent la commune d'ouest en est. Ils sont l'habitat de poissons, d'insectes aquatiques, et d'amphibiens, de quelques libellules.

Le long des cours d'eau se sont maintenus des boisements d'un grand intérêt écologique. De plus, l'exploitation sylvicole y étant peu marquée, on y trouve des arbres âgés, dont les stigmates de l'âge (cavités, écorces décollées, champignons des troncs, souches) constituent des micro-habitats appréciés de nombreux animaux spécialisés ou d'autres plus généralistes (invertébrés, oiseaux, mammifères, couleuvres).

Le rôle écologique de ces corridors boisés est important : c'est un habitat pour un grand nombre d'espèces. Ils jouent un rôle de filtration des éléments minéraux comme les nitrates, l'ombrage limite l'échauffement estival de l'eau, et c'est aussi un axe de connexion écologique permettant les déplacements et le refuge des animaux.

Espèces caractéristiques	
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>



## Espèces patrimoniales



© Mathieu Menand

**Le myosotis gazonnant (*Myosotis laxa* subsp. *cespitosa*)** développe des fleurs bleues, assez petites et regroupées en grappe, apparaissant de mai à juillet dans les sous-bois humides..

C'est une espèce rare dans le département.



© Jérôme Calas

**Le martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)** creuse son nid dans les berges terreuses des ruisseaux ou des plans d'eau où il pêche petits poissons et invertébrés. Nos observations indiquent la présence de quelques rares couples nicheurs sur la commune.



© Jérôme Calas

**Le caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*)**, occupe les ruisseaux ombragés de bonne qualité. C'est la plus rare des 3 demoiselles à ailes « enfumées » présentes sur la commune. Les ruisseaux de la commune possédant une belle ripisylve constituent un habitat favorable.



## Menaces et enjeux de préservation

Globalement, les ruisseaux et leurs boisements paraissent peu menacés. Toutefois, une partie du linéaire de certains cours d'eau n'ont actuellement plus de ripisylve, les ruisseaux sont ainsi plus fragilisés par rapport à l'apport de nutriments et à l'échauffement estival.



## Préconisations de gestion

La richesse des corridors boisés de cours d'eau provient en grande partie de la faible pression dont ils bénéficient. Ils ont pu évoluer ainsi naturellement et acquérir une hétérogénéité et une diversité élevée. L'absence d'intervention sur ces milieux est donc la principale préconisation.

Les linéaires non boisés gagneraient à retrouver une ripisylve.



.....● PARTIE 5

Conclusion et perspectives



## Partie 5 – Conclusion et perspectives

Les prospections qui se sont déroulées durant les deux ans de l'ABC et la compilation de nombreuses données existantes ont mis en évidence un état écologique tout à fait satisfaisant. Bien entendu, comme partout, les activités humaines ont largement modifié et globalement appauvri la biodiversité durant ces dernières décennies. Cependant, la diversité de milieux présents et une empreinte humaine modérée ont permis la persistance de plusieurs habitats et espèces patrimoniales, certains devenus très rares dans la plaine garonnaise. Ils ont également permis le maintien des fonctionnalités écologiques : corridors, mosaïques de milieux complémentaires, ...

L'analyse de toutes ces données par type de milieux et d'enjeux ont permis de dégager des pistes pour maintenir cette biodiversité, et on l'espère, la favoriser.

La balle est désormais dans le camp des acteurs locaux, citoyens, élus, techniciens, agriculteurs, services publics, sylviculteurs, pêcheurs, chasseurs, ..., qui peuvent à leur tour agir pour la préservation de ce patrimoine naturel partagé et inaliénable. L'accent mis sur des enjeux particuliers, dont certains dépassent le cadre communal, ce qui devrait permettre d'offrir un guide d'actions à des échéances proches comme à plus long terme.

La connaissance et la prise en compte de la biodiversité sont des entreprises complexes. Nous avons essayé de les rendre accessibles au plus grand nombre au travers de ce document, de séances publiques, de sorties de découvertes, d'animations scolaire, et d'un court-métrage, mais nous savons que la tâche n'est qu'ébauchée. Ce rapport et plus généralement l'ABC, ne doivent pas être considérés comme un aboutissement, mais doivent être compris comme une incitation à prendre en compte la dimension naturelle de notre environnement proche dans notre développement, que ce soit à l'échelle individuelle ainsi qu'à l'échelle collective de la commune, ou plus largement encore.



**CBNPMP & al** (2011), Mise à jour de la liste de la flore vasculaire déterminante dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, 83p.

**Corriol G (Coord.)** (2013), Liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 16p

**ISATIS 31** (2017), Clés des genres et espèces de Haute-Garonne, 355p.

**Tison J-M & De Foucault B, Société Botanique de France** (2014), Flora Gallica, Flore de France. Biotope Edition, 1195p.

**Pottier (coord.)** (2008), Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées. Collection Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées, 126 p.

#### Autres ressources :

**BazNat** : Base de données de Nature Midi-Pyrénées (<http://www.baznat.net/>)

**eflore 31 - Isatis 31** (<http://www.isatis31.botagora.fr/fr/eflore31.aspx>)

**Botagora** (<http://www.botagora.fr/fr/accueil.aspx>)

**Tela Botanica** (<http://www.tela-botanica.org/>)



## Annexe 1 : liste des espèces végétales recensées

### Légende :

En rouge : les espèces représentant un enjeu fort

En orange : les espèces représentant un enjeu moyen

En jaune : les espèces représentant un enjeu faible

Pr.N2 : espèce protégée en France (Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24) (Article 2 et 3)

Pr.MP : espèce protégée en Midi-Pyrénées (Arrêté interministériel du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale (Article 1))

Pr.32 : espèce protégée dans le Gers (Arrêté interministériel du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale (Article 5))

Dét.pla : espèce présente dans la liste des espèces de plantes vasculaires déterminantes pour les ZNIEFF en secteur de plaine

LRr.pla : espèce présente dans la Liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Cyperaceae	<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link		Pr.MP/Dét.pla
Orchidaceae	<i>Neotinea lactea</i> (Poir.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis lactée	Pr.MP/Dét.pla/LRr.pla
Rosaceae	<i>Rosa gallica</i> L.	Rosier de France	Pr.N2/Dét.pla- /LRr.pla
Poaceae	<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin fauve	
Poaceae	<i>Crypsis alopecuroides</i> (Piller & Mitterp.) Schrad.		Dét.pla
Fabaceae	<i>Genista germanica</i> L.		Dét.pla
Iridaceae	<i>Gladiolus communis</i> L.	Glaïeul commun	Dét. pla
Campanulaceae	<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélia urens	Dét pla/LRr.pla
Boraginaceae	<i>Myosotis laxa</i> Lehm.		
Scrophulariaceae	<i>Veronica scutellata</i> L.		Pr.32/Dét.pla/LRr.pla
Asteraceae	<i>Achillea ptarmica</i> L.		Dét. pla
Poaceae	<i>Briza minor</i> L.		Dét. Pla/LRr. pla
Asteraceae	<i>Centaurea cyanus</i> L.	Bleuet des champs	Dét. Pla/LRr. pla
Poaceae	<i>Gastridium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell.		Dét.pla
Fabaceae	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Gesse nissole	Dét. pla/LRr. pla
Lythraceae	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	Péplis portula	
Scrophulariaceae	<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	
Boraginaceae	<i>Myosotis discolor</i> Pers.		Dét. pla
Boraginaceae	<i>Myosotis discolor</i> Pers. subsp. <i>dubia</i> (Arrond.) Blaise		Dét. pla
Fabaceae	<i>Ornithopus compressus</i> L.	Ornithope comprimé	Dét.pla
Scrophulariaceae	<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel	Eufragie visqueuse	Dét.pla
Ranunculaceae	<i>Ranunculus arvensis</i> L.	Renoncule des champs	LRr.pla

Brassicaceae	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser		
Apiaceae	<i>Scandix pecten-veneris</i> L.	Peigne de Vénus	Dét. Pla/LRr. pla
Caryophyllaceae	<i>Silene gallica</i> L.	Silène de France	Dét. Pla/LRr. pla
Aceraceae	<i>Acer campestre</i> L.		
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée mille-feuille	
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i> L.		
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	
Poaceae	<i>Aira caryophyllea</i> L.		
Poaceae	<i>Aira caryophyllea</i> L. subsp. <i>multiculmis</i> (Dumort.) Bonnier & Layens		
Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	
Alismataceae	<i>Alisma lanceolatum</i> With.		
Alismataceae	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau	
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire pétiolée	
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	
Poaceae	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	
Amaranthaceae	<i>Amaranthus blitum</i> L. subsp. <i>emarginatus</i> (Moq. ex Uline & W.L.Bray) Carretero, Muñoz Garm. & Pedrol		
Orchidaceae	<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis bouffon	
Orchidaceae	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidale	
Primulaceae	<i>Anagallis arvensis</i> L.		
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i> L.	Andryale sinueuse	
Ranunculaceae	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois	
Asteraceae	<i>Anthemis cotula</i> L.	Camomille des chiens	
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	
Ranunculaceae	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie vulgaire	
Ranunculaceae	<i>Aquilegia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>		
Brassicaceae	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Avoine élevée	
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise vulgaire	
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill.	Arum d'Italie	
Aspleniaceae	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noire	
Aspleniaceae	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire	
Asteraceae	<i>Aster squamatus</i> (Spreng.) Hieron.	Aster écailléux	
Chenopodiaceae	<i>Atriplex patula</i> L.	Arroche étalée	
Lamiaceae	<i>Ballota nigra</i> L. subsp. <i>meridionalis</i> (Bég.) Bég.		
Brassicaceae	<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire	
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	
Betulaceae	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	
Asteraceae	<i>Bidens frondosa</i> L.		
Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i> L.	Chanvre d'eau	
Gentianaceae	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlora perfoliée	
Poaceae	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.		
Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	

Brassicaceae	<i>Brassica napus L. subsp. napus</i>		
Poaceae	<i>Bromus arvensis L. subsp. arvensis</i>		
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus L.</i>	Brome fausse-orge	
Poaceae	<i>Bromus sterilis L. [nom. cons.]</i>	Brome sterile	
Cucurbitaceae	<i>Bryonia dioica Jacq.</i>	Bryone dioïque	
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris (L.) Hull</i>	Callune	
Convolvulaceae	<i>Calystegia sepium (L.) R.Br.</i>	Liseron des haies	
Campanulaceae	<i>Campanula patula L.</i>	Campanule étalée	
Campanulaceae	<i>Campanula rapunculus L.</i>	Campanule raiponce	
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.</i>	Bourse à pasteur	
Brassicaceae	<i>Cardamine hirsuta L.</i>	Cardamine hirsute	
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis L.</i>	Cardamine des prés	
Cyperaceae	<i>Carex caryophyllea Latourr.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex flacca Schreb.</i>	Carex glauque	
Cyperaceae	<i>Carex hirta L.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex pallescens L.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex pendula Huds.</i>	Carex à épis pendants	
Cyperaceae	<i>Carex pilulifera L.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex remota L.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex sylvatica Huds.</i>		
Cyperaceae	<i>Carex umbrosa Host</i>		
Corylaceae	<i>Carpinus betulus L.</i>	Charme	
Fagaceae	<i>Castanea sativa Mill.</i>	Châtaignier	
Asteraceae	<i>Centaurea decipiens Thuill.</i>	Centaurée trompeuse	
Asteraceae	<i>Centaurea jacea L.</i>	Centaurée jacée	
Gentianaceae	<i>Centaurium erythraea Rafn</i>	Erythée petite- centaurée	
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum Thuill.</i>	Céraiste aggloméré	
Chenopodiaceae	<i>Chenopodium album L.</i>	Chénopode blanc	
Chenopodiaceae	<i>Chenopodium rubrum L.</i>		
Asteraceae	<i>Cichorium intybus L.</i>	Chicorée sauvage	
Asteraceae	<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	Cirse des champs	
Asteraceae	<i>Cirsium palustre (L.) Scop.</i>	Cirse des marais	
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	Cirse commun	
Cistaceae	<i>Cistus albidus L.</i>	Ciste blanc	Dét.pla
Cistaceae	<i>Cistus salviifolius L.</i>	Ciste à feuilles de Sauge	
Lamiaceae	<i>Clinopodium vulgare L.</i>	Calament clinopode	
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	
Asteraceae	<i>Conyza canadensis (L.) Cronquist</i>	Vergerette du Canada	
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin	
Poaceae	<i>Cortaderia selloana (Schult. &amp; Schult.f.) Asch. &amp; Graebn.</i>		
Corylaceae	<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier	
Rosaceae	<i>Crataegus laevigata (Poir.) DC.</i>	Aubépine épineuse	
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine monostyle	

Asteraceae	<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépide à soies	
Asteraceae	<i>Crepis vesicaria</i> L. subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller	Crépide de Hoenseler	
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croisette	
Rosaceae	<i>Cydonia oblonga</i> Mill.		
Poaceae	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	
Cyperaceae	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste	
Cyperaceae	<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	
Fabaceae	<i>Cytisus lotoides</i> Pourr.		
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scoparius</i>		
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	
Solanaceae	<i>Datura stramonium</i> L.	Datura stramoine	
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	
Caryophyllaceae	<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet d'Armérie	
Caryophyllaceae	<i>Dianthus armeria</i> L. subsp. <i>armeria</i>		
Poaceae	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	
Dipsacaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	
Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Echinochloa pied de coq	
Poaceae	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski		
Onagraceae	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hirsute	
Onagraceae	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.		
Onagraceae	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à quatre angles	
Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	
Poaceae	<i>Eragrostis pilosa</i> (L.) P.Beauv.		
Ericaceae	<i>Erica scoparia</i> L.	Bruyère à balais	
Brassicaceae	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Erophile du printemps	
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L.		
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia flavicoma</i> DC.	Euphorbe à ombelles jaunes	
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia flavicoma</i> DC. subsp. <i>verrucosa</i> (Fiori) Pignatti		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveille matin	
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge	
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.	Euphorbe à feuilles plates	
Poaceae	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>		
Poaceae	<i>Festuca heterophylla</i> Lam.		
Moraceae	<i>Ficus carica</i> L. subsp. <i>carica</i>		
Rosaceae	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Filipendule vulgaire	
Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	
Rhamnaceae	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaïne	
Oleaceae	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl [nom. cons.]		
Oleaceae	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl subsp. <i>angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	

Papaveraceae	<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinal	
Asteraceae	<i>Galactites elegans</i> (All.) Soldano	Galactites cotonneux	
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun	
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme		
Fabaceae	<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	
Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium disséqué	
Geraniaceae	<i>Geranium nodosum</i> L.	Géranium noueux	
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert	
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman	Géranium pourpré	
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>		
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	
Iridaceae	<i>Gladiolus italicus</i> Mill.	Glaïeul des moissons	
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Glécome faux-lierre	
Poaceae	<i>Glyceria declinata</i> Bréb.		
Poaceae	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante	
Asteraceae	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.		
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	
Cistaceae	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème vulgoire	
Cistaceae	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill. subsp. <i>nummularium</i>		
Asteraceae	<i>Helianthus annuus</i> L.		
Asteraceae	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	
Orchidaceae	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	
Hypericaceae	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Millepertuis androsème	
Hypericaceae	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hérissé	
Hypericaceae	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	
Hypericaceae	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	
Hypericaceae	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr.	Millepertuis à quatre angles	
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	
Iridaceae	<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	
Iridaceae	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	
Juncaceae	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	
Juncaceae	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L.		
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc courbé	
Cupressaceae	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	
Scrophulariaceae	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Velvete	
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	
Lamiaceae	<i>Lamium hybridum</i> Vill.		
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	

Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampagne commune	
Scrophulariaceae	<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine	
Fabaceae	<i>Lathyrus annuus</i> L.	Gesse annuelle	
Fabaceae	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	Gesse tiges renflées	
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	
Fabaceae	<i>Lathyrus sativus</i> L.		
Fabaceae	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz.	Gesse à graines sphériques	
Lauraceae	<i>Laurus nobilis</i> L.		
Asteraceae	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.		
Brassicaceae	<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br.	Passerage des champs	
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite des prés	
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i>		
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	
Scrophulariaceae	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	
Scrophulariaceae	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell		
Linaceae	<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin à feuilles étroites	
Linaceae	<i>Linum trigynum</i> L.	Lin de France	
Linaceae	<i>Linum usitatissimum</i> L.	Lin usuel	
Campanulaceae	<i>Lobelia dortmanna</i> L.		
Poaceae	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass	
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des jardins	
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier	
Fabaceae	<i>Lotus angustissimus</i> L.	Lotier très étroit	
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	
Onagraceae	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs	
Juncaceae	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Foster	
Juncaceae	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.		
Juncaceae	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.		
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopée d'Europe	
Lythraceae	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Lythrum à feuilles d'hysopé	
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Lythrum salicaire	
Berberidaceae	<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.		
Rosaceae	<i>Malus domestica</i> Borkh.		
Asteraceae	<i>Matricaria recutita</i> L.		
Fabaceae	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne d'Arabie	
Scrophulariaceae	<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	
Poaceae	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	
Lamiaceae	<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe Pouilot	
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe odorante	
Euphorbiaceae	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	
Rosaceae	<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier d'Allemagne	
Scrophulariaceae	<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	Mufler des champs	

Caryophyllaceae	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	
Hyacinthaceae	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	Muscari à toupet	
Boraginaceae	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis rameux	
Ranunculaceae	<i>Nigella damascena</i> L.	Nigelle de Damas	
Apiaceae	<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.		
Fabaceae	<i>Ononis spinosa</i> L. [nom. cons.] [typ. cons.]	Ononis épineux	
Orchidaceae	<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Ophrys oiseau	
Hyacinthaceae	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Ornithogale en ombelle	
Orobanchaceae	<i>Orobanche minor</i> Sm.	Orobanche mineure	
Oxalidaceae	<i>Oxalis latifolia</i> Kunth		
Poaceae	<i>Panicum barbipulvinatum</i> Nash, 1900		
Poaceae	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.		
Poaceae	<i>Panicum miliaceum</i> L.		
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	
Vitaceae	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne vierge	
Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		
Poaceae	<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspalum	
Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Phalaris roseau	
Poaceae	<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>serotinum</i> (Jord.) Berher		
Aspleniaceae	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre officinale	
Asteraceae	<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	
Plantaginaceae	<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf	
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>intermedia</i> (Gilib.) Lange		
Plantaginaceae	<i>Plantago media</i> L.	Plantain intermédiaire	
Poaceae	<i>Poa annua</i> L.	Paturin annuel	
Poaceae	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	
Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L.	Paturin commun	
Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala vulgaire	
Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>		
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	
Polygonaceae	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renouée poivre d'eau	
Polygonaceae	<i>Polygonum lapathifolium</i> L.		
Polygonaceae	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	
Polypodiaceae	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas		
Dryopteridaceae	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyw.		
Salicaceae	<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc	
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	
Salicaceae	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	
Portulacaceae	<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier potager	
Rosaceae	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille dressée	
Rosaceae	<i>Potentilla montana</i> Brot.		

Rosaceae	<i>Potentilla reptans L.</i>	Potentille rampante	
Primulaceae	<i>Primula veris L.</i>	Primevère vulgaire	
Lamiaceae	<i>Prunella laciniata (L.) L.</i>	Brunelle blanche	
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris L.</i>	Brunelle commune	
Rosaceae	<i>Prunus avium (L.) L. [1755]</i>		
Rosaceae	<i>Prunus cerasifera Ehrh.</i>		
Rosaceae	<i>Prunus spinosa L.</i>	Prunellier	
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn</i>	Fougère aigle	
Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.</i>	Pulicaire dysentérique	
Boraginaceae	<i>Pulmonaria affinis Jord.</i>	Pulmonaire affine	
Boraginaceae	<i>Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau</i>	Pulmonaire à longues feuilles	
Rosaceae	<i>Pyrus pyraeaster (L.) Du Roi</i>		
Fagaceae	<i>Quercus petraea Liebl.</i>	Chêne sessile	
Fagaceae	<i>Quercus pubescens Willd. [nom. cons.]</i>	Chêne pubescent	
Fagaceae	<i>Quercus pubescens Willd. subsp. lanuginosa (Lam.) O.Schwarz [nom. cons.]</i>		
Fagaceae	<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	
Fagaceae	<i>Quercus rubra L.</i>	Chêne rouge	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus auricomus L.</i>	Renoncule tête d'or	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus L.</i>	Renoncule bulbeuse	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus ficaria L.</i>	Renoncule ficaire	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus flammula L.</i>	Renoncule flamette	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus parviflorus L.</i>		
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens L.</i>	Renoncule rampante	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sardous Crantz</i>		
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus L.</i>	Renoncule scélérate	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus L. subsp. sceleratus</i>		
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum L. subsp. raphanistrum</i>		
Polygonaceae	<i>Reynoutria x bohémica Chrtek &amp; Chrtekova</i>		
Rhamnaceae	<i>Rhamnus cathartica L.</i>	Néprun purgatif	
Scrophulariaceae	<i>Rhinanthus angustifolius C.C.Gmel.</i>	Rhinanthe à feuilles étroites	
Scrophulariaceae	<i>Rhinanthus angustifolius C.C.Gmel. subsp. angustifolius</i>		
Scrophulariaceae	<i>Rhinanthus pumilus (Sterneck) Soldano</i>		
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Robinier faux- accacia	
Rosaceae	<i>Rosa canina L.</i>	Eglantier des chiens	
Rosaceae	<i>Rosa micrantha Borrer ex Sm.</i>		
Rosaceae	<i>Rosa stylosa Desv.</i>		
Rosaceae	<i>Rosa tomentosa Sm.</i>		
Rosaceae	<i>Rosa trachyphylla Rau</i>		
Poaceae	<i>Rostraria cristata (L.) Tzvelev</i>		
Rubiaceae	<i>Rubia peregrina L.</i>	Garance voyageuse	
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus L.</i>	Ronce arbrisseau	
Rosaceae	<i>Rubus sp.</i>		
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa L.</i>	Oseille	

Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille	
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L.	Rumex crépu	
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L. subsp. <i>crispus</i>		
Polygonaceae	<i>Rumex pulcher</i> L.	Rumex élégant	
Ruscaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit houx	
Salicaceae	<i>Salix acuminata</i> Mill.		
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	
Caprifoliaceae	<i>Sambucus nigra</i> L.		
Rosaceae	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	
Apiaceae	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe	
Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	
Saxifragaceae	<i>Saxifraga granulata</i> L.		
Saxifragaceae	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage à trois doigts	
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrophulaire noueuse	
Crassulaceae	<i>Sedum cepaea</i> L.	Orpin pourpier	
Crassulaceae	<i>Sedum rupestre</i> L. subsp. <i>rupestre</i>		
Crassulaceae	<i>Sedum telephium</i> L.	Orpin reprise	
Asteraceae	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Sénéçon de Harvey	
Asteraceae	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Sénéçon jacobée	
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Sénéçon commun	
Orchidaceae	<i>Serapias lingua</i> L.	Sérapias langue	
Orchidaceae	<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f) Briq.	Sérapias à longs pétales	
Asteraceae	<i>Serratula tinctoria</i> L.	Serratule des teinturiers	
Poaceae	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult.		
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis</i> L.		
Caryophyllaceae	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Lychnis fleur de coucou	
Caryophyllaceae	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv. subsp. <i>flos-cuculi</i>		
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Silène blanche	
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère	
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron âpre	
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	
Rosaceae	<i>Sorbus domestica</i> L.		
Rosaceae	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	
Sparganiaceae	<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier dressé	
Fabaceae	<i>Spartium junceum</i> L.	Spartium à tige de jonc	
Caryophyllaceae	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl	Spergulaire rouge	
Poaceae	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.		
Lamiaceae	<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Epiaire des champs	
Lamiaceae	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévis.	Bétoine officinale	
Lamiaceae	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	

Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L.		
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	
Boraginaceae	<i>Symphytum tuberosum</i> L.	Consoude tubéreuse	
Dioscoreaceae	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L. subsp. <i>scorodonia</i>		
Tiliaceae	<i>Tilia cordata</i> Mill.		
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs	
Fabaceae	<i>Trifolium angustifolium</i> L.	Trèfle à feuilles étroites	
Fabaceae	<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs	
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs	
Fabaceae	<i>Trifolium hybridum</i> L.		
Fabaceae	<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.		
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	
Fabaceae	<i>Trifolium subterraneum</i> L.	Trèfle souterrain	
Typhaceae	<i>Typha latifolia</i> L.	Massette	
Fabaceae	<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	
Asteraceae	<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt		
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	
Scrophulariaceae	<i>Verbascum blattaria</i> L.	Molène effilée	
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	
Scrophulariaceae	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	
Scrophulariaceae	<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique beccabunga	
Scrophulariaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne	
Scrophulariaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L. subsp. <i>chamaedrys</i>		
Scrophulariaceae	<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	
Scrophulariaceae	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	
Scrophulariaceae	<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	
Scrophulariaceae	<i>Veronica polita</i> Fr.	Véronique luisante	
Scrophulariaceae	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	
Scrophulariaceae	<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>		
Caprifoliaceae	<i>Viburnum lantana</i> L.		
Caprifoliaceae	<i>Viburnum opulus</i> L.		
Fabaceae	<i>Vicia bithynica</i> (L.) L.	Vesce de Bithynie	
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca	
Fabaceae	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hirsute	
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>		
Fabaceae	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à 4 graines	
Apocynaceae	<i>Vinca major</i> L.		

Apocynaceae	<i>Vinca minor L.</i>	Petite pervenche	
Asclepiadaceae	<i>Vincetoxicum hirundinaria Medik.</i>	Dompte venin officinal	
Violaceae	<i>Viola arvensis Murray</i>	Pensée des champs	
Violaceae	<i>Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau</i>	Violette des bois	
Violaceae	<i>Viola riviniana Rchb.</i>		
Viscaceae	<i>Viscum album L.</i>		
Vitaceae	<i>Vitis vinifera L.</i>	Vigne	
Poaceae	<i>Vulpia bromoides (L.) Gray</i>		
Asteraceae	<i>Xanthium italicum Moretti</i>		
Asteraceae	<i>Xanthium strumarium L.</i>	Lampourde commune	

## Annexe 2 : liste des espèces de reptiles et d'amphibiens recensées

### Légende:

En rouge : les espèces représentant un enjeu fort

En orange : les espèces représentant un enjeu moyen

En jaune : les espèces représentant un enjeu faible

Pr.: espèce protégée en France (Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

DH4: espèces listées en annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages). Sont concernées par l'annexe IV les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.

Dét : espèce présente dans la liste des espèces et de cortèges de faune déterminants pour les ZNIEFF en secteur de plaine

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Squamata	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	Pr. - DH4
Squamata	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Pr.
Squamata	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Pr.
Urodela	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Pr. - DH4 - Dét.(plaine centrale)
Squamata	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Pr.
Anura	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Pr. - DH4 - Dét.(pop.>500m)
Anura	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Pr. - DH4
Squamata	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Pr. - DH4
Urodela	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Pr. - Dét.(>500m dans 31et 65)
Urodela	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Pr. - Dét.(pop. alpines et subalpines)
Squamata	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Pr. - DH4
Anura	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Crapaud commun épineux	Pr.
Anura	<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte en complexe ou indéterminée	Pr.
Anura	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille verte rieuse	Pr. - DH5
Squamata	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Pr. - DH4
Anura	<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole (Rainette verte)	Pr. - DH4 - Dét.S
Anura	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Pr. - DH4
Testudines	<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride (Trachémyde écrite)	

## Annexe 3 : liste des espèces d'oiseaux recensées

### Légende :

En rouge : les espèces représentant un enjeu fort

En orange : les espèces représentant un enjeu moyen

En jaune : les espèces représentant un enjeu faible

Pr. : espèce protégée en France (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Pr.part. : espèce identifiée dans l'Article 3 du précédent arrêté, ainsi que dans l'Article 6 autorisant le désairage

Ch : espèce chassable (Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée)

Ch-nuis : espèce chassable et considérée comme nuisible (Article R427-6 du code de l'environnement)

LRn/n-nt : espèce présente dans la Liste rouge des espèces menacées en France, dont le statut est « quasi-menacé » (NT)

LRn/n-vu : espèce présente dans la Liste rouge des espèces menacées en France, dont le statut est « vulnérable » (VU)

LRn/n-cr/h-nt : espèce présente dans la Liste rouge des espèces menacées en France, dont le statut est « en danger critique d'extinction » (CR) et dont l'habitat est « quasi-menacé » (NT).

Dét : espèce présente dans la liste des espèces et de cortèges de faune déterminants pour les ZNIEFF en secteur de plaine

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Falconiformes	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Pr.N - Dét.(site de nidif)
Falconiformes	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Pr.N - Dét.(site de nidif et remise nocturne en milieu naturel)
Falconiformes	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	Pr.N - Dét.(territoire de nidif) - LRn/n-vu
Ciconiiformes	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Pr.N - Dét.(colonie monospécifiques de nidif >=15cpls)
Strigiformes	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna (Chouette chevêche)	Pr.N
Piciformes	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Pr.N - Dét.(site de nidif)
Piciformes	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Pr.N - Dét.(pla-mc, site de nidif certain)
Passeriformes	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Pr.N
Falconiformes	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Pr.N
Strigiformes	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Pr.N
Piciformes	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Pr.N
Falconiformes	<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	Pr.N - Dét.(site de nidif) - LRn/n-en
Passeriformes	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Pr.N - LRn/n-nt
Falconiformes	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Pr.N
Passeriformes	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Pr.N

Falconiformes	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Pr.N
Passeriformes	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Pr.N
Ciconiiformes	<i>Podiceps cristatus</i>	Grébe huppé	Pr.N
Passeriformes	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Pr.N
Strigiformes	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Pr.N
Falconiformes	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Pr.part. - Dét.(plo, territoire de nidif)
Falconiformes	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Pr.part.
Charadriiformes	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guigette	Pr.N - Dét.(site nidif certaine)
Passeriformes	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Pr.N
Passeriformes	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Ch.
Coraciiformes	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Pr.N
Galliformes	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Ch.
Anseriformes	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Ch. - LRn/n-vu
Anseriformes	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Ch.
Anseriformes	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Ch.
Passeriformes	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Pr.N
Passeriformes	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Pr.N - LRn/n-vu
Passeriformes	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Pr.N
Apodiformes	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Pr.N
Ciconiiformes	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Pr.N - Dét.(site de nidif) - LRn/n-nt
Ciconiiformes	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Pr.N - Dét.(site de nidif)
Anseriformes	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Ch. - Dét.(site de nidif)
Anseriformes	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Ch. - LRn/h-nt
Ciconiiformes	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Pr.N - Dét.(dortoirs hivernants >=100ind)
Falconiformes	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Pr.N
Passeriformes	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Pr.N - LRn/n-vu
Passeriformes	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Pr.N
Passeriformes	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Pr.N
Passeriformes	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Pr.N
Passeriformes	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Pr.N
Charadriiformes	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Pr.N - Dét.(site de nidif en milieu naturel)
Falconiformes	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Pr.N - LRn/n-vu
Falconiformes	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Pr.N - Dét.(site de nidif et remise nocturne en milieu naturel) - LRn/n-vu
Passeriformes	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Pr.N
Passeriformes	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Pr.N
Columbiformes	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset domestique	Ch.
Columbiformes	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Ch.-Nuis.
Passeriformes	<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Pr.N
Passeriformes	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Ch.-Nuis.

Passeriformes	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Pr.part.
Galliformes	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Ch.
Cuculiformes	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Pr.N
Passeriformes	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Pr.N
Piciformes	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Pr.N
Ciconiiformes	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Pr.N - Dét.(site de nidif)
Passeriformes	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Pr.N
Passeriformes	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Pr.N
Falconiformes	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Pr.N - Dét.(dortoirs postnuptiaux)
Passeriformes	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Pr.N
Passeriformes	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Pr.N
Passeriformes	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	Pr.N
Gruiformes	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Ch.
Passeriformes	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Pr.N
Charadriiformes	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Ch. - Dét.(site de nidif) - LRn/n-en
Gruiformes	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Ch.
Passeriformes	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Ch.-Nuis.
Gruiformes	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Pr.N - Dét.(zone hivernage régulier) - LRn/n-cr/h-nt
Charadriiformes	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Pr.N
Passeriformes	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaés polyglotte	Pr.N
Passeriformes	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Pr.N
Charadriiformes	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	Pr.part.
Passeriformes	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Pr.N
Coraciiformes	<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe	Pr.N - Dét.(colonies de nidif >=5cpls)
Falconiformes	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Pr.N - Dét.(site de nidif ou dortoirs hivernants) - LRn/n-vu/h-vu
Passeriformes	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Pr.N
Passeriformes	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Pr.N
Ciconiiformes	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Pr.N - Dét.(colonie de nidif ou hivernage)
Passeriformes	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Pr.N - LRn/n-nt
Passeriformes	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Pr.N
Falconiformes	<i>Pandion haliaetus</i>	Balibuzard pêcheur	Pr.N - Dét.(stationnement plusieurs jours en période repro, site de nidif) - LRn/n-vu
Passeriformes	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Pr.N
Passeriformes	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Pr.N
Passeriformes	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Pr.part.
Passeriformes	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Pr.N - LRn/n-nt
Galliformes	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Ch. - Dét.(données certaines)
Ciconiiformes	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Pr.part.
Galliformes	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Ch.

Charadriiformes	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Ch. - LRn/p-nt
Passeriformes	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Pr.N
Passeriformes	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue é front blanc	Pr.N
Passeriformes	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Pr.N
Passeriformes	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Pr.N
Passeriformes	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Pr.N - LRn/n-nt
Passeriformes	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Ch.-Nuis.
Piciformes	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Pr.N
Piciformes	<i>Picus viridis viridis</i>	Pic vert viridis	Pr.N
Passeriformes	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet é triple bandeau	Pr.N
Passeriformes	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pétre	Pr.N
Passeriformes	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Pr.N
Passeriformes	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Pr.N
Columbiformes	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Ch.
Columbiformes	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Ch.
Strigiformes	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Pr.N
Passeriformes	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sanzonnet	Ch.-Nuis.
Passeriformes	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette é tête noire	Pr.N
Passeriformes	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Pr.N - LRn/n-nt
Ciconiiformes	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grébe castagneux	Pr.N - Dét.(pop nicheuse >=3cples)
Charadriiformes	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Ch.
Charadriiformes	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Ch.
Charadriiformes	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Pr.N
Charadriiformes	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Ch.
Passeriformes	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Pr.N
Passeriformes	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ch.
Passeriformes	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Ch.
Passeriformes	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Ch.
Upupiformes	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Pr.N
Charadriiformes	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Ch. - Dét.(site de nidif en milieu naturel)

## Annexe 4 : liste des espèces d'arthropodes recensées

### Légende:

En rouge : les espèces représentant un enjeu fort

En jaune : les espèces représentant un enjeu faible

Pr.N : espèce protégée en France (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Dét : espèce présente dans la liste des espèces et de cortèges de faune déterminants pour les ZNIEFF en secteur de plaine

Domaine	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Pr.N - Dét.(accouplements ou pontes d'adultes)
Odonates	<i>Aeshna affinis</i>		Dét.(larves, exuvie, émergences ou adultes mâles)
Lépidoptères	<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides	
Orthoptères	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	Grillon des torrents	Dét.(adultes)
Odonates	<i>Somatochlora metallica</i>		Dét.(ss-es metallica, adultes mâles)
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i>		
Arachnides	<i>Agalenatea redii</i>		
Lépidoptères	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	
Orthoptères	<i>Aiolopus strepens</i>	Aïlope automnale	
Odonates	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	
Lépidoptères	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	
Hyménoptères	<i>Anthophora plumipes</i>		
Lépidoptères	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	
Arachnides	<i>Araneus diadematus</i>		
Lépidoptères	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	
Lépidoptères	<i>Arctia caja</i>		
Lépidoptères	<i>Arctia villica</i>		
Arachnides	<i>Arctosa similis</i>		
Arachnides	<i>Argiope bruennichi</i>		
Lépidoptères	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	
Lépidoptères	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	
Diptères	<i>Bibio marci</i>		
Lépidoptères	<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	
Lépidoptères	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	
Lépidoptères	<i>Brintesia circe</i>	Silène	
Orthoptères	<i>Calliptamus barbarus</i>	Criquet de Barbarie	
Lépidoptères	<i>Callistege mi</i>		
Odonates	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>		Dét.(ss-es haemorrhoidalis, accouplements ou pontes d'adultes)

Odonates	<i>Calopteryx virgo</i>		
Odonates	<i>Calopteryx xanthostoma</i>		
Autres arthropodes	<i>Camptopus lateralis</i>		
Coléoptères	<i>Cantharis rustica</i>		
Coléoptères	<i>Carabus violaceus</i>		
Lépidoptères	<i>Catephia alchymista</i>		
Lépidoptères	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	
Mollusques	<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	
Coléoptères	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Pr.N
Odonates	<i>Cercion lindenii</i>		
Coléoptères	<i>Cetonia aurata</i>		
Lépidoptères	<i>Chiasmia clathrata</i>		
Orthoptères	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	
Orthoptères	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	
Orthoptères	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	
Coléoptères	<i>Cicindela campestris</i>		
Autres arthropodes	<i>Clonopsis gallica</i>		
Coléoptères	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	
Odonates	<i>Coenagrion puella</i>		
Odonates	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Dét.(accouplements ou pontes d'adultes)
Lépidoptères	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	
Lépidoptères	<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	
Lépidoptères	<i>Colias crocea</i>	Souci	
Odonates	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	
Odonates	<i>Cordulia aenea</i>		
Autres arthropodes	<i>Coreus marginatus</i>		
Odonates	<i>Crocothemis erythraea</i>		
Lépidoptères	<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la Faucille	
Lépidoptères	<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle	
Orthoptères	<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	
Lépidoptères	<i>Diacrisia sannio</i>		
Coléoptères	<i>Dorcus parallelipedus</i>		
Autres arthropodes	<i>Dyrodere umbraculatus</i>		
Lépidoptères	<i>Dysgonia algira</i>		
Autres arthropodes	<i>Empusa pennata</i>		
Odonates	<i>Enallagma cyathigerum</i>		
Lépidoptères	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	
Orthoptères	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	
Orthoptères	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	
Lépidoptères	<i>Euplogia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	

Autres arthropodes	<i>Eurygaster maura</i>		
Odonates	<i>Gomphus pulchellus</i>		
Lépidoptères	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	
Autres arthropodes	<i>Graphosoma italicum</i>		
Orthoptères	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	
Lépidoptères	<i>Hemaris fuciformis</i>		
Odonates	<i>Hemianax ephippiger</i>	Anax porte-selle	
Coléoptères	<i>Hippodamia variegata</i>		
Lépidoptères	<i>Inachis io</i>	Paon-du-jour	
Lépidoptères	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	
Odonates	<i>Ischnura elegans</i>		
Odonates	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	Dét.(accouplements ou pontes d'adultes)
Orthoptères	<i>Isophya pyrenaica</i>	Barbitiste des Pyrénées	
Lépidoptères	<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	
Lépidoptères	<i>Lasiommata megera</i>	Satyre (M) ou Mégère (F)	
Lépidoptères	<i>Leptidea sinapis/reali</i>	Piéride du Lotier ou de Réal	
Odonates	<i>Lestes viridis</i>		
Autres arthropodes	<i>Libelloides coccajus</i>	Ascalaphe soufré	
Odonates	<i>Libellula depressa</i>		
Odonates	<i>Libellula quadrimaculata</i>		
Lépidoptères	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	
Lépidoptères	<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	
Lépidoptères	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	
Lépidoptères	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	
Lépidoptères	<i>Macroglossum stellatarum</i>		
Lépidoptères	<i>Macrothylacia rubi</i>		
Lépidoptères	<i>Malacosoma neustria</i>		
Lépidoptères	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	
Autres arthropodes	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	
Lépidoptères	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	
Lépidoptères	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	
Lépidoptères	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	
Lépidoptères	<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	
Lépidoptères	<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des Scabieuses	
Lépidoptères	<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	
Coléoptères	<i>Melolontha melolontha</i>		
Orthoptères	<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	
Autres arthropodes	<i>Micrelytra fossularum</i>		
Arachnides	<i>Nemesia simoni</i>		

Orthoptères	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	
Autres arthropodes	<i>Nezara viridula</i>		
Autres arthropodes	<i>Notonecta glauca</i>		
Lépidoptères	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	
Lépidoptères	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	
Orthoptères	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	
Orthoptères	<i>Omocestus (Omocestus) rufipes</i>	Criquet noir-ébène	
Odonates	<i>Onychogomphus forcipatus</i>		
Autres arthropodes	<i>Orconectes limosus</i>	Ecrevisse américaine	
Odonates	<i>Orthetrum albistylum</i>		
Odonates	<i>Orthetrum cancellatum</i>		
Coléoptères	<i>Oxythyrea funesta</i>		
Lépidoptères	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	
Lépidoptères	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	
Orthoptères	<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	
Arachnides	<i>Phalangium opilio</i>		
Orthoptères	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional	
Lépidoptères	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	
Lépidoptères	<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	
Lépidoptères	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	
Arachnides	<i>Pisaura mirabilis</i>		
Orthoptères	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle Chagrinée	
Orthoptères	<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée	
Odonates	<i>Platycnemis acutipennis</i>		
Odonates	<i>Platycnemis pennipes</i>		
Lépidoptères	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	
Lépidoptères	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	
Mollusques	<i>Pomatias elegans</i>	Elégante striée	
Autres arthropodes	<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse rouge de Louisiane	
Lépidoptères	<i>Pseudopanthera macularia</i>		
Orthoptères	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	
Lépidoptères	<i>Pyrgus malvoides</i>	Hespérie de l'Aigremoine	
Lépidoptères	<i>Pyronia tithonus</i>	Amarylis	
Autres arthropodes	<i>Pyrrhocoris apterus</i>		
Odonates	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		
Coléoptères	<i>Rhagonycha fulva</i>		
Orthoptères	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	
Coléoptères	<i>Rutpela maculata</i>		
Lépidoptères	<i>Scopula ornata</i>		
Odonates	<i>Sympecma fusca</i>		

Odonates	<i>Sympetrum fonscolombii</i>		
Odonates	<i>Sympetrum meridionale</i>		Dét.(larves, exuvie, émergences ou adultes mâles)
Odonates	<i>Sympetrum sanguineum</i>		
Odonates	<i>Sympetrum striolatum</i>		
Arachnides	<i>Synema globosum</i>		
Orthoptères	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	
Orthoptères	<i>Tetrix tenuicornis</i>	Tétrix des carrières	
Orthoptères	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	
Lépidoptères	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	Processionnaire du Pin	
Arachnides	<i>Thomisus onustus</i>		
Lépidoptères	<i>Thyatira batis</i>		
Lépidoptères	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	
Lépidoptères	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	
Coléoptères	<i>Timarcha tenebricosa</i>		
Odonates	<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis onnelé	
Orthoptères	<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéroptère liliacé	
Orthoptères	<i>Uromenus rugosicollis</i>	Ephippigère carénée	
Lépidoptères	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	
Lépidoptères	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	
Hyménoptères	<i>Vespa crabro</i>		
Hyménoptères	<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique	
Hyménoptères	<i>Xylocopa violacea</i>		
Lépidoptères	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	
Lépidoptères	<i>Zygaena loti</i>	Zygène du Lotier	
Lépidoptères	<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène du Trèfle	

## Annexe 5 : liste des espèces de mammifères recensées

### Légende :

En jaune : les espèces représentant un enjeu faible

Pr.N : espèce protégée en France (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Dét : espèce présente dans la liste des espèces et de cortèges de faune déterminants pour les ZNIEFF en secteur de plaine

LRn/nt : espèce présente dans la Liste rouge des espèces menacées en France, dont le statut est « quasi-menacé » (NT)

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Carnivora	<i>Meles meles</i>	Blaireau	
Carnivora	<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	Pr.N
Carnivora	<i>Martes martes</i>	Martre	Dét.pla-mc
Carnivora	<i>Martes foina</i>	Fouine	
Carnivora	<i>Martes martes/foina ou Mustela putorius</i>	Martre, Fouine ou Putois	
Chiroptera	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Pr.N
Chiroptera	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Pr.N
Carnivora	<i>Mustela nivalis</i>	Belette	
Rodentia	<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	
Rodentia	<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	
Rodentia	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	
Artiodactyla	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	
Insectivora	<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	
Rodentia	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Pr.N
Carnivora	<i>Martes foina</i>	Fouine	
Insectivora	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Pr.N
Lagomorpha	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LRn/nt
Lagomorpha	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	
Rodentia	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	
Insectivora	<i>Sorex araneus / coronatus</i>	Musaraigne carrelet ou couronnée	
Rodentia	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	
Rodentia	<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	
Rodentia	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	
Carnivora	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	
Artiodactyla	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	
Insectivora	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	

Annexe 6 : Nombre d'espèces recensées par groupe taxonomique

Groupes	Nombre d'espèces
Plantes	409
Oiseaux	119
Papillons	68
Libellules	34
Mammifères	27
Sauterelles/criquets	26
Autres arthropodes	19
Coléoptères	16
Araignées	10
Amphibiens	9
Reptiles	8
Mollusques	2
TOTAL	747

## Annexe 7 : Surfaces des grands types de milieux recensés

Grand type de milieu	Surface (ha)
Bois	613,94083
Cultures et vergers	2217,70949
Fourrés arbustifs, friches et landes à genêt	56,32614
Parcs, jardins et bâti	454,49442
Prairies	455,56341
Plans d'eau et leurs bordures végétalisées	74,71391
Total	3872,7482



# Atlas de Biodiversité Communale Sainte-Foy-de-Peyrolières

